



IMEON ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 549.600 €
Siège social : Zone Industrielle de Kergonan 6 Rue de Kerbernard - 29200 Brest
792 345 647 RCS Brest

Document d'Information

ADMISSION SUR EURONEXT ACCESS+ PARIS

Avertissement

Euronext Access+ est un marché géré par Euronext. Les sociétés admises sur *Euronext Access+* ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur *Euronext Access+* peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Le présent document d'information ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Le présent document d'information a été établi sous la responsabilité de l'Emetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le *Listing Sponsor* et d'un examen par Euronext de son caractère complet, cohérent et compréhensible.

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sans frais auprès de la Société au siège social, Zone Industrielle de Kergonan 6 Rue de Kerbernard - 29200 Brest ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (<https://imeon-energy.com/>) et sur le site Internet d'Euronext (<https://euronext.com>).



Listing Sponsor

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
REMARQUES GENERALES	3
1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS	5
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
3. FACTEURS DE RISQUE	7
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	23
5. APERCU DES ACTIVITES	24
6. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)	83
7. PROPRIETE INTELLECTUELLE	86
8. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	89
9. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	95
10. ORGANIGRAMME DU GROUPE	98
11. INVESTISSEMENTS	99
12. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	100
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	109
14. TENDANCES	110
15. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	111
16. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	120
17. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	121
18. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES	123
19. CONTRATS IMPORTANTS	130
20. INFORMATIONS FINANCIERES	131
21. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	212
22. INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION	217

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent document d'information, et sauf indication contraire :

- Les termes « **Société** » et « **IMEON ENERGY** » désignent la société IMEON ENERGY, société anonyme à conseil d'administration dont le siège est situé Zone Industrielle de Kergonan 6 Rue de Kerbernard - 29200 Brest et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 792 345 647 ;
- Le terme « **Euronext Access+** » désigne le système multilatéral de négociation *Euronext Access+* d'Euronext Paris ;
- Le terme « **Document d'Information** » désigne le présent document d'information.

Avertissements

Informations sur le marché et la concurrence

Le Document d'Information contient, notamment au chapitre 5 « Aperçu des activités », des informations relatives aux activités de la Société ainsi qu'aux marchés sur lesquels celle-ci opère et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de ses marchés de référence et de son positionnement concurrentiel sur ces marchés. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le Document d'Information contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Information et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, les marchés dans lesquels elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'Information sont données uniquement à la date du Document d'Information. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Elle ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, notamment le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le règlement (UE) 596/2014 sur les abus de marché.

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques liés à l'activité de la Société décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'Information avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du Document d'Information, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers, en millions ou en milliards) et pourcentages présentés dans le Document d'Information ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Information peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Sites Internet et liens hypertextes

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du Document d'Information ne font pas partie du Document d'Information.

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS

1.1. Responsable du Document d'Information

Monsieur Christophe GOASGUEN, Président directeur général de IMEON ENERGY.

1.2. Attestation de la personne responsable

Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le Document d'Information est juste et que, à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.

Fait à Brest,
Le 5 août 2024
Monsieur Christophe GOASGUEN,
Président directeur général

1.3. Rapports d'experts

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le Document d'Information.

1.4. Informations provenant d'un tiers

Aucune déclaration ou information provenant de tiers n'est incluse par référence dans le Document d'Information.

1.5. Responsable de l'information financière

Monsieur Christophe GOASGUEN,
Président directeur général
Zone Industrielle de Kergonan 6 Rue de Kerbernard – 29200 Brest
contact@imeon-energy.com

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

EVOLUCIE, 4 rue de Poulizan – 29217 Plougonvelin
812 836 732 RCS Brest

Nommé lors de l'Assemblée générale du 18 janvier 2016 et renouvelé lors de l'Assemblée générale du 29 septembre 2021 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Yann LEBRETON, 1 rue Fontaine Saint-Pierre – 29470 Plougastel-Daoulas

Nommé lors de l'Assemblée générale du 18 janvier 2016 et renouvelé lors de l'Assemblée générale du 29 septembre 2021 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

2.2. Commissaires aux comptes non renouvelés ou ayant démissionné

Néant.

3. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Information, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de décider d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date du Document d'Information, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans la présente section.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du Document d'Information, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en cinq catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante correspondant à la criticité du risque net calculé en fonction d'une approche combinant la probabilité d'occurrence, l'ampleur de l'impact négatif du risque selon l'appréciation de la Société et les dispositifs de gestion du risque existant à la date du Document d'Information. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
1 – Risques liés au secteur d'activité de la Société			
Risque lié à l'environnement concurrentiel	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à l'évolution du marché sur lequel opère la Société	Moyen	Moyen	Moyen
Risque lié à une évolution défavorable de la réglementation ou des politiques publiques de soutien aux énergies renouvelables	Faible	Elevé	Moyen
Risque lié à la baisse des prix de l'électricité	Faible	Elevé	Moyen
2 – Risques liés à l'activité de la Société			
Risque lié à la concentration clients	Faible	Elevé	Moyen
Risque lié à l'implantation de la Société dans de nouvelles géographies	Faible	Faible	Faible
Risque lié aux approvisionnements de la Société	Faible	Moyen	Faible
Risque lié à la baisse de performance ou au dysfonctionnement des onduleurs solaires	Faible	Faible	Faible
Risque de survenance d'un accident lors de l'installation ou de l'exploitation des produits de la Société	Faible	Faible	Faible
3 – Risques liés à la stratégie et à l'organisation de la Société			
Risque lié à la capacité de la Société à conserver et attirer des personnes expérimentées	Faible	Moyen	Moyen
Risque lié à la sécurité informatique et des logiciels	Moyen	Moyen	Moyen
Risque lié à la gestion de la croissance	Moyen	Moyen	Moyen
Risque lié à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels	Faible	Faible	Faible
Risque lié au départ d'un membre du management clé	Faible	Moyen	Faible
4 – Risques financiers			
Risque lié aux besoins de financement	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de liquidité	Faible	Elevé	Moyen
Risque lié aux taux de change	Moyen	Moyen	Moyen

5 – Risques réglementaires et juridiques			
Risque lié aux contraintes réglementaires et législatives	Elevé	Moyen	Moyen
Risque lié à la propriété intellectuelle et au savoir-faire de la Société	Faible	Elevé	Moyen
Risque lié au traitement des données personnelles	Moyen	Moyen	Moyen
Risque lié à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	Moyen	Faible	Faible

3.1. Risques liés au secteur d'activité de la Société

3.1.1. Risque lié à l'environnement concurrentiel

Grâce à son expérience en matière de solutions hybrides de stockage et consommation de l'énergie solaire et de l'existence de nombreuses barrières à l'entrée, la Société estime bénéficier d'une position concurrentielle forte sur son secteur d'activité.

La Société n'en demeure pas moins exposée à une concurrence (se reporter en section 5.4.2 du Document d'Information) de la part d'autres acteurs déjà implantés mais pourrait également se retrouver en concurrence avec de nouveaux acteurs désirant s'y implanter, et qui pour certains d'entre eux peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles de la Société.

Un autre acteur pourrait adopter un positionnement concurrentiel plus performant que celui de la Société et gagner des parts de marché au détriment du développement et de la position concurrentielle de celle-ci. La Société pourrait également voir ses parts de marché diminuer du fait de l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché. La pression que cette concurrence serait susceptible d'exercer pourrait contraindre la Société à limiter ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause ses objectifs.

Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

En outre, l'offre de la Société nécessite le recours à de multiples technologies résultant de nombreuses années de recherches et développement. A la date du Document d'Information, la Société estime que son avance technologique lui permet d'avoir un avantage concurrentiel certain mais ne peut exclure qu'un concurrent puisse développer des solutions similaires et dépasser l'avantage technologique de la Société voire utiliser ou développer les mêmes technologies de la Société lorsque celles-ci ne sont pas protégées au titre d'un droit de propriété intellectuelle ou industrielle. Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter aux évolutions technologiques, son offre pourrait perdre de son attractivité liée à son niveau de performances actuelles et être dépassée technologiquement, voire obsolète. Plus généralement, un concurrent pourrait développer des produits similaires à ceux de la Société, intégrant de nouvelles technologies plus performantes et plus rentables que celles développées par la Société.

En cas d'incapacité de la Société à disposer d'une offre à la pointe des innovations technologiques, de développement d'une offre concurrente plus performante ou encore de nécessité à mobiliser des ressources financières supérieures à celles anticipées pour intégrer les nouvelles technologies, il pourrait en résulter un impact défavorable plus ou moins sensible sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion du risque : La Société mène une veille concurrentielle active tant pour identifier l'émergence de nouveaux concurrents que pour être en mesure de procéder au portage de nouvelles solutions. La Société tente également de développer ses activités dans divers pays afin d'éviter le risque lié à une forte concentration géographique de la concurrence.

Degré de criticité net : Elevé

3.1.2. Risque lié à l'évolution du marché sur lequel opère la Société

Le marché de la commercialisation d'onduleurs hybrides, sur lequel la Société se positionne, est un marché émergent, dont les volumes demeurent à ce jour limités. En outre, le développement de ce marché est fortement corrélé au développement de la compétitivité de l'industrie des panneaux solaires.

Même si le marché sur lequel se positionne la Société est considéré comme porteur par la Société (se reporter en section 5.4.1 du Document d'Information pour plus de détails), il est possible qu'en fonction des circonstances économiques celui-ci ne connaisse pas la croissance escomptée tant en termes de capacité de production qu'en termes d'attractivité des énergies renouvelables par rapport à d'autres sources d'énergie. Il se pourrait également que le rythme de développement de ce marché se trouve ralenti par le manque de panneaux solaires disponibles sur le marché.

Par ailleurs, une baisse importante et durable du prix des énergies non-renouvelables pourrait provoquer une diminution de la demande de systèmes de production et de stockage d'énergies renouvelables.

Plus généralement, dans l'hypothèse où les technologies de la Société ne rencontreraient pas le succès attendu et en l'absence de solutions alternatives développées par la Société, le déploiement de nouvelles technologies nécessiterait des investissements significatifs et du temps.

Mesures de gestion du risque : La Société n'a pas mis en place de mesure de gestion spécifique de ce risque.

Degré de criticité net : Faible

3.1.3. Risque lié à une évolution défavorable de la réglementation ou des politiques publiques de soutien aux énergies renouvelables

Les activités liées au stockage de l'énergie sont actuellement favorablement influencées par les politiques publiques, nationales ou internationales, de soutien aux énergies propres, que ce soit à travers des tarifs d'achat favorables, des crédits d'impôts, des subventions ou d'autres mécanismes incitatifs. Toute réduction ou suppression de tarifs d'achat favorables, de crédits d'impôts, de subventions ou d'autres mécanismes incitatifs en raison de changements de politique, d'une diminution du besoin de telles aides, subventions ou incitations en raison du succès perçu de l'industrie des panneaux solaires, pourrait entraîner une diminution de la compétitivité de l'industrie des panneaux solaires en général et des onduleurs solaires de la Société, en particulier.

La survenance de l'un de ces facteurs pourrait entraîner une baisse ou un ralentissement de la demande de sources d'énergies renouvelables et des produits de la Société.

Mesures de gestion du risque : La Société fait face aux risques commerciaux liés à l'instabilité d'une politique publique et de la réglementation en se concentrant sur la diversification géographique. Cela implique d'étendre ses activités dans des pays offrant une stabilité politique et réglementaire. En diversifiant ses opérations dans plusieurs pays, la Société réduit sa dépendance à une seule zone et limite ainsi l'impact des changements de politique. Une analyse approfondie des risques spécifiques à chaque pays où elle opère est réalisée, et des stratégies flexibles sont adoptées pour gérer les éventuelles fluctuations réglementaires.

Degré de criticité net : Moyen

3.1.4. Risque lié à la baisse des prix de l'électricité

Si le succès des activités de la Société est étroitement lié à la promotion et au développement de l'énergie solaire, il est également influencé par l'évolution des prix de l'électricité qui impacte directement la rentabilité et la demande des produits de la Société.

La Société est ainsi exposée au risque de volatilité des prix de l'électricité, qui peut être influencée par divers facteurs, notamment les lobbys, l'offre et la demande sur les marchés de l'énergie, les politiques gouvernementales, les changements technologiques et les conditions météorologiques.

Une modification des politiques tarifaires, notamment une augmentation de la part fixe dans la facturation de l'électricité pourrait avoir un impact négatif sur la demande des consommateurs et *a fortiori* des installateurs et distributeurs, clients directs de la Société. En effet, les économies potentielles réalisées grâce à l'utilisation de l'énergie solaire pourraient être moins significatives, ce qui pourrait dissuader les consommateurs d'investir dans des installations solaires.

En outre, si les coûts d'utilisation du réseau électrique traditionnel deviennent relativement moins élevés par rapport à l'investissement dans des installations solaires, cela pourrait réduire la demande de solutions permettant de capter l'énergie solaire, entraînant ainsi une baisse des ventes des produits de la Société et une pression sur ses prix et ses marges.

Par conséquent, toute évolution défavorable des prix de l'électricité pourrait avoir un impact significatif sur la demande des produits, les activités et la performance financière de la Société.

Mesures de gestion du risque : La Société développe ses activités à l'étranger et bénéficie ainsi d'une diversification géographique qui lui permettrait de compenser les éventuelles pertes dans un marché donné par des performances positives dans d'autres marchés moins affectés.

Degré de criticité net : Moyen

3.2. Risques liés à l'activité de la Société

3.2.1. Risque lié à la concentration des clients

La Société compte trois catégories de clients : les distributeurs ou grossistes, les installateurs et les intégrateurs et affiche un taux de récurrence de l'ordre de 70% ce qui témoigne de la satisfaction de ceux-ci à l'égard des produits de la Société.

A la date du Document d'Information, le principal client de la Société, un distributeur, représente 47% du chiffre d'affaires de la Société.

Si ce client majeur venait à rompre ses relations commerciales avec la Société, les installateurs clients du grossiste concerné pourraient s'approvisionner auprès d'un autre distributeur qui commercialise les produits de la Société s'ils souhaitent continuer à acheter ceux-ci. Toutefois, et même si elle estime que ces installateurs sont satisfaits de ses produits, la Société ne peut garantir que ces derniers continueraient d'acheter les produits de la Société si le grossiste auprès duquel ils avaient l'habitude de s'approvisionner ne les propose plus.

Ainsi, la perte de ce client majeur pourrait avoir un impact significatif sur les revenus et la rentabilité de la Société.

A la date du Document d'Information, plus de la moitié du chiffre d'affaires de la Société provient de clients situés en France.

Cette absence de diversification géographique en termes de source de revenus augmente le risque qu'un événement impactant la France et plus particulièrement l'évolution défavorable des réglementations ou des politiques de soutien à la filière (se reporter en section 3.1.3 ci-dessus) dans ce pays impacte les activités de la Société et son chiffre d'affaires.

Mesures de gestion du risque : La Société estime qu'à la date du Document d'Information il existe une part de marché importante à pénétrer dès lors (i) que la plupart des installateurs ne propose pas encore d'onduleur hybride et (ii) qu'elle peut aisément développer la vente d'onduleurs B to B qui ne représente actuellement que 10% de ses ventes. En outre, la Société a pour stratégie d'augmenter significativement les ventes de ses produits à l'étranger (se reporter en section 5.3.2 du Document d'Information).

Degré de criticité net : Moyen

3.2.2. Risque lié à l'implantation de la Société dans de nouvelles géographies

Si la France constitue le marché stratégique prioritaire de la Société compte-tenu de son historique ainsi que de la politique de soutien aux énergies renouvelables, la Société a d'ores et déjà entamé une stratégie d'expansion à l'international (Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis et Afrique du Sud). Au 31 décembre 2023, la Société a réalisé environ 30% de son chiffre d'affaires à l'international.

La stratégie de la Société est en partie basée sur une accélération de son expansion à l'international (se reporter en section 5.3.2 du Document d'Information).

Les activités actuelles et à venir de la Société dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international l'exposent à un certain nombre de risques liés à la pénétration de nouveaux marchés et à la gestion d'activités à l'international, parmi lesquels :

- l'implantation dans un nouveau pays nécessite une période d'adaptation au contexte politique, juridique, technique ou commercial local et des investissements parfois importants ;
- la non obtention, le non renouvellement ou encore la nécessité de s'adapter aux nouvelles exigences pour la certification nécessaire à la mise sur le marché de ses produits dans les pays concernés (se reporter en section 3.5.1 ci-dessous) ;
- l'existence de législations, réglementations et pratiques commerciales locales pouvant favoriser des concurrents locaux, inclure des contraintes en termes de présence locale, ou des limitations ou interdictions d'exercice de certaines activités ou de détention de certains actifs par des étrangers ;
- des risques d'expropriation, de nationalisation, de confiscation des biens, ou encore de restrictions aux investissements étrangers et au rapatriement des capitaux investis ; et
- des difficultés à maintenir de solides relations avec des partenaires locaux pour assurer la maintenance des produits et des conseillers techniques, financiers et juridiques locaux fiables.

Par ailleurs, la Société pourrait à terme être amenée à opérer dans des pays dans lesquels les problématiques de corruption sont ou pourraient être répandues et bien qu'elle soit vigilante sur les aspects de respect de la réglementation et plus généralement de RSE, les contrôles et procédures en cours de mises en place pourraient ne pas permettre d'éviter la violation de lois et règlements anticorruption.

Tout manquement aux lois et règlements anti-corruption applicables pourrait se traduire par des amendes substantielles, des sanctions civiles ou pénales, ainsi qu'un risque de réputation pouvant avoir une incidence défavorable sur le coût et la disponibilité des financements ainsi que, plus généralement, l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Enfin, la Société développe ses activités dans des pays sujets à des contextes géopolitiques instables. Outre les risques de changement de politiques publiques et de réglementations (se reporter au paragraphe 3.1.3 ci-dessus), les perturbations politiques ou économiques des pays et territoires dans lesquels la Société réalisera une part significative de son chiffre d'affaires pourraient influencer sur son activité, sa rentabilité et ses perspectives de développement de manière défavorable plus ou moins forte. Également, dans les périodes de fort ralentissement économique ou dans des situations de crise dans certains pays et territoires, l'évolution du chiffre d'affaires de la Société peut être affectée.

Mesures de gestion du risque : En amont de son expansion dans les différentes zones concernées, la Société réalise une évaluation stricte du risque pays notamment avec des experts locaux afin de décider de l'opportunité d'y développer ses activités. A la date du Document d'Information, la Société ambitionne de s'implanter uniquement dans des pays dont les réglementations et le contexte géopolitique et environnemental sont stables.

Degré de criticité net : Faible

3.2.3. Risque lié aux approvisionnements de la Société

Les onduleurs solaires de la Société sont conçus à partir de certains composants (cartes électroniques, câbles...), pour lesquels le nombre de fournisseurs peut être restreint ou dont les capacités de production peuvent être limitées. Le marché de certains composants, et notamment des processeurs utilisés pour les besoins des cartes électroniques, est ainsi par exemple restreint à un nombre limité d'acteurs dans le monde. Par ailleurs, le prix des composants pourrait augmenter en fonction de différents facteurs et notamment en fonction de l'évolution du prix des matières premières ou d'une éventuelle concentration des fournisseurs auprès desquels la Société s'approvisionne.

L'indisponibilité de certains composants serait susceptible d'entraîner des retards en phase d'assemblage. Ces retards peuvent provoquer un manque à gagner qui pourrait ne pas être intégralement compensé par les clauses de pénalités incluses dans les contrats conclus avec les fournisseurs. Certaines pièces conçues sur-mesure requièrent des délais et coûts de fabrication et de livraison importants : si ces éléments ne fonctionnent pas comme prévu ou sont endommagés, leur remplacement peut nécessiter des dépenses conséquentes pour la Société et entraîner des retards de production.

En outre, pour ses composants, la Société dispose de fournisseurs qui sont pour la plupart situés en Chine. L'assemblage de ses onduleurs solaires s'effectue également en Chine. La présence dans ce pays de la plupart des fournisseurs de la Société est susceptible, en cas d'évènement géopolitique local majeur, d'affecter le prix et les conditions d'obtention des composants nécessaires à la conception des onduleurs solaires. Cela pourrait avoir comme conséquence d'étendre les délais de livraison, d'en augmenter le coût mais également de perturber l'assemblage des produits de la Société.

Enfin, même si la Société n'estime pas faire face à un risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, elle doit systématiquement indiquer le nom de chacun de ses fournisseurs dans le cadre des procédures d'obtention des certifications lui permettant de commercialiser ses produits dans les pays concernés ce qui l'oblige à sélectionner rigoureusement ces fournisseurs. La sélection d'un fournisseur dont la qualité et sécurité des produits serait considérées comme non satisfaisantes pourrait en effet remettre en cause l'obtention d'une certification nécessaire pour la mise sur le marché des produits de la Société dans un pays donné (se reporter en section 3.5.1 ci-dessous pour plus de détails).

Dès lors, la survenance des risques décrits ci-avant serait susceptible d'affecter significativement les capacités de la Société à poursuivre son développement et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Mesures de gestion du risque : S'agissant des approvisionnements que la Société considère stratégiques, celui-ci a mis en place une politique de bi ou tri-sourcing afin de limiter sa dépendance à

un fournisseur en particulier. La Société pratique une sélection et un suivi de ses fournisseurs en fonction de leur niveau de qualité et de fiabilité afin de ne pas mettre en cause l'obtention de ses certifications pour la commercialisation de ses produits. La Société anticipe de faire fabriquer certains de ses composants en France voire d'internaliser une partie de la fabrication.

Degré de criticité net : Faible

3.2.4. Risque lié à la baisse de performance ou au dysfonctionnement des onduleurs solaires

La performance économique de la Société est directement liée à la performance de ses produits. Au fil des années, la Société a conçu des produits qu'elle considère comme performants, issus d'améliorations successives visant à maximiser les rendements des clients finaux en termes de consommation d'électricité.

La Société pourrait cependant faire face à une baisse des performances opérationnelles, à des dysfonctionnements ou à des pannes causant une baisse de productivité ou de la qualité des produits pouvant nécessiter de relancer la production d'un nouveau lot et causer des pertes d'exploitation.

Ces défaillances et pannes peuvent notamment résulter d'une usure, d'une défaillance ou malfaçon, de conditions météorologiques extrêmes ou encore d'une négligence (erreur humaine, défaut d'entretien, voire sabotage délibéré). Lorsque la Société ne peut déceler l'origine de la défaillance à distance, son service après-vente devra récupérer les produits considérés comme défaillants afin d'analyser l'origine du dysfonctionnement et procéder le cas échéant aux réparations nécessaires. Lorsqu'il est trop coûteux pour la Société de rapatrier un produit en raison de la distance, celle-ci devra mandater un partenaire local pour se rendre sur place afin d'effectuer les vérifications et réparations nécessaires.

Lorsque la défaillance lui est imputable, la Société peut être confrontée à des coûts non négligeables pour le remplacement ou la réparation de l'équipement.

En outre, les onduleurs solaires de la Société bénéficient d'une garantie de 10 ans. Si un nombre trop important de clients de la Société venait à utiliser les garanties offertes par la Société lors de la vente de ses produits, cela pourrait avoir un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Mesures de gestion du risque : A la date du Document d'Information, la Société peut assurer un suivi en temps réel du fonctionnement et des performances d'environ 85% de ses onduleurs grâce au logiciel développé par ses équipes (pour plus de détails, se reporter en section 5.2.2.3 du Document d'Information) ce qui lui permet d'être informée en temps réel des pannes et défaillances rencontrées par ces installations ainsi que de leur origine et de leur degré d'importance. En outre, la Société intègre un processus de qualité totale décrit en section 5.2.3.2 du Document d'Information. La Société développe également des solutions permettant de l'alerter immédiatement dès qu'un produit installé subit une baisse de performance ou un dysfonctionnement. Grâce à ce suivi à distance, la Société peut dans certains cas effectuer des manipulations à distance pour corriger certains problèmes afin de réduire les coûts de son service après-vente.

Degré de criticité du risque : Faible

3.2.5. Risque de survenance d'un accident lors de l'installation ou de l'exploitation des produits de la Société

L'installation des onduleurs de la Société sur les sites des clients finaux présentent des risques tels que des accidents liés au maniement du produit. Un accident à l'occasion de l'installation des onduleurs serait susceptible de causer des interruptions ou ralentissements du fonctionnement du produit, la destruction totale ou partielle de l'onduleur ou de certains composants et entraîner des conséquences graves pour l'installateur voire pour le client final.

Même si la Société n'est pas en charge de l'installation des produits qu'elle vend aux installateurs, la survenance d'un tel accident pourrait lui être reprochée si les installateurs considèrent que l'incident est lié à la complexité du produit de la Société ou à un manque d'assistance de la Société. Cela pourrait avoir un impact négatif sur sa réputation et son image, lui faire perdre des clients et à terme avoir un impact sur ses activités et sa situation financière si de tels accidents se produisaient trop régulièrement.

Par ailleurs, si un accident survenait lors de l'exploitation de l'onduleurs et que cet accident est lié à la qualité ou la sécurité des produits de la Société, celle-ci pourrait engager sa responsabilité (se reporter en section 3.5.4 ci-dessous). Cela aurait nécessairement un impact sur son image et sa réputation et pourrait entraîner une chute du nombre de clients.

Mesure de gestion du risque : La Société s'efforce de simplifier au mieux ses produits afin d'en faciliter l'installation et l'usage et limiter les accidents liés à une mauvaise manipulation. Elle va notamment proposer à ses clients des formations techniques pour l'installation de ses produits. Elle a également établi des notices simples pour le montage de ses produits. Elle choisit des installateurs ayant des qualifications adéquates et supervise la réalisation de l'installation afin d'en garantir la conformité. En ce qui concerne la prévention des accidents lors de l'exploitation en raison de la défectuosité du produit, se reporter en section 3.5.4 ci-dessous.

Degré de criticité du risque : Faible

3.3. Risques liés à la stratégie et à l'organisation de la Société

3.3.1. Risque lié à la capacité de la Société à conserver et attirer des personnes expérimentées

Le succès futur de la Société dépend notamment de sa capacité à recruter, intégrer et fidéliser de futurs collaborateurs qualifiés pour accompagner le développement anticipé de ses activités. La Société dispose d'un taux de sortie (nombre total de sorties des effectifs permanents / Effectif permanent annuel moyen) de l'ordre de 0 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de l'ordre de 8 % au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023. Si la Société n'était pas en mesure de maintenir un taux de sortie bas, cela pourrait affecter son image et son développement.

Enfin, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs (concurrents, acteurs publiques...) pour recruter et retenir du personnel qualifié. Dans la mesure où cette concurrence est très diversifiée et compte tenu de sa taille et de son expérience, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ses personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

Mesures de gestion du risque : La Société met en œuvre un ensemble de mesures visant à attirer et fidéliser ses collaborateurs, notamment grâce à divers avantages salariaux et assimilés. Par ailleurs, l'assemblée générale du 31 juillet 2024 a autorisé le conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions au bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux ou à des nouvelles attributions de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Degré de criticité du risque : Moyen

3.3.2. Risque lié à la sécurité informatique et des logiciels

La Société a recours à de nombreux outils informatiques pour les besoins de ses activités, que ce soit pour ses besoins opérationnels, notamment avec le monitoring Imeon Energy (se reporter en section 5.2.2 du Document d'Information) ou pour ses besoins de support (comptabilité, ressources humaines, etc.).

Ces outils informatiques, capables de traiter des volumes élevés de contenus et de données, ont vocation à soutenir le déploiement et la gestion des activités de la Société afin de mettre en place et d'implémenter

un modèle opérationnel complexe à l'échelle locale mais aussi globale, ce qui a pour objet d'accompagner la croissance de ses activités.

La Société pourrait à l'avenir connaître des défaillances, interruptions et autres perturbations de ses systèmes d'information et de ses réseaux, de sources très diverses et notamment des fraudes internes, des cyberattaques, virus, malwares et ransomware, ou encore des intrusions électroniques à distance, des défaillances de ses infrastructures électriques ou de télécommunications, ou des événements ou perturbations similaires. En particulier, les cyber-attaques deviennent de plus en plus sophistiquées et incluent, sans s'y limiter, des attaques malveillantes de logiciels, des tentatives d'accès non autorisé aux données et aux systèmes et d'autres atteintes à la sécurité électronique qui pourraient entraîner des perturbations dans les systèmes, la diffusion non autorisée d'informations confidentielles ou autrement protégées et la corruption de données.

Les perturbations des systèmes informatiques de la Société pourraient gravement perturber les activités commerciales et opérationnelles ainsi que la gestion administrative de la Société et de ses solutions. Une telle situation pourrait également entraîner des pertes de service pour les clients et créer des contraintes et dépenses importantes afin de corriger les failles de sécurité ou les dommages au système notamment si la Société n'est pas en mesure d'avoir connaissance de ces dysfonctionnements dès leur origine. En particulier, une défaillance dans le système de surveillance et de pilotage des opérations à distance pourrait affecter l'image et la réputation de la Société et entraîner une perte de revenus, le non-respect d'obligations contractuelles et donner lieu à des amendes et des condamnations à verser sous forme de dommages et intérêts pour la Société si un tel dysfonctionnement conduisait celle-ci à ne plus se conformer à une obligation légale ou réglementaire.

Enfin, la Société est également exposée à un risque d'obsolescence de ses systèmes informatiques si elle n'était pas en capacité de faire évoluer rapidement ses infrastructures et son offre technologique face aux évolutions du marché et à la demande d'efficacité de ses clients ou prospects.

La survenance de défaillances significatives dans les systèmes informatiques de la Société aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Mesures de gestion du risque : La Société réalise une approche proactive pour atténuer les risques liés à la sécurité informatique et aux logiciels dans ses produits. Dès la phase de conception, elle intègre des mesures de sécurité pour garantir la protection des données et des appareils. Elle assure également des mises à jour régulières du logiciel embarqué pour corriger les vulnérabilités identifiées, tout en surveillant en continu les activités suspectes pour détecter et répondre rapidement aux menaces potentielles. De plus, la Société met en place des mécanismes d'authentification solides et limite les privilèges d'accès pour renforcer la sécurité des appareils et des données. Elle forme ses salariés aux bonnes pratiques de sécurité informatique et établit des partenariats avec des experts en sécurité pour bénéficier de conseils et d'audits indépendants (formation / tests d'intrusions / ...).

Degré de criticité du risque : Moyen

3.3.3. Risque lié à la gestion de la croissance

Dans le cadre de sa stratégie de développement et de son expansion géographique (se reporter en section 5.3.2 du Document d'Information), la Société va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. À cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés, dont ceux induits par l'évolution attendue du modèle économique ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion.

Il est possible que la Société rencontre des difficultés dans l'intégration de ces nouveaux profils dès lors que celle-ci pourrait ne pas être en mesure de mobiliser les ressources internes (ressources humaines) nécessaires à cette intégration tout en assurant une qualité de développement.

Il est également possible que la Société ne parvienne pas à être attractive vis-à-vis du personnel qualifié face à d'autres acteurs des secteurs technologique et de la transition énergétique.

L'incapacité de la Société à attirer de nouveaux profils, gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

Afin d'accélérer sa croissance, la Société pourrait aussi être amenée, outre le recrutement de personnes qualifiées, à réaliser des acquisitions sélectives de technologies, de produits nouveaux ou complémentaires, de sociétés ou de fonds de commerce. La mise en œuvre de cette stratégie dépendrait, en partie, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou ses technologies.

Dans de telles hypothèses, la Société ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer avec succès les technologies qu'elle aura acquises ou être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables. Tout problème rencontré par la Société dans l'intégration d'autres sociétés ou technologies ou dans le financement de ces acquisitions est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion du risque : Pour faire face à ces risques, la Société tente d'anticiper ses besoins. Elle peut rapidement mobiliser des partenaires spécialisés en matière de recrutement et analyse dès à présent les impacts d'un déménagement et d'un agrandissement de ses locaux. L'introduction en bourse devrait permettre à la Société d'avoir les fonds nécessaires pour faire face à cette croissance, renforcer sa notoriété et contribuer à attirer de nouveaux talents.

Degré de criticité du risque : Moyen

3.3.4. Risque lié à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels

A la date du Document d'Information et à l'issue du Placement Privé, la société SUNLEGACY (détenue à hauteur de 70% par Monsieur Christophe GOASGUEN, Président directeur général, et à hauteur de 30% par Madame Yan GOASGUEN), détient 54,91 % du capital et des droits de vote de la Société. En outre, Monsieur Christophe GOASGUEN, en tant que Président directeur général et fondateur de la Société, et Madame Yan GOASGUEN en tant qu'administratrice disposent d'un rôle opérationnel stratégique. La société SUNLEGACY détiendrait à l'issue de l'opération envisagée d'introduction en bourse de la Société 54,91% du capital social et des droits de vote, pouvant ainsi conduire à une concentration, même limitée, du contrôle de la Société. Cette situation pourrait impliquer une absence de contre-pouvoirs dans les décisions opérationnelles.

Mesures de gestion du risque : Afin d'assurer que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive, la nomination de deux administrateurs indépendants a été approuvée par l'assemblée générale du 31 juillet 2024. En outre, dans la perspective de l'inscription de ses actions aux négociations sur *Euronext Access+*, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise. La Société a choisi d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext tel qu'il a été publié en septembre 2021 en tant que code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'inscription de ses actions aux négociations sur *Euronext Access+*, ce code étant disponible notamment sur le site de Middlednext (<https://www.middlednext.com/>). La Société se conforme d'ores et déjà à la majeure partie des recommandations du Code Middlednext (se reporter en section 15.4.1 du Document d'Information).

Degré de criticité du risque : Faible

3.3.5. Risque lié au départ d'un membre du management clé

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction décrite en section 9.2 du Document d'Information qui bénéficie d'une expérience importante, réunie autour de son fondateur, Monsieur Christophe GOASGUEN, Président directeur général. Il repose également sur une équipe de collaborateurs motivés, qualifiés et formés notamment dans le domaine de la commercialisation, de la gestion des processus de production, du marketing, de la communication, de la gestion financière et des ressources humaines.

En cas d'accident ou de départ d'un ou plusieurs de ces dirigeants et personnes clés, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement, ce qui pourrait affecter sa performance opérationnelle. En outre, dans le cas où un membre de sa direction, son fondateur ou ses salariés clés rejoindraient un concurrent ou créeraient une activité concurrente, la Société pourrait en être négativement affectée.

Mesures de gestion du risque : Afin de diminuer les risques de départ des personnels clés, la Société peut attribuer à ses collaborateurs clés des instruments incitatifs et a à ce titre d'ores et déjà attribué au profit de certains salariés clés des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (se reporter en section 18.1.4 du Document d'Information).

Degré de criticité du risque : Faible

3.4. Risques financiers

3.4.1. Risque lié aux besoins de financement

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés grâce à des outils tels que l'augmentation de capital, les subventions, l'emprunt obligataire, les comptes courants, le crédit-documentaire ou l'emprunt bancaire.

La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses projets. La Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher des sources de financement, via le recours à des financements bancaires ou via l'émission d'actions nouvelles. La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir limiter ou reporter le déploiement de ses capacités de production, la privant d'accéder à de nouveaux marchés, ou limiter le développement de nouveaux projets ou encore revoir l'horizon de mise en œuvre de sa stratégie.

Par ailleurs, dans la mesure où la Société leverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

Mesures de gestion du risque : La Société constitue de façon systématique un plan de financement avant toute sollicitation ou tout engagement, avec une revue par anticipation des conditions et risques liés aux financements. En outre, l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse

envisagée de la Société lui permettra de répondre en partie à ses besoins de financement pour mettre en œuvre sa stratégie décrite en section 5.4 du Document d'Information.

Degré de criticité du risque : Moyen

3.4.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie en fonction de ses ressources disponibles.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital, par la perception de subventions ainsi que par le recours à l'endettement bancaire et obligataire, les comptes courants, ou le crédit-documentaire.

A la date du Document d'Information, la Société estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité à court terme. La Société dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois afin de poursuivre la stratégie de croissance déployée historiquement.

Toutefois, le financement des investissements indispensables pour la mise en œuvre de la stratégie de croissance organique de la Société telle que décrite à la section 5.4 du Document d'Information implique des investissements additionnels qui seront en partie financés par un recours à l'emprunt bancaire et de l'affacturage et en partie financés grâce à la réalisation de l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société sur *Euronext Access+*.

Mesure de gestion du risque : Si les conditions de marché ne permettaient pas le succès de la levée de capital proposée pour cette introduction en bourse, et en l'absence d'alternatives de financement, la Société pourrait revoir la stratégie de croissance décrite dans le Document d'Information en limitant ses investissements, ce qui impacterait les perspectives de développement de la Société.

Degré de criticité net : Moyen

3.4.3. Risque lié aux taux de change

La majorité des composants achetés par la Société pour la fabrication de ses produits sont facturés en dollars U.S. Par ailleurs, lors des prochains exercices, et compte tenu de sa stratégie de développement à l'international, la Société pourrait de plus en plus percevoir une partie de son chiffre d'affaires en devises étrangères.

La Société est donc exposée à la variation de la parité de ces devises avec l'euro. Cette variation, si elle était trop significative, pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats de la Société.

Mesures de gestion du risque : La Société met en œuvre des stratégies pour éviter les risques de change, notamment en utilisant des couvertures à terme et en utilisant des comptes dans la monnaie locale. Par le biais de contrats à terme, elle fixe des taux de change pour des transactions futures, ce qui lui permet de se protéger contre les fluctuations défavorables des taux de change. De plus, en conservant des comptes bancaires dans la monnaie locale des pays où elle opère, la Société évite la nécessité de convertir fréquemment les fonds et minimise ainsi les risques associés aux fluctuations des taux de change. En combinant ces deux stratégies, la Société réduit efficacement son exposition aux risques de change tout en optimisant sa gestion financière.

Degré de criticité net : Moyen

3.5. Risques réglementaires et juridiques

3.5.1. Risque lié aux contraintes réglementaires et législatives

Dans le cadre de ses activités, la Société est soumise à des normes et des réglementations applicables à l'industrie des énergies renouvelables et spécifiquement à la conception des onduleurs solaires hybrides (pour plus de détails, se reporter en au chapitre 8 du Document d'Information de la Société).

En France, les onduleurs solaires hybrides doivent se conformer à des normes qui permettent de garantir la sécurité des utilisateurs et la qualité des produits et notamment la réglementation en matière de sécurité électrique établie par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) ou encore la Directive Compatibilité Électromagnétique (CEM) 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil qui impose l'obtention de la certification CE obligatoire pour la mise sur le marché européen.

Dans les autres pays au sein desquels la Société développe ou souhaite commercialiser ses produits, une certification est systématiquement nécessaire pour permettre le raccordement au réseau local et délivrée pour une durée d'environ cinq ans. Une fois cette certification obtenue par la Société, celle-ci peut commercialiser ses produits dans le pays concerné. Toutefois, si les normes relatives à la délivrance d'un certificat devaient évoluer dans un des pays où la Société commercialise ses produits, il lui faudrait demander une nouvelle certification pour pouvoir raccorder ses produits au réseau local, après s'être assurée que ses produits répondent aux nouvelles exigences applicables. Une telle situation pourrait suspendre la commercialisation des produits de la Société dans un pays donné, le temps que celle-ci obtienne de nouveau le certificat nécessaire, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

Des modifications dans les normes pourraient nécessiter des ajustements dans la conception des produits de la Société pour rester conformes.

Le non-respect de ces lois, réglementations ou normes ou toute modification de celles-ci pourrait entraîner des coûts supplémentaires, des retards dans les projets, des amendes ou des sanctions réglementaires, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Mesures de gestion du risque : La Société surveille régulièrement, avec l'assistance de conseils spécialisés l'évolution de l'environnement réglementaire applicable à ses activités et travaille également sur une diversification géographique de ses activités.

Degré de criticité du risque : Moyen

3.5.2. Risque lié à la propriété intellectuelle et au savoir-faire de la Société

La Société développe une stratégie de croissance par l'innovation, soutenue par une importante activité de recherches et développement.

Conformément aux pratiques sectorielles, la Société ne dépose que peu de brevets et privilégie une stratégie veillant à la confidentialité des formulations conçues et de ses savoir-faire industriels. Ainsi, la majeure partie des inventions de la Société ne sont pas brevetés. En effet, la Société considère que la protection conférée par des brevets, bien que conséquente, n'est pas absolue, du fait qu'il existe toujours un risque de copie d'un procédé ou d'une formulation et qu'à l'échéance des brevets, les innovations de la Société tombent alors dans le domaine public et sont donc aisément exploitables.

A la date du Document d'Information, la Société a déposé un brevet à l'INPI sous le numéro FR1461752 afin de couvrir l'architecture électronique de ses onduleurs hybrides et a déposé deux demandes de brevet en France sous les numéros FR2300049 et FR2300052 afin de couvrir deux types d'installations électriques.

La Société effectue une veille active et des recherches d'antériorité via ses équipes R&D afin de :

- S'assurer que la Société soit en mesure d'exploiter librement ses produits sans que ceux-ci ne portent atteinte à des brevets, à d'autres droits de propriété intellectuelle ou encore aux efforts de recherche et de développement de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits notamment de propriété intellectuelle de la Société ;
- Maximiser les chances que ses dépôts de demandes aboutissent à des enregistrements par les offices de propriété intellectuelle ;
- Réduire le risque d'un recours sur la validité d'un brevet ou sur l'opposabilité ou le contournement d'un brevet par un concurrent.

La Société a également déposé des marques et des noms de domaines. La marque et l'exploitation du site Internet de la Société font partie intégrante de sa stratégie marketing et commerciale. Pour plus de détails, se reporter au chapitre 7 du Document d'Information.

La Société est ainsi particulièrement attentive à ce que ses marques ne fassent pas l'objet de contrefaçons car outre l'impact défavorable immédiat sur les résultats de la Société, cela pourrait nuire à la notoriété et à l'image de qualité des produits concernés mais également à l'image globale de la Société.

Les technologies, procédés, méthodes de production, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets industriels que la Société protège au mieux. La Société n'échange d'ailleurs pas ses savoir-faire, procédés et méthodes de production avec ses clients ou d'autres partenaires. La Société privilégie les développements internes pour s'assurer du maintien de la confidentialité et ne recourt ainsi pas à des sous-traitants ou des partenariats de recherche en ce qui concerne des savoir-faire industriels et R&D stratégiques.

La Société se protège également par la signature d'accords de confidentialité. Les contrats de travail des salariés de la Société incluent toutes les protections permises par le droit du travail au regard de la propriété intellectuelle.

Les droits de la Société sur son brevet, sa marque, ses noms de domaines, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle ainsi que les mesures prises pour maintenir la confidentialité sur les savoir-faire de la Société pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

La Société ne peut garantir de manière certaine :

- Que les demandes de brevets, de marques et autres droits en cours donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle enregistrés ;
- Que les brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle délivrés à la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés par des concurrents ;
- Que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour le protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des technologies, processus industriels, produits ou développements similaires ; et
- Que la Société soit en mesure de prévenir la violation par un tiers des accords de confidentialité ou la divulgation à des tiers d'informations confidentielles sur ses secrets commerciaux et industriels en matière de savoir-faire, procédés et méthodes de production et que ces informations soient utilisées au profit de tiers (concurrents, clients, fournisseurs...).

A la date du Document d'Information, la Société n'a été confrontée à aucune de ces situations ni n'a été impliquée dans un quelconque litige, en demande ou en défense, relatif à ses droits notamment de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

Mesures de gestion du risque : Un cabinet spécialisé en matière de propriété intellectuelle accompagne la Société sur ces sujets.

Degré de criticité net : Moyen

3.5.3. Risque lié au traitement des données personnelles

Dans le cadre de ses activités et plus particulièrement dans le cadre du suivi des performances de ses produits, la Société utilise une base de données qui concerne les clients finaux chez qui les produits de la Société sont installés. La Société collecte ainsi un certain nombre de données et est soumise à l'application du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « **RGPD** »).

Même si elle ne traite aucune donnée sensible et n'est donc pas concernée par un régime juridique plus strict ou un contrôle accru, la Société pourrait ne pas être en mesure de se tenir informée et de se conformer à l'ensemble des lois, réglementations et normes en matière de données personnelles ou d'utilisation des données ou de sécurité lesquelles évoluent rapidement. Dans une telle hypothèse, certaines fonctionnalités pourraient devoir être restreintes, suspendues ou résiliées, des sanctions administratives, civiles ou pénales (dont des amendes) pourraient être imposées, certains clients existants ou potentiels pourraient être réticents à faire appel aux services de la Société et sa réputation et son image de marque pourraient être atteints, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Par ailleurs, dans l'éventualité où la Commission nationale de l'informatique et des libertés (la « **CNIL** ») serait amenée à constater que des activités de la Société impliquant des traitements de données à caractère personnel sont réalisées en violation des grands principes du RGPD relatifs à la licéité du traitement, ou à la limitation de la conservation des données, la CNIL pourrait imposer la suppression d'une partie de la base de données de la Société, ce qui peut avoir un impact important sur sa capacité opérationnelle, mais aussi sur ses résultats.

Dans le cas où des manquements au RGPD seraient portés à la connaissance de la formation restreinte de la CNIL, celle-ci peut prononcer à l'encontre de la Société, un rappel à l'ordre, une injonction de se mettre en conformité, une limitation temporaire ou définitive du traitement, son interdiction ou le retrait d'une autorisation, le retrait d'une certification, la suspension des flux de données à un destinataire situé dans un pays tiers, une suspension partielle ou totale de la décision d'approbation des règles d'entreprise contraignantes et/ou une amende administrative.

La Société pourrait être contrainte d'engager des montants élevés d'investissements et d'autres ressources pour se conformer aux standards applicables en matière de respect de la vie privée et de sécurité requises par les normes internationales et par la loi, aux normes sectorielles en vigueur ou pour adapter les contrats qu'elle conclut en conséquence.

Mesures de gestion du risque : Pour minimiser les risques liés au traitement des données personnelles des clients, la Société met en œuvre plusieurs mesures de sécurité et de protection de la vie privée. La Société a mis en place une procédure interne concernant la collecte, l'accès, la modification et la portabilité des données personnelles conformément aux dispositions du RGPD. La Société limite l'accès aux données personnelles uniquement aux employés qui en ont besoin pour effectuer leur travail, et met en place des contrôles d'accès stricts pour empêcher les accès non autorisés. De plus, elle chiffre les données personnelles lors de leur stockage et de leur transmission pour protéger leur confidentialité, en particulier lorsqu'elles sont stockées sur des appareils mobiles ou dans le cloud. La Société renforce également sa sécurité informatique en mettant en place des mesures robustes telles que des pare-feux, des logiciels antivirus et des systèmes de détection des intrusions pour protéger les données contre les cyberattaques. Elle sensibilise et forme ses employés sur les bonnes pratiques de protection des données et de sécurité informatique, et s'assure que les fournisseurs de services tiers respectent également les normes de protection des données et disposent de mesures de sécurité adéquates. Enfin, la Société élabore et communique des politiques de confidentialité claires aux clients, expliquant comment leurs données personnelles sont collectées, utilisées et protégées. En effectuant régulièrement des évaluations

des risques, elle identifie les vulnérabilités potentielles dans le traitement des données personnelles et met en place des mesures correctives appropriées. En mettant en œuvre ces mesures, la Société réduit les risques liés au traitement des données personnelles de ses clients et renforce la confiance de ces derniers dans la manière dont leurs informations sont gérées.

Degré de criticité net : Moyen

3.5.4. Risque lié à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits.

La Société pourrait voir sa responsabilité engagée du fait d'un dommage causé par un défaut d'un de ses produits mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé réparation à la Société d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

La responsabilité de la Société pourrait toutefois être écartée si elle démontrait que l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où le produit a été mis en circulation, ne pouvait permettre de déceler l'existence du défaut ou que le défaut du produit est dû à la conformité du produit avec des règles impératives d'ordre législatif ou réglementaire.

A la date du Document d'Information, le dysfonctionnement potentiel d'un onduleur électrique vendu en octobre 2021 par un distributeur de la Société à un particulier fait l'objet d'une action judiciaire, sur le fondement du vice caché et, à titre subsidiaire, de la responsabilité au titre des produits défectueux. Déboutée de sa demande en première instance, la partie demanderesse demande, devant la Cour d'appel d'Angers, une indemnisation d'un montant de moins de 10.000 euros. L'affaire est encore pendante et la somme correspondant à la demande d'indemnisation n'a pas été provisionnée par la Société.

Si la responsabilité de la Société était engagée, ceci pourrait avoir pour conséquence d'affecter la demande des produits de la Société.

Mesures de gestion du risque : La Société réalise régulièrement des contrôles dans le cadre du processus de conception, fabrication et livraison de ses produits. Elle veille à confier la fabrication des composants de ses produits et l'assemblage à des prestataires répondant à ses exigences en termes de qualité et sécurité. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de la Société sont réalisées dans le respect de référentiels en matière de qualité, et si la pratique consiste à réaliser une série de tests avant commercialisation pour réduire le risque d'erreur, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque. En plus du travail sur la qualité dès la conception et sur tout le processus de fabrication, la Société prend aussi des mesures pour limiter les risques liés à une mauvaise installation en sélectionnant soigneusement ses installateurs et en leur fournissant une formation adéquate (processus d'Onboarding formalisé). Elle veille à ce que les installateurs choisis possèdent les qualifications nécessaires et bénéficient d'une formation complète sur les spécifications techniques et les meilleures pratiques d'installation. De plus, la Société assure une supervision constante lors des installations pour garantir la conformité aux normes et aux spécifications requises, et elle met en place des mécanismes de contrôle qualité pour assurer la fiabilité des travaux réalisés. En encourageant les retours d'expérience des installateurs et en s'engageant dans une amélioration continue, la Société maintient des normes élevées de qualité et de performance pour ses installations.

Degré de criticité du risque : Faible

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

4.1. Dénomination sociale de la Société et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale : « IMEON ENERGY ».

La Société a pour nom commercial : « IMEON ENERGY ».

4.2. Lieu, numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 792 345 647.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le : 969500MIWWEOHEH66B08.

4.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 20 mars 2013 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés (soit à compter du 18 avril 2013), sauf prorogation ou dissolution anticipée.

4.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités, coordonnées

La Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée. Elle a été transformée en société par actions simplifiée par décision de l'assemblée générale en date du 18 janvier 2016 puis en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale en date du 31 juillet 2024.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé Zone Industrielle de Kergonan 6 Rue de Kerbernard - 29200 Brest.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Adresse courriel : contact@imeon-energy.com

Site Internet : <https://imeon-energy.com/>

Il est précisé que les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Document d'Information, sauf si ces informations sont incorporées par référence.

5. APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1. Présentation générale de IMEON ENERGY

IMEON ENERGY est une entreprise dans le secteur de l'énergie renouvelable, fondée sur des principes d'innovation, de durabilité et d'efficacité énergétique. Depuis sa création, IMEON ENERGY s'est imposée comme un acteur majeur dans la transition vers une énergie propre et renouvelable¹.

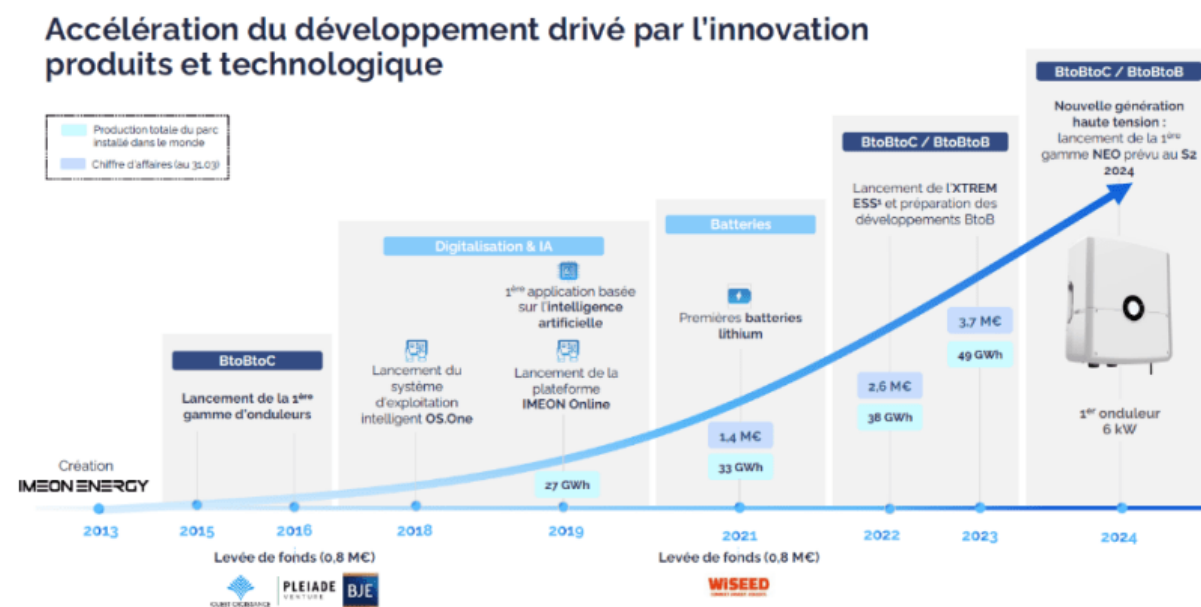


Figure 1 : Cheminement de l'innovation vs marché

Créée en 2013, IMEON ENERGY a débuté par l'ambition d'utiliser le potentiel inexploité de l'énergie solaire. Avec une équipe dévouée d'ingénieurs et de spécialistes de l'énergie, l'entreprise a rapidement développé ses premiers produits et s'est lancée sur le marché avec succès.

IMEON ENERGY se distingue par ses produits innovants et ses solutions intelligentes pour l'énergie solaire. Au cœur de son offre se trouvent les onduleurs hybrides intelligents IMEON, conçus pour optimiser la production, le stockage et la distribution de l'énergie solaire. Ces onduleurs intègrent des fonctionnalités avancées telles que la gestion intelligente de la charge, l'optimisation de la consommation et la connectivité IoT (*Internet Of Things*), offrant ainsi une efficacité maximale et une expérience utilisateur exceptionnelle.

Un onduleur est un dispositif électronique utilisé pour convertir un type de courant électrique en un autre. Dans le contexte des systèmes d'énergie solaire, un onduleur est utilisé pour convertir le courant continu (DC) produit par les panneaux solaires en courant alternatif (AC), qui est utilisable par les appareils électriques domestiques ou pouvant être injecté dans le réseau électrique. Dans les systèmes de stockage d'énergie, comme les systèmes de batteries, les onduleurs sont également utilisés pour convertir le courant continu (DC) stocké dans les batteries en courant alternatif (AC) pour une utilisation domestique. Un onduleur solaire hybride est un dispositif utilisé dans les systèmes d'énergie solaire. Il combine les fonctions d'un onduleur traditionnel avec la capacité de stockage d'énergie et la possibilité de se connecter au réseau électrique. Cela permet une utilisation plus flexible de l'énergie solaire, avec la possibilité de stocker l'excédent d'énergie et de tirer parti du réseau lorsque nécessaire.

¹ Sur la base d'un nombre de 11.694 installations avec batterie entre 0 et 36 Kw en France répertoriés par Enedis (<https://data.enedis.fr/pages/parc-raccorde/>) et de 3.500 installations avec batterie entre 0 et 36 Kw installées en France par la Société, soit environ 30% de part de marché.

En plus des onduleurs hybrides, IMEON ENERGY propose une gamme complète de solutions complémentaires, comprenant des batteries de stockage hautes performances, des systèmes de surveillance à distance et des logiciels de gestion de l'énergie. Cette suite de produits permet aux clients de bénéficier d'une solution énergétique complète et personnalisée, adaptée à leurs besoins spécifiques.

Les produits de la Société sont commercialisés au travers d'un réseau de distribution spécialisé. En effet, la Société traite avec 30 distributeurs qui vendent les produits IMEON à plus de 500 installateurs. Les produits sont enfin vendus par l'installateur à l'utilisateur final (à la date du Document d'Information plus de 6.000 utilisateurs sont équipés des produits IMEON) dans un système intégrant des panneaux solaires, des fixations, des protections électriques, des câbles et la solution IMEON.

IMEON ENERGY opère sur un marché mondial en plein essor pour les énergies renouvelables, avec pour objectif d'étendre sa présence dans plusieurs régions clés, dont l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique. La Société dessert une large gamme d'utilisateurs, notamment des particuliers, des entreprises, des industries, des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales.



Figure 2 : Exemples d'installations IMEON ENERGY à travers le monde

Grâce à sa flexibilité et à sa capacité à s'adapter aux besoins diversifiés de ses clients, IMEON ENERGY a pu établir des partenariats solides avec des installateurs, des distributeurs et des intégrateurs de systèmes à travers le monde. Cette stratégie de collaboration a contribué à renforcer la présence de la Société sur le marché et à stimuler sa croissance continue.

La Société évolue dans un environnement concurrentiel décrit en section 5.4.2 du Document d'Information.

La mission d'IMEON ENERGY est de rendre le kWh solaire produit par une installation avec batteries moins cher que les autres sources d'énergie, afin de proposer une solution à la crise énergétique à venir.

En quelques mots, la Société développe des onduleurs hybrides qui réduisent les coûts de maintenance et augmentent le rendement des installations solaires photovoltaïques en optimisant le stockage d'énergie.

De plus, avec l'accent croissant mis sur la durabilité et la décarbonation à l'échelle mondiale, les perspectives d'évolution de la Société sont prometteuses, avec un potentiel de croissance significatif dans les années à venir.

Voici un récapitulatif des différentes récompenses reçues et concours réalisés par l'entreprise :

- **PASS FRENCH TECH** : La Société a obtenu le Pass French Tech pour son exercice 2017-2018 par le secrétaire d'état chargé du numérique Mounir MAHJOUBI et la BPI, récompensant les années de travail de R&D et l'innovation des produits proposés avec les solutions IMEON ENERGY.
- **Prix ENTREPRENEUR DE L'ANNEE / EY** : Christophe GOASGUEN, fondateur et à l'époque président d'IMEON ENERGY obtient en 2018 le prix de l'entrepreneur de l'année région grand ouest pour sa capacité et ses résultats dans son développement à l'international (catégorie « Born Global »).
- **BPI EXCELLENCE** : En 2019, la Société intègre le réseau de sociétés spécialisées dans les nouvelles technologies et obtient le label BPI Excellence.
- **PRE IPO - TECHSHARE / EURONEXT** : Sur la période 2019/2020, IMEON ENERGY est sélectionnée par la bourse européenne EURONEXT pour intégrer le programme européen de formation PRE-IPO TECHSHARE dédié aux sociétés technologiques de pointes.
- **Label Solar Impulse Efficient Solution** : En 2021, IMEON ENERGY a été sélectionnée parmi les 1000 solutions du label international Solar Impulse en tant que « Efficient solution », visant à mettre en avant des solutions durables et respectueuses de l'environnement.

5.2. Forces et avantages concurrentiels

Comme toutes les industries technologiques, le futur de l'énergie solaire réside dans l'harmonie du hardware (partie physique des systèmes) et du software (partie logicielle), dans la création d'une plateforme de haute technologie sur laquelle un logiciel à la pointe de la recherche puisse évoluer sans limite. À l'intersection des deux, IMEON ENERGY a développé une gamme complète répondant à tous les besoins majeurs, du particulier à l'industriel.

Solide stratégie R&D : développement d'une solution intelligente modulaire basée sur un OS propriétaire ultra-performant

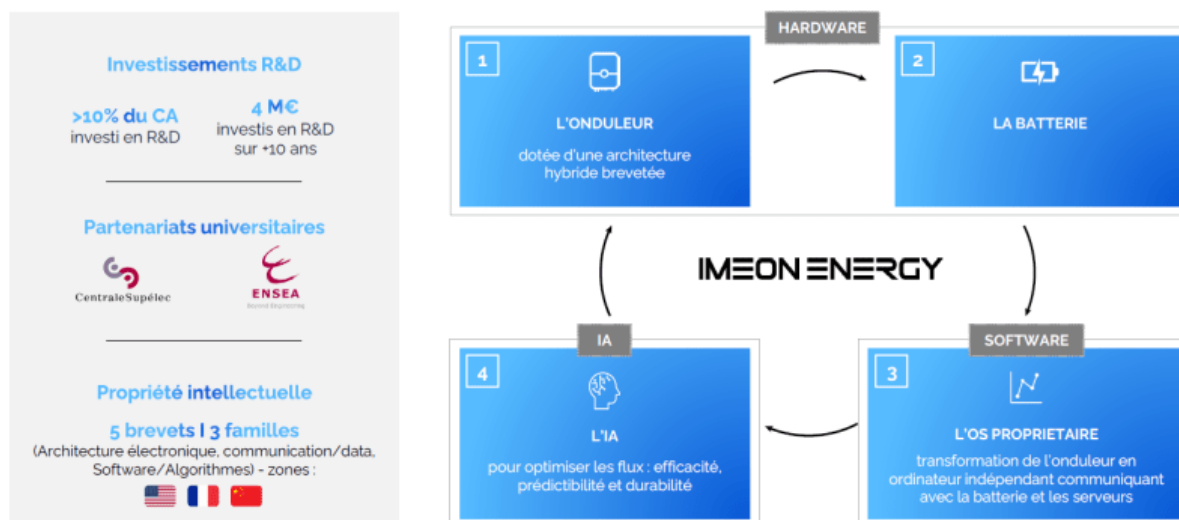


Figure 3 : Harmonie hardware, software et IA d'IMEON ENERGY

Pour répondre à la demande grandissante, l'entreprise a opté pour une chaîne de production externalisée, dépourvue de la lourdeur et de la difficulté de réaction d'une production internalisée afin de permettre une montée en puissance parallèle à la demande du marché.

5.2.1. Une gamme complète

IMEON ENERGY vend actuellement des solutions qui permettent de capter une part plus importante des achats effectués par les installateurs de panneaux solaires photovoltaïques (dans le cadre d'installations avec batteries) : parc de batteries, onduleur hybride, protections électriques (dans le cas des ESS), passerelle de communication (intégrée dans les onduleurs).

Onduleurs hybrides solaires	Systèmes de stockage d'énergie ESS	Batteries Lithium	Software
			
Imeon 3.6 Imeon 9.12 Imeon NEO	X-HOME ESS X-TREM ESS	Basse tension Haute tension	Imeon Online OS.ONE

Figure 4 : Largeur de gamme IMEON ENERGY

5.2.1.1. L'IMEON au cœur de l'installation photovoltaïque

Une installation photovoltaïque destinée à l'autoconsommation solaire avec stockage intègre les composants suivants (classés par leur part dans le coût d'un système) :

- Un parc de batteries
- Un onduleur hybride
- Des panneaux solaires
- Un système de fixation des panneaux solaires
- Des coffrets de protection électriques
- Une passerelle de communication
- Du câblage et des petits accessoires

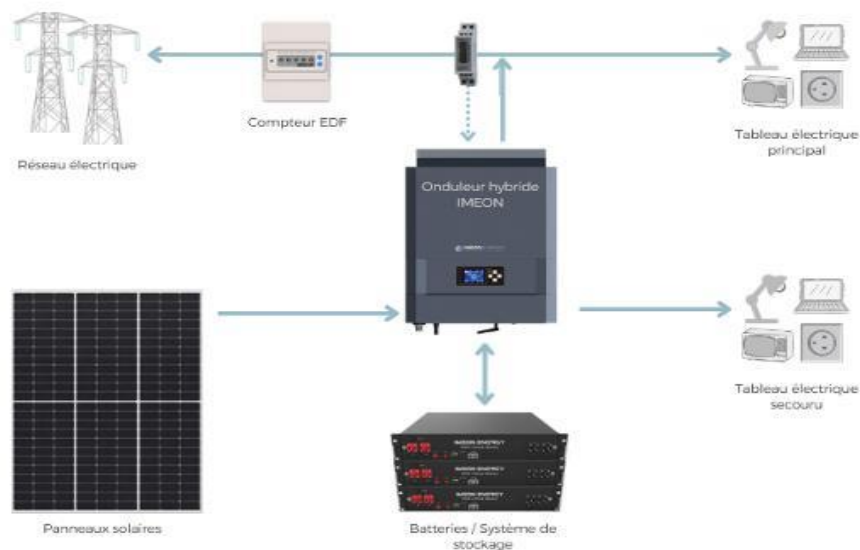


Figure 5 : Schéma d'une installation en autoconsommation avec batteries avec les solutions IMEON

Les onduleurs jouent un rôle crucial en convertissant l'électricité continue (CC) produite par les panneaux solaires en électricité alternative (AC) utilisable par les foyers, les entreprises et le réseau électrique.

Les principaux atouts sont :

- **Conversion de courant :** Les panneaux solaires produisent de l'électricité sous forme de courant continu (CC) lorsqu'ils sont exposés à la lumière du soleil. Cependant, la plupart des appareils électriques et des infrastructures de distribution d'électricité fonctionnent avec un courant alternatif (AC). Les onduleurs convertissent donc efficacement le courant continu généré par les panneaux solaires en courant alternatif utilisable.
- **Maximisation de la production :** Les onduleurs optimisent la production d'électricité photovoltaïque en suivant les conditions changeantes de l'ensoleillement et en ajustant la tension et le courant en fonction des besoins. Cela garantit que les systèmes solaires photovoltaïques produisent de l'électricité de manière optimale, même dans des conditions variables telles que les nuages passants.
- **Surveillance et contrôle :** Les onduleurs sont souvent équipés de fonctions de surveillance et de contrôle avancées qui permettent aux propriétaires d'équipements solaires de surveiller en temps réel la production d'électricité, de détecter les problèmes potentiels et d'optimiser les performances du système. Ces fonctionnalités sont essentielles pour assurer un fonctionnement efficace et fiable des installations photovoltaïques.

IMEON ENERGY a été dans les premiers fabricants à produire un onduleur avec une architecture hybride et le seul à ce jour à intégrer un ordinateur dans chaque IMEON qui inclut une IA et qui permet ainsi de pousser les optimisations citées plus haut. En outre, cette architecture permet une évolution constante des logiciels embarqués à distance via des mises à jour.

5.2.1.2. L'onduleur hybride IMEON

IMEON ENERGY dispose d'une gamme d'onduleurs hybrides composée de la version « initiale » gérant des parcs de batteries « basse tension » (48V) et d'une version en cours d'industrialisation, nommée « NEO », gérant des batteries dites « haute tension » (tension batterie entre 80 et 400 V). L'ensemble des onduleurs intègre le système d'exploitation avec IA développé par IMEON ENERGY nommé OS.ONE.

- **Les onduleurs hybrides IMEON 48 V**

IMEON 3.6 est un onduleur principalement destiné à une utilisation dans le résidentiel. C'est un onduleur monophasé d'une puissance de 3 kW, qui permet de gérer des installations solaires allant de 2 à 4 kWc² de puissance. Cet onduleur existe en version standard et en version parallélisable. Il est possible de paralléliser jusqu'à 6 onduleurs pour obtenir un système monophasé d'une puissance de 18 kW (et jusqu'à 24 kWc de puissance solaire installée).

IMEON 9.12 est un onduleur destiné à une utilisation, aussi bien dans le résidentiel que dans le tertiaire ou les petites industries. C'est un onduleur triphasé d'une puissance de 9 kW, qui permet de gérer des installations solaires allant de 4 à 12 kWc de puissance. Cet onduleur existe en version standard et en version parallélisable. Il est possible de paralléliser jusqu'à 6 onduleurs pour obtenir un système monophasé d'une puissance de 54 kW (et jusqu'à 72 kWc de puissance solaire installée).



Figure 6 : Onduleur IMEON 9.12



Figure 7 : Onduleur IMEON 3.6

- **Les onduleurs hybrides NEO**

C'est une nouvelle gamme d'onduleurs hybrides, en cours d'industrialisation. Destinée aux applications résidentielles et déclinée sur 5 puissances différentes allant de 3 à 6 kW en monophasé, cette gamme d'onduleurs est en mesure de gérer des installations solaires allant de 2 à 9 kWc. La gamme NEO intègre le système d'exploitation OS.ONE et sera capable de couvrir l'intégralité du marché.

La gamme NEO est le résultat d'une concentration de l'expérience acquise sur toutes les gammes précédentes pour développer un onduleur. Il est conçu pour être installé par tous les temps grâce à son niveau de protection IP 65. De plus, son coût de fabrication a été optimisé pour obtenir un coût de revient optimal, ce qui contribue à améliorer la marge du produit. Des investissements importants ont été réalisés dans l'électronique pour augmenter son rendement qui est passé de 90 % à 97 % pour la gestion de la batterie.

² Kilowatt-crête (kWc) est une unité de mesure utilisée pour déterminer la puissance maximale qu'un panneau solaire peut produire dans des conditions idéales, telles que sous un ensoleillement optimal.



Figure 8 : Visuel du nouveau modèle NEO avec ses batteries

L'onduleur NEO amène de nombreuses évolutions « hardware » :

- Gestion d'une gamme de batteries « haute tension »
- Indice de protection IP 65 (installation possible en intérieur et extérieur)
- Plage de tension MPPT³ étendue pour une souplesse de dimensionnement
- Présence de deux traqueurs MPPT permettant la gestion de deux champs solaires distincts
- Refroidissement par conduction (absence de ventilation)
Boîtier moulé en aluminium pour la robustesse en ressenti qualitatif

5.2.1.3. Stockage

Historiquement, l'onduleur IMEON était compatible avec différentes marques et types de batterie (plus de 20 modèles) via différents partenariats avec des fabricants. IMEON ENERGY a décidé d'agrandir son offre avec une gamme de batterie en partenariat avec un acteur majeur dans la fabrication de cellules. Ce partenaire a ainsi conçu et fabriqué des nouveaux modèles de batterie dédiés qu'IMEON ENERGY intègre dans sa gamme de produits.

- **Batteries basse tension**

IMEON ENERGY commercialise deux batteries basse tension (destinées à être couplées aux onduleurs IMEON 3.6 et 9.12) : le premier module IMEON 4850, permet de stocker 2,4 kWh et le second IMEON 51100, 5,12 kWh d'énergie. Ces batteries utilisent une technologie de pointe pour assurer une performance optimale et une durabilité exceptionnelle puisqu'elles intègrent des cellules batteries lithium fer phosphate. Cette chimie est déjà largement réputée pour sa durée de vie, sa fiabilité et sa sécurité en utilisation.

Ce système de stockage est idéal pour les applications résidentielles et commerciales de petite à moyenne taille. En France, une maison individuelle équipée d'un système en autoconsommation avec des batteries intègre un stockage d'environ 5 kWh, soit 2 modules IMEON 4850 ou 1 module 51100.

Il est possible de mettre en parallèle jusqu'à 36 modules afin de constituer des parcs de batteries allant de 2,4 à plus de 180 kWh. Chaque module comporte son propre BMS (*Battery Management System*) qui gère l'équilibrage des cellules ainsi que l'envoi de consignes à l'onduleur. Ces batteries s'installent dans des racks qui sont des dispositifs de rangement de type informatique.

³ Maximum Power Point Tracking : technique pour optimiser la production d'un panneau solaire en fonction de la variation de l'ensoleillement.

Le couple onduleur IMEON et batterie IMEON est un système de stockage efficace. Sa gestion inclut des fonctionnalités telles que la surveillance en temps réel, la protection contre les surcharges et les décharges profondes, ainsi que des algorithmes intelligents pour maximiser l'efficacité énergétique.



Figure 9 : Batterie IMEON 4850

- **Batteries NEO haute tension**

Les batteries NEO haute tension sont destinées à être couplées aux onduleurs NEO. Une batterie NEO est composée d'un support à poser au sol sur lequel viennent s'emboîter les modules batterie (d'une capacité unitaire de 3,5 kWh).

Le module SBM (*Smart Battery Manager*) s'emboîte sur le dernier module batterie et intègre les protections électriques (ce qui permet d'éviter l'ajout d'un coffret externe).

Le principal avantage de cette nouvelle batterie provient de la simplicité de mise en œuvre puisque l'assemblage consiste simplement à emboîter les différents modules qui composent la batterie. Ce principe permet de diviser par trois le temps d'installation des batteries.



Figure 10 : Batteries IMEON NEO haute tension

5.2.1.4. Energy Storage System (ESS)

Les *Energy Storage System* (ESS) sont des solutions complètes intégrant les onduleurs, les batteries et les protections électriques dans une armoire climatisée qui s'installe en extérieur. Cette solution est livrée assemblée à l'installateur, ce qui permet un gain de temps conséquent lors de la mise en œuvre du système.

IMEON ENERGY commercialise deux gammes d'ESS : X-Home ESS et X-Trem ESS.

- La gamme X-Home ESS, pour des puissances allant de 3 à 18 kW (et des capacités de batteries allant de 7,2 à 18,4 kWh) est principalement destinée aux applications résidentielles. X-Home ESS est bien adaptée aux maisons individuelles lorsqu'elles ne disposent pas de la place nécessaire à l'intérieur (garage ou cave) pour la mise en œuvre des différents composants.
- La gamme X-Trem ESS, pour des puissances allant de 27 à 36 kW (et des capacités de batteries allant de 57,6 à 76,8 kWh) est principalement destinée aux applications tertiaires et industrielles (C&I). Il est possible de mettre en parallèle des solutions X-Trem pour des besoins en puissance plus importants.



Figure 11 : Armoire ESS X-TREM



Figure 12 : Armoire ESS X-TREM

5.2.1.5. Use Cases

Voici quelques exemples de déploiement concrets, « Use Cases », qui montrent comment les solutions IMEON ENERGY ont été installées et ce qu'elles ont permis d'améliorer. Ces exemples d'applications montrent un panel de possibilités d'utilisation des systèmes, spécifiques aux demandes du client et adaptées aux contraintes.

- **IMEON 3.6 :**

Groenland

IMEON fonctionne dans une station de télédiffusion éloignée au Groenland ; son objectif est de minimiser l'utilisation du générateur diesel.

- Puissance photovoltaïque – 3 kWc
- Capacité de la batterie - 7,2 kWh
- Station complètement déconnectée du réseau électrique



Afrique du Sud

Cette installation composée de deux onduleurs IMEON a un seul objectif : fournir de l'électricité pendant les délestages, très fréquents en Afrique du Sud.

- Puissance photovoltaïque – 6,3 kWc
- Capacité de la batterie - 28,8 kWh
- Indépendance lors d'une panne de réseau - 2 jours +



Slovénie

Cette société d'installation slovène a tellement apprécié notre produit qu'elle l'a utilisé pour créer un carport solaire pour le propriétaire !

Puissance photovoltaïque – 3 kWc

- Capacité de la batterie - 7,2 kWh
- Selon le propriétaire, il s'agit du premier carport basé sur un onduleur hybride dans la région.



Thaïlande

L'électrification des sites isolés est toujours un défi. Nous sommes très heureux de contribuer aux efforts de nos partenaires d'Asie du Sud-est qui ont mis en place l'installation solaire qui fournit de l'énergie à un temple dans une région thaïlandaise.

Puissance photovoltaïque – 2,4 kWc

- Capacité de la batterie - 4,8 kWh
- L'IMEON peut automatiquement mettre en marche un générateur diesel en cas de très mauvais temps



- **IMEON 9.12 :**

Roumanie

Le tout premier système agrivoltaïque de Roumanie, basé sur un IMEON 9.12 et les batteries IMEON, a été présenté aux représentants du gouvernement roumain et de l'union européenne.

- IMEON utilisé avec des panneaux photovoltaïques translucides
- Puissance triphasée de 9 kW
- Stockage de 12 kWh avec option d'extension



Inde

Notre client a utilisé 10 onduleurs IMEON pour assurer la pérennité de son projet dans un bâtiment industriel, permettant l'ajout d'un parc de batteries dans le futur.

- Puissance photovoltaïque – 96 kWc
- Puissance d'injection maximale - 90 kW
- Onduleurs programmés en mode de fonctionnement Grid-tie



Irak

En Irak, notre client a équipé un total de 28 maisons d'onduleurs IMEON dans le cadre d'un projet pour un promoteur immobilier local.

- Puissance photovoltaïque – 9,8 kWc
- Capacité de la batterie – 24 kWh
- Fonctionnement - autoconsommation avec sauvegarde des consommateurs essentiels.



France

Installation dans le showroom d'un de nos clients français : deux IMEON 9.12 présentés avec soin gèrent un grand champ photovoltaïque, limitant ainsi les coûts d'utilisation du bâtiment.

Puissance photovoltaïque – 24 kWc

- Capacité de la batterie – 40,4 kWh
- Onduleurs programmés en mode de fonctionnement Smart-Grid



- **Solutions ESS : X-HOME ou X-TREM :**

Roumanie

Une installation hors réseau alimentant un vignoble au milieu de la campagne roumaine, avec une intégration fonctionnelle du champ photovoltaïque dans un abri de voiture.

- 24 kWc de panneaux photovoltaïques
- 18 kW de puissance
- 19,2 kWh de capacité de stockage



Suisse

Un IMEON X-TREM ESS fabriqué sur mesure et déployé en Suisse dans le cadre d'une solution visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment industriel.

- 36 kWc de panneaux photovoltaïques
- 27 kW de puissance
- 86,4 kWh de capacité de stockage



France

Cette solution ESS a été déployée afin d'assurer un fonctionnement continu des puits de pétrole en fournissant une alimentation de secours en cas de coupure du réseau.

- 48 kWc de panneaux photovoltaïques
- 36 kW de puissance
- 72 kWh de capacité de stockage



Niger

Dans le cadre d'un projet gouvernemental visant à moderniser la production d'électricité, 3 solutions ESS d'IMEON ont été déployées à Niamey, la capitale du Niger, pour alimenter un bâtiment public.

- 144 kWc de panneaux photovoltaïques
- 108 kW de puissance
- 216 kWh de capacité de stockage



5.2.2. Une offre hardware + software

Pour atteindre la plus haute efficacité énergétique des installations photovoltaïques, le système doit combiner le meilleur de l'électronique⁴, optimisé par une technologie de pointe en termes de logiciel et d'intelligence artificielle. C'est pour cela qu'IMEON ENERGY a développé des solutions à la fois hardware et software, capables de communiquer avec des systèmes extérieurs. C'est l'un des plus grands avantages que possède IMEON ENERGY par rapport aux systèmes existants sur le marché. En effet, il n'existe pas à ce jour de technologies intégrant le software directement dans le hardware. La plupart des concurrents développent uniquement la partie hardware, qu'ils viennent par la suite associer à du software.

Intégrer le software directement dans le système et l'imbriquer au hardware permet notamment d'avoir un software et un hardware complètement optimisés. En effet, l'intégration directe du software au hardware permet une maximisation des performances globales du système. Les algorithmes de contrôle peuvent être finement accordés pour s'adapter aux spécificités du matériel, assurant ainsi un fonctionnement plus fluide et efficace.

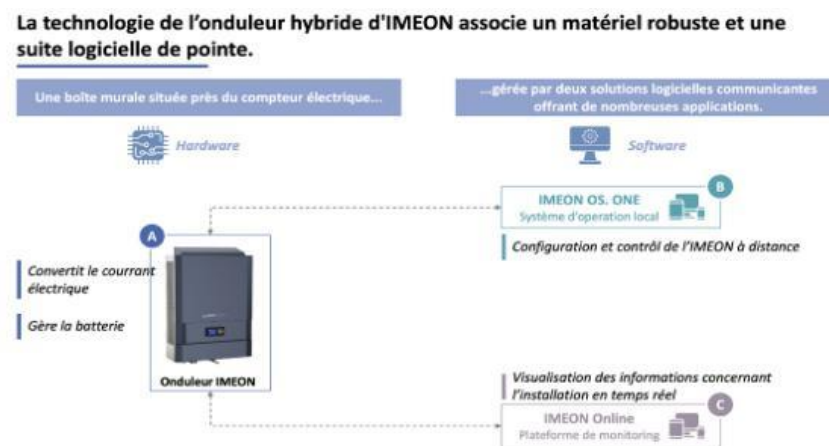


Figure 13 : Schéma de la combinaison du hardware et du software de l'IMEON

Cette intégration offre également une flexibilité accrue pour s'adapter à diverses conditions et exigences. Les mises à jour logicielles peuvent être directement liées aux composants matériels, permettant une adaptation rapide aux évolutions du marché, aux nouvelles technologies et aux besoins des utilisateurs.

Une intégration directe permet aussi une meilleure surveillance et un diagnostic plus précis des problèmes potentiels. Cela peut réduire les coûts de maintenance en permettant une détection précoce des anomalies, ainsi qu'une résolution plus rapide des problèmes grâce à des analyses logicielles avancées, tout en renforçant l'aspect sécuritaire du système.

L'interface utilisateur est optimisée pour une utilisation intuitive et conviviale grâce à cette intégration. Les utilisateurs peuvent bénéficier d'une expérience plus fluide et d'une configuration plus simple, ce qui réduit les erreurs d'utilisation et accroît la satisfaction de l'utilisateur.

Cette approche holistique garantit donc un fonctionnement optimal du système et une meilleure expérience utilisateur. La combinaison du hardware et du software est un choix judicieux sur lequel IMEON ENERGY mise pour se démarquer. L'objectif est d'avoir un onduleur hybride optimisé et capable d'interagir, de prédire et d'agir selon les divers éléments composant un foyer.

⁴ En effet, l'onduleur d'IMEON ENERGY répond aux normes allemandes VDE 0126 et ARN 4105 qui fixent les critères techniques les plus exigeants en matière de qualité et sécurité des installations pouvant injecter l'énergie solaire dans le réseau électrique au niveau mondial.

5.2.2.1. Une architecture hardware

Il existe de nombreux systèmes pour répondre à tous les besoins du marché :

- Installations dites « on-grid », c'est-à-dire connectée au réseau électrique public :
 - Avec revente totale de l'énergie produite au fournisseur d'électricité,
 - Avec revente et autoconsommation partielle (utilisation de l'énergie produite s'il y a de la consommation au moment de la production)
- Installations dites « off-grid », c'est-à-dire non-connectée au réseau électrique public avec batteries :
 - Avec groupe électrogène,
 - Sans groupe électrogène.
- Installations dites « hybrides » combinant le solaire et les batteries :
 - En autoconsommation avec batteries,
 - En autoconsommation avec batteries et backup (alimentation secourue en cas de coupure du réseau)

Pour simplifier l'installation d'un système de production et de stockage d'énergie solaire, IMEON ENERGY a dû résoudre plusieurs problématiques posées par les systèmes déjà présents sur le marché : la complexité d'installation, la taille et le nombre de boîtiers nécessaires, le manque de flexibilité, de faibles rendements, la complexité d'évolution et la surutilisation des batteries.

2 types d'architecture pour les systèmes avec batteries

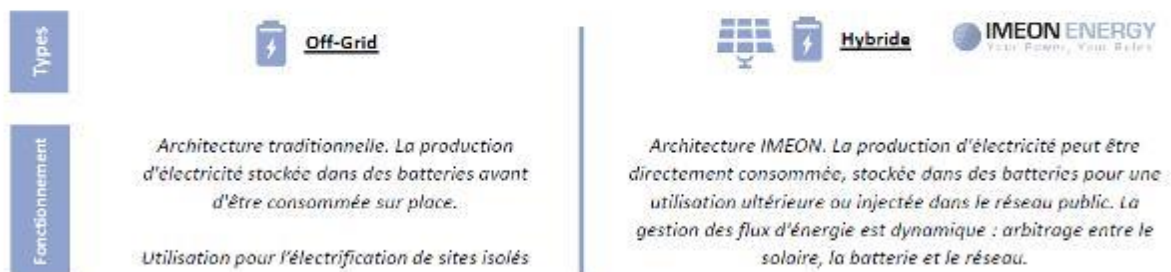
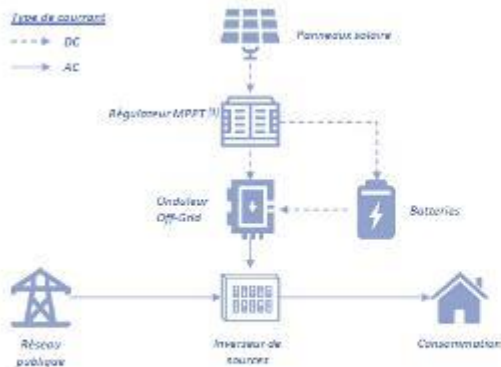


Figure 14 : Architecture dite « Off-Grid » et Architecture dite « Hybride »

La complexité d'installation des autres systèmes est due à la quantité d'éléments différents nécessaires à différentes marques. Ces nombreux éléments différents posent de nombreux problèmes de compatibilité et de dimensionnement. Les risques posés vont d'une grande baisse d'efficacité énergétique, au non-fonctionnement de l'installation, jusqu'à des risques d'incendies graves.

Systemes Off-Grid



Production d'électricité stockée dans des batteries avant d'être consommée sur place.
Utilisation pour l'électrification de sites isolés

Figure 15 : Schéma d'une installation dite « Off-Grid »

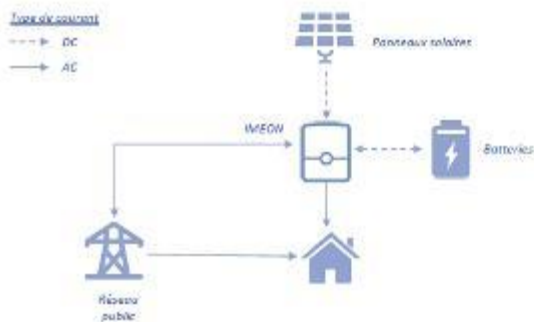
Avantage

✓ Prix du système (CAPEX)

Disavantages

- ✗ Rendement médiocre
- ✗ Durée de vie des batteries entre 2 et 5 ans
- ✗ Coût d'exploitation important (OPEX)
- ✗ Paramétrage complexe

Systemes Hybride IMEON



La production d'électricité peut être directement consommée, stockée dans des batteries pour une utilisation ultérieure ou injectée dans le réseau public. La gestion des flux d'énergie est dynamique : arbitrage entre le solaire, la batterie et le réseau.

Avantages

- ✓ Excellent rendement
- ✓ Durée de vie des batteries entre 10 et 20 ans
- ✓ Coût d'exploitation faible (OPEX)
- ✓ Installation simple

Disavantages

- ✗ Pas adapté pour les puissances inférieures à 2kWc

Figure 16 : Schéma d'une installation IMEON

La première étape dans la conception de l'architecture « hardware propriétaire » d'IMEON ENERGY a été de condenser tous les éléments (hors-boîtiers imposés par les normes locales, différentes selon le pays ou la région) en un seul boîtier, simple à poser.

La deuxième étape a été de créer un système intelligent (élément développé par la suite) et une plateforme électronique flexible avec une grande marge de manœuvre pour s'adapter automatiquement aux différents composants installés. Cette plateforme permet la détection des puissances ou les besoins en énergie des composants. Cette solution réduit significativement les problèmes de compatibilité et prévient les accidents avec une mise en sécurité automatique de l'appareil s'il détecte une anomalie.

Une architecture électronique innovante pilotée par du logiciel

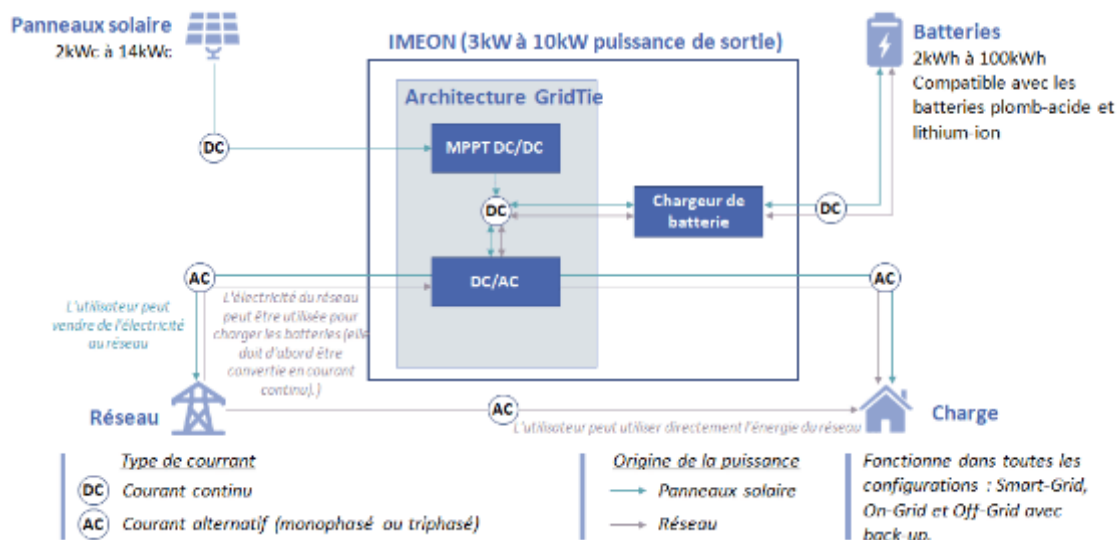


Figure 17 : Schéma fonctionnel de l'IMEON dans le réseau

En outre, cette approche simplifie fortement le travail de dimensionnement des installateurs qui n'ont plus que 3 variables à ajuster : la puissance de l'onduleur, le nombre de batteries et le nombre de panneaux solaires. L'installateur gagne ainsi en temps d'installation et augmente ses marges en comparaison aux systèmes classiques.

C'est aussi un bénéfice pour l'utilisateur qui économise de l'emprise d'espace dans son lieu d'installation. La flexibilité des onduleurs permet également aux utilisateurs de faire évoluer simplement leurs installations, dans les limites de puissance de l'onduleur, en y ajoutant des batteries ou des panneaux solaires selon leurs besoins.

	Architecture Off-Grid	Hybride IMEON
Auto-consommation	++	+++
Électrification de sites isolés	+++	+++
Back-Up	+++	+++
Rendement	+	+++
Gestion de la batterie	+	+++
Installation facile	+	+++
Économies	+	+++
Prix (OPEX)	++	+++

Figure 18 : Comparaison des avantages des architectures « Off-Grid » et « Hybrides »

Le dilemme pour l'utilisateur est de trouver un système connecté au réseau avec une possibilité de backup pour se protéger. Pour simplifier la gamme et le choix de l'utilisateur, les produits IMEON répondent à toutes ces situations grâce à une architecture hardware flexible. De plus, contrairement à la majorité des onduleurs dits hybrides, l'IMEON n'est pas éteint automatiquement en cas de panne du réseau, ce qui lui ferait perdre tout intérêt. L'architecture priorise l'activation rapide du backup, atteignant une vitesse de transition quasi imperceptible. Dans la situation d'un utilisateur professionnel

avec une usine et des machines qui s'arrêteraient à la moindre coupure, les machines continueraient de fonctionner normalement.

Le faible rendement des systèmes classiques est multifactoriel. D'une part, l'ingénierie de leur hardware manque de précision, d'autre part, les systèmes hybrides autres qu'IMEON, sont incapables de faire circuler l'énergie directement des panneaux solaires à la maison ; l'énergie transite à chaque fois dans les batteries, ce qui entraîne de nombreuses pertes d'énergie par des conversions inutiles.

IMEON ENERGY a développé, en conséquence, ses onduleurs comme des « plaques tournantes » d'énergie à plusieurs voies superposées. Tous les flux peuvent être contrôlés simultanément et proportionnés avec précision, offrant à l'intelligence artificielle incluse dans les onduleurs de nombreuses opportunités d'optimisations.

Par exemple, une partie de l'énergie peut être stockée dans les batteries pour une utilisation future, l'autre partie injectée directement dans le réseau électrique de la maison, de façon simultanée. Ce petit changement permet ainsi de multiplier en moyenne par deux la durée de vie des batteries en limitant leur utilisation aux moments absolument nécessaires.

La dernière étape dans l'optimisation hardware du stockage des systèmes fut le développement de batteries basse tension Lithium-ION propres à IMEON ENERGY. La Société a ainsi pu résoudre l'ensemble des problèmes de comptabilité et contrôler chaque cellule individuellement (une batterie est composée de plusieurs dizaines de cellules) depuis l'onduleur afin de suivre l'état général de la batterie et de ses cellules. Cette architecture procure à l'intelligence artificielle des onduleurs un contrôle total sur les optimisations possibles des charges et décharges.

5.2.2.2. L'innovation sur les composants au service du rendement

Grâce à ses recherches sur de nouveaux matériaux pour les semi-conducteurs présents dans ses onduleurs en partenariat avec ENSEA et des chercheurs du laboratoire GEEPS de Centrale SUPELEC, IMEON ENERGY va atteindre un taux record d'efficacité en conversion directe (énergie venant des panneaux solaires transférée directement à la maison) supérieur à 99 %.

Les onduleurs de la prochaine génération seront deux fois plus petits et auront une protection « IP 65 », qui les rendront résistants à tous temps et installables en toutes configurations aussi contraignantes que celles présentes sous les climats extrêmes comme le désert ou le Groenland par exemple. Les batteries gagneront aussi en simplicité, en étant intégrées dans des modules en blocs empilables. L'ensemble sera en aluminium, ce qui permettra de gagner en cohérence, en design et également en « caractère » pour des produits plus reconnaissables et esthétiques.

5.2.2.3. Software : un OS intelligent propriétaire

IMEON ENERGY qui a été la première entreprise à développer un onduleur hybride intégrant la dimension logicielle de série se distingue ainsi comme une entreprise pionnière dans le monde, en évolution rapide, de l'énergie renouvelable, façonnant l'avenir de l'autoconsommation énergétique avec une approche novatrice et des technologies de pointe. L'une des clés de son succès réside dans son approche holistique de la gestion des batteries. IMEON ENERGY comprend qu'une gestion efficace des batteries est toute aussi cruciale que leur simple utilisation.



Figure 19 : La combinaison d'OS.ONE, d'OS.ONLINE et de notre IA propriétaire

IMEON ENERGY est aussi une entreprise de logiciels et d'utilisation des données. Ses produits se différencient par leurs deux couches de software : OS.ONE et ONLINE.

• OS.ONE, UNE IA EMBARQUÉE

La Société a développé des boîtiers équipés de capacités de calcul six fois supérieures aux systèmes traditionnels, permettant d'effectuer des prévisions en temps réel pour optimiser la gestion des flux d'énergie et des batteries. IMEON ENERGY offre ainsi les meilleurs rendements en autoconsommation du marché.

OS.ONE, le système de gestion de l'énergie (EMS) d'IMEON, représente une avancée significative dans le domaine des onduleurs solaires intelligents. Il intègre une intelligence métier qui permet à l'IMEON de prendre des décisions et de réaliser des arbitrages pour optimiser l'utilisation de l'énergie solaire, en moyenne multiplier par deux la durée de vie de la batterie et réduire la facture d'électricité de l'utilisateur.

OS.ONE peut prendre des décisions telles que l'activation du chauffe-eau lorsque l'IMEON détecte un excès de production solaire, augmentant ainsi l'autoconsommation de l'énergie solaire et réduisant la dépendance au réseau électrique. De plus, il peut optimiser la charge et la décharge de la batterie en fonction des modèles de consommation de l'utilisateur, prolongeant ainsi la durée de vie de la batterie et maximisant son efficacité. Il intègre également des applications pour améliorer la performance et la fonctionnalité de l'IMEON. Par exemple, il peut inclure une application de prévision météo pour ajuster la production solaire en fonction des conditions météorologiques à venir, optimisant ainsi l'utilisation de l'énergie solaire disponible. De même, des applications sont disponibles pour gérer les certifications aux réglementations locales, assurant ainsi la conformité du système solaire avec les normes en vigueur dans chaque région.

De plus, OS.ONE permet une communication intelligente avec d'autres appareils connectés, tels que les systèmes de stockage d'énergie, les appareils domestiques intelligents et les compteurs d'électricité intelligents. Cela apporte une gestion globale de l'énergie plus efficace et une intégration harmonieuse des différents composants du système énergétique domestique.

OS.ONE représente une avancée majeure dans le domaine des onduleurs solaires, offrant une intelligence métier intégrée et une flexibilité d'application pour répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs. Son évolutivité et sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques en font une solution de gestion de l'énergie solaire de pointe, positionnant IMEON ENERGY en tant que leader mondial dans ce domaine.

En s'appuyant sur son intelligence artificielle embarquée dans son système d'exploitation exclusif, nommé OS.ONE, l'IMEON surveille et ajuste en temps réel la stratégie de gestion de la batterie, assurant ainsi une performance optimale et une durée de vie prolongée.

OS.ONE a été conçu avec une architecture unique comprenant un noyau et une autoroute de communication qui facilitent grandement l'intégration d'applications. Cette conception permet à chaque application de communiquer avec les autres, offrant ainsi une souplesse remarquable dans l'architecture logicielle du système et facilite son évolution. Par exemple, lorsque nous développons une nouvelle fonctionnalité ou une nouvelle version d'application, il est plus facile de les améliorer et de les mettre à jour. Chaque année, il suffit de mettre à jour l'application concernée, ce qui rend le processus de mise à niveau dédié et efficace.



Figure 20 : Représentation d'OS ONE intégré à l'IMEON

L'OS propriétaire intelligent d'IMEON est embarqué à l'intérieur de chaque système et connecté à internet via WIFI (ou câble Ethernet), reliant ainsi le produit à un catalogue d'applications.

IMEON ENERGY développe plusieurs formes d'intelligence artificielle. Il y a, en premier lieu, l'intelligence algorithmique qui vient directement du « cerveau » des chercheurs. Par la suite, l'intelligence statistique permet de faire de l'arbitrage, puis vient l'apprentissage (*Machine learning*), et enfin le *Deep learning*.

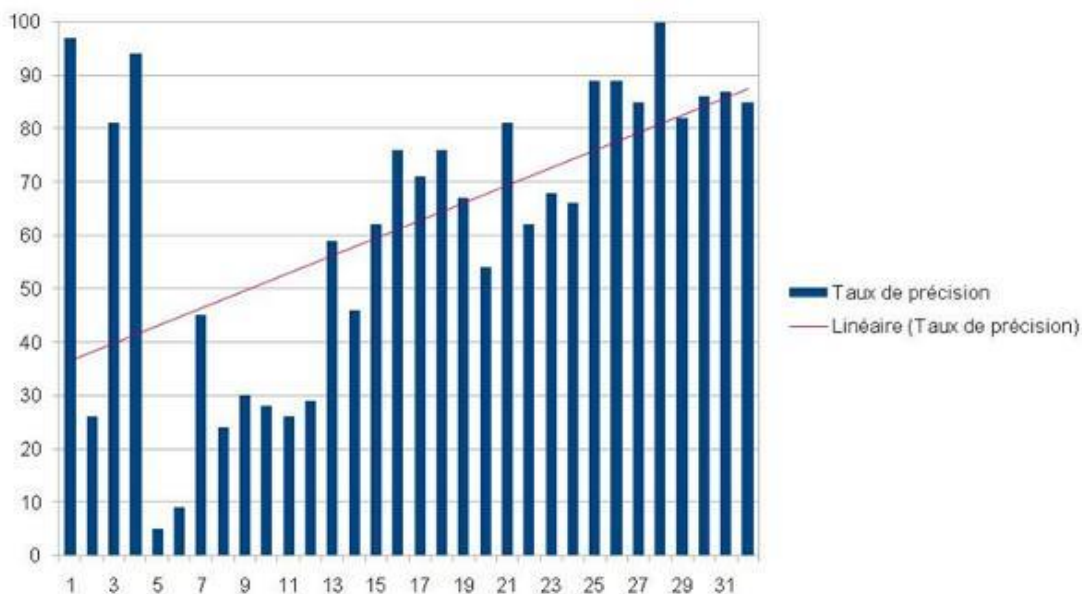


Figure 21 : Exemple de l'évolution de la précision des prévisions de production sur le 1er mois d'installation

Grâce à sa propre intelligence artificielle alimentée par des algorithmes sophistiqués, IMEON ENERGY est capable de prédire la production solaire et la consommation d'électricité avec une précision remarquable. Les prédictions dépassent souvent les 80 % de précision. Dans le graphique présenté ci-dessus, nous observons un exemple du taux de précision de la prévision de production sur une période de 31 jours après l'installation. Nous constatons que, dans les premiers jours, la précision est faible et varie considérablement. Cependant, elle s'améliore progressivement au fil du temps pour dépasser les 80 % le 31e jour. Cette illustration met en évidence le fonctionnement du *machine learning* et l'auto-apprentissage, où chaque unité s'adapte et s'améliore au cours du premier mois après l'installation du système.

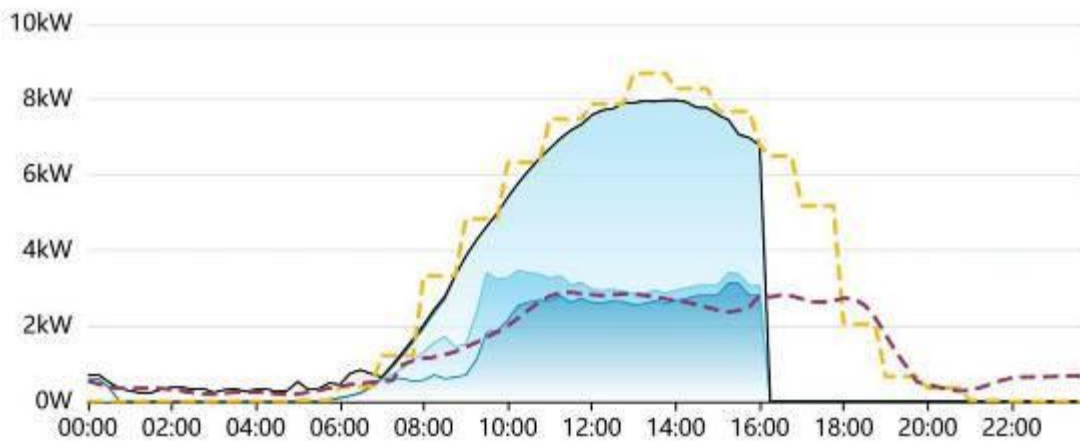


Figure 22 : Exemple de prévision de production (jaune) et de consommation (violet)

Cette capacité prédictive est utilisée pour anticiper les variations des flux d'énergie, permettant à IMEON ENERGY d'optimiser intelligemment la gestion de la batterie et même de contrôler les appareils domestiques afin de consommer l'énergie au moment le plus opportun.

Les mises à jour à distance, rendues possibles par le système d'IMEON ENERGY, représentent un avantage concurrentiel majeur. Elles permettent de suivre les nouvelles normes imposées par les gouvernements locaux sans changer l'installation et permettent aussi d'améliorer les systèmes existants dès qu'une avancée logicielle est réalisée, augmentant ainsi leur durée de vie.

L'ordinateur embarqué et connecté à internet des onduleurs d'IMEON ENERGY permet de remonter les données d'utilisation des systèmes tous les jours, depuis de nombreuses années, pour entraîner l'intelligence artificielle. Cela permet en moyenne de doubler la durée de vie des batteries des utilisateurs et augmente l'efficacité énergétique du système en s'adaptant à leurs habitudes.

- **IMEON ONLINE, une interface de visualisation à distance**

Pour l'utilisateur, l'une des principales fonctionnalités apportées par le dispositif est le suivi à distance de son installation via la plateforme IMEON.ONLINE. Cette plateforme de visualisation en temps réel est conçue pour offrir un contrôle total et une compréhension approfondie du système énergétique.

L'utilisateur a accès instantanément à toutes les informations pertinentes sur sa consommation d'énergie. En effet, il peut y voir sa consommation heure par heure ainsi que son historique, sa production et la répartition de l'énergie. L'interface intuitive et graphique permet de visualiser en un coup d'œil les niveaux de consommation et aide à prendre des décisions éclairées pour optimiser l'utilisation d'énergie.



Figure 23 : Plateforme de suivi à distance : IMEON.ONLINE

De plus, grâce aux prévisions de production d'énergie solaire, l'utilisateur peut anticiper les fluctuations à venir et ajuster sa consommation en conséquence, assurant une utilisation efficace et maximale du système. L'analyse détaillée des flux, visible sur IMEON ONLINE, offre une vue complète de la manière dont l'énergie est utilisée et distribuée, permettant d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées pour une efficacité accrue. L'état de charge des batteries est également affiché, ce qui permet de surveiller leur performance et de planifier leur utilisation en fonction des besoins énergétiques.

Les indicateurs de performance donnent un aperçu instantané de l'efficacité globale du système et permet de suivre les performances au fil du temps. Cette plateforme est complémentaire au système IMEON OS.ONE, elle offre une visualisation et le pouvoir de contrôler son énergie via une interface intuitive et graphique. Cela guide l'utilisateur, l'informe et lui permet d'optimiser son utilisation d'énergie.

Les avantages de cette plateforme ne se limitent pas à l'utilisateur. En effet, elle peut être très utile pour l'installateur. Avec l'autorisation de son client, il peut également avoir accès à l'installation à distance pour suivre son fonctionnement et intervenir si besoin sans se déplacer, lui faisant gagner du temps autant à lui-même qu'à l'installateur.

Un autre bénéficiaire de ce système est le service support d'IMEON ENERGY, qui peut être amené à intervenir et diagnostiquer l'installation. Grâce à la plateforme IMEON.ONLINE, il peut effectuer son diagnostic et intervenir sans nécessairement avoir à envoyer un technicien sur place. Cela limite drastiquement les coûts et optimise le temps d'intervention de chaque tiers concerné, tout en réduisant, par la même occasion, le temps de diagnostic.

La plateforme IMEON.ONLINE a été conçue en interne par les équipes d'ingénieurs d'IMEON ENERGY. Toutes les données des utilisateurs sont stockées sur les serveurs de la Société à Brest, ce qui lui donne un contrôle total sur les données. Cette plateforme permet d'agréger les données provenant de milliers d'onduleurs et de générer ainsi des milliards de données chaque jour. La Société est en mesure de traiter ces données et de fournir des visualisations aux utilisateurs, aux installateurs et aux équipes du monde entier.

Grâce à la plateforme IMEON.ONLINE, la Société a accumulé une quantité importante de données qualifiées, ce qui lui a permis de mieux comprendre le fonctionnement de ses systèmes et de les améliorer au fil des années. Cette plateforme lui a également permis de mener des recherches en intelligence artificielle et de développer des algorithmes statistiques, de *machine learning* et de *deep learning*. Le couplage entre OS ONE et IMEON.ONLINE permet d'améliorer en continu l'intelligence du système, offrant ainsi un avantage concurrentiel significatif.

B C IMEON combine deux solutions logicielles différentes qui contrôlent et surveillent l'installation.

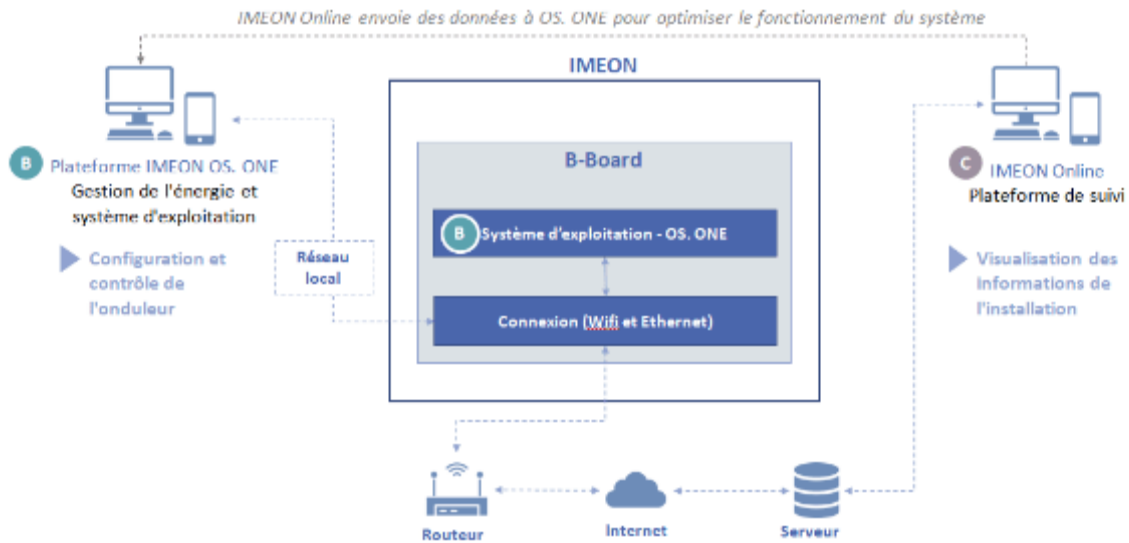


Figure 24 : Fonctionnement global de l'association d'OS ONE et d'IMEON ONLINE avec le système

5.2.2.4. Communication avec les systèmes extérieurs

L'IMEON, au cœur de la gestion énergétique de la maison, intelligent et connecté, permet de contrôler d'autres appareils connectés pour adapter le profil de consommation à la production solaire.

IMEON ENERGY est convaincue que l'avenir de l'habitat se fera au travers des maisons connectées. Outre le niveau de confort et de commodité apporté par cette connectivité, elle permet aussi de faire un pas significatif vers la durabilité et l'efficacité énergétique. En utilisant des capteurs intelligents, des thermostats programmables et des systèmes de gestion de l'énergie, les maisons peuvent ajuster automatiquement leurs consommations en fonction des besoins réels, réduisant ainsi le gaspillage et les coûts énergétiques. Cela contribue non seulement à préserver l'environnement, mais aussi à alléger financièrement les occupants.

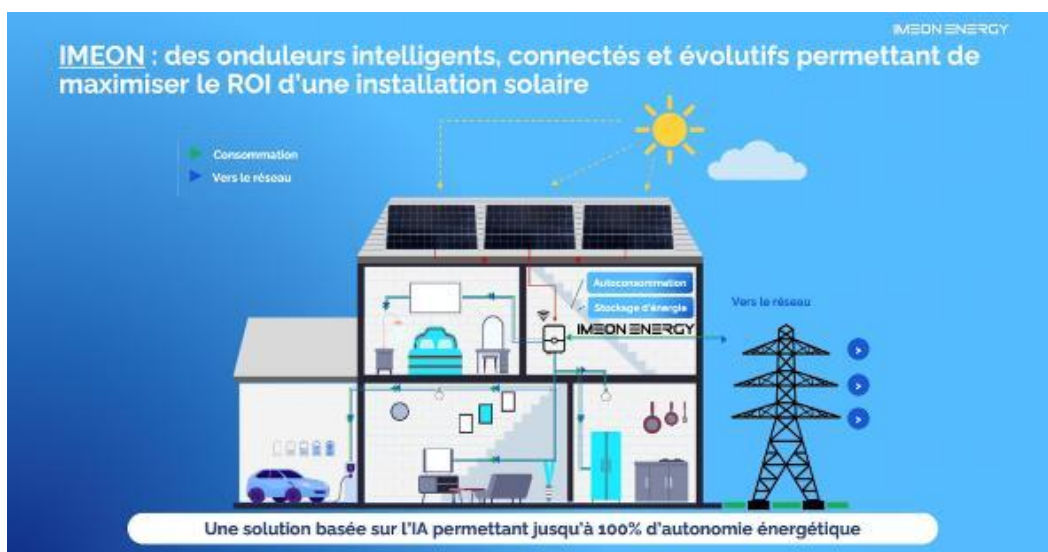


Figure 25 : L'onduleur hybride IMEON, cœur névralgique d'une « Smart-Home »

L'avantage d'IMEON ENERGY, pour parvenir à intégrer ces nouvelles technologies efficacement, réside dans le fait que les systèmes intègrent à la fois la partie hardware et la partie software, offrant ainsi une solution complète et optimisée pour les clients. Ce n'est pas le cas d'autres entreprises qui se concentrent principalement sur la partie hardware, oubliant l'importance cruciale de l'intégration logicielle pour une performance maximale et une gestion efficace de l'énergie.

Ce couplage du hardware et du software permet de fournir des solutions innovantes qui répondent aux besoins spécifiques des clients. Les équipes d'ingénieurs d'IMEON ENERGY travaillent activement pour développer des logiciels qui optimisent la production d'énergie, maximisent l'autoconsommation et garantissent une gestion intelligente de la batterie. Ils s'évertuent à développer des algorithmes d'intelligence artificielle qui permettent d'offrir des solutions clés en main qui sont à la fois fiables et évolutives.

IMEON ENERGY a élaboré sa technologie autour d'une architecture logicielle flexible et évolutive, offrant une grande facilité d'adaptation. Le noyau de son logiciel repose sur une architecture avec un cœur interconnectant des applications, permettant une souplesse remarquable. Ajouter ou faire évoluer une application dédiée à une fonctionnalité spécifique ou à un secteur particulier est alors très simple. Par exemple, IMEON ENERGY a développé des applications pour effectuer des prévisions météorologiques, pour piloter différents types de batteries ou encore pour suivre les normes spécifiques des réseaux électriques.



Figure 26 : Exemple des applications disponibles sur OS.ONE

Chaque fois qu'une des équipes d'ingénieurs de la Société améliore une application, que ce soit pour optimiser les performances d'un modèle de prévision météorologique ou pour ajouter de nouvelles fonctionnalités, tous les utilisateurs en bénéficient instantanément. Les utilisateurs qui ont acquis les produits de la Société il y a plusieurs années peuvent également profiter des toutes dernières avancées dès lors qu'ils disposent d'une connexion internet ou simplement en utilisant les clés USB d'IMEON ENERGY.

Voici quelques-unes des applications disponibles sur la plateforme d'IMEON ENERGY :



L'application « Water Heater » développée par IMEON ENERGY permet à l'onduleur IMEON d'activer le chauffe-eau d'une habitation lorsqu'il détecte un surplus de production solaire. Cela permet d'augmenter l'autoconsommation et l'autonomie de la maison. Cette application, intégrée au système d'exploitation IMEON OS.ONE, est une innovation accessible gratuitement aux utilisateurs d'onduleurs hybrides IMEON. Son fonctionnement est simple : lorsque l'onduleur détecte un excédent de production solaire par rapport à la consommation du bâtiment, il active le chauffe-eau en utilisant cette énergie excédentaire, évitant ainsi l'injection de l'électricité dans le réseau public. Cette fonctionnalité, aussi appelée « pilotage de charges », crée une sorte « d'heure creuse solaire ».



L'application « *Smart Lighting* » permet d'envoyer des informations à l'utilisateur via la gamme d'éclairage connectée Philips Hue. Cette innovation, intégrée au système d'exploitation IMEON OS.ONE, est accessible gratuitement aux utilisateurs d'onduleurs hybrides IMEON. Cette application offre la possibilité de communiquer avec les luminaires Philips Hue pour transmettre des informations via des signaux lumineux aux utilisateurs d'onduleurs solaires IMEON. À partir de l'interface de configuration de l'application, l'utilisateur peut facilement programmer l'envoi de signaux en fonction de différents paramètres tels que l'état de charge du parc de batteries, la puissance moyenne consommée sur les trois dernières minutes et le taux d'autoproduction sur la même période. L'objectif de l'application « *Smart Lighting* », est de sensibiliser l'utilisateur à ses habitudes de consommation pour l'inciter à les modifier. En utilisant une installation solaire en autoconsommation, les utilisateurs peuvent réaliser des économies sur leurs factures d'électricité.



L'application « *Peak Shaving* » vise à limiter l'appel de puissance sur le réseau public d'électricité. Dans certains cas, son fonctionnement peut permettre de souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'électricité d'une puissance inférieure à celle du besoin réel. Dans l'interface de l'application « *Peak Shaving* », l'utilisateur peut définir une puissance maximale à soutirer sur le réseau. L'onduleur IMEON ajustera alors la production d'énergie solaire et/ou l'utilisation de la batterie pour ne pas dépasser cette limite. Par exemple, si la valeur paramétrée est de 1000 W, l'onduleur compensera toute consommation excédant cette valeur avec l'énergie solaire ou l'énergie stockée dans la batterie.



L'application « *EV Charger* » permet à l'onduleur IMEON de communiquer avec une borne de charge de véhicule électrique via le protocole OCPP. Le but principal de l'application « *EV Charger* » est de permettre d'augmenter le taux d'autoconsommation d'une installation solaire en démarrant la charge d'un véhicule électrique lorsqu'il est connecté à une borne de charge et qu'un excédent de production solaire a été détecté. Le principal avantage de cette solution est qu'il est possible, via le protocole OCPP, que l'onduleur IMEON envoie une consigne de charge d'une puissance correspondant exactement à celle de l'excédent d'énergie. La borne va alors moduler sa puissance de charge afin d'utiliser uniquement de l'énergie générée par l'installation solaire et de ne pas puiser d'électricité sur le réseau public.

5.2.3. Modèle scalable : capacité à multiplier la production rapidement et efficacement

IMEON ENERGY est une entreprise basée sur le principe d'usine 2.0 qui adopte une approche « *fabless* ». Ce concept d'usine 2.0, intrinsèquement agile permet d'ajuster rapidement la production en fonction des demandes changeantes du marché.

En externalisant la production à des partenaires de fabrication spécialisés, IMEON ENERGY peut élargir ou réduire sa capacité de production avec beaucoup de réactivité sans être entravée par la lourdeur et les contraintes des installations intégrées de production (délais d'approvisionnement, poids des stocks de matières premières, disponibilité des équipes RH...).

En s'appuyant sur ce modèle « *fabless* », IMEON ENERGY a choisi de se concentrer sur l'internalisation des compétences essentielles de son activité. La Société gère notamment la recherche et le développement dans des domaines tels que la mécanique, l'électronique de puissance, l'électronique numérique, le logiciel bas niveau, le logiciel métier, l'infrastructure réseau et l'hébergement « cloud ».

De plus, elle réalise la gestion de la fabrication et la qualité. Elle externalise uniquement la fabrication des composants tout en supervisant le processus grâce à un système ERP⁵ évolué et intégré (modules de GPAO⁶).

5.2.3.1. L'approche « *fabless* » au service de l'agilité et la maîtrise des coûts

Le processus de développement de produit d'IMEON ENERGY commence par la simulation logicielle et la conception, puis la Société fabrique des prototypes sur lesquels elle effectue des ajustements.

La Société passe ensuite à la phase d'industrialisation en établissant des cahiers des charges et des procédures de fabrication pour sous-traiter la production à différents partenaires.



Figure 27 : L'onduleur hybride IMEON NEO dans sa phase de conception



Figure 28 : Photo de l'électronique du système

Le modèle « *fabless* » utilisé par IMEON ENERGY présente plusieurs avantages significatifs dans le secteur technologique comme la flexibilité de production et la concentration sur les compétences clés. IMEON ENERGY a su utiliser ce modèle et la chaîne de sous-traitance pour en faire un atout concurrentiel.

⁵ Un ERP, ou Enterprise Resource Planning (Planification des ressources de l'entreprise), est un système logiciel intégré qui permet à une organisation de gérer efficacement l'ensemble de ses activités commerciales et opérationnelles.

⁶ Gestion de la Production Assistée par Ordinateur

Un modèle scalable basé sur une structure « *fabless* » et sur l'optimisation de la chaîne de valeur



Figure 29 : Le modèle « *fabless* » d'IMEON ENERGY

L'entreprise peut s'appuyer sur un réseau de partenaires de fabrication pour répondre à ses besoins en matière de production. En conséquence, elle peut ajuster rapidement sa capacité de production en fonction des fluctuations de la demande du marché. Si la demande pour un produit donné augmente soudainement, IMEON ENERGY peut aisément engager des capacités de production supplémentaires auprès de ses partenaires externes pour répondre à cette demande accrue. A l'inverse, si la demande diminue, elle peut réduire ses capacités sans subir les coûts fixes associés à la détention d'installations de production internes.

En étant « *fabless* », une entreprise peut choisir de travailler avec des partenaires de fabrication situés dans différentes zones géographiques. Cela lui permet de diversifier sa chaîne d'approvisionnement et de réduire les risques associés à des perturbations potentielles telles que des catastrophes naturelles, des conflits politiques ou des problèmes de transport.

De plus, cette diversification géographique peut également contribuer à réduire les délais de livraison en rapprochant la production des marchés cibles. En collaborant avec des partenaires de fabrication spécialisés dans différents types de produits ou de technologies, l'entreprise accède à une gamme plus large de capacités de production. Cette approche lui permet d'exploiter les compétences spécialisées de chaque partenaire pour répondre à ses besoins de production spécifiques.

En combinant ces éléments, IMEON ENERGY peut bénéficier d'une flexibilité de production considérablement accrue, permettant de s'adapter rapidement aux changements de la demande du marché, de diversifier ses capacités de production et de tirer profit des compétences spécialisées de ses partenaires de fabrication. Cela peut aussi offrir un avantage concurrentiel significatif sur le marché en permettant de répondre plus efficacement aux besoins des clients et aux conditions changeantes de l'industrie.

IMEON ENERGY évite également d'avoir à investir des sommes considérables dans la construction et l'entretien d'installations de production internes. La mise en place d'une usine de fabrication nécessite des investissements initiaux massifs pour l'achat de terrains, la construction des bâtiments, l'achat d'équipements de production ainsi que des coûts de fonctionnement liés à la maintenance, à l'entretien et à l'exploitation de ces installations (réparation et remplacement d'équipements, maintenance des bâtiments, gestion des déchets, énergétiques...).

En externalisant la production à des partenaires de fabrication, l'entreprise évite ces coûts initiaux élevés. IMEON ENERGY a fait le choix de transférer la responsabilité de ces coûts à ses partenaires de fabrication, ce qui permet de réduire les dépenses opérationnelles fixes. Les technologies de fabrication

évoluent rapidement, et les équipements de production peuvent devenir obsolètes en quelques années seulement. Une externalisation de la production permet à l'entreprise d'éviter ces risques courts termes. A l'inverse IMEON ENERGY bénéficie des dernières technologies de fabrication utilisés et renouvelés par des partenaires à la pointe de l'industrie.

Les coûts fixes associés à la fabrication deviennent ainsi des coûts variables liés à la production réellement utilisée. Une flexibilité est alors induite sur les dépenses en fonction des variations de la demande du marché et des conditions économiques. Le poids des immobilisations est par conséquent allégé au profit de l'investissement sur les activités principales.

IMEON ENERGY se concentre sur ses compétences clés telles que la recherche, le développement et l'innovation. En allouant plus de ressources dans la conception de nouveaux produits, l'amélioration des fonctionnalités existantes et la recherche de solutions innovantes pour répondre aux besoins changeants des clients. IMEON ENERGY reste ainsi à la pointe de l'innovation et propose des produits différenciés sur le marché. L'entreprise peut consacrer un effort plus important à la gestion de sa chaîne d'approvisionnement pour garantir l'efficacité et la fiabilité de ses opérations. Cela inclut l'identification de nouveaux fournisseurs, la négociation de contrats avantageux, la gestion des stocks et la coordination des flux de produits. En se concentrant sur ces aspects critiques de son activité, IMEON ENERGY optimise sa chaîne d'approvisionnement pour réduire les coûts, améliorer la qualité et accroître la satisfaction des clients. Elle gère également la partie marketing et la vente pour promouvoir et commercialiser ses produits sur le marché. Son équipe interne d'ingénieurs en énergie se charge également du support client et du développement logiciel.

En externalisant la production, l'entreprise réduit également sa vulnérabilité aux risques liés à la fabrication, tels que les pannes d'équipements, les pénuries de matériaux et les fluctuations de la demande. IMEON ENERGY peut alors se concentrer sur la gestion d'autres types de risques, tels que les risques financiers, réglementaires et concurrentiel et ainsi mettre en place des stratégies pour atténuer ces risques.

IMEON ENERGY renforce, par ce choix, sa résilience et sa capacité à prospérer dans un environnement commercial en constante évolution. IMEON ENERGY consacre également plus de temps et de ressources au développement de partenariats et renforce sa position concurrentielle afin de créer de nouvelles opportunités de croissance et d'innovation.

Ces choix permettent à IMEON ENERGY de rester une entreprise compétitive sur le marché et de créer de la valeur pour ses clients, ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes.

Elle externalise certaines compétences dans la chaîne de valeur lorsque cela est nécessaire tout en assurant un contrôle efficace grâce à son système ERP. IMEON ENERGY a, par exemple, externalisé la logistique pour lui permettre de se rapprocher des clients et de gérer des volumes importants ainsi que des pics de réception et de livraison. De la même manière, la Société fait appel à des prestataires externes sur des compétences spécifiques, comme par exemple, pour des tests en chambre sourde où la compatibilité électromagnétique est nécessaire ou pour des études de protection. Ces partenaires font partie d'un réseau de sous-traitants que la Société supervise et gère pour garantir la qualité et la conformité de ses produits.

5.2.3.2. Un pilotage précis par l'ERP

L'usine « 2.0 » encourage l'innovation à tous les niveaux de la production. En exploitant les technologies de pointe telles que l'Internet des objets (IoT), l'Intelligence Artificielle (IA) et la Business Intelligence (BI), ce modèle d'organisation d'entreprise peut constamment repousser les limites et optimiser de nombreux domaines. Le modèle « *fables* » permet à l'entreprise de concentrer ses ressources sur la recherche, le développement et l'innovation plutôt que sur la gestion quotidienne des opérations de production.

Dans le secteur concurrentiel de l'énergie renouvelable, IMEON ENERGY se démarque par son engagement envers l'innovation et l'excellence opérationnelle. Au cœur de cette approche réside un système ERP sophistiqué, une infrastructure robuste qui régit tous les aspects de l'entreprise. En s'appuyant sur cet outil intégré et centralisé, une surveillance et une gestion méticuleuse de chaque aspect des opérations, de la conception des produits à la livraison aux clients, sont rendues possibles.

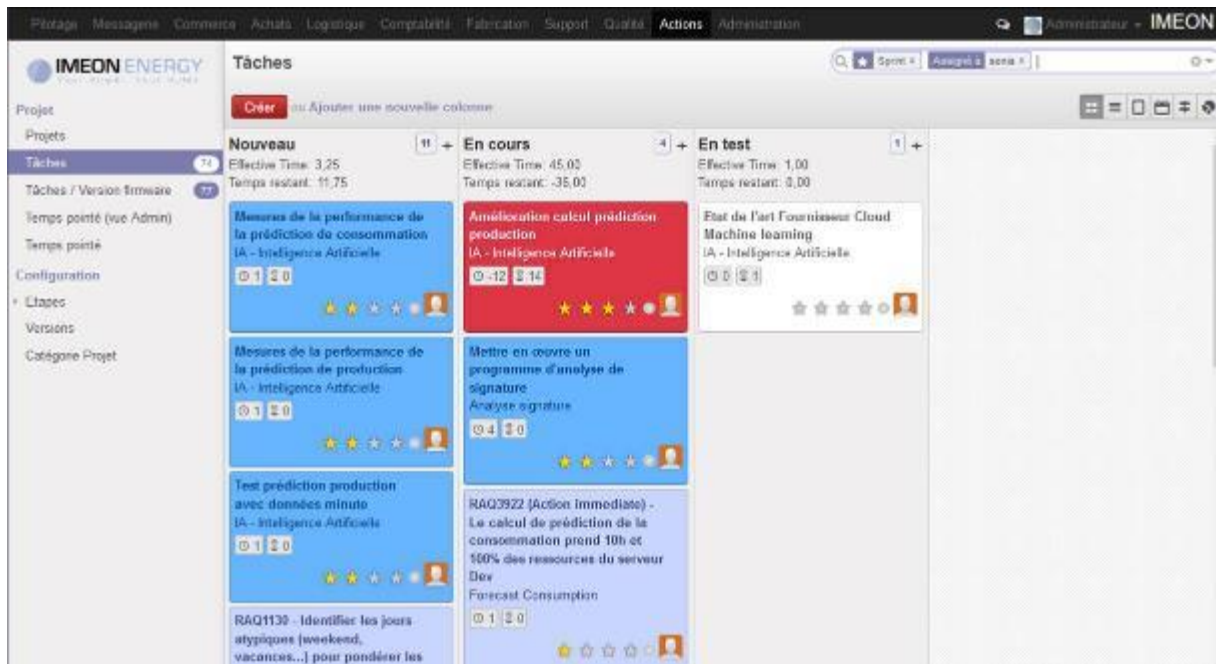


Figure 30 : Capture d'écran de l'ERP d'IMEON ENERGY

IMEON ENERGY a choisi d'utiliser une solution open source sur laquelle elle a engagé des développements très spécifiques et qui lui sont essentiels. La base ODOO (anciennement Open ERP) a été sélectionnée tout d'abord pour son niveau de maturité. Dès le démarrage de l'entreprise, en 2013, OdoO présentait un choix de modules et de fonctionnalités suffisamment intéressant pour que la Société puisse y apposer ses propres développements avec un gain significatif en termes d'efficacité et de finesse de pilotage. Outre les avantages suivants : coût initial réduit, personnalisation et flexibilité, communauté active de développeurs et d'utilisateurs, évolutivité, la Société a considéré d'autres éléments fondamentaux tels que :

- **Transparence et contrôle** : Avec un logiciel open source, les entreprises ont accès au code source du logiciel, ce qui leur donne une transparence totale sur son fonctionnement interne. Cela a permis d'avoir un meilleur contrôle sur le système ERP, de détecter et de corriger les problèmes plus rapidement, et de ne pas être totalement dépendants d'un fournisseur tiers pour le support technique.
- **Interopérabilité** : Les solutions ERP open source sont souvent conçues pour être compatibles avec un large éventail de technologies et de systèmes, ce qui facilite leur intégration avec d'autres applications et infrastructures informatiques déjà en place dans l'entreprise. Cela favorise l'interopérabilité et la cohérence des données à travers différents départements et systèmes de l'entreprise.

IMEON ENERGY a ainsi fait progresser son outil ERP au fil des ans, depuis son démarrage, avec de nombreux développements. L'investissement cumulé fut conséquent mais permet aujourd'hui d'avoir un outil quasi-propiétaire très performant.

L'avantage de ce système ERP réside dans sa capacité à fournir une visibilité globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Grâce à des modules spécialisés, une gestion efficace des ressources humaines, une optimisation des processus de production, une gestion des stocks et des fournisseurs, ainsi qu'un suivi des ventes et des finances sont assurés. Cette maîtrise complète des opérations permet de rester agile et réactif aux besoins changeants du marché, tout en garantissant une qualité constante et une satisfaction client élevée.

IMEON intègre un module de GPAO, afin de gérer de manière efficace et intégrée tous les aspects de sa production externalisée, de la planification à la livraison, en passant par le contrôle qualité et la gestion des coûts. Au sein de l'ERP, IMEON définit les nomenclatures de ses produits, décrivant précisément les composants nécessaires pour chaque article. Cette fonctionnalité lui permet de garantir que les composants requis sont disponibles lorsqu'une commande est lancée.

IMEON bénéficie également d'un suivi rigoureux des lots de matières premières et de produits finis. Chaque lot est enregistré dans le système dès sa réception et est suivi tout au long du processus de production. Cette traçabilité assure une gestion efficace des stocks et facilite la résolution des problèmes de qualité.

Les procédures de test et de contrôle qualité sont également intégrées dans le module de GPAO. IMEON peut planifier et exécuter des tests à différentes étapes de la fabrication, enregistrant méticuleusement les résultats pour s'assurer que chaque produit répond aux normes de qualité établies.

Les cahiers des charges des produits fabriqués par IMEON sont stockés et gérés dans l'ERP. Ces documents détaillent les spécifications techniques, les exigences de qualité et les instructions de fabrication, assurant ainsi que les produits sous-traités sont réalisés conformément aux attentes du client. Grâce à la planification de la production intégrée, IMEON peut optimiser l'utilisation des capacités de ses fournisseurs sous-traitants. Le système prend en compte les délais de fabrication, les capacités disponibles et les contraintes de ressources pour générer des ordres de fabrication et des plannings de production efficaces.

Enfin, IMEON peut suivre les coûts associés à la sous-traitance de sa fabrication. Cela inclut les coûts des matériaux, de la main-d'œuvre et des frais généraux, permettant à l'entreprise de contrôler ses dépenses et d'optimiser sa rentabilité.

La Société intègre dans son ERP les processus permettant de gérer le service client et les réparations. Ce service prend en charge toutes les questions techniques avant et après-vente ainsi que la gestion des défauts de fonctionnement ou de mise en œuvre incluant toutes les défaillances de produit (logicielle ou électronique). La brique service client de l'ERP est structurée comme suit :

1. **Gestion des tickets de SAV** : IMEON ENERGY utilise un module de gestion des tickets de SAV dans son ERP. Lorsqu'un client rencontre un problème avec un produit, il peut soumettre une demande de SAV via le site web d'IMEON ENERGY. Cette demande est automatiquement enregistrée dans l'ERP et assignée à un technicien pour traitement.
2. **Suivi des réparations** : Une fois qu'un ticket de SAV est créé, les techniciens d'IMEON ENERGY utilisent l'ERP pour suivre l'avancement de la réparation. Ils mettent à jour le statut de la réparation, enregistrent les actions effectuées et les pièces utilisées, et estiment les délais de réparation. Les clients peuvent également suivre l'état de leur demande via un portail en ligne dédié.
3. **Gestion des pièces détachées** : IMEON ENERGY utilise l'ERP pour gérer un inventaire de pièces détachées et de pièces de rechange. Lorsqu'une réparation nécessite une pièce spécifique, le système vérifie automatiquement si elle est disponible en stock. Si ce n'est pas le cas, une commande d'approvisionnement est générée instantanément.
4. **Planification des ressources** : L'ERP d'IMEON ENERGY aide à planifier les ressources nécessaires pour gérer les demandes de SAV. Cela inclut la planification des techniciens

- disponibles, l'allocation des ressources en fonction des priorités et des compétences nécessaires, ainsi que la gestion des plannings pour minimiser les temps d'attente des clients.
5. **Analyse des performances** : IMEON ENERGY utilise les fonctionnalités d'analyse de l'ERP pour suivre les indicateurs de performance clés du service après-vente. Ces données permettent à l'équipe de gestion d'IMEON ENERGY d'identifier les domaines à améliorer et de mettre en œuvre des actions correctives pour optimiser les processus de SAV et de réparation.

En intégrant la gestion du service client et les processus de réparation dans son ERP, IMEON ENERGY peut rationaliser ses opérations, offrir un service client de haute qualité et maintenir des niveaux élevés de satisfaction client.

Par ailleurs, IMEON ENERGY utilise son ERP comme un outil essentiel pour gérer et améliorer ses processus qualité dans la fabrication, accélérant ainsi le cycle d'amélioration de la qualité de ses produits. IMEON ENERGY utilise l'ERP pour documenter et suivre tous ses processus qualité, y compris les procédures d'inspection, les normes de fabrication et les spécifications techniques. Les employés ont accès à ces informations via l'ERP, ce qui garantit une conformité constante aux normes de qualité établies. L'ERP est utilisé pour collecter des données sur les performances des processus de fabrication et de qualité. Ces données sont analysées pour identifier les tendances et les domaines à améliorer. Les tableaux de bord et les rapports générés par l'ERP fournissent une visibilité en temps réel sur les indicateurs de qualité clés, permettant à l'équipe de direction de prendre des décisions éclairées. Ce suivi de performance permet de réaliser une amélioration continue dans ces processus de fabrication.

En cas de non-conformité ou de défaut de qualité, l'ERP facilite la gestion des actions correctives et préventives. Les problèmes sont enregistrés dans l'ERP, des actions sont assignées aux responsables, et le suivi est assuré pour garantir que les mesures correctives sont mises en œuvre de manière efficace et rapide. Cette organisation permet d'améliorer en permanence la qualité des produits (logiciel et électronique). Une mise à jour des cahiers des charges de fabrication, et des procédures de contrôle sont ensuite réalisées pour faire évoluer la qualité.

En utilisant son ERP de manière proactive pour gérer ses processus qualité et de fabrication, IMEON ENERGY peut identifier rapidement les opportunités d'amélioration, mettre en œuvre des mesures correctives et préventives, et accélérer le cycle d'amélioration continu, garantissant ainsi l'amélioration permanente de qualité de ses produits.

Un autre avantage majeur de ce système ERP est sa capacité à évoluer avec l'entreprise. Alors que celle-ci se développe et que ses besoins évoluent, l'ERP peut être adapté et étendu pour répondre à ces exigences croissantes. Cela permet de maintenir un avantage concurrentiel et de continuer à innover dans un secteur en constante évolution. Aujourd'hui, IMEON ENERGY possède la capacité de s'étendre grâce à son fonctionnement basé initialement sur des méthodes déployables à grande échelle.

Le choix de l'adoption d'un système ERP spécifique à IMEON ENERGY et évolutif en interne a été essentiel pour le succès et la croissance continue de l'entreprise. En fournissant des outils avancés de gestion précise et efficace des opérations, l'ERP lui permet d'aspirer à des objectifs ambitieux au service de l'accomplissement de la vision de la Société à savoir de participer à un avenir énergétique plus durable.

5.3. Stratégie de IMEON ENERGY

Grâce à la collaboration des équipes marketing et commerciales, IMEON ENERGY a développé une stratégie solide de développement. Celle-ci repose sur deux axes principaux : l'atteinte d'une taille critique et l'accélération de son offre à l'international.

Pour atteindre une taille critique, il est essentiel de comprendre l'accès au marché de la gamme de produits de l'entreprise. Cela se traduit par une collaboration avec les réseaux de distributeurs spécialisés qui revendent les produits aux installateurs.

Les installateurs jouent un rôle crucial car ils nécessitent un suivi personnalisé et sont chargés de sélectionner les produits à proposer aux utilisateurs finaux. Afin de cibler efficacement ces deux segments, à savoir les distributeurs et les installateurs, il est nécessaire d'investir dans la marque et dans la création de notoriété. L'objectif est qu'IMEON ENERGY devienne une marque incontournable sur le marché mondial afin de renforcer sa position et de lui garantir une croissance durable.

Le deuxième axe stratégique consiste à accélérer le déploiement international de l'entreprise en pénétrant de nouveaux pays stratégiques. Cela se fera par le biais d'un réseau de distributeurs et d'un effort continu de sensibilisation et de soutien auprès des installateurs.

Ces deux axes stratégiques visent à stimuler la croissance d'IMEON ENERGY de manière plus rapide que celle du marché global.

5.3.1. Atteindre une taille critique

Dans un paysage en perpétuelle évolution, l'atteinte d'une taille critique demeure une quête incontournable pour les entreprises aspirant à la pérennité et à l'influence dans leur secteur d'activité. À l'heure où les défis économiques et environnementaux se conjuguent ; atteindre une envergure significative représente un impératif stratégique pour IMEON ENERGY, une marque résolument engagée dans la révolution énergétique.

La stratégie de développement commercial d'IMEON ENERGY est similaire à celle de nombreux fabricants de produits du secteur du bâtiment. IMEON ENERGY vend ses produits à des réseaux de distributeurs spécialisés, également connus sous le nom de grossistes, qui achètent les composants nécessaires pour créer un système photovoltaïque comprenant des panneaux solaires, des fixations, les protections électriques et les systèmes IMEON. Ces distributeurs revendent ensuite ces produits, souvent sous forme de kits sur mesure, aux installateurs qui sont chargés de promouvoir la marque auprès des utilisateurs finaux.

Un market access optimal

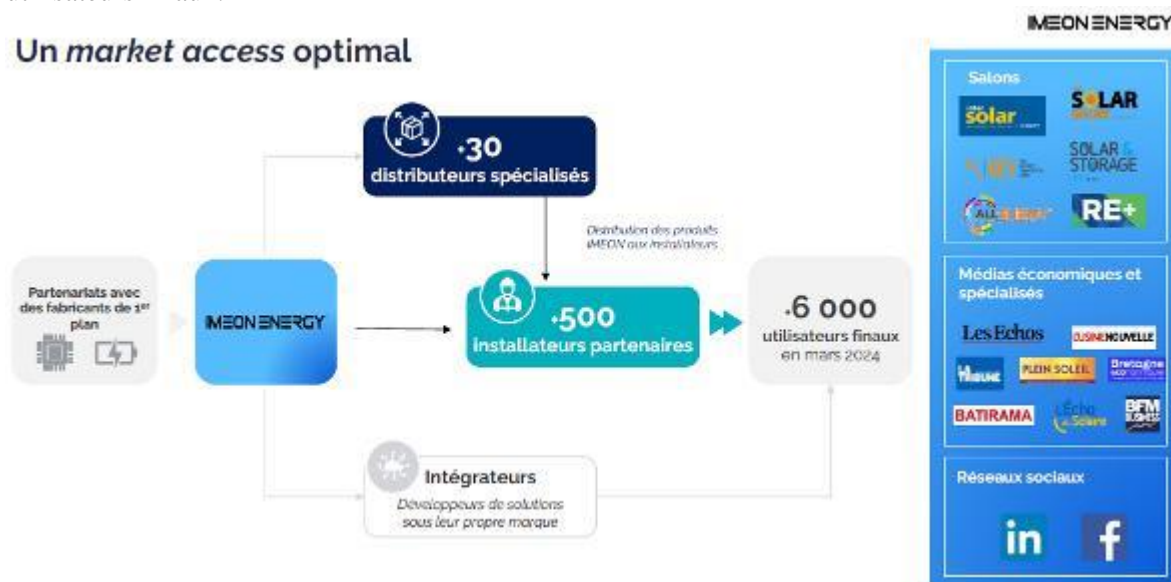


Figure 31 : L'accès au marché d'IMEON ENERGY

La stratégie d'IMEON ENERGY consiste donc à cibler et à être présents chez les distributeurs, mais la véritable clé du succès réside dans la capacité à convaincre et à accompagner les installateurs. En effet, ce sont eux qui proposent les produits sur le marché et qui jouent un rôle crucial dans la vente et la promotion de la marque.

Ainsi, dans cette partie, il est question de détailler les voies stratégiques permettant à IMEON ENERGY d'atteindre cette taille critique. Le fait d'engager les distributeurs en tant que clients privilégiés, de

convaincre en direct les installateurs et de consolider l'empreinte de la marque IMEON ENERGY sur le marché national et international sont les éléments contributifs de sa stratégie de marque.

- **Les distributeurs comme clients privilégiés :**

Dans son processus de commercialisation, IMEON ENERGY vend ses produits à des distributeurs qui les revendent ensuite à des installateurs de systèmes photovoltaïques, qui se chargent enfin de les vendre et de les installer auprès des utilisateurs. Il arrive que la Société ne vende pas ses produits à des distributeurs mais directement à des installateurs sur certaines zones, lorsqu'il n'y a pas de distributeur en place.

L'objectif, pour IMEON ENERGY est donc, dans un premier temps, de cibler les distributeurs qui sont les acheteurs initiaux de ses solutions. Ainsi, IMEON ENERGY les prospecte et cherche à établir avec eux de réelles relations commerciales, stables et durables.

- **Convaincre les installateurs en direct :**

Il est très important pour l'entreprise d'avoir un contact direct avec les installateurs de systèmes photovoltaïques. Ces derniers représentent la Société et ses produits auprès des utilisateurs finaux, c'est en quelque sorte la vitrine d'IMEON ENERGY et son premier prescripteur. La Société a donc pris le pli de contacter les installateurs en direct par tous les moyens moderne de communication à disposition ; commerciaux (e-mails, téléphone, rendez-vous physique, salons) et marketing (publicités Facebook, LinkedIn).

Pour s'assurer une bonne transmission des atouts de ses produits et convaincre les installateurs durablement, IMEON ENERGY a notamment mis en place un processus d'« *Onboarding* » qui permet de sélectionner les meilleurs installateurs, de les former aux produits et de les accompagner dans la vente aux clients finaux. Les installateurs de systèmes solaires n'étant pas tous spécialisés dans le stockage d'énergie et recevant pourtant sans cesse un nombre grandissant de demandes incluant du stockage, il est important pour IMEON ENERGY de travailler étroitement avec eux pour bien les former et continuer à maîtriser son image de marque.

Avoir un contact direct avec les installateurs permet à la Société d'alimenter ses clients distributeurs, qui seront chargés de leur vendre le matériel. Cela permet aussi de maîtriser la porte d'entrée vers les clients finaux ; l'entreprise a un œil sur ce qui est fait avec ses solutions.

Enfin, cela permet à IMEON ENERGY de sécuriser sa clientèle et ses ventes. Si un dysfonctionnement apparaissait avec un distributeur, l'entreprise serait en mesure - puisqu'elle connaît les installateurs de ses solutions - de rapatrier la demande vers un autre partenaire. Sans contact direct avec les installateurs, une telle intervention serait impossible et ne permettrait pas à la Société de pallier aux éventuelles erreurs d'un distributeur. Une telle situation pourrait conduire à des baisses de volume du marché.

- **Imprimer la marque à travers la communication :**

Parallèlement aux deux autres processus, IMEON ENERGY met en place une stratégie marketing s'appuyant sur une communication forte pour faire imprimer sa marque et son nom dans l'esprit des utilisateurs captifs. Ce processus est mené de front auprès des distributeurs, des installateurs et des utilisateurs des solutions.

IMEON ENERGY doit communiquer auprès de ses clients directs, les distributeurs, car ils jouent un rôle transverse : acheteurs et vendeurs des solutions. Communiquer auprès de cette cible permet de les attirer, de les stabiliser et de leur montrer comment procéder avec leurs clients sur les sujets liés aux produits de la Société.

IMEON ENERGY met également en place une communication forte auprès des installateurs. Il s'agit d'attiser leur envie d'acheter les solutions, de les revendre par la suite et de connaître correctement leur mise en œuvre.

Enfin, communiquer auprès des utilisateurs finaux permet de faire connaître les solutions au plus grand nombre, de susciter l'envie d'acheter au grand public.

Ainsi, être présent dans sa communication auprès de chacune des cibles, dans une approche « B2B2C » permet d'augmenter la visibilité de la Société, de susciter un intérêt qui permettra par la suite d'alimenter les différentes cibles (demandes des utilisateurs renvoyées vers les installateurs qui seront ensuite renvoyées vers les distributeurs).

En conjuguant habilement ces trois axes stratégiques, IMEON ENERGY aspire à franchir le seuil de la taille critique, renforçant ainsi sa position en tant qu'acteur majeur dans la transition énergétique.

5.3.1.1. Les distributeurs comme clients

La stratégie commerciale d'IMEON ENERGY repose sur une collaboration étroite avec des distributeurs et grossistes de produits électroniques et photovoltaïques.

Ces distributeurs/grossistes sont chargés de revendre le matériel intégré dans des kits complets (onduleurs, batteries, panneaux solaires, etc....) aux installateurs. Ils ne réalisent pas d'installations, mais leur rôle est très important. Il consiste notamment à acheter du matériel en volume, mais également à le stocker afin d'honorer les commandes des installateurs dans les meilleurs délais. Ils recherchent et convainquent des installateurs également de leur côté. Les distributeurs se doivent de proposer des kits idéals pour leurs clients (installateurs), d'être réactifs face à leurs demandes et de maintenir un stock suffisant pour répondre au marché.

Bien qu'IMEON ENERGY assure l'assistance technique auprès des installateurs, ce sont les distributeurs qui facturent les installateurs. Ils ont un devoir de conseil auprès du client final pour le choix du matériel en fonction du projet.

Cette approche offre plusieurs avantages stratégiques clés qui sont expliqués ci-dessous :

Cette stratégie de vente auprès des distributeurs permet à IMEON ENERGY d'étendre considérablement son réseau de distribution. En travaillant avec ces partenaires, la Société a accès à leur réseau existant et à tous les installateurs associés, ce qui permet d'atteindre des segments de marché complets à partir d'un seul partenaire. Les distributeurs possèdent une connaissance approfondie du marché local et leurs relations établies permettent de franchir plus facilement les barrières géographiques.

IMEON ENERGY profite aussi de leur compréhension des besoins spécifiques de leurs clients dans leur région, ainsi que de la réglementation locale et des tendances du marché, permettant ainsi d'adapter la stratégie commerciale de manière plus précise.

En externalisant une partie de sa commercialisation à des distributeurs, IMEON ENERGY parvient également à réduire ses coûts et ses risques commerciaux. En effet cette collaboration permet de partager les charges logistiques et d'atténuer les risques associés à l'expansion dans de nouveaux marchés ou à des fluctuations imprévues de la demande.

Les clients directs d'IMEON ENERGY étant les distributeurs (grossistes), la Société envisage de participer à plus de salons dans le but de trouver de nouveaux partenaires de confiance. La Société a notamment participé à « Intersolar », salon professionnel international basé à Munich en Allemagne, à plusieurs reprises entre 2014 et 2020. Cette participation a permis d'augmenter sa notoriété et de rencontrer de nombreux distributeurs, basés dans le monde entier, qui commercialisent maintenant les solutions IMEON.

Pour accentuer cet ancrage international, IMEON ENERGY aimerait ouvrir des bureaux dans les pays où elle souhaite se développer et où une présence physique est d'autant plus appréciée voire nécessaire afin d'appuyer les distributeurs locaux.

Parmi les objectifs de développement international, IMEON ENERGY cible principalement l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis, l'Angleterre ou encore l'Afrique du Sud.

Sur les zones géographiques non couvertes par un distributeur, IMEON ENERGY vend directement à l'installateur. Ainsi, c'est la Société qui assure directement les missions initialement confiées aux distributeurs.

Pour assurer le bon développement de la Société, il est nécessaire de prospecter continuellement de nouveaux distributeurs. Apporter du contact client aux distributeurs permet d'alimenter ses partenaires directs, de les fidéliser et d'établir des relations pérennes et surtout un fonctionnement gagnant-gagnant. Ainsi, IMEON ENERGY a mis en place un processus d'« *Onboarding* » auprès des installateurs sur certains pays et qu'elle souhaite dupliquer ensuite à d'autres régions.

5.3.1.2. Convaincre en direct les installateurs : « *Onboarding* »

IMEON ENERGY prospecte directement les installateurs solaires disposant d'une habilitation photovoltaïque comme QualiPV pour la France par exemple (cette habilitation leur permet de réaliser des installations photovoltaïques). Cela permet notamment de faire connaître sa marque, d'alimenter ses partenaires distributeurs mais pas uniquement. Ce choix est aussi stratégique car il permet de cibler la clé de vente vers les utilisateurs finaux. En effet, ce sont les installateurs qui sont en contact avec le grand public, les utilisateurs et qui représentent les solutions. Il est donc indispensable d'assurer un bon relationnel avec cette cible, indirecte commercialement parlant mais directe vis à vis de la visibilité de la Société, notamment en proposant des solutions *plug and play* et simples d'installation.

La gamme IMEON se démarque non seulement par ses performances et sa fiabilité, mais surtout par sa facilité d'installation. Les produits IMEON sont conçus avec une attention particulière à l'ergonomie et à la simplicité, ce qui facilite grandement le travail des installateurs sur le terrain.

Grâce à leur conception intelligente et leur interface conviviale, les onduleurs hybrides IMEON peuvent être installés rapidement et efficacement, minimisant ainsi les temps d'arrêt et les coûts pour les utilisateurs. De plus, IMEON propose un support technique de premier ordre, fournissant aux installateurs une assistance et des conseils tout au long du processus d'installation. Cette collaboration étroite garantit non seulement une installation fluide, mais aussi une satisfaction client optimale.

On-boarding de l'installateur : l'intermédiaire indispensable auprès des utilisateurs finaux



Figure 32 : processus d'« Onboarding » des installateurs IMEON ENERGY

IMEON ENERGY propose notamment aux installateurs qu'elle prospecte de devenir partenaires d'IMEON et leur fait suivre un parcours d'« Onboarding » afin de les accompagner et de les fidéliser.

Ce processus, du premier contact à la certification comme partenaire, contient plusieurs phases :

- Prise de contact avec l'installateur
- Présentation des solutions IMEON et du parcours de certification
- Apport de « leads » et d'un support commercial en amont de la première vente
- Formation technique aux produits avant la première installation
- Accompagnement et assistance à la mise en service pour la/les première(s) installation(s)
- Suivi à distance de la/des premières installations
- Validation de l'installateur comme partenaire
- Suivi du partenaire et formations de mises à jour régulières

L'ensemble du processus permet à IMEON ENERGY de s'assurer des compétences techniques du partenaire, de la bonne mise en œuvre des installations IMEON et d'une relation saine et durable.

Ce modèle a, à ce jour, été testé et validé auprès d'installateurs en France et en Suisse ; il a permis de certifier de nombreux installateurs qui forment des partenaires fidèles et de confiance.

L'un des objectifs d'IMEON ENERGY étant de se développer dans d'autres pays tels que l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis, l'Angleterre ou encore l'Afrique du Sud, en appliquant ce processus d'« Onboarding », qui fonctionne et porte déjà ses fruits, sur toutes ces zones ciblées.

Synthèse des avantages commerciaux d'avoir un processus d'« Onboarding » efficace pour les clients :

- **Première impression positive :** Un processus d'« Onboarding » bien conçu crée une première impression positive chez les clients, ce qui renforce leur confiance dans l'entreprise et ses produits ou services dès le début de leur relation commerciale.
- **Réduction du Churn :** Un « Onboarding » efficace réduit le « churn » (la perte de clients, d'utilisateurs ou d'abonnés) en aidant les clients à comprendre rapidement la valeur de ce qu'ils ont acheté, ce qui les incite à rester fidèles à l'entreprise.

- **Maximisation de la valeur client** : En guidant les clients à travers le processus d'utilisation de manière efficace, l'« *Onboarding* » permet de maximiser la valeur qu'ils peuvent tirer des produits ou services de l'entreprise.
- **Feedback précoce** : Le processus d'« *Onboarding* » offre une opportunité d'obtenir des feedbacks précoces de la part des clients, ce qui permet à l'entreprise d'identifier rapidement les points d'amélioration et d'apporter des ajustements si nécessaire.
- **Création de relations durables** : L'« *Onboarding* » crée aussi une expérience client positive qui favorise le développement de relations durables entre l'entreprise et ses clients. Cela peut conduire à des recommandations positives et à des opportunités de vente croisées à long terme.

Principales étapes du processus « *Onboarding* » installateur :

1	<p>Prise de contact avec l'installateur IMEON ENERGY répertorie les installateurs disposant d'une qualification photovoltaïque, en créer une base de données et prend contact avec chacun d'entre eux. Cela se fait à travers un appel téléphonique qui a pour but de fixer un rendez-vous avec un responsable ou un chargé de projet. Cette rencontre pouvant ainsi avoir lieu à distance, au cours d'une visioconférence, ou en face-à-face, lors d'une tournée commerciale réalisée dans le secteur.</p>
2	<p>Présentation des solutions IMEON et du parcours de certification Cette présentation est faite avec l'aide d'un support, papier ou numérique, qui sera par la suite transmis à l'installateur. Elle a pour but de mettre en avant IMEON ENERGY et suit une chronologie claire : introduction de la Société, observation des configurations possibles avec IMEON, présentation des produits, initiation aux interfaces de paramétrage et de suivi, mise en lumière des avantages de la solution puis exposition du programme partenariat.</p> <p>Cette phase a une réelle importance et a pour but de susciter l'intérêt du prospect, qui réfléchit rapidement à un ou deux projets pour lui permettre d'essayer les solutions IMEON. C'est à ce moment précis qu'IMEON ENERGY accroche ses prospects.</p> <p>Après la présentation, l'installateur reçoit un mail comportant la présentation, la grille tarifaire, les brochures techniques, les réponses à ses éventuelles questions et le contact vers le distributeur.</p>
3	<p>Apport de « leads » et d'un support commercial en amont de la première vente Lors de cette phase, l'objectif est simple : l'installateur doit essayer les solutions IMEON et ainsi trouver un projet qui lui permette de les installer.</p> <p>Il y a deux options possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le professionnel est déjà sollicité pour des systèmes avec stockage et backup : il s'agit pour lui de proposer les solutions IMEON, de les chiffrer et de les mettre en avant auprès de ses clients afin de réaliser une vente. • Le professionnel ne reçoit pas beaucoup de demandes pour des systèmes avec stockage et backup : IMEON ENERGY va générer de la demande entrante sur sa zone géographique, à l'aide de publicités lancées principalement sur les réseaux sociaux, pour la lui transmettre. Ensuite, tout comme la première option, il s'agit pour l'installateur de proposer les solutions IMEON, de les chiffrer et de les mettre en avant auprès de ses clients afin de réaliser une vente. <p>Si le prospect le nécessite, notamment lors du chiffrage, IMEON ENERGY lui fournira un support technique et/ou commercial ainsi que des conseils.</p>
4	<p>Formation technique aux produits avant la première installation Lorsque que l'une des offres réalisées par l'installateur aboutit, IMEON ENERGY lui offre une formation technique. Cette dernière est réalisée en amont de l'installation et a pour but principal de répondre aux interrogations de l'installateur et de son équipe technique. Il est vivement conseillé de lire, en amont, le guide d'installation complet fourni. Durant cette phase, le formateur reprend avec le client les points essentiels de l'installation.</p>

5	<p>Accompagnement et assistance à la mise en service pour la/les première(s) installation(s)</p> <p>Une fois que l'installateur a acheté le matériel, IMEON ENERGY va prendre rendez-vous avec lui et fixer la date de la mise en service de l'installation.</p> <p>Cette assistance peut être réalisée sur place, le technicien se rend sur le lieu du projet, ou alors à distance, par téléphone ou par visioconférence.</p> <p>Lors de cette phase, IMEON ENERGY va observer la bonne mise en place du système puis accompagner l'installateur pour le paramétrage du système, à travers l'interface OS.ONE. Il s'agit par exemple, de choisir le bon mode de fonctionnement, la conformité valable dans le pays ou encore d'y associer un système de stockage.</p> <p>L'idée est également d'accompagner l'installateur dans la prise en main de l'interface de monitoring, IMEON.ONLINE, et dans la création du compte de son client. Il s'agit ici de pouvoir observer le système à distance et de le contrôler.</p> <p>Cette phase peut être répétée pour les premières installations, en général jusqu'à la 3e, si l'installateur en nécessite le besoin.</p>
6	<p>Suivi à distance de la/des premières installations</p> <p>Après la mise en place du premier système, IMEON ENERGY le suit à distance et vérifie qu'il ne se passe rien de particulier et que tout fonctionne correctement.</p> <p>L'installateur est invité à consulter son interface de monitoring également, l'idée est qu'il observe et note toutes les remarques et questions qu'il peut se poser.</p> <p>Ce suivi est, de même que l'assistance à la mise en service, réalisé pour les premiers projets installés.</p>
7	<p>Validation de l'installateur comme partenaire</p> <p>Ainsi, après plusieurs installations réalisées avec ce partenaire, IMEON ENERGY fait le bilan au sein de ses différentes équipes : commerciale et technique. L'idée est de valider que l'installateur a été professionnel, à l'écoute de la formation et des conseils et que l'installation s'est bien déroulée. Il est également important pour IMEON ENERGY d'avoir de bons interlocuteurs et de pouvoir correctement échanger avec eux. D'autre part, il est essentiel que le client se sente à l'aise avec l'équipe, comme avec les produits.</p> <p>La validation mutuelle, pouvant se faire en face-à-face ou à distance avec le client, confirme les éléments cités plus haut. Si tel est le cas, IMEON ENERGY remet au professionnel un certificat d'installateur partenaire signé et tamponné qui atteste de la bonne mise en œuvre des solutions et du partenariat qui s'établit.</p>
8	<p>Suivi du partenaire et formations de mise à jour régulières</p> <p>Le processus d'« <i>Onboarding</i> » se termine ainsi à ce moment et entame la phase suivante, celle de la fidélisation et du suivi.</p> <p>L'objectif pour IMEON ENERGY est de s'assurer que le client, certifié partenaire, continue de mettre en œuvre les solutions, qu'il confirme sa satisfaction et continue son apprentissage. Pour cela, la Société reste en contact régulier avec ces installateurs que ce soit pour améliorer la relation client, leur transmettre de nouveaux contacts entrants ou alors assurer des formations. Ces dernières visent à la mise en place des systèmes IMEON, les évolutions des produits ou les mises à jour et avancées des applications de monitoring. Par exemple, tout récemment IMEON ENERGY a développé un nouveau compteur « <i>Smart-Meter</i> ».</p> <p>En devenant partenaires, les installateurs certifiés IMEON peuvent profiter d'un support premium prioritaire, de pièces de rechange ou d'échanges de matériel simplifiés et d'aide-commerciale. Tous les supports marketing et de branding leurs sont fournis. Pour les aider à démarrer, la Société lance aussi des campagnes marketing ciblées dans leurs régions et les prospects ainsi générés leur sont renvoyés.</p>

Les solutions uniques sur le marché d'IMEON ENERGY permettent aux installateurs de répondre à de nouvelles demandes et l'accompagnement proposé, permet de convaincre efficacement de nouveaux installateurs. Cela a déjà permis de référencer plusieurs centaines d'installateurs dans plus de 70 pays en Europe et à travers le monde.

Ce processus a déjà été testé et déployé en France. La Société a ainsi pu constater une fidélisation accrue des installateurs envers sa gamme de produits et une croissance de son chiffre d'affaires.

IMEON ENERGY souhaite dupliquer le processus d'« Onboarding » sur ces pays ciblés et cela nécessite de recruter des commerciaux qui parlent les différentes langues étrangères. Cela implique également d'employer du personnel au support technique, maîtrisant aussi ces langues, pour continuer de proposer des formations techniques ou de l'assistance à la mise en service auprès des installateurs.

5.3.1.3. Imprimer la marque IMEON



Figure 33 : Photo du stand et de l'équipe d'IMEON ENERGY au salon Intersolar en 2019

IMEON ENERGY a pour objectif de faire imprimer sa marque, c'est-à-dire de la faire connaître dans le monde entier et par le plus de personnes possibles, ainsi la Société a élaboré une stratégie ambitieuse et détaillée, déjà mise en place depuis des années, axée sur l'optimisation des points de contact existants à travers une diversité de canaux et une répétition mesurée. Cette stratégie vise à accroître au maximum la rentabilité de chacune des stratégies lancées et à réinvestir les bénéfices pour accélérer l'expansion.

Dès la genèse de l'entreprise, IMEON ENERGY a eu comme priorité de générer ses propres leads, afin d'alimenter ses clients, distributeurs/grossistes, et ses installateurs. Pour cela, elle a développé l'un des simulateurs d'installations solaires les plus précis du marché. Ce simulateur est disponible en ligne et dans le monde entier. Il prend en compte le positionnement astronomique du soleil et se base sur un calcul astronomique horaire.

Les simulateurs sont d'excellents outils d'acquisition, peu importe le marché, et cela est valable également pour le marché de l'énergie solaire. Pour promouvoir ce simulateur, IMEON ENERGY travaille pour créer une landing page dédiée : une page internet avec pour seul objectif de convertir le visiteur en client potentiel. Elle permet de rapidement tester différents messages avec des tests A/B et de continuer d'itérer pour atteindre des taux de conversions maximum, région par région, cible par cible (installateurs, distributeurs, particuliers, professionnels et industriels). Ce simulateur, mis en place récemment, représente déjà 20% des opportunités entrantes en quelques mois.

IMEON ENERGY a plusieurs cibles à viser avec sa communication et pour lesquelles le choix de la communication peut varier :

- **Les professionnels :**

IMEON ENERGY tend à se faire connaître auprès de ceux qui vont recommander, vendre ou encore installer ses systèmes, c'est l'objectif premier.

Pour cela, elle mise sur la presse écrite spécialisée, tel que le « Journal du Photovoltaïque », en y faisant paraître des articles ou mentions au sein d'articles thématiques. Ce type de presse fonctionne principalement avec abonnement payant et est souvent lu attentivement. La Société possède une étroite relation avec les presses spécialisées (solaire, technologie, intelligence artificielle, etc) françaises et internationales, depuis des années, qui ont écrit des dizaines d'articles sur ses produits et son entreprise. En addition d'une partie sponsorisée, la majorité de ces articles sont écrits de plein gré par ces journaux, représentant des dizaines de milliers d'euros d'exposition presque gratuitement. De plus, cette presse n'est pas seulement digitale, mais aussi physique, multipliant les points de contacts avec les clients en France, en Europe et dans le monde.

La présence en ligne, sur des sites/forums dédiés au photovoltaïque, sur des réseaux sociaux ou dans les moteurs de recherche, sous la forme d'articles ou de publicités est également très importante. Tout comme pour la presse papier, l'idée est d'obtenir des articles d'IMEON ENERGY sur le web.

La Société possède ses propres comptes sur les réseaux sociaux qu'elle rend actifs, en publiant des informations, en republiant certaines actualités ou encore en commentant des publications de partenaires, l'objectif étant encore une fois d'être visible et de se montrer réactif. IMEON ENERGY utilise des mots-clés sur son site web, qui lui permettent d'être bien référencée sur les moteurs de recherche, elle peut également être amenée à payer certains mots-clés pour être plus visible.

La publicité payante est également un outil marketing utilisé par la Société afin d'être visible. L'idée, par exemple avec Google Ads, est de cibler la ville d'un installateur qui serait ainsi amené à visualiser IMEON ENERGY lors de toutes ses recherches en ligne. Il est possible de procéder de la sorte également sur certains réseaux sociaux. On peut définir le profil de l'installateur idéal ensuite, tous les profils qui tendent à entrer dans ce *persona* visualisent de la publicité d'IMEON ENERGY fréquemment sur le fil d'actualité.

Les deux actions couplées permettent d'être visible presque à chaque fois que l'installateur se rend sur le web, inconsciemment, il va donc connaître la marque. Lorsque ce dernier sera, par la suite, sollicité par la Société elle-même ou par un client au sujet des solutions IMEON, la marque lui paraîtra évidente et connue à ses yeux.

IMEON ENERGY a déjà et souhaite continuer d'utiliser, auprès des installateurs, un autre moyen de communication : les salons professionnels. C'est lors de ces expositions qu'une société peut se faire connaître, ou alors reconnaître (à travers un stand innovant ou époustouflant). Il existe plusieurs salons dans le monde pour le domaine photovoltaïque.

La Société a notamment déjà participé au salon Intersolar basé à Munich à plusieurs reprises. C'est une action qui s'est avérée fructueuse puisqu'elle a permis de faire connaître IMEON ENERGY en Europe, aux yeux des installateurs, distributeurs et encore concurrents. L'idée est de pouvoir renouveler cette participation en Allemagne, pays ciblé pour un développement et de dupliquer cela dans les autres pays ciblés.

Les salons ainsi visés sont les suivants :

- The Solar Show : Johannesburg, Afrique du Sud
- Key Energy : Rimini, Italie
- Solar & Storage : Birmingham, Angleterre

- All-Energy : Glasgow, Angleterre
- RE+ : Las Vegas, Etats-Unis
- **Les utilisateurs :**

IMEON ENERGY a un second objectif, c'est d'être reconnu par le plus grand nombre, en appuyant la marque auprès des utilisateurs de la solution ou en se faisant connaître du grand public pour susciter un intérêt et pourquoi pas, une volonté de s'équiper.

Pour cela, il y a la mise en place de plans d'action avec des influenceurs qui sont chargés de parler de la marque, la représenter et/ou de la promouvoir. À côté de cela, les réseaux sociaux propres à la Société sont évidemment à alimenter.

En continuant d'utiliser le web, la publicité payante est également un moyen de communication efficace pour les utilisateurs. Le *persona* est alors changé, pour représenter au mieux les utilisateurs des solutions IMEON, mais fonctionne de la même manière que précédemment : l'idée est d'apparaître fréquemment auprès du public pour susciter l'intérêt. Les publicités à destination du grand public sont plus adaptées à travers les réseaux sociaux.

Tout comme pour les professionnels, la présence de la marque dans la presse est importante, cependant ici le choix du type de presse diffère. L'idée pour cibler le grand public est d'être cité dans de la presse plus ou moins spécialisée, régionale ou nationale, qu'il consulte plus facilement, quotidiennement et qui le rassure.

IMEON ENERGY recueille d'excellents résultats dans des journaux comme La Tribune, BFM Business, Les Échos, L'Usine Nouvelle, Le Télégramme, Le Journal Des Entreprises, etc. Elle compte continuer et intensifier cette présence dans la presse, en France et à l'international, et réinvestir les résultats dans des apparitions sur les plateaux télévisés, dans des publicités de télévision, sur la durée, qui solidifient la marque de manière définitive dans les esprits du pays ciblé.

IMEON ENERGY peut également se faire connaître auprès du grand public à travers des salons, cependant ici, il s'agira d'expositions ouvertes au public et dans lesquelles ce sont les installateurs eux-mêmes qui représenteront la marque.

Le digital constitue une partie importante de la communication et du marketing de la Société, qu'il est important de détailler ici.

Plusieurs stratégies s'offrent à la Société pour ramener un grand nombre de visiteurs sur son site internet : le « SEO » (« *Search Engine Optimization* »), le « SEA » (« *Search Engine Advertising* »), les « Social Media Ads » (Facebook, Instagram, LinkedIn), et l'influence (YouTube, Instagram, Facebook). Chacun de ses leviers sera activé un par un, avec un suivi des performances précis et par IA. La priorité sera cependant d'améliorer le SEO, un investissement long-terme et exponentiel qui a besoin de temps, ainsi que de lancer une campagne d'influence en France.

Le SEO d'IMEON ENERGY est déjà excellent, avec 10 000 visiteurs mensuels organiques, c'est-à-dire générés sans publicité. La plupart des sites internet choisissent entre référencement ou conversion, or IMEON ENERGY a décidé d'optimiser les deux. Chaque page est construite de différentes sections qui sont elles-mêmes considérées comme des articles par Google, générant une large quantité de contenu référencé, ciblé sur des mots-clés précis, étudiés et recherchés pour leur importance dans les recherches types des différents prospects. IMEON ENERGY possède aussi un haut score de confiance accordé par Google grâce aux nombreux liens externes d'autres sites renvoyant vers le site de la Société, notamment aux efforts réalisés auprès de la presse spécialisée.

L'influence permet de générer du contenu vidéo sur des plateformes déjà solides et reconnues, les chaînes respectives des créateurs partenaires. En effet, IMEON ENERGY gagne la confiance associée

à ce créateur, et profite de sa portée déjà existante. Elle peut ensuite sponsoriser ses vidéos sur YouTube, et surtout sur Instagram et Facebook, en ajoutant un lien vers une landing page et le simulateur. Ce type de stratégie a été observé mainte fois comme extrêmement efficace et rentable : celle-ci combine la force de la vidéo, 80% plus efficace que les pubs statiques, ainsi que les avantages de l'influence cités ci-dessus.

En parallèle, IMEON ENERGY est déjà en train de monter une stratégie d'ambassadeurs, où des installateurs ou utilisateurs finaux deviennent les porteurs d'étendards de la marque IMEON. Ce programme repose sur une sélection fine des participants pour s'assurer que chacun d'entre eux contribuera à l'image d'IMEON de manière positive et une liste d'actions requises. En échange, ils bénéficieront des mises à jour en avance en tant que « beta-testeur » et des réductions sur les extensions de garanties ou batteries supplémentaires. Les actions requises en contrepartie seront de réagir aux publications sur les réseaux sociaux de l'entreprise, mais surtout de créer du contenu, photo et vidéo, réutilisable par l'équipe marketing dans les publicités.

C'est ce type de contenu, généré par de véritables utilisateurs, qui convertit le plus et accroche le plus en « *Social Ads* » pour son authenticité, et est donc le plus rentable. Les audiences sur les différentes plateformes sociales sont aussi plus réceptives à ce type de contenu qu'à n'importe quel autre puisque c'est à celui-ci qu'elles sont le moins exposées. En effet, les vidéos « UGC » (« *User Generated Content* ») et les publicités statiques sont abusées depuis des années par les annonceurs et leur efficacité réduit chaque jour. C'est la difficulté d'acquérir ce type de vidéo des utilisateurs d'une marque qui rend ce format extrêmement efficace.

La dernière étape pour solidifier l'acquisition en ligne est de booster toutes les stratégies marketing déjà mises en place avec des campagnes dites de « *retargeting* » ciblées sur toutes les personnes qui ont déjà signifié leur intérêt sur l'une des campagnes existantes, et ce de toutes les manières possibles : « SEA », « *Social Ads* », email marketing... Le « *retargeting* » est le meilleur moyen d'investir quand toutes ces stratégies colonne-vertébrale sont déjà lancées et rentables car cela augmente leur rentabilité drastiquement. Ce plan sera répété pays par pays, en commençant par la France, pour imprimer durablement la marque IMEON là où elle est déjà présente puis pour lancer la marque dans de nouveaux pays.

Enfin, pour capitaliser sur la notoriété générée par tous ces efforts, IMEON ENERGY possède une équipe commerciale prête à répondre aux demandes et prospecter de futurs clients. Les équipes informatiques ont généré des listes de tous les installateurs et distributeurs avec qui la Société pourrait collaborer à partir des listes publiées par l'état, ces listes sont par la suite intégrées dans le CRM et reliées aux outils de suivi. Chaque lead est ainsi classé en fonction de son niveau d'intérêt démontré, et les commerciaux sont chargés de les contacter un à un pour les faire entrer dans le processus d'« *Onboarding* » notamment.

Ainsi, le recrutement joue un rôle conséquent dans l'impression de la marque, il concrétise le développement de la Société, annoncé dans la communication, auprès du public. Cela permet aussi d'augmenter la présence de la marque en France et à l'étranger, qui dit plus de commerciaux, dit plus de représentants de la marque, plus de présentations réalisées et ainsi plus de clients.

En collaboration avec l'équipe marketing, l'équipe commerciale met aussi place des stratégies de mailing distinctes. Elle vise des prospects froids, contactés en grand nombre, pour établir un premier point de contact, et des prospects chauds, avec une newsletter mensuelle dans laquelle il s'agit de partager les dernières recherches, nouveautés, mais aussi les « *Success Story* » des clients, encourageant ainsi les autres à partager les leurs.

Pour suivre les performances de chacun des efforts fournis, tous les projets sont inscrits dans un ERP interne. Il est connecté à tous les outils externes, marketing (Google Ads, Facebook Ads, Google Analytics, LinkedIn Ads, etc) ou commerciaux (newsletter, CRM : email à froid, appel à froid, salons, etc) pour récupérer les données, les leads et suivre les conversions avec précision. IMEON ENERGY

suit aussi le temps passé sur chaque projet par les différents employés et les coûts externes de chaque campagne, pour calculer le coût réel de toutes les conversions générées. Ainsi, il est possible de prendre des décisions objectives basées sur des résultats concrets et non biaisés. Ce système d'une grande efficacité développé sur des années est aussi prêt être étendu.

Imprimer la marque IMEON est une priorité depuis le début, avec peu de moyens financiers, IMEON ENERGY réussi déjà à obtenir des résultats extraordinaires, en les passant à grande échelle et en élargissant leur dimension internationale, la philosophie de croissance aura un impact immense.

Voici, quelques avis et témoignages clients permettant de mettre en évidence l'attrait pour IMEON ENERGY :

- **Distributeurs :**

Technideal	<i>« Notre ADN est de proposer quelque chose d'alternatif qui soit novateur et qui aille vers le marché du futur, c'est pour cela que nous avons choisi IMEON. Nous avons fait le choix de proposer que cette marque d'onduleur hybride. Un choix payant, puisque nous avons contribué à l'installation de plusieurs milliers de systèmes équipés d'onduleurs Imeon. Cette marque française a su se démarquer par son innovation permanente, sa réactivité et son professionnalisme. Toujours à l'écoute de ses clients, nous sommes fiers de collaborer avec un partenaire de cette envergure dont la renommée n'en est qu'à son commencement. »</i>
Ampère	<i>« The manufacture of the product is good. the product is reliable. The benefit of a PV installation that includes it is to use the left-over energy later. What the market needs is the product that does this the best, as less expensive as possible. It's a product to save money, make money for it users, and it fullfils our needs. »</i>

- **Installateurs :**

Damien R.	<i>« La communication au niveau de l'onduleur est géniale : simple, et clair, les clients comprennent tout de suite le rendu de l'installation, ce qu'ils dépensent, consomment, produisent grâce aux courbes météo. J'aime aussi le fait qu'ils développent constamment, c'est intéressant pour nous comme pour les clients. »</i>
Dragos Offrim	<i>« We appreciate the new technology used in your invertor, the AI, the computer inside, and its ability to be upgraded without any additional hardware improvement. Your strategy could conserve your equipment over the years. »</i>
Mihai I.	<i>« Imeon is plugins, you don't need any fingers, any other products to install behind it, Imeon has everything implemented, you just plug in the batteries. The rapidity of installation is very important, and the simplicity, when you are going into a project with Imeon, its plug and play. You win a lot of time. It's faster. And also cheapest. »</i>
Frédéric L.	<i>« En tant qu'entreprise d'installation électrique en Suisse, nous sommes très satisfaits des prestations de la société Imeon ENERGY. C'est une entreprise sérieuse avec des collaborateurs compétents et à l'écoute des demandes. Le matériel a été livré rapidement. L'interface utilisateur est très facile à utiliser et à expliquer à nos clients. »</i>

- **Utilisateurs :**

Jean-Christophe P.	<i>« J'utilise déjà un produit Imeon (onduleur hybride) et je souhaite grandement qu'ils continuent à innover dans un domaine très concurrentiel ou la plupart des concurrents sont chinois. »</i>
--------------------	--

Dominique V.	« L'entreprise focalise son développement sur les aspects les plus stratégiques en termes d'ingénierie pour permettre un plus large déploiement du photovoltaïque. Une équipe qui semble sérieuse dans un secteur de l'énergie en plein bouleversement. »
Robert J.	« Excellents produits, très fiables et de qualité, que j'ai d'abord mis en œuvre dans une installation personnelle. Puis suite à la demande de visiteurs séduits par cette solution, ma petite société est devenue installateur conseil de solutions bâties principalement sur des produits français ! Avec la gamme évolutive et modulaire IMEON nous répondons à des demandes très variées depuis les solutions domestiques jusqu'aux professionnelles. Mes clients apprécient le design moderne associé à un panel de fonctionnalités variées : onduleur solaire mono et tri multi sources, monitoring web, gestion des batteries, gestion de tableau sécurisé palliant les coupures réseau intempestives (protection équipements et continuité activité), évolutivité (rétrofit, mise en parallèle et partage batteries, ...). Le monitoring web, accessible depuis un smartphone ou un PC, permet une visualisation temps réel de l'activité de l'installation, ainsi que les historiques de production et utilisation, les économies réalisées, etc. La mise en œuvre est aisée et bien documentée. IMEON dispose d'un service d'assistance de proximité, disponible et compétent. Je suis fier d'être utilisateur/installateur IMEON, constructeur français à l'écoute de ses clients, qui innove et se développe sur un marché international en pleine expansion. Je recommande. RJ. »
Denis C.	« Propriétaire d'un IMEON ENERGY 9.12 depuis 2 ans, j'en suis ravi. Aucun soucis, monitoring parfait, je scrute avec plaisir les économies réalisées grâce à mon installation photovoltaïque. Grace à l'interface, je peux même gérer la recharge de mes véhicules électriques pour éviter de pomper sur le réseau. Simplement parfait ! :-) »
All R.	« Matériel de qualité, (...) Interface simple et intuitive. Toutes mes questions, envoyé par mail, ont reçu des réponses claires et surtout rapides. Je conseille vivement cette marque. Je ne regrette pas mon investissement dans ce système photovoltaïque. »
Jan W.	« J'ai un onduleur Imeon depuis quelques mois. Outre la très haute qualité de fabrication, je suis très satisfait de l'appareil. Les réservoirs de stockage étaient faciles à connecter et l'interface avec l'élément chauffant fonctionne également parfaitement. L'application fonctionne parfaitement et même le support est rapide et orienté solution. Je suis ravie. » Traduction Allemand - Français
Pietro D. S.	« Entreprise sérieuse et compétente, qui a mis en avant un produit valable et innovant dans le domaine des onduleurs de réseau hybrides. » Traduction Italien - Français

5.3.2. Expansion commerciale nationale et internationale

IMEON ENERGY, société française, est présente au niveau international avec plus de 50 % de son activité. Elle a pour objectif de continuer son expansion en France, mais également dans les pays étrangers où elle est déjà présente ainsi que de se développer dans ceux qu'elle vise.

Le projet de développement international de la société IMEON ENERGY s'appuie sur une stratégie ambitieuse pour saisir les opportunités de croissance à l'échelle mondiale dans le secteur de l'énergie solaire. En se lançant dès sa création sur les marchés internationaux, IMEON ENERGY a capitalisé sur son expertise technologique et son innovation pour conquérir de nouveaux territoires et diversifier ses sources de revenus. Christophe GOASGUEN a notamment reçu le prix EY Entrepreneur de l'année

région Grand Ouest dans la catégorie « Born Global » du fait de son démarrage international dès la création de la Société.

IMEON ENERGY possède une activité d'exportation significative et souhaite se structurer pour accélérer son expansion dans des pays spécifiques tels que l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, l'Afrique du Sud et les États-Unis. Afin de réaliser cette croissance, il est impératif de mettre en place les ressources humaines maîtrisant les langues et cultures des pays ciblés à la fois sur les aspects commerciaux et supports techniques dans chaque zone géographique. Ceci afin de faciliter la prospection, l'adaptation au marché local et l'établissement de relations de confiance. Dans certains cas, comme en Allemagne, l'établissement d'un bureau local est nécessaire pour établir la confiance avec les partenaires potentiels. Chaque pays cible présente des opportunités et des particularités uniques ; ainsi, disposer de ressources humaines connaissant le marché, la langue locale et les coutumes assure une approche pertinente de chaque marché.

Le processus d'« Onboarding » pour les installateurs doit également être étendu à l'étranger, en commençant notamment par les pays visés. La Société souhaite intensifier son maillage international par la présence de commerciaux sur place pour présenter l'entreprise, tandis que les techniciens assureront l'assistance à la mise en service directement avec les installateurs en face-à-face. Tout comme sur le marché national, il est crucial de combiner le processus d'« Onboarding » avec des investissements marketing comme la participation à des salons internationaux pour accroître la visibilité, renforcer les relations de confiance et garantir la fiabilité.

Au niveau national comme international, IMEON ENERGY s'engage à soutenir ses installateurs partenaires en finançant des actions marketing et leur présence sur des salons, tels que les salons régionaux de l'habitat ou les salons du bâtiment. Cette approche renforce la confiance avec les partenaires, valorise leur travail et favorise un partenariat mutuel bénéfique pour toutes les parties impliquées. L'objectif est de viser une relation « gagnant-gagnant » avec les partenaires pour une croissance à long terme afin de devenir un leader mondial dans le domaine de l'énergie photovoltaïque.

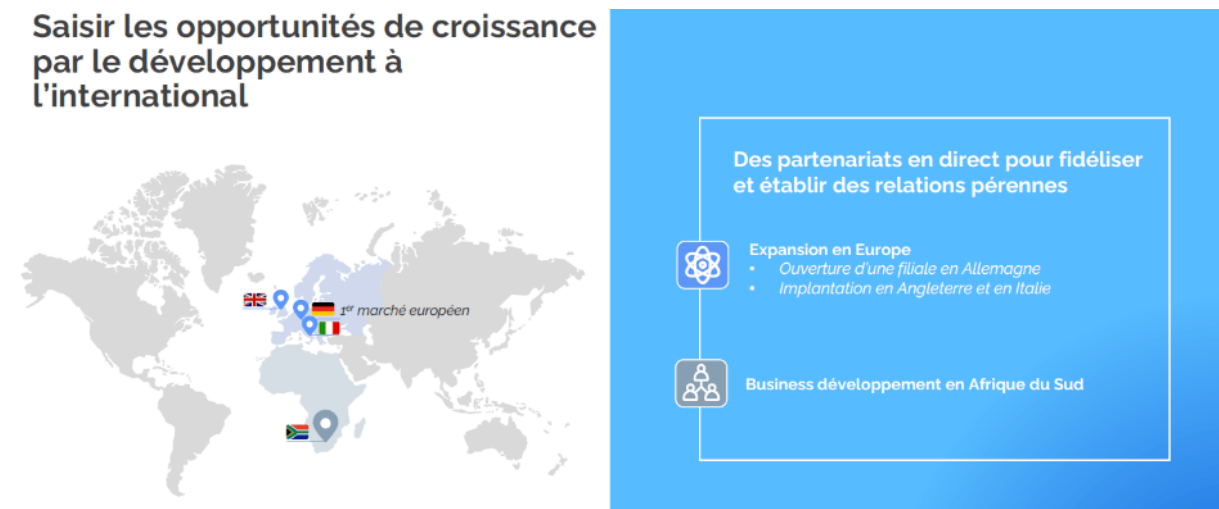


Figure 34 : Carte des marchés mondiaux d'IMEON ENERGY

L'expansion internationale d'IMEON ENERGY requiert aussi un développement de sa gamme. La Société tient à lancer la production du NEO, la nouvelle génération de son onduleur d'ici octobre 2024. La seconde étape sera de lancer les batteries Lithium haute-tension IMEON, qui ont de bien meilleures performances et dont le coût de production a grandement baissé ces dernières années. Par la suite, IMEON ENERGY étendra la gamme NEO avec de nouvelles puissances pour satisfaire parfaitement les besoins d'une base de client plus large. Il en va de même avec les batteries. Enfin, IMEON ENERGY commencera la production de la gamme internationale du NEO en adoptant les normes électriques américaines ainsi que celles d'autres pays, qui requièrent des puissances différentes. Une fois le marché

international inondé par les produits IMEON, la Société créera la prochaine gamme d'onduleurs avec batteries intégrés pour un maximum de simplicité d'installation, et réaliser ainsi le futur de l'énergie.

L'internationalisation réussie d'IMEON ENERGY implique plusieurs étapes clés, chacune jouant un rôle crucial dans le plan de développement. Ces étapes se basent sur l'expérience réussie dans la pénétration de pays. Voici quelques-unes des étapes les plus importantes :

- 1. Évaluation du potentiel du marché :** Avant de se lancer, la Société évalue le potentiel du marché pour les produits et services. Cela inclut l'analyse des tendances du marché, de la concurrence, des réglementations locales et des barrières à l'entrée.
- 2. Adaptation des produits ou services :** Avant de pénétrer un nouveau marché, il est nécessaire d'adapter les produits ou services pour répondre aux besoins et aux préférences des consommateurs locaux. Cela peut impliquer des ajustements au niveau du produit lui-même, du packaging, du marketing et même du prix. Il est nécessaire de s'adapter à la réglementation en vigueur et dans la très grande majorité des cas de passer des certifications.
- 3. Mise en place d'une structure opérationnelle adaptée :** Une fois le marché ciblé, l'entreprise met en place une structure opérationnelle adaptée à son activité internationale. Cela peut inclure l'ouverture de bureaux à l'étranger, le recrutement de personnel en local, la mise en place de canaux de distribution et la gestion des aspects logistiques et juridiques.
- 4. Marketing et promotion sur les marchés internationaux :** Une stratégie de marketing et de promotion efficace est essentielle pour réussir à l'étranger. Cela peut inclure des campagnes publicitaires adaptées au marché local, la participation à des salons professionnels internationaux, le développement de partenariats locaux et l'utilisation des médias sociaux pour toucher les consommateurs.
- 5. Ouverture d'un point de distribution :** Un marché structuré est composé de distributeurs qui revendent à des installateurs. IMEON ENERGY doit ouvrir la porte d'un distributeur qui va être le point d'entrée et le relais sur le pays. La Société doit convaincre un ou plusieurs distributeurs de revendre ses produits. Cette action se fait de manière coordonnée avec la communication et le déclenchement des ventes auprès des installateurs.
- 6. Lancement de la prospection et du processus d'« Onboarding »**
- 7. Gestion des risques et des défis :** L'internationalisation comporte des risques et des défis uniques, tels que les fluctuations des taux de change, les barrières commerciales, les différences culturelles et les problèmes de conformité réglementaire. Il est important de mettre en place des stratégies pour les identifier.

5.3.3. Objectifs sur différents horizons

Les objectifs présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations, notamment en matière de perspectives économiques, considérées comme raisonnables par la Société à la date du Document d'Information.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs, qui résultent des orientations stratégiques de la Société, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice de la Société. Les chiffres, données, hypothèses, estimations et objectifs présentés ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés de façon imprévisible, en fonction, entre autres, de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, légal, réglementaire, comptable et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont la Société n'aurait pas connaissance à la date du Document d'Information.

En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'Information pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière, la situation de marché, les résultats ou les perspectives de la Société et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés dans la présente section.

Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie de la Société et de sa mise en œuvre. Par conséquent, la Société ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section.

Compte tenu de sa stratégie de croissance telle que décrite en sections 5.3.1 et 5.3.2 ci-dessus, la Société prévoit (i) de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros au titre de l'exercice en cours, qui sera clos au 31 décembre 2024 et (ii) un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros dont 50% réalisé en B to B ainsi qu'une marge nette supérieure à 15% au titre de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2027.

5.4. Marchés principaux et environnement concurrentiel

5.4.1. Un contexte porteur

- **Une hausse continue du coût de la consommation électrique dans le monde**

Plusieurs facteurs conjoints contribuent à augmenter le coût de la consommation électrique dans le monde. La demande croissante en électricité due à l'urbanisation, à l'industrialisation et à l'essor des technologies numériques est un premier contributeur de cette hausse. Ajoutons également que les investissements nécessaires pour moderniser les infrastructures électriques et répondre aux normes environnementales plus strictes ainsi que la nécessité de sécuriser des réseaux de distribution de plus en plus complexes contre les cyberattaques pèsent sur les coûts structurels. Enfin, les fluctuations des prix des matières premières, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel, ainsi que les politiques fiscales et les réglementations gouvernementales font également varier à la hausse ces coûts.

- **Une baisse des prix des modules photovoltaïques**

En parallèle les modules photovoltaïques ne cessent de diminuer. Un article de « PV MAGAZINE » du 25/09/2023, rapporte que le prix du module photovoltaïque en Europe a baissé de 37% à 43% selon la catégorie entre Septembre 2022 et septembre 2023, alors que le prix, avait augmenté auparavant de 50% entre Octobre 2020 et Octobre 2022.

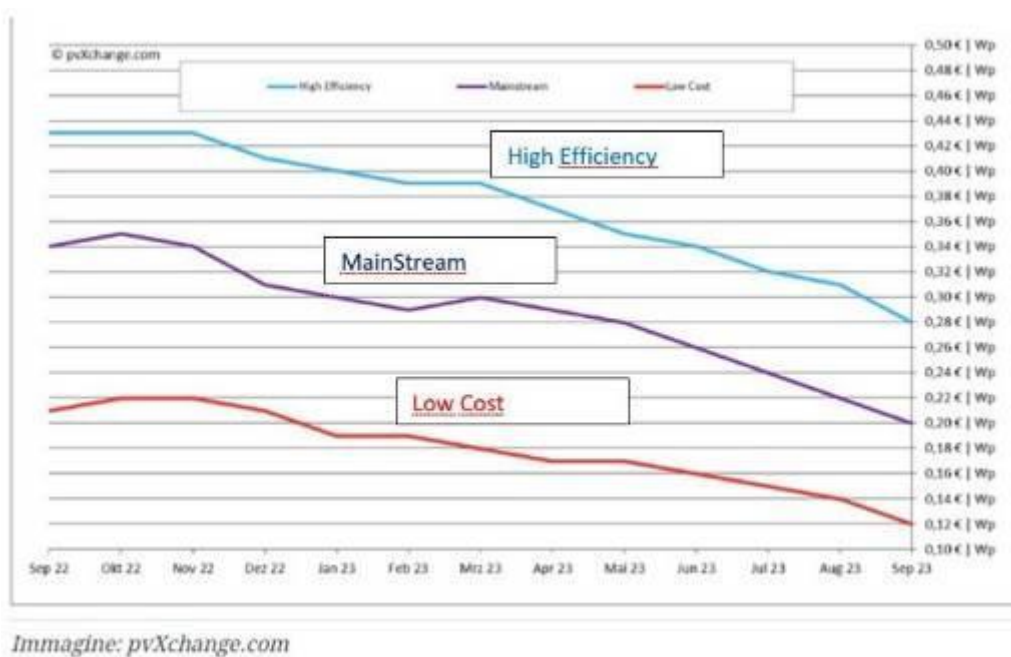


Figure 35 : Evolution du coût des modules photovoltaïques

- **Les soutiens économiques étatiques**

Les incitations et réglementations (ex de la France)

Avec une prise de conscience croissante des défis liés au changement climatique, la demande en énergie propre et renouvelable est en forte hausse. Les gouvernements du monde entier mettent en place des politiques de soutien et des incitations financières pour favoriser l'adoption de l'énergie solaire, ce qui stimule davantage le marché. Comme vu, les avancées technologiques ont également permis de réduire les coûts de production des panneaux solaires, rendant l'énergie photovoltaïque de plus en plus compétitive par rapport aux sources d'énergies traditionnelles. De plus, la transition vers une économie basée sur les énergies renouvelables offre des opportunités de croissance et d'innovation pour les entreprises du secteur photovoltaïque, tant au niveau national qu'international. En conséquence, les sociétés engagées dans ce domaine sont bien positionnées pour prospérer dans un marché en expansion et en évolution rapide.

A l'instar d'autres pays, la France a mis en place plusieurs mesures réglementaires pour faciliter le développement du marché de l'énergie renouvelable solaire. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2023, la France a adopté une directive qui oblige l'installation d'ombrières photovoltaïques sur au moins 50% de la superficie des nouveaux parkings extérieurs et ouverts au public de plus de 500 m².

Également, depuis le 1^{er} juillet 2023, il y a obligation d'installer des panneaux photovoltaïques avec un taux de couverture minimal de 30% de la surface des bâtiments nouvellement construits ou lourdement rénovés pour :

- Les nouveaux bâtiments à usage commercial, artisanal, industriel, les entrepôts et hangars de plus de 500 m² d'emprise au sol
- Les nouveaux bâtiments de bureaux de plus de 1000 m² d'emprise au sol
- Les nouveaux parkings couverts et ouverts au public de plus de 500 m² d'emprise au sol

Le taux de couverture minimal passera à 40 % en 2026 pour les bâtiments cités précédemment, puis à 50 % en 2027.

En 2028, tous les bâtiments de plus de 500 m² seront concernés, neufs ou existants.

Pour les parcs de stationnement extérieurs non géré en concession ou en délégation de service public déjà existants de plus de 1500 m², les obligations d'ombrières commenceront dès le 1^{er} juillet 2026.

L'atteinte de la parité réseau

La « parité réseau » se réfère au moment où le coût de la production d'électricité à partir de sources renouvelables telles que l'énergie solaire photovoltaïque devient équivalent ou inférieur au coût de l'électricité provenant du réseau électrique traditionnel. En d'autres termes, c'est lorsque l'électricité solaire devient compétitive par rapport à l'électricité conventionnelle provenant du réseau.

En France, les coûts de production photovoltaïque ont considérablement diminué au cours des dernières années grâce aux avancées technologiques, à l'augmentation de l'efficacité des panneaux solaires, et à une plus grande adoption de cette technologie. Cela a conduit à une réduction significative du coût de l'électricité solaire photovoltaïque, la rendant de plus en plus compétitive par rapport aux sources d'énergie traditionnelles.

La France a également mis en place des politiques de soutien telles que des tarifs d'achat avantageux pour l'électricité produite à partir de sources renouvelables (cf § « les incitations... »), y compris le solaire photovoltaïque, ce qui a stimulé son développement.

Le schéma ci-dessous montre l'atteinte de cette parité sur les toitures professionnelles. Le phénomène suit la même tendance sur les toitures des maisons individuelles avec quelques disparités régionales.

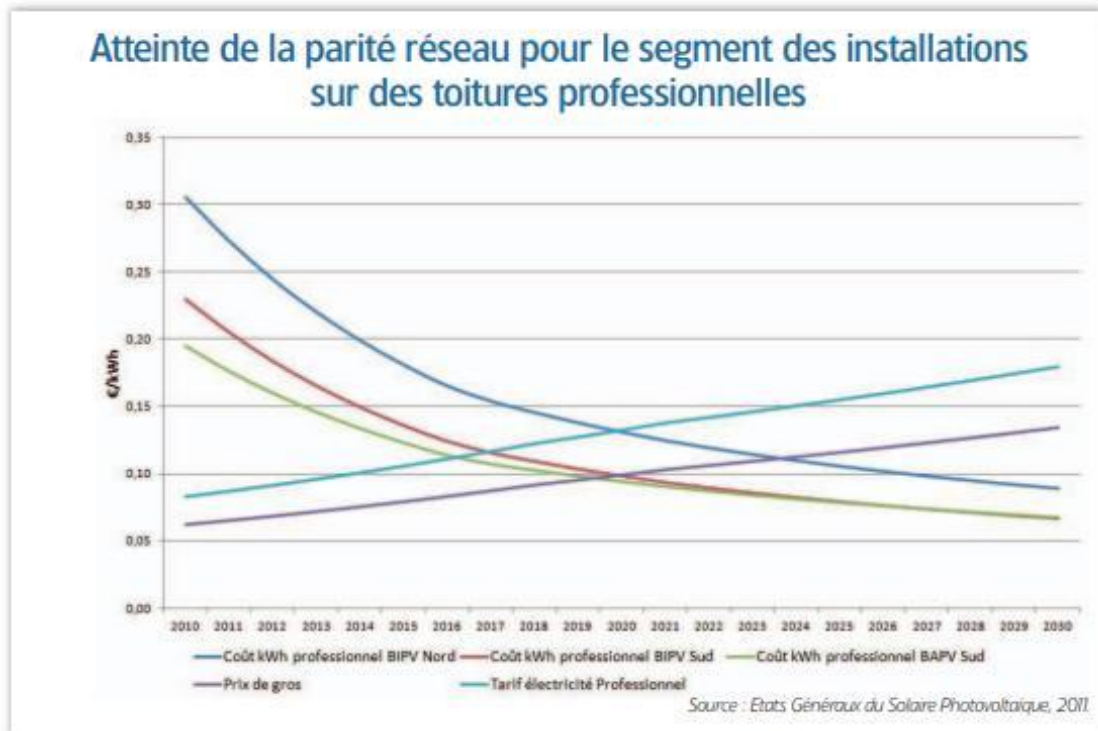


Figure 36 : Atteinte de la parité réseau : l'exemple des toitures professionnelles

Une situation française enviable... et tenable ?

En France, le coût moyen de l'électricité fournie par le réseau est généralement considéré comme relativement bas par rapport à de nombreux autres pays européens. Cela est en partie dû à la prédominance du nucléaire dans le mix énergétique français, qui fournit une source d'électricité à bas coût. La France dispose également d'une capacité hydroélectrique importante, ce qui contribue également à maintenir les coûts relativement bas.

En revanche, la Belgique et l'Allemagne ont des mix énergétiques différents. La Belgique dépend davantage de l'énergie nucléaire et du gaz naturel, tandis que l'Allemagne a entrepris une transition énergétique ambitieuse vers les énergies renouvelables, en particulier l'éolien et le solaire, tout en réduisant progressivement sa dépendance au nucléaire et au charbon.

Ces différences de composition du mix énergétique influencent les coûts de l'électricité dans ces pays. Par exemple, bien que l'Allemagne ait fait d'importants investissements dans les énergies renouvelables, cela a également entraîné des coûts de transition énergétique plus élevés pour les consommateurs, notamment en raison des subventions aux énergies renouvelables et des coûts de réseau.

Dans l'ensemble, la tendance à long terme va dans le sens d'une augmentation des coûts de l'électricité en raison des investissements nécessaires pour la transition vers des sources d'énergie plus propres et durables. C'est finalement aussi un signal positif pour les particuliers et une incitation à l'investissement dans des outils d'autoconsommation.

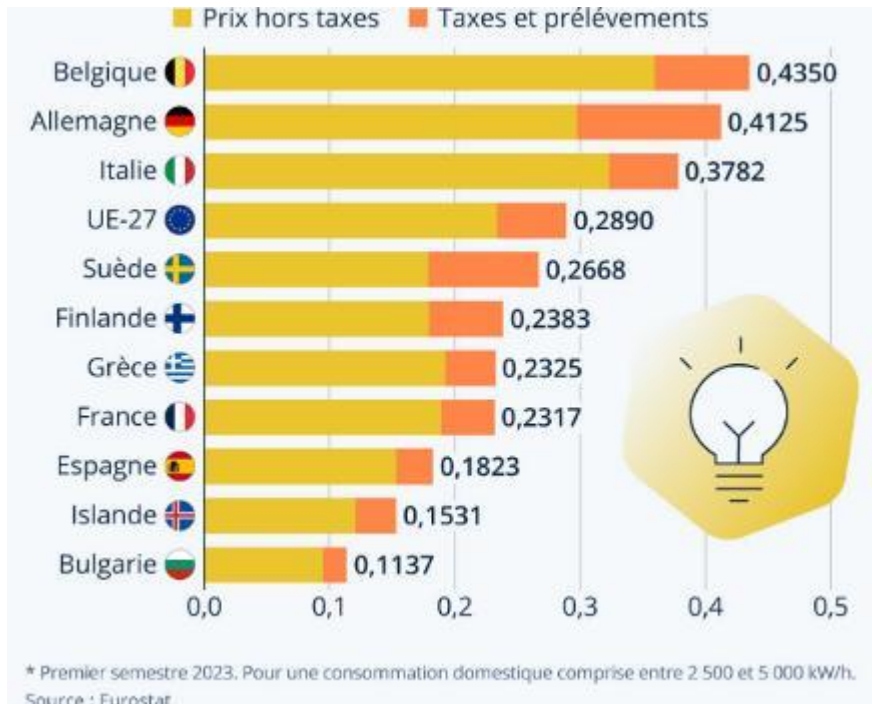


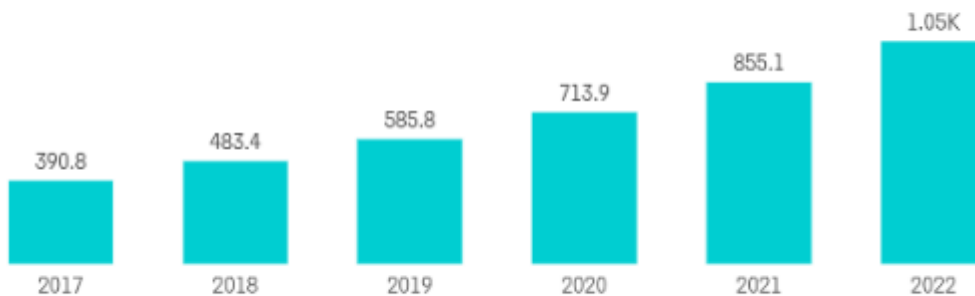
Figure 37 : Coûts de l'électricité fournie par le réseau dans les principaux pays européens

5.4.1.1. Une croissance du photovoltaïque qui n'est plus à démontrer

Le marché mondial de l'énergie photovoltaïque a enregistré une croissance spectaculaire ces dernières décennies, stimulé par des avancées technologiques, des politiques de soutien et une sensibilisation accrue aux problèmes environnementaux.

Cette croissance a été alimentée par une augmentation significative de la capacité installée, dépassant régulièrement de nouveaux records dans des pays tels que la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon, ainsi que des pays européens comme l'Allemagne et l'Espagne.

Solar Energy Market: Solar PV Installed Capacity, in GW, Global, 2017-2022



Source: International Renewable Energy Agency (IRENA)



Figure 38 : Evolution de la capacité photovoltaïque installée entre 2017 et 2022

Les coûts des technologies photovoltaïques ont également chuté considérablement au fil du temps, rendant l'énergie solaire de plus en plus compétitive par rapport aux sources d'énergie traditionnelles telles que le charbon et le gaz naturel.

Cette réduction des coûts est largement due aux progrès technologiques, à l'augmentation de l'efficacité des cellules solaires et à l'augmentation de la production à grande échelle. Économiquement, l'énergie solaire photovoltaïque est devenue de plus en plus attractive en raison de sa rentabilité croissante. Selon le rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié en 2020, les coûts de l'électricité photovoltaïque ont diminué de plus de 80% au cours de la dernière décennie, rendant cette technologie compétitive sur les marchés mondiaux de l'énergie. De plus, les gouvernements du monde entier ont mis en place des incitations financières telles que les subventions, les crédits d'impôt et les tarifs de rachat pour encourager l'adoption de l'énergie solaire, renforçant ainsi son attrait pour les investisseurs.

L'industrie photovoltaïque continue de progresser grâce à l'innovation technologique, notamment dans le développement de cellules solaires plus efficaces, de matériaux plus durables et de systèmes de stockage d'énergie solaire améliorés.

Les politiques gouvernementales et les réglementations jouent un rôle crucial dans ce développement, avec de nombreux pays offrant des incitations financières telles que des tarifs de rachat garantis, des crédits d'impôt et des subventions pour encourager l'installation de systèmes solaires. Les initiatives politiques et réglementaires visent à promouvoir les énergies renouvelables et à atteindre les objectifs de développement durable. Des accords internationaux tels que l'Accord de Paris sur le climat ont catalysé l'adoption de politiques favorables à l'énergie solaire dans de nombreux pays.

Sur le plan environnemental, l'énergie photovoltaïque offre des avantages significatifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de diminution de la dépendance aux combustibles fossiles. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'énergie solaire photovoltaïque pourrait devenir la plus grande source d'électricité du monde d'ici 2050, représentant jusqu'à 40% de la capacité totale installée.

Malgré les progrès réalisés, le marché de l'énergie photovoltaïque est confronté à certains défis, notamment la variabilité de la production d'énergie solaire en fonction des conditions météorologiques, le besoin d'améliorer le stockage de l'énergie solaire et les questions liées à l'intégration des systèmes solaires dans les réseaux électriques existants.

Dans l'ensemble, le marché de l'énergie photovoltaïque continue de croître et de se développer à l'échelle mondiale, avec un potentiel considérable pour jouer un rôle important dans la transition vers une énergie propre et renouvelable. L'énergie solaire photovoltaïque devrait dominer le marché en raison de sa capacité à convertir directement la lumière du soleil en électricité, de sa diminution rapide des coûts et de son potentiel pour répondre à la demande croissante d'électricité à l'échelle mondiale.

Selon le rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur l'énergie renouvelable 2021, la capacité mondiale de production d'électricité photovoltaïque a augmenté de 127 gigawatts (GW) en 2019 à près de 138 GW en 2020, soit une augmentation de 9%. De plus, les investissements mondiaux dans l'énergie solaire photovoltaïque ont atteint près de 148 milliards de dollars en 2020, enregistrant une augmentation significative malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19.

L'Europe se positionne comme un acteur clé dans le marché de l'énergie photovoltaïque, avec un potentiel de croissance significatif. Malgré ses avantages géographiques relativement modestes en termes d'ensoleillement par rapport à d'autres régions du monde, l'Europe a montré un engagement fort envers le développement des énergies renouvelables, y compris l'énergie solaire photovoltaïque.

En Europe, les pays, tels que l'Allemagne et l'Espagne, ont été parmi les premiers à adopter des politiques de soutien à l'énergie solaire, telles que des tarifs de rachat garantis et des subventions, ce qui a contribué à stimuler la croissance du marché photovoltaïque dans la région. De plus, l'Union européenne s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'énergie renouvelable, avec l'objectif de devenir neutre en carbone d'ici 2050, ce qui devrait soutenir davantage le développement de l'énergie solaire photovoltaïque dans la région.

Outre les incitations gouvernementales, l'Europe bénéficie également d'une expertise technologique solide et d'une infrastructure bien développée, ce qui facilite l'installation et l'intégration de systèmes solaires photovoltaïques dans le réseau électrique existant. De plus, le marché européen est en train de devenir de plus en plus compétitif grâce à la baisse des coûts des technologies photovoltaïques et à l'innovation continue dans le secteur.

Dans l'ensemble, le marché de l'énergie photovoltaïque en Europe présente un potentiel considérable de croissance et de développement, avec une opportunité d'exploiter davantage les ressources solaires disponibles pour répondre à la demande croissante en énergie propre et renouvelable.

5.4.1.2. L'autoconsommation, un usage qui séduit toujours plus

L'autoconsommation, consiste à produire et consommer sa propre électricité. C'est un concept qui séduit de plus en plus, aussi bien les particuliers que les entreprises. Il est possible de mesurer la tendance à l'autoconsommation de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. En 2023, on estime que le marché mondial de l'autoconsommation solaire a augmenté de plus de 20 %, atteignant une capacité installée totale de plus de 40 gigawatts. Cette croissance s'explique en grande partie par une baisse significative des coûts des installations solaires, avec une diminution des prix des panneaux solaires d'environ 80 % au cours des dix dernières années.

Les raisons sous-jacentes à cette progression sont les suivantes :

1. **L'autoconsommation permet une indépendance énergétique accrue.** En produisant leur propre électricité à partir de sources renouvelables telles que l'énergie solaire photovoltaïque, les individus et les entreprises peuvent réduire leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie traditionnels. Cette autonomie énergétique offre une sécurité supplémentaire, notamment en cas de pannes de réseau ou de fluctuations des prix de l'électricité sur le marché.
2. **L'autoconsommation contribue aussi à réduire les factures d'électricité à long terme.** En investissant dans des installations solaires photovoltaïques, les utilisateurs peuvent amortir leurs coûts initiaux au fil du temps en produisant leur propre électricité à un coût inférieur au marché. Selon une étude menée par l'Institut Fraunhofer en 2020, les économies financières offertes par l'autoconsommation sont considérables. En moyenne, un ménage équipé de panneaux solaires peut réduire sa facture d'électricité de 50 à 70 %, avec un retour sur investissement moyen compris entre 5 et 10 ans. Cette rentabilité attire de plus en plus de consommateurs, surtout dans des régions où les tarifs d'électricité sont élevés et où les incitations financières sont disponibles.
3. **L'autoconsommation s'inscrit dans une démarche environnementale responsable.** En utilisant des sources d'énergie renouvelables telles que le soleil, les utilisateurs réduisent leur empreinte carbone et contribuent à la lutte contre le changement climatique. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que l'autoconsommation photovoltaïque peut réduire les émissions de CO₂ de plusieurs tonnes par an pour un ménage moyen, contribuant ainsi à la transition vers une économie bas carbone. À titre d'exemple, chaque kilowattheure d'électricité solaire autoconsommée évite l'émission d'environ 0,5 kilogramme de CO₂, ce qui représente une réduction significative des émissions sur la durée de vie d'un système photovoltaïque.
4. **L'autoconsommation offre une flexibilité et une adaptabilité accrues aux besoins individuels.** Les systèmes photovoltaïques peuvent être dimensionnés en fonction de la consommation spécifique de chaque utilisateur, ce qui permet de répondre précisément à la demande en électricité. De plus, l'installation de batteries de stockage permet de stocker l'électricité produite pour une utilisation ultérieure, offrant ainsi une plus grande autonomie et une meilleure gestion de l'énergie.

Les technologies de gestion de l'énergie, telles que les batteries de stockage et les systèmes de contrôle de la charge, jouent un rôle clé dans l'optimisation de l'autoconsommation. Les ventes mondiales de batteries de stockage liées aux systèmes solaires devraient quadrupler d'ici 2025, dépassant les 200 giga wattheures de capacité installée. Cette tendance montre l'intérêt croissant pour le stockage de l'énergie solaire et son utilisation optimale pour répondre aux besoins des consommateurs.

Enfin, les incitations financières et les politiques favorables à l'autoconsommation jouent un rôle clé dans son attrait croissant. De nombreux gouvernements proposent des subventions, des crédits d'impôt et des tarifs de rachat avantageux pour encourager l'installation de systèmes photovoltaïques et le développement de l'autoconsommation. Ces incitations réduisent les coûts initiaux et accélèrent le retour sur investissement, rendant l'autoconsommation encore plus attractive pour les particuliers et les entreprises. Les politiques gouvernementales continuent donc de soutenir le développement de l'autoconsommation solaire. En Europe, par exemple, l'objectif est de porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030. Cela devrait stimuler davantage l'adoption de l'autoconsommation solaire dans la région, contribuant ainsi à la transition vers une économie bas-carbone.

En résumé, la tendance à l'autoconsommation de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est en plein essor, soutenue par des facteurs tels que la baisse des coûts, les économies financières, les avantages environnementaux et les politiques de soutien. Avec un potentiel de croissance important et une contribution significative à la transition énergétique mondiale, l'autoconsommation solaire devrait continuer à jouer un rôle essentiel dans le paysage énergétique de l'avenir.

Le monde du solaire photovoltaïque avance inévitablement vers la fin de l'autoconsommation avec revente de surplus aux gestionnaires de réseaux. En effet, de nombreux utilisateurs tendent à ajouter des batteries sur leurs systèmes existants car de plus en plus de restrictions ou de réglementations spécifiques sont ou seront mise place dans de nombreux pays européens concernant l'injection d'énergie provenant d'installations solaires dans le réseau électrique.

- **Allemagne** : Bien que l'Allemagne soit un leader mondial dans le domaine de l'énergie solaire, certaines réglementations ont été mises en place pour limiter l'injection d'énergie dans le réseau. Par exemple, le système de tarification EEG (Erneuerbare-Energien-Gesetz) prévoit des réductions des tarifs d'achat pour l'électricité solaire injectée dans le réseau, ce qui peut décourager cette pratique.
- **Espagne** : En Espagne, des réglementations ont été introduites pour limiter l'injection d'énergie solaire dans le réseau. Par exemple, la réglementation sur l'autoconsommation énergétique (Real Decreto 244/2019) établit des exigences spécifiques pour les installations solaires destinées à l'autoconsommation, notamment en ce qui concerne la taille maximale des installations et les modalités de connexion au réseau.
- **Italie** : En Italie, l'injection d'énergie solaire dans le réseau est soumise à des réglementations spécifiques, notamment en ce qui concerne les tarifs de rachat de l'électricité solaire par les fournisseurs d'électricité. Ces tarifs peuvent varier en fonction de divers facteurs, y compris la taille de l'installation et la date de mise en service.
- **Portugal** : Au Portugal, l'injection d'énergie solaire dans le réseau est réglementée par le Groupe de Travail pour l'Électricité Renouvelable (GT-CER), qui établit des règles et des procédures pour le raccordement des installations solaires au réseau électrique national.

Ces exemples illustrent comment différents pays européens peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant l'injection d'énergie solaire dans le réseau électrique, visant à garantir la sécurité, la stabilité et l'efficacité du système énergétique dans son ensemble.

5.4.1.3. Des paramètres financiers qui font tendre vers le stockage

Le stockage de l'énergie solaire, est devenu un choix attractif pour de nombreux utilisateurs d'énergie solaire photovoltaïque en raison de plusieurs paramètres financiers convaincants.

- **Économies sur les factures d'électricité** : Le stockage permet de maximiser l'utilisation de l'électricité solaire en la conservant pour une utilisation ultérieure lorsque la production est faible ou lorsque les tarifs d'électricité sont plus élevés. Cela réduit la dépendance vis-à-vis du réseau électrique et permet d'économiser sur les factures d'électricité en évitant d'acheter de l'électricité au prix fort pendant les périodes de pointe.
- **Optimisation de l'autoconsommation** : Le stockage permet aux propriétaires de systèmes solaires photovoltaïques d'optimiser leur autoconsommation en utilisant l'électricité solaire produite pendant la journée pour alimenter leurs besoins en énergie pendant les périodes où la production est faible ou nulle, comme la nuit. Cela maximise les économies financières en évitant d'avoir recours à l'achat d'électricité au tarif standard.
- **Réduction des coûts de raccordement** : Dans certains cas, le stockage peut permettre de réduire les coûts de raccordement au réseau électrique, notamment en limitant la nécessité de dimensionner le système solaire pour couvrir les pics de demande et en évitant les coûts associés à la mise à niveau de l'infrastructure du réseau.
- **Augmentation de la valeur du système solaire** : L'ajout de capacité de stockage peut augmenter la valeur globale d'un système solaire photovoltaïque en offrant une solution complète et autonome pour la fourniture d'électricité. Cela peut rendre le système plus attractif pour les acheteurs potentiels, augmentant ainsi sa valeur de revente ou la valeur ajoutée à une propriété.
- **Stimulation de la rentabilité des installations commerciales** : Pour les installations commerciales et industrielles, le stockage peut permettre de réduire les coûts élevés liés aux pointes de demande d'électricité et aux factures d'électricité demandées par les services publics. En optimisant l'utilisation de l'énergie solaire et en évitant les pics de consommation, les entreprises peuvent réaliser d'importantes économies financières.

En résumé, les avantages financiers du stockage de l'énergie solaire résident dans la maximisation des économies sur les factures d'électricité, l'optimisation de l'autoconsommation, la réduction des coûts de raccordement, l'augmentation de la valeur du système solaire et la stimulation de la rentabilité des installations commerciales. Ces paramètres financiers incitent les propriétaires de systèmes solaires photovoltaïques à investir dans des solutions de stockage pour maximiser les avantages économiques de leur installation solaire.

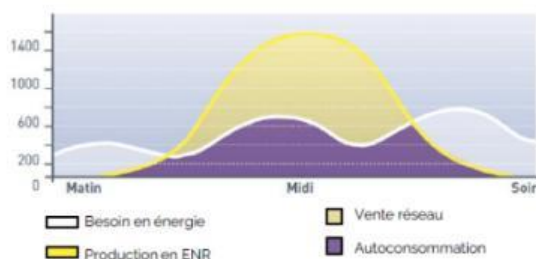


Figure 39 : Profil d'énergie sur une installation « connectée réseau » (perte de l'excédent)

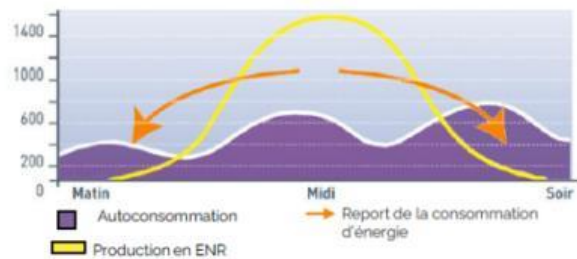


Figure 40 : Profil d'énergie sur une installation « IMEON » (consommation directe et stockage de l'excédent)

Il y a un réel intérêt économique à l'installation d'un système IMEON ENERGY qui introduit un fonctionnement avec stockage. En effet, comme le montre les courbes ci-dessus, un utilisateur équipé

avec un système en autoconsommation sans batterie perd une certaine quantité d'énergie produite en journée lorsque la consommation n'est pas à son niveau maximal. Cette perte est en général revendue au gestionnaire de réseau.

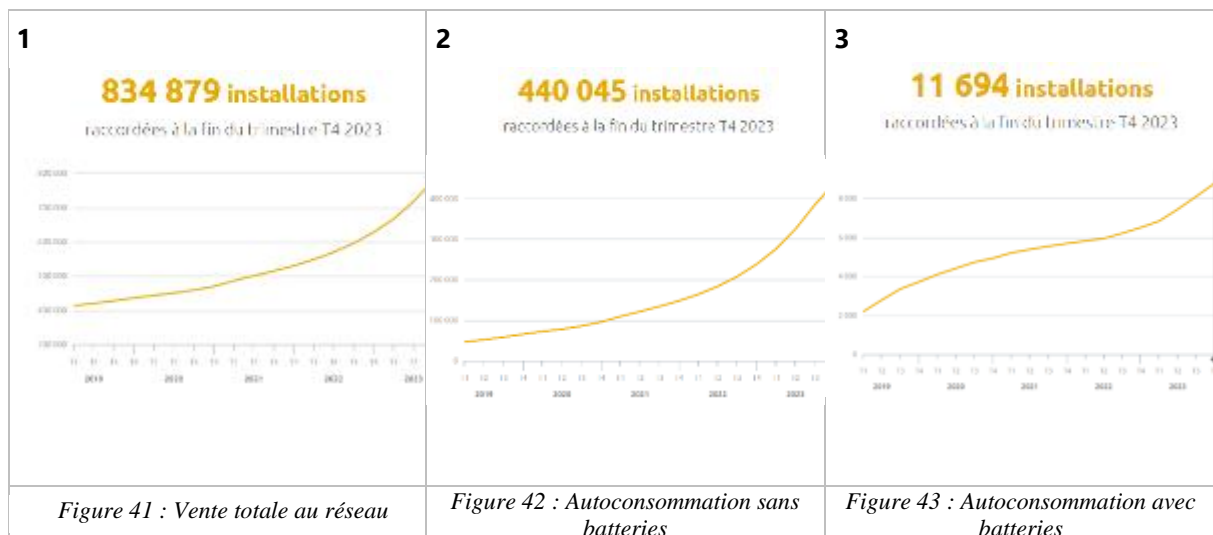
A l'inverse, un utilisateur équipé avec un système IMEON ENERGY et des batteries ne possède pas ces pertes d'énergie car lorsque la production est supérieure à la consommation, l'excédent est stocké dans des batteries pour une utilisation ultérieure, qui évitera ainsi la consommation d'énergie sur le réseau.

En France, les taux d'équipement des maisons individuelles et le potentiel de clientèle adressable sont importants. En 2021, on estime à 21 millions le nombre de maisons soit 56% des logements. A ce jour, 787 000 maisons ont des installations de moins de 36 kWc. Elles représentent un réservoir cible pour l'ajout de batteries. A raison de 200 000 nouvelles installations par an, le marché adressable s'étalera sur les 20 prochaines années.

Les graphiques 1, 2, 3 ci-dessous montre le nombre d'installations photovoltaïques cumulées sur ces dernières années. Plusieurs indications à mettre en évidence.

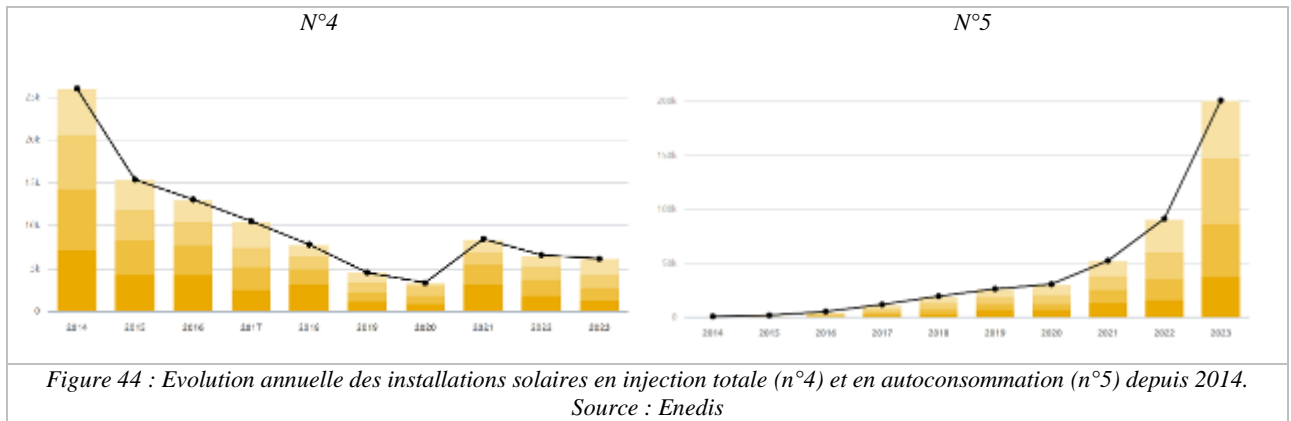
Le graphique n°1 (figure 41) permet d'apprendre qu'il y a en France moins d'un million d'installations photovoltaïques avec et sans stockage et raccordées sur plusieurs modalités (injection totale, autoconsommation avec injection de surplus, autoconsommation) toute puissance confondue. La courbe du graphique n°2 (figure 42) montre l'accélération des installations en autoconsommation. Enfin, on voit sur le graphique n°3 (figure 43) que les installations hybrides avec stockage visant l'autoconsommation avec ou sans injection de surplus sont encore peu nombreuses mais suivent la même courbe de croissance en cumulé. A noter que sur ces 8800 installations hybrides en France, IMEON ENERGY en a installé environ près de 3200 soit 27% du parc français.

En résumé, le potentiel d'équipement sur le sol français est important si l'on considère les chiffres plus hauts avec une part d'installations hybrides qui augmente.



Source : Enedis

Les deux Schémas ci-dessous s'attardent sur l'évolution annuelle depuis 2014 des installations selon deux types de modalités de raccordement à savoir l'injection totale (graphique n°4) clairement en baisse ces dernières années passant de 25 000 installations en 2014 à un peu plus de 6 000 en 2023 tandis que les installations en autoconsommation (graphique n°5, incluant l'injection de surplus et l'autoconsommation sans injection) passent d'environ 1500 en 2015 à plus de 200 000 en 2023. La progression est fulgurante, soutenue et montre la bascule entre un système qui se termine (l'aide au rachat) laissant place à une autoconsommation performante car dorénavant rentable.



Des économies globales substantielles pour le consommateur

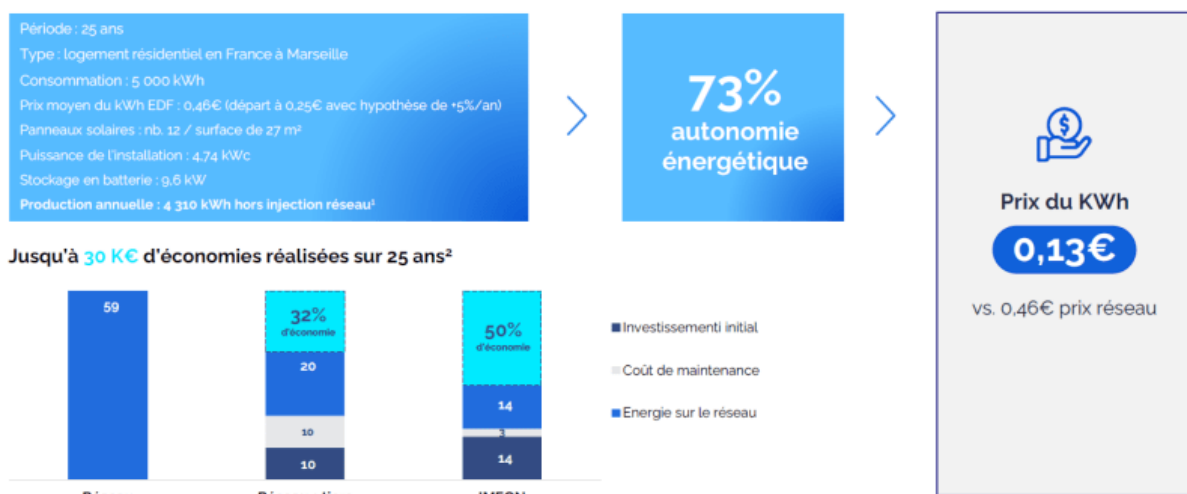


Figure 45 : Rentabilité du système IMEON sur 25 ans pour un logement de 100m²

5.4.2. Environnement concurrentiel

Au niveau mondial, une dizaine de concurrents, dont les principaux apparaissent dans le graphique ci-dessous, proposent soit des onduleurs hybrides avec une architecture électronique similaire à celle d'IMEON ENERGY, soit des solutions qui fonctionnent différemment.

IMEON ENERGY se démarque par son architecture simple et modulaire, qui lui permet de répondre à divers marchés tels que l'injection réseau (on grid), le stockage intelligent et le hors-réseau (off grid), le tout avec un seul produit facile à installer. Contrairement à certains concurrents asiatiques qui ont opté pour une architecture « tout-en-un ». D'autres acteurs, souvent des anciennes entreprises de l'électronique de puissance ayant une expérience dans le développement d'alimentations pour les trains, se sont lancés dans le marché du solaire et l'ont historiquement dominé en tant que leaders. Cependant, la majorité de leur développement s'est concentrée sur des onduleurs destinés à vendre de l'électricité au réseau, avec le stockage devenant un produit relativement récent pour eux. Ils n'ont pas accentué leurs gammes sur la simplicité d'utilisation, l'intégration et la facilité d'installation. Bien que certains de leurs concurrents aient intégré le numérique, la facilité de mise en œuvre proposée par IMEON ENERGY reste un avantage distinctif.

Le graphique suivant donne des précisions sur l'environnement concurrentiel d'IMEON ENERGY et les particularités des marques présentes sur le marché.

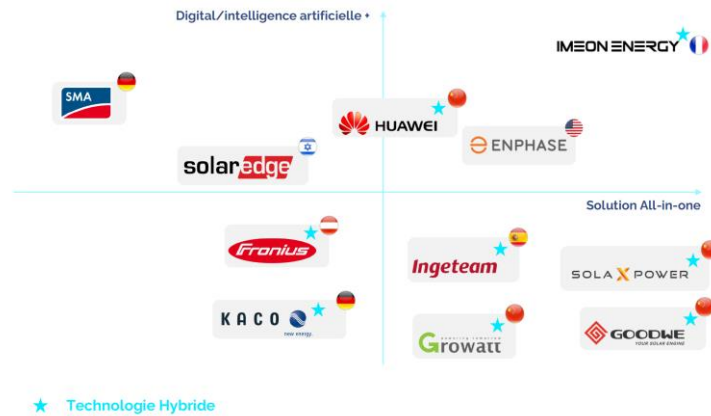


Figure 46 : Placement d'IMEON ENERGY sur le marché des onduleurs avec stockage

IMEON ENERGY se démarque de ses concurrents par l'intégration d'une intelligence (IA) dans ses solutions permettant d'optimiser les rendements et la durée de vie des systèmes. D'autre part, l'onduleur IMEON est le plus modulaire du marché et peut s'adapter à différentes configurations sans ajout d'accessoires supplémentaires.

Voici une présentation succincte de chacun des concurrents d'IMEON ENERGY sur le marché :

- **SMA**

SMA, fondée en Allemagne en 1981, est spécialisée dans les onduleurs solaires. Son expertise se concentre principalement sur les onduleurs connectés au réseau, adaptés aux marchés résidentiels et commerciaux. En plus de cela, elle propose des solutions pour divers autres secteurs de l'énergie, comme les systèmes de gestion de l'énergie, les solutions de stockage d'énergie et les systèmes de surveillance et de contrôle à distance des installations énergétiques. Historiquement orientée vers l'électronique de puissance, SMA offre une gamme variée de systèmes permettant l'injection réseau, le stockage d'énergie, la gestion des sauvegardes et la connectivité à Internet, ainsi que des fonctionnalités intelligentes. Cependant, ces solutions impliquent souvent l'intégration de plusieurs références indépendantes, ce qui rend les projets plus complexes et plus coûteux pour les installateurs et les utilisateurs finaux.

- **Enphase**

Enphase, fondée aux États-Unis en 2006, est une entreprise technologique mondiale spécialisée dans les micro-onduleurs et les solutions de gestion énergétique. Ils ciblent principalement les marchés résidentiels et commerciaux, ainsi que d'autres secteurs de l'énergie. Cette société intègre de plus en plus l'innovation et le digital, lui permettant de se différencier sur le marché. Elle vient d'arriver très récemment sur le marché du stockage mais ne bénéficie pas encore des avantages techniques sur l'intelligence artificielle que IMEON ENERGY possède.

- **SolarEdge**

SolarEdge, établie en Israël en 2006, se spécialise dans les solutions d'optimisation de l'énergie solaire. Leur gamme comprend des onduleurs et des optimiseurs de puissance, ciblant à la fois les marchés résidentiels et commerciaux. La société est reconnue pour sa technologie innovante d'optimisation de puissance, ainsi que pour ses systèmes avancés de surveillance et de contrôle. En outre, elle propose des solutions intégrant le stockage d'énergie. Cependant, ces systèmes nécessitent la combinaison d'onduleurs, d'optimiseurs et éventuellement de boîtiers supplémentaires pour les fonctionnalités de secours. Cette approche rend leur mise en œuvre un peu plus complexe pour les installateurs et plus coûteuse pour les utilisateurs. Malgré cela, SolarEdge reste un concurrent sérieux dans le domaine de l'énergie solaire, en particulier dans le domaine numérique, rivalisant directement avec IMEON ENERGY.

- **Huawei**

Huawei, fondée en Chine en 1987, est une entreprise technologique mondiale avec une division énergie solaire. En plus de son activité principale dans les télécommunications, elle propose des onduleurs et des solutions énergétiques intelligentes pour les applications résidentielles, commerciales et d'autres secteurs technologiques. Grâce à son expertise dans les communications et les réseaux, Huawei intègre des solutions intelligentes dans ses onduleurs solaires et ses produits énergétiques. Bien qu'étant relativement nouvelle dans le domaine du stockage, l'entreprise propose une solution concurrente qui se distingue par son intégration numérique. Huawei représente une force croissante sur le marché de l'énergie solaire mais ne dispose pas de l'ancienneté de ces données ni de la capacité de calcul d'IMEON ENERGY permettant une utilisation de l'intelligence artificielle pour l'optimisation des systèmes.

- **Fronius**

Fronius, établie en Autriche en 1945, a débuté son parcours en tant qu'entreprise spécialisée dans la soudure. Depuis lors, elle s'est étendue pour devenir un acteur majeur dans les onduleurs solaires, s'adressant aux marchés résidentiels, commerciaux et industriels, tout en offrant également des solutions de charge de batteries.

- **Kaco New Energy**

Kaco New Energy, fondée en Allemagne en 1998, se concentre sur les onduleurs solaires. L'entreprise fournit des solutions pour les marchés résidentiels, commerciaux et de grande échelle, couvrant une gamme diversifiée d'applications dans le domaine de l'énergie renouvelable. En plus des onduleurs solaires, Kaco New Energy propose également des produits et services adaptés à d'autres domaines tels que l'éolien, le stockage d'énergie et les solutions de gestion de l'énergie.

- **Ingeteam**

Ingeteam, originaire d'Espagne en 1940, est une entreprise technologique mondiale offrant des onduleurs solaires et des solutions énergétiques. Outre les énergies renouvelables, ils opèrent dans divers secteurs et fournissent des onduleurs adaptés aux projets résidentiels, commerciaux et de grande échelle, ainsi que d'autres domaines de l'ingénierie électrique.

- **Growatt**

Fondé en Chine en 2010, Growatt est un fabricant d'onduleurs solaires, axé sur l'innovation pour fournir des solutions énergétiques durables pour les marchés résidentiels et commerciaux. La société se concentre principalement sur les onduleurs solaires et ne propose pas d'autres produits dans son portefeuille. L'entreprise met l'accent sur la mise à disposition de solutions économiques plutôt que sur la recherche d'innovation poussée. La société n'intègre pas "le digital" et le traitement de la donnée pour optimiser les systèmes dans son architecture. Il se repose sur l'ajout d'un "dongle externe" sous-traité à un partenaire. Il n'intègre pas des capacités de calcul permettant de bénéficier des historiques de données qualifié et de l'apprentissage dont IMEON ENERGY dispose depuis plusieurs années.

- **Goodwe**

Goodwe, établie en Chine en 2010, se concentre sur les onduleurs solaires et les solutions de stockage d'énergie, avec une focalisation particulière sur les marchés résidentiels et commerciaux. En outre, l'entreprise propose des solutions adaptées à diverses applications dans le domaine des énergies renouvelables. Les solutions proposées sont à la fois simples et accessibles en termes de coût. La société n'intègre pas "le digital" et le traitement de la donnée pour optimiser les systèmes dans son architecture. Il se repose sur l'ajout d'un "dongle externe" sous-traité à un partenaire. Il n'intègre pas des capacités de

calcul permettant de bénéficier des historiques de données qualifié et de l'apprentissage dont IMEON ENERGY dispose depuis plusieurs années.

- **Solax Power**

Solax Power, originaire de Chine en 2010, se concentre sur les onduleurs solaires et les solutions de stockage d'énergie. Ils ciblent les marchés résidentiels et commerciaux, en développant des produits pour d'autres secteurs de l'énergie propre. Comme c'est souvent le cas pour les fabricants chinois, l'électronique de puissance est développée en interne, mais les services de surveillance, par exemple, sont externalisés. La société n'intègre pas "le digital" et le traitement de la donnée pour optimiser les systèmes dans son architecture. Elle se repose sur l'ajout d'un "dongle externe" sous-traité à un partenaire. Elle n'intègre pas des capacités de calcul permettant de bénéficier des historiques de données qualifié et de l'apprentissage dont IMEON ENERGY dispose depuis plusieurs années.

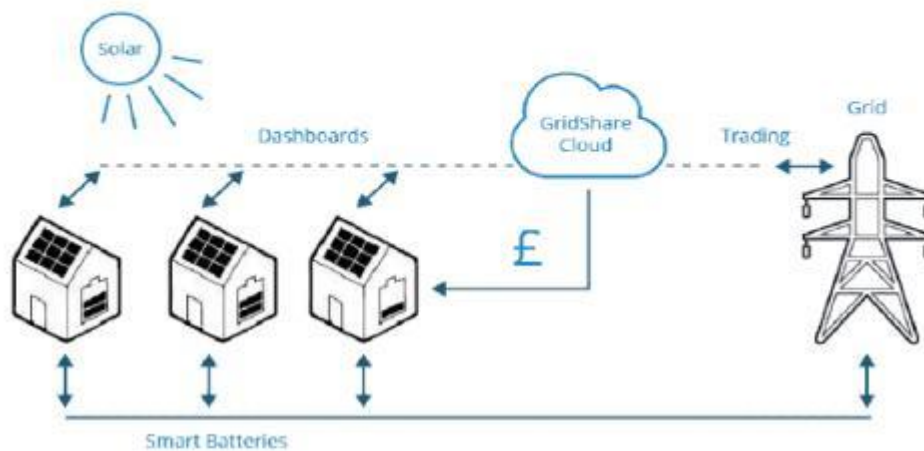
5.4.3.Des développements qui mèneront au rôle d'agrégateur

La transformation des onduleurs en une Virtual Power Plant (VPP), avec la capacité de devenir un agrégateur d'énergie, représentera une avancée révolutionnaire à plusieurs égards, tant sur le plan économique, sociétal que financier, positionnerait IMEON ENERGY en tant que pionnier dans l'industrie de l'énergie solaire.

Sur le plan économique, cette initiative ouvrira de nouvelles sources de revenus pour l'entreprise. A la date du Document d'Information, cette activité ne génère pas de chiffre d'affaires et n'est pas prise en compte dans la stratégie de la Société telle que présentée en section 5.3 du Document d'Information.

En devenant un agrégateur d'énergie, IMEON ENERGY aura la possibilité de revendre l'électricité générée par ses utilisateurs aux fournisseurs d'énergie, contribuant ainsi à la stabilité et à l'efficacité du réseau électrique. Cette diversification des activités permettra de renforcer le modèle économique et d'accroître la rentabilité à long terme.

Création d'une centrale électrique virtuelle



Objectifs

Agrégation & partage des flux énergétiques
(Peer-to-peer)

Stabilisation du réseau (effacement énergétique)

Figure 47 : Schéma d'une centrale virtuelle IMEON

D'un point de vue sociétal, cette transition vers une VPP offrira des avantages significatifs pour les utilisateurs. En échange de leur participation, IMEON ENERGY leur offrira une contrepartie financière sous forme de réduction sur leur facture d'électricité ou d'autres incitations financières, renforçant ainsi leur engagement envers l'entreprise.

En développant une VPP, IMEON ENERGY créera de la valeur ajoutée pour ses actionnaires en diversifiant les sources de revenus et en renforçant la position concurrentielle sur le marché. De plus, en anticipant les tendances du marché et en adoptant une approche proactive en matière de transition énergétique, la Société démontrera sa capacité à saisir les opportunités de croissance future.

IMEON ENERGY est particulièrement bien positionnée pour mener à bien cette initiative avant ses concurrents pour plusieurs raisons. Tout d'abord, son expertise technique dans le domaine des onduleurs intelligents lui confèrent un avantage concurrentiel significatif. Ensuite, son vaste réseau d'utilisateurs existants lui donne un accès immédiat à une infrastructure pilotable de production et stockage d'énergie électrique pour sa VPP, via sa base d'utilisateurs potentiels. Enfin, son engagement envers l'innovation et sa culture d'entreprise axée sur la durabilité lui permettent d'anticiper les besoins du marché et de développer des solutions avant-gardistes.

En conclusion, la création d'une Virtual Power Plant représente une opportunité stratégique majeure pour IMEON ENERGY, offrant des avantages économiques, sociétaux et financiers significatifs pour toutes les parties prenantes.

6. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Depuis sa création, IMEON ENERGY a mis en place et développe une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise).

A travers sa démarche RSE, IMEON ENERGY confirme son engagement dans les trois axes principaux de la RSE :

- L'équité et le bien-être social,
- Le développement économique,
- La préservation de l'environnement.

La raison d'être d'IMEON ENERGY est de proposer des systèmes photovoltaïques d'autoconsommation avec batteries.

IMEON ENERGY contribue au travers son activité et ses produits à œuvrer dans une économie qui se veut plus vertueuse et durable. L'entreprise contribue ainsi à la transition énergétique en convertissant l'énergie solaire en électricité utilisable, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux associés à la production d'électricité non renouvelable.

En investissant dans la recherche et le développement de nouvelles technologies, IMEON ENERGY vise à améliorer l'efficacité, la fiabilité et la durabilité de ses produits. Ces innovations technologiques permettent de réduire les coûts de l'énergie solaire photovoltaïque et de promouvoir sa diffusion à grande échelle, soutenant ainsi les objectifs de développement durable.

En février 2021, IMEON ENERGY a été nominée pour le label Solar Impulse, comme une des 1000 solutions pour changer le monde, une reconnaissance prestigieuse pour son engagement en faveur de l'innovation durable. Le manifeste Solar Impulse souligne l'importance de changer de paradigme dans la manière de parler de l'action climatique, en présentant des « Success Story » et en montrant les résultats concrets des actions entreprises.

IMEON ENERGY incarne parfaitement cette approche en développant des solutions technologiques qui non seulement réduisent les émissions de CO₂, mais qui améliorent également la qualité de vie et favorisent le développement économique.

IMEON ENERGY a ainsi réussi à démontrer son engagement envers la responsabilité environnementale et sociale à travers son implication dans des actions concrètes, telles que la réduction des émissions de CO₂ et l'optimisation de l'utilisation des ressources. Sa nomination au label Solar Impulse témoigne de sa contribution significative à la transition vers un avenir plus durable et témoigne de son engagement à répondre aux défis environnementaux de l'époque.

IMEON ENERGY a réussi à faire économiser plus de 50 000 tonnes de CO₂ à fin décembre 2023.

Enfin, IMEON ENERGY veille également à une politique de diversité et d'inclusion au sein de l'entreprise sans discrimination de genre, d'obédience et d'origine.

A travers ses valeurs et ses actions, IMEON ENERGY s'inscrit dans le registre des entreprises durables. Les 17 ODD, objectifs de développements durables de l'ONU, sont pris en compte au sein de l'entreprise :

ODD	Contribution d'IMEON ENERGY
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>L'entreprise favorise la santé et le bien-être des employés. Elle veille à ce que leurs opérations ne présentent pas de risque pour la santé et la sécurité de leurs employés, des consommateurs et des communautés où elle opère. Cela implique des pratiques de travail sûres, la conformité aux réglementations de sécurité et de santé, et la réduction de l'impact environnemental des opérations.</p>
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>IMEON ENERGY est une entreprise engagée dans l'éducation. Cette collaboration se concrétise par la mise en place de projets et de partenariats de recherche avec divers établissements tels que l'IMT, l'UBO, l'ISEN, CENTRALE-SUPELEC, l'ENSEA, et d'autres encore. Dans le cadre de sa stratégie en matière de ressources humaines, l'entreprise vise à rapprocher les étudiants en participant à des visites d'entreprises, en intervenant et en recrutant des étudiants pour des stages ou des contrats en alternance.</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>IMEON ENERGY s'engage à garantir l'égalité des salaires et des avantages pour les hommes et les femmes occupant des postes similaires. L'entreprise promeut également l'égalité des chances en matière de recrutement, de promotion et de développement professionnel. Elle promeut la diversité et l'inclusion en créant un environnement de travail où chacun se sent valorisé et respecté, indépendamment de son sexe.</p>
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>IMEON ENERGY s'engage à produire des énergies propres abordables visant à réduire les consommations d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique des opérations. Cela inclut également l'adoption de technologies plus efficaces, la gestion de l'énergie et des déchets, et la sensibilisation des employés aux économies d'énergie.</p> <p>L'entreprise investit en parallèle dans la recherche et le développement de nouvelles technologies et solutions énergétiques innovantes. L'objectif étant de contribuer à accélérer la transition vers un système énergétique plus propre, plus efficace et plus durable à un coût abordable.</p>
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>IMEON ENERGY promeut une croissance économique soutenue, partagée et durable. L'entreprise crée des emplois décents et productifs pour les salariés. Cela implique de fournir des conditions de travail sûres, de rémunérer équitablement les employés, d'offrir des avantages sociaux et de promouvoir le développement professionnel. Elle veille à respecter les droits fondamentaux du travail, tels que la liberté d'association, le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi.</p>
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>IMEON ENERGY investit dans des infrastructures durables dans le domaine des énergies renouvelables. L'entreprise soutien l'innovation, la recherche et développement (R&D) en investissant dans le développement de nouvelles technologies incluant l'IA, de nouveaux produits et de nouveaux services qui répondent aux besoins sociaux, économiques et environnementaux. La recherche et l'innovation est au cœur des activités d'IMEON ENERGY qui emploie essentiellement d'ingénieurs qui développent de nouvelles technologies. Elle est par ailleurs grandement impliquée dans le commerce international et développe des partenariats avec des acteurs locaux et internationaux, en facilitant l'accès aux marchés mondiaux pour les produits locaux, etc.</p>

	<p>IMEON ENERGY est une entreprise qui œuvre à réduire les inégalités en offrant des opportunités d'emploi équitables pour tous, indépendamment de l'origine ethnique, du genre, du statut socio-économique ou d'autres facteurs discriminatoires. Elle contribue également à réduire les inégalités salariales en garantissant des rémunérations justes et équitables pour tous les employés, en prenant en compte les compétences, l'expérience et les responsabilités plutôt que des critères discriminatoires.</p>
	<p>IMEON ENERGY participe au développement urbain durable en investissant dans des infrastructures qui favorisent la durabilité environnementale, sociale et économique. Elle propose des solutions technologiques innovantes pour contribuer aux villes intelligentes (smart city) et durables tels que la gestion d'énergie par réseau intelligent (smart-grid).</p>
	<p>IMEON ENERGY met en place des méthodes de production efficaces et durables pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles telles que l'eau, l'énergie et les matières premières. Elle adopte des technologies plus efficaces et s'engage à améliorer continuellement ses performances en matière de durabilité et robustesse. Elle s'engage également à optimiser la durée de vie des matériaux en favorisant les réparations. Enfin, elle réduit le gaspillage et favorise le recyclage des matériaux et déchets. Elle est aussi pratiquement auto-suffisante en énergie et réduit au maximum les pertes d'énergie ainsi que sa consommation.</p>
	<p>IMEON ENERGY contribue à la lutte contre les changements climatiques en fabriquant des moyens de production d'énergie plus propre qui réduisent les émissions de GES (gaz à effet de serre). Elle œuvre dans le domaine des énergies renouvelables et innove dans ce qui contribue activement à la lutte contre les changements climatiques. Elle lutte au sein de l'entreprise et dans le monde en mettant à disposition de nouvelles technologies qui favorise les ENR. L'entreprise contribue aussi en sensibilisant ses employés, les clients en encourageant les comportements plus durables.</p>
	<p>IMEON ENERGY contribue à la conservation de la biodiversité en développant des énergies renouvelables saines et à impact réduit sur la biodiversité. Elle propose des solutions évitant la destruction des écosystèmes sensibles.</p>
	<p>IMEON ENERGY est une entreprise respectant les droits de l'homme en adoptant des politiques et des pratiques qui garantissent le respect des droits fondamentaux de tous les individus. Elle veille également à ce que les décisions soient prises de manière éthique. Elle promeut la justice et l'équité en veillant à ce que sa politique et ses pratiques favorisent l'égalité des chances, l'accès à la justice pour tous et la résolution équitable des conflits.</p>

IMEON ENERGY contribue à 12 ODD, participant ainsi autant à l'aspect social que sociétal et environnemental.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

En tant qu'entreprise, IMEON ENERGY considère la propriété intellectuelle comme l'un des piliers fondamentaux de son identité et de son succès. C'est un domaine auquel l'entreprise accorde une attention particulière et une importance capitale. Pour IMEON ENERGY, la propriété intellectuelle est bien plus qu'une simple formalité légale ; c'est une valeur essentielle qui guide ses actions et influence son approche dans tous les domaines d'activité.

IMEON ENERGY comprend que ses idées, ses innovations et ses créations sont des actifs précieux qui méritent d'être protégés. C'est pourquoi elle investit de manière significative dans la recherche et le développement, afin de générer de nouvelles idées et solutions innovantes. L'entreprise encourage la créativité et l'innovation au sein de son équipe, et s'efforce de créer un environnement qui favorise l'émergence de nouvelles idées et la transformation en produits et services de qualité.

La protection de la propriété intellectuelle est également au cœur des relations avec ses partenaires, fournisseurs et clients. IMEON ENERGY veille à ce que ses accords contractuels intègrent des clauses de protection de la propriété intellectuelle afin de garantir des droits préservés et respectés à chaque étape de la collaboration.

7.1. Brevets détenus par IMEON ENERGY

Depuis sa création en 2013, la société IMEON ENERGY a choisi de mettre en œuvre une politique volontariste de protection des actifs de propriété intellectuelle générés par ses activités de R&D. Une première invention a été déposée en 2013. Par ailleurs, plusieurs sont en cours de dépôt intégrant les plus récentes technologies telles que l'IA.

La recherche et l'innovation est l'essence même d'IMEON ENERGY. L'équipe est essentiellement composée d'ingénieurs qui constituent le cœur d'activité de l'entreprise. Depuis le début, IMEON ENERGY cible la recherche, la technique, le développement et la conception.

L'entreprise a pour objectif de constamment améliorer ses rendements en diminuant la taille des produits et en diminuant le coût de fabrication, tout en améliorant la durabilité des technologies.

Il est indispensable de protéger ses inventions et savoir-faire en relation avec le développement de ses technologies de génération et de gestion d'énergie. Pour les technologies développées au sein de la Société, la stratégie de propriété intellectuelle du groupe repose sur un strict secret des affaires qui consiste à ne pas divulguer ses algorithmes et progiciels.

De nombreux projets innovants et idées ne sont pas encore brevetés afin que les méthodes et idées ne soient pas visibles du grand public. Ce choix de protection permet à IMEON ENERGY de conserver ses idées innovantes et ne pas rendre la technologie accessible aux concurrents.

Brevets : Tous les brevets d'IMEON ENERGY sont répertoriés dans le tableau suivant :

Nos Ref dossier	Vos Ref dossier	Date de dépôt	N° de dépôt	Pays Abrégé	Pays	État de titre	Titre	Date de publication	Date de publication délivrance	Date d'expiration
31054FR		02/12/2014	FR1461752	FR	France	Délivré	Procédé pour la gestion d'énergie	03/06/2016	26/01/2018	02/12/2034
31054AU		02/12/2015	2020202251	AU	Australie	Abandon	Procédé pour la gestion d'énergie			02/12/2035
31054CN		02/12/2015	2015800751766	CN	Chine	Délivré	Procédé pour la gestion d'énergie	26/09/2017	08/06/2021	02/12/2035
31054EP		42340	EP15817464.9	EP	Europe	Abandon	Procédé pour la gestion d'énergie			02/12/2035
31054US		02/12/2015	15531425	US	Etats-Unis	Délivré	Procédé pour la gestion d'énergie	26/10/2017	01/10/2019	02/12/2035
31054WO		02/12/2015	PCT/FR2015/053298	WO	Monde	Expiré	Procédé pour la gestion d'énergie	09/06/2016		
IME01FR	DOD dynamique	04/01/2023	FR2300052	FR	France	Examen en cours	Installation électrique	05/07/2024		04/01/2043
IME01WO	DOD dynamique	04/01/2024	PCT/EP2024/050126	WO	Monde	Examen en cours	Installation électrique	11/07/2024		
IME02FR	lissage de courant	04/01/2023	FR2300049	FR	France	Examen en cours	Installation électrique	05/07/2024		04/01/2043
IME02WO	lissage de courant	04/01/2024	PCT/EP2024/050129	WO	Monde	Examen en cours	Installation électrique	11/07/2024		

Figure 48 : Tableau de l'état de la gestion des brevets

Le détail des trois brevets délivrés se trouve dans les paragraphes suivants :

- **Abrégé du brevet de la référence 31054 :**

Procédé de production d'énergie comportant une entrée connectée à une source d'énergie et une sortie connectée à une sortie électrique, une batterie ou un réseau électrique. Le procédé comporte les étapes suivantes :

- Mesure de la tension et du courant de la source d'énergie, de la sortie électrique et de la batterie ;
- Calcul de la puissance de la source d'énergie, de la sortie électrique et de la batterie ;
- Connexion entre la source d'énergie, la sortie électrique, la batterie et le réseau électrique :
 - La source d'énergie est connectée à la sortie électrique pour l'alimenter, si la puissance de la source d'énergie est supérieure à la puissance de la sortie électrique.
 - La source d'énergie est connectée à la batterie pour l'alimenter, si la puissance de la source d'énergie est supérieure à la puissance de la batterie.
 - La source d'énergie est connectée au réseau électrique.

- **Abrégé du brevet de la référence IME01 :**

L'invention concerne une installation électrique comportant : au moins une source d'énergie, par exemple de type photovoltaïque, éolien, hydrolien, hydraulique ou biogaz, configurée pour la charge d'une batterie électrochimique de stockage de ladite source d'énergie ; au moins un port de charge de la batterie électrochimique ; au moins un port de décharge de la batterie électrochimique ; au moins un port de sortie configuré pour consommer l'énergie électrique de la source d'énergie ; une base de données ; des moyens de traitement. L'installation comporte un système de gestion dynamique d'une valeur de décharge maximum batterie.

- **Abrégé du brevet de la référence IME02 :**

L'invention concerne une installation électrique comportant : au moins une source d'énergie, par exemple du type photovoltaïque, éolien, hydrolien, hydraulique ou biogaz, configurée pour la charge d'une batterie électrochimique de stockage de ladite source d'énergie ; au moins un port de charge de la batterie électrochimique ; au moins un port de décharge de la batterie électrochimique ; au moins un port de sortie configuré pour consommer l'énergie électrique de la source d'énergie ; une base de données ; des moyens de traitement. L'installation comporte un système de gestion dynamique d'une valeur du courant de charge et de décharge.

Au sein d'IMEON ENERGY, les procédures d'identification et de protection des inventions sont bien établies et tous les inventeurs sont des salariés actuels ou anciens de l'entreprise.

En termes de liberté d'exploitation, IMEON ENERGY effectue une veille technologique récurrente ainsi que des recherches sur des brevets de tiers afin d'évaluer les risques de concurrence potentielle dans le domaine.

A ce jour, il n'a pas été identifié de brevet tiers susceptible de gêner la commercialisation de son offre.

7.2. Marques et autres actifs de propriété intellectuelle

IMEON ENERGY possède les marques suivantes :

N° de dépôt	Intitulé	Type de titre de PI (marques)	Propriétaire	Date de dépôt	Pays
WO1451827	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Union Européenne
WO1451828	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Chine
WO1451829	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Fédération de Russie
WO1451830	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Algérie
WO1451831	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Égypte
WO1451832	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Maroc
WO1451833	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Tunisie
WO1451834	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Turquie
WO1451835	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Suisse
WO1451836	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Australie
WO1451837	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Nouvelle - Zélande
WO1451838	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Inde
WO1451839	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Philippines
WO1451840	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	États - Unis d'Amérique
WO1451841	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)
WO1451842	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Japon
WO1451843	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	République de Corée
WO1451844	IMEON	Marque	IMEON ENERGY	29/10/2018	Mexique
FR4433391	OS ONE	Marque	IMEON ENERGY	02/03/2018	France
FR4433391	OS ONE	Marque	IMEON ENERGY	03/03/2018	Polynésie française

Figure 49 : Tableau des marques possédées par l'entreprise IMEON ENERGY

L'entreprise n'a, à la date du Document d'Information, concédé aucune licence à un tiers pour l'usage de ses marques.

Les noms de domaine suivants sont la propriété intellectuelle d'IMEON ENERGY :

imeon-energy.co.uk	solar-selfuse.com	smart-inverter.net
imeon-energy.com	xtrem-ess.com	solaire-autoconsommation.info
imeon-energy.cz	imeon-energy.co.za	solar-hybrid-inverter.com
imeon-energy.de	offgrid-inverter.com	imeon-energy.it
imeon-energy.es	os-one.com	inverter.solar
imeon-energy.fr	photovoltaïques.fr	

Figure 50 : Tableau des noms de domaines possédés par l'entreprise IMEON ENERGY

8. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

IMEON ENERGY s'inscrit dans un environnement réglementaire en constante évolution concernant les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire photovoltaïque. Cette réglementation englobe divers aspects, notamment les normes de qualité des équipements, les exigences en matière d'installation et les incitations financières pour promouvoir l'adoption des énergies propres.

Pour se conformer à ces réglementations, IMEON ENERGY veille à ce que ses produits répondent aux normes de qualité les plus strictes définies par les autorités compétentes. Cela comprend la certification des onduleurs solaires et des systèmes de stockage d'énergie conformément aux normes internationales et nationales en vigueur. De plus, l'entreprise assure une conformité totale avec les réglementations locales concernant l'installation et l'exploitation des systèmes solaires photovoltaïques, en veillant à ce que ses produits et services respectent toutes les exigences légales et techniques spécifiques à chaque région ou pays où elle opère.

Par ailleurs, IMEON ENERGY reste attentive aux évolutions législatives et réglementaires en matière d'énergie renouvelable, afin de s'adapter rapidement et de manière proactive aux changements. Cela implique une veille constante sur les nouvelles lois, les politiques gouvernementales et les incitations financières offertes aux projets d'énergie solaire, afin de maximiser les opportunités commerciales et de garantir une conformité continue avec les exigences réglementaires.

8.1. Réglementations liées à l'énergie renouvelable

IMEON ENERGY opère dans le domaine de l'autoconsommation énergétique, une pratique qui est régie par des réglementations spécifiques dans de nombreux pays. L'autoconsommation implique la production et la consommation d'électricité sur place, généralement à partir de sources d'énergie renouvelables telle que le solaire photovoltaïque, sans nécessairement être connectée au réseau électrique public.

Dans ce contexte, IMEON ENERGY s'engage à respecter toutes les réglementations spécifiques à l'autoconsommation énergétique dans les régions où elle opère. Cela inclut la conformité avec les exigences de raccordement au réseau électrique, les limitations de taille et de capacité des installations d'autoconsommation, ainsi que les dispositions relatives à la vente ou au partage d'électricité produite localement avec le réseau.

En outre, IMEON ENERGY collabore étroitement avec les autorités locales et les parties prenantes du secteur de l'énergie pour promouvoir des politiques favorables à l'autoconsommation et pour contribuer à l'élaboration de nouvelles réglementations visant à encourager cette pratique.

L'entreprise participe activement aux consultations publiques et aux processus de décision politique pour faire entendre sa voix et défendre les intérêts de l'autoconsommation énergétique, dans le but de créer un environnement réglementaire propice au développement durable de cette activité.

De plus, des accords-cadres dans le cas de coopérations internationales ont été passés et des lois ont été passées dans les pays pour soutenir l'effort mondial de transition énergétique. Citons notamment :

- **Au niveau mondial :**

Accord de Paris sur le climat : Cet accord international, adopté en 2015 lors de la COP21, vise à limiter le réchauffement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, et à poursuivre les efforts pour limiter l'élévation à 1,5 degrés Celsius. Il engage les pays signataires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à renforcer leurs efforts d'adaptation aux impacts du changement climatique.

Objectifs de développement durable (ODD) : Les ODD, adoptés par les Nations Unies en 2015, comprennent un ensemble de 17 objectifs visant à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité pour tous. L'objectif 7 vise spécifiquement à garantir l'accès à des sources d'énergie abordables, fiables, durables et modernes pour tous, et à augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial d'ici 2030.

Initiative pour les énergies renouvelables (IRENA) : L'IRENA est une organisation intergouvernementale qui promeut l'adoption et l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle mondiale. Elle facilite la coopération internationale, fournit des conseils politiques et des analyses techniques, et soutient les pays dans le développement de leurs capacités en matière d'énergies renouvelables.

Alliance solaire internationale (ISA) : L'ISA est une initiative lancée par l'Inde et la France lors de la COP21 en 2015, qui vise à mobiliser plus d'un milliard de dollars pour soutenir le déploiement de l'énergie solaire dans les pays en développement. Elle vise à réduire les coûts de l'énergie solaire, à renforcer les capacités et à faciliter la mise en œuvre de projets solaires à grande échelle.

Coalition pour le leadership climatique (COP26) : La COP26 est une coalition internationale qui réunit des gouvernements, des entreprises, des investisseurs et des organisations de la société civile engagés à accélérer l'action climatique et à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Elle encourage la transition vers une économie bas-carbone et promeut l'investissement dans les énergies renouvelables et les technologies propres.

- **En France :**

Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) : Adoptée en 2015, cette loi fixe les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle prévoit notamment d'atteindre une part de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030.

Plan National Énergie Climat (PNEC) : Ce plan vise à mettre en œuvre les engagements de la France en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Il fixe des objectifs précis en matière de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Tarifs d'achat et d'injection : En France, il existe un système de tarifs d'achat garantis pour l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables, y compris l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et biomasse. Ces tarifs garantissent aux producteurs un prix fixe pour l'électricité qu'ils injectent dans le réseau pendant une période déterminée.

Appels d'offres et mécanismes de soutien : Le gouvernement français organise régulièrement des appels d'offres pour le développement de projets d'énergies renouvelables, tels que des parcs éoliens offshore, des centrales solaires photovoltaïques et des installations de biomasse. Ces appels d'offres visent à encourager la compétitivité et à garantir une intégration harmonieuse des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

- **En Europe :**

Directive sur les énergies renouvelables (RED II) : Adoptée en 2018, cette directive fixe des objectifs contraignants pour la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de chaque État membre de l'Union européenne. Elle vise à atteindre une part de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE d'ici 2030.

Système d'échange de quotas d'émissions (SEQE) : Ce système, également connu sous le nom de marché du carbone, impose des quotas d'émissions de gaz à effet de serre aux installations industrielles les plus

émettrices de l'UE. Il encourage ainsi la réduction des émissions et favorise le développement des énergies renouvelables en rendant les énergies fossiles plus coûteuses.

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (PCI) : Ce mécanisme vise à promouvoir le développement de projets d'infrastructures énergétiques transfrontalières, y compris les réseaux électriques et les infrastructures de stockage, pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables et garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique en Europe.

Politique agricole commune (PAC) : La PAC de l'UE comprend des mesures de soutien pour encourager les pratiques agricoles durables, y compris la production d'énergies renouvelables à partir de biomasse agricole. Elle offre des incitations financières aux agriculteurs pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Ces réglementations en France et en Europe visent à créer un cadre favorable au développement et à l'utilisation des énergies renouvelables, en fixant des objectifs ambitieux, en établissant des mécanismes de soutien et en favorisant l'intégration harmonieuse des énergies renouvelables dans le système énergétique.

8.2. Réglementations spécifiques à l'autoconsommation

Les réglementations spécifiques à l'autoconsommation varient d'un pays à l'autre et peuvent être influencées par des facteurs tels que la législation nationale, les politiques énergétiques, et les objectifs de transition énergétique. Cependant, voici quelques réglementations générales qui sont souvent associées à l'autoconsommation :

- **Droit de l'énergie et réglementations de raccordement** : Les lois sur l'énergie définissent les conditions dans lesquelles les installations de production d'électricité, y compris les systèmes solaires photovoltaïques utilisés pour l'autoconsommation, peuvent être raccordées au réseau électrique. Elles établissent les exigences techniques, les procédures administratives et les modalités de raccordement, comme notamment les règles de sécurité et de protection du réseau.
- **Tarifs d'achat ou de soutien spécifiques à l'autoconsommation** : Dans certains pays, il existe des tarifs d'achat spécifiques pour l'électricité autoconsommée, qui peuvent être différents des tarifs d'achat pour l'électricité injectée dans le réseau. Ces tarifs sont généralement fixés pour encourager l'autoconsommation et peuvent être plus avantageux que les tarifs standards pour l'électricité.
- **Mesure et comptage de l'électricité autoconsommée** : Les réglementations spécifiques définissent les méthodes de mesure et de comptage de l'électricité autoconsommée, ainsi que les modalités de vérification de la quantité d'électricité autoconsommée par rapport à celle injectée dans le réseau. Cela peut inclure l'utilisation de compteurs bidirectionnels et la mise en place de protocoles de mesure standardisés.
- **Droits et devoirs des autoconsommateurs** : Les réglementations précisent les droits et devoirs des autoconsommateurs, y compris les obligations en matière de sécurité, les responsabilités envers le réseau électrique et les modalités de compensation pour l'excédent d'électricité produit et injecté dans le réseau.
- **Exonérations fiscales et incitations financières** : Certains pays offrent des exonérations fiscales ou des incitations financières spécifiques pour encourager l'autoconsommation d'électricité produite à partir de sources renouvelables. Cela peut inclure des réductions d'impôts, des subventions à l'investissement ou des mécanismes de compensation financière pour l'électricité autoconsommée.

Les normes et réglementations liées à l'autoconsommation varient d'un pays à l'autre et peuvent inclure

des normes techniques spécifiques pour les installations solaires raccordées au réseau. Les solutions IMEON ENERGY sont certifiées par les normes :

EN 62109-2 / EN 62109-1 / EN 62040-1 / DIN V VDE V 0126-1-1 (+VFR2019) / VDE-AR-N 4105 / EN 50438 DIN VDE V 0124-100 / Synergrid C10/11 / TF3.2.1 / AS4777.2 / AS4777.3 / CEI- 0 21 / RD 169

IMEON ENERGY a conçu une architecture électronique piloté par des logiciels répondant aux normes de qualité les plus strictes à l'échelle mondiale. La Société accorde une grande importance à la qualité, et grâce à l'architecture des onduleurs hybride, la Société est en mesure de respecter toutes les normes et certifications internationales avec facilité. En ajustant légèrement ses produits et en apportant des modifications logicielles, IMEON ENERGY est capables de se conformer à diverses normes mondiales. Bien que le processus de certification par des organismes externes soit chronophage, l'électronique de pointe permet d'atteindre les normes les plus exigeantes sans difficulté majeure. La Société est prête à s'adapter rapidement à de nouvelles normes dès leur apparition. La seule contrainte réside dans le coût et le temps nécessaires pour obtenir ces certifications. Depuis les débuts, IMEON ENERGY a réussi à obtenir plus d'une quinzaine de normes parmi les plus rigoureuses au monde en termes de sécurité électrique, de qualité du signal électrique.

Voici quelques exemples de normes couramment utilisées dans certains pays européens :

- **DIN V VDE V 0126-1-1 (+VFR2019)**

La norme DIN V VDE V 0126-1-1, également connue sous le nom de VDE-AR-N 4105, est une réglementation allemande qui définit les exigences techniques et de sécurité pour les installations photovoltaïques raccordées au réseau électrique. Cette norme est essentielle pour garantir le bon fonctionnement des systèmes d'autoconsommation photovoltaïque, où l'électricité produite par les panneaux solaires est utilisée directement par le propriétaire du système, souvent en combinaison avec un stockage de l'énergie dans des batteries. Voici quelques points clés de la norme DIN V VDE V 0126-1-1 :

- **Protection du réseau électrique** : La norme définit des mesures pour garantir que l'installation photovoltaïque n'interfère pas avec la stabilité et la sécurité du réseau électrique auquel elle est connectée. Cela inclut des dispositions pour la gestion de la tension, la protection contre les surtensions et la déconnexion automatique en cas de perturbations du réseau.
- **Sécurité électrique** : La norme spécifie des exigences détaillées en matière de sécurité électrique pour l'installation, y compris la protection contre les courts-circuits, les surcharges et les défauts d'isolement. Ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité des personnes et des biens en cas d'incident électrique.
- **Compatibilité avec le réseau** : La norme établit des critères de compatibilité pour garantir que l'installation photovoltaïque peut fonctionner de manière fiable et efficace lorsqu'elle est connectée au réseau électrique. Cela inclut des spécifications pour les caractéristiques électriques des onduleurs solaires et des dispositifs de protection.
- **Surveillance et contrôle** : La norme exige la mise en place de systèmes de surveillance et de contrôle pour suivre les performances de l'installation photovoltaïque et détecter toute anomalie ou défaillance potentielle. Cela permet de garantir un fonctionnement optimal et d'identifier rapidement les problèmes éventuels.
- **Mise en œuvre des recommandations VFR 2019** : La version actuelle de la norme intègre également les exigences de la « Feuille de route pour l'autoconsommation photovoltaïque » (VFR 2019), qui fournit des lignes directrices supplémentaires pour promouvoir le développement de l'autoconsommation photovoltaïque en Allemagne.

En résumé, la norme DIN V VDE V 0126-1-1 est un ensemble de règles techniques et de sécurité essentielles pour garantir la fiabilité, la sécurité et la compatibilité des installations photovoltaïques raccordées au réseau électrique, en particulier dans le contexte de l'autoconsommation. Sa mise en œuvre correcte est cruciale pour assurer le succès et la durabilité des systèmes photovoltaïques.

- **CEI- 0 21**

La norme CEI 0 21, également connue sous le nom de IEC 60255, est une norme internationale établie par la Commission électrotechnique internationale (CEI) qui définit les exigences pour les relais de protection et de contrôle utilisés dans les systèmes électriques. Cette norme est essentielle pour assurer la protection efficace des équipements électriques, des personnes et des infrastructures contre les défauts électriques tels que les surcharges, les courts-circuits et les défauts d'isolement. Voici quelques points clés de la norme CEI 0 21 :

- **Spécifications des relais** : La norme établit des critères techniques détaillés pour la conception et le fonctionnement des relais de protection et de contrôle. Cela inclut des spécifications concernant les caractéristiques de déclenchement, les temps de réponse, les seuils de détection et les fonctions de coordination entre les différents relais.
- **Classification des fonctions de protection** : La norme définit une classification des fonctions de protection en différentes catégories, telles que la protection contre les surintensités, la protection contre les surtensions, la protection contre les défauts d'isolement, etc. Chaque catégorie de protection a des exigences spécifiques en termes de performance et de fonctionnement.
- **Tests et essais** : La norme spécifie les procédures de test et d'essai à effectuer sur les relais de protection pour vérifier leur conformité aux exigences de la norme. Cela comprend des tests de fonctionnement, des tests de performance et des tests de robustesse dans des conditions environnementales variées.
- **Compatibilité électromagnétique** : La norme adresse également les exigences de compatibilité électromagnétique (CEM) pour assurer que les relais de protection ne perturbent pas le fonctionnement des autres équipements électriques et ne sont pas perturbés par des interférences extérieures.
- **Documentation et marquage** : La norme exige que les fabricants fournissent une documentation détaillée sur les caractéristiques techniques, les performances et les limitations d'utilisation des relais de protection. De plus, les relais doivent être marqués de manière appropriée pour indiquer leur conformité à la norme CEI 0 21.

En résumé, la norme CEI 0 21 est un référentiel international essentiel pour garantir la fiabilité et l'efficacité des relais de protection et de contrôle utilisés dans les systèmes électriques. Sa mise en œuvre correcte contribue à assurer la sécurité des équipements électriques, des personnes et des installations, ainsi qu'à maintenir la stabilité et la fiabilité du réseau électrique.

- **Synergrid C10/11**

La norme Synergrid C10/11 est une norme belge émise par Synergrid, l'association professionnelle belge du secteur de l'électricité et du gaz. Cette norme spécifie les règles techniques à suivre pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance des installations électriques de distribution basse tension en Belgique. Voici quelques points clés de la norme Synergrid C10/11 :

- **Protection et sécurité** : La norme établit des exigences détaillées en matière de protection et de sécurité des installations électriques basse tension. Cela inclut la spécification des dispositifs de protection à utiliser, tels que les disjoncteurs, les fusibles et les dispositifs de protection contre les surtensions, ainsi que les méthodes de mise à la terre appropriées.
- **Dimensionnement et configuration des installations** : La norme fournit des directives sur le dimensionnement et la configuration des installations électriques basse tension, y compris la sélection des câbles, des conducteurs et des équipements électriques pour garantir des performances optimales et une fiabilité élevée.
- **Réseaux de distribution** : La norme aborde également les aspects liés aux réseaux de distribution d'électricité basse tension, tels que la planification, la conception et l'exploitation des réseaux de distribution, ainsi que les exigences en matière de surveillance et de contrôle des réseaux.
- **Compatibilité électromagnétique** : La norme Synergrid C10/11 inclut des exigences de compatibilité électromagnétique pour garantir que les installations électriques basse tension ne perturbent pas le fonctionnement des autres équipements électriques et ne sont pas perturbées par des interférences extérieures.

- **Documentation et procédures :** La norme stipule également les exigences en matière de documentation technique à fournir pour les installations électriques basse tension, ainsi que les procédures à suivre pour l'exploitation, la maintenance et l'inspection régulière des installations.

En résumé, la norme Synergrid C10/11 est un ensemble de règles techniques et de bonnes pratiques essentielles pour assurer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité des installations électriques de distribution basse tension en Belgique. Sa mise en œuvre correcte est cruciale pour garantir le bon fonctionnement des réseaux électriques et la sécurité des personnes et des biens.

Ces normes, parmi d'autres, sont conçues pour garantir la sécurité, la fiabilité et l'interopérabilité des installations photovoltaïques raccordées au réseau, ainsi que pour assurer leur conformité aux exigences légales et réglementaires spécifiques à chaque pays. Il est important pour IMEON ENERGY de se familiariser avec les normes applicables dans les pays où elle est présente et surtout de s'assurer que ses produits sont certifiés par ces normes, sans quoi, ses solutions ne pourront être raccordées aux réseaux électriques.

Ces normes possédées par IMEON ENERGY représentent un avantage énorme pour la Société.



9. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

9.1. Structure organisationnelle opérationnelle

La structure organisationnelle des ressources humaines (RH) chez IMEON ENERGY est conçue pour favoriser une gestion stratégique des talents et pour soutenir la croissance et le succès de l'entreprise. Elle se caractérise par une approche centralisée avec des équipes spécialisées dans différents domaines, travaillant en étroite collaboration pour répondre aux besoins des employés et de l'organisation dans son ensemble. Cette structure comprend des départements tels que la chaîne d'approvisionnement, intégrant les achats et la logistique, la recherche et développement, le commerce, la finance, les opérations. Le leadership des RH chez IMEON ENERGY est axé sur l'innovation et l'excellence, visant à attirer, développer et retenir les meilleurs talents tout en favorisant une culture d'entreprise dynamique et inclusive.

La Société compte 17 salariés dont 10 salariés cadres en contrats à durée indéterminée et 7 salariés ETAM (Employés, Techniciens et Agents de maîtrise) en contrats à durée déterminée.

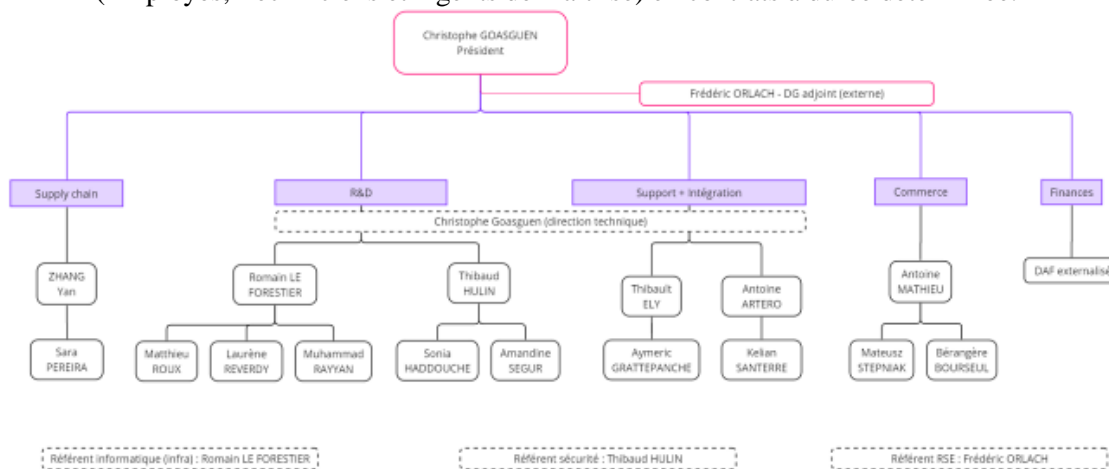


Figure 51 : Diagramme organisationnel de l'entreprise

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation projetée de la Société afin de lui permettre de réaliser sa stratégie de développement telle que décrite en section 5.3 du Document d'Information :

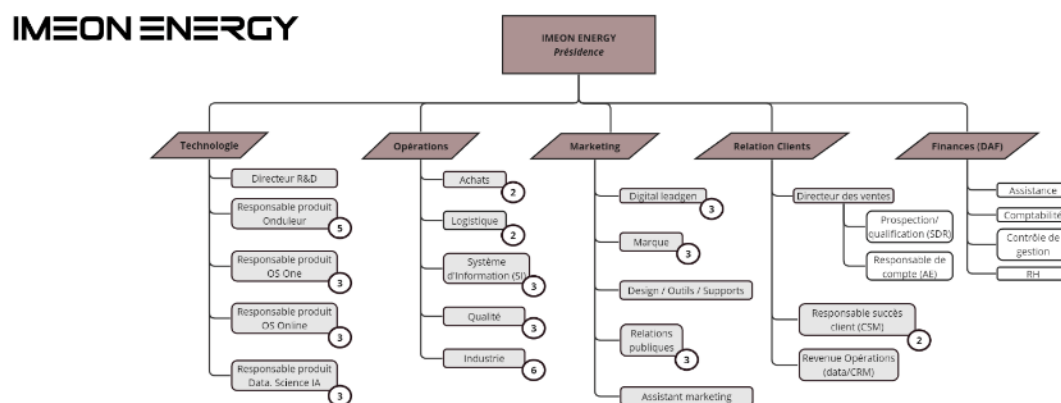


Figure 52 : Diagramme organisationnel projeté de l'entreprise



L'organisation future qu'IMEON ENERGY souhaite adopter à court-moyen terme s'articule autour de 5 métiers organisés en silos. Ce type d'organisation permettra à IMEON ENERGY de s'appuyer, à la fois sur un modèle éprouvé tout en conservant l'agilité d'une équipe à taille raisonnable :

- 1) La technologie : Une équipe dédiée à la technologie qui se concentre sur la recherche et le développement de nouvelles technologies et de solutions innovantes afin de permettre à IMEON ENERGY de rester à la pointe de l'innovation dans son secteur.
- 2) Les opérations et ses métiers stratégiques afin de maintenir la productivité globale de l'entreprise.
- 3) Le marketing : la création d'un service dédié au marketing est incontournable. Le service marketing aura la charge de la conception des différents supports de communication et leur utilisation au travers différents canaux qui s'épaulent et se complètent dans un objectif d'impact fort au service de la renommée de la marque.
- 4) La relation clients. Aujourd'hui, il nous importe de renforcer l'aspect purement commercial d'IMEON ENERGY en accentuant l'orientation client de l'entreprise et ce, dès les premières étapes (prospection). En d'autres termes, l'objectif d'IMEON ENERGY est d'être performant sur l'ensemble du tunnel de vente dès la génération de lead afin de mieux accueillir, accompagner et pérenniser la relation avec nos clients. Un poste de « Revenue Operations » (RevOps) sera stratégiquement créé afin d'optimiser la croissance des revenus. L'intérêt de ce nouveau type de métier concentre des compétences clef au service de l'organisation globale et la croissance de l'entreprise, à savoir :
 - a. L'alignement des départements,
 - b. L'optimisation des processus,
 - c. L'analyse des données,
 - d. L'optimisation de la technologie
 - e. La mesure de la performance.
- 5) Le services finances dont les métiers complètent ceux des opérations en s'assurant de la bonne gestion des ressources financières de l'entreprise, la conformité de son action, l'analyse financière fine, la gestion des risques financiers et le soutien à la stratégie d'entreprise.

L'organisation de l'entreprise à long terme pourra évoluer selon sa taille et les nouveaux enjeux pour y inclure des éléments d'organisation matricielle incluant le fonctionnement d'équipes en « mode projet ».

9.2. Présentation de l'équipe dirigeante

L'équipe d'IMEON ENERGY est composée de professionnels hautement qualifiés, chacun apportant son expertise et son expérience pour faire avancer la mission de l'entreprise.

	<p>Christophe Goasguen Président directeur général et fondateur</p>	<p>Christophe Goasguen incarne l'équilibre entre la rigueur technique et la vision commerciale. Son parcours lui a donné la capacité de naviguer avec aisance entre ces deux mondes. Après avoir effectué 9 ans chez Thalès, notamment en tant qu'ingénieur sur les avions Rafale, Christophe Goasguen a fondé IMEX CGI puis IMEON ENERGY. Il guide IMEON ENERGY vers de nouveaux sommets, en conjuguant l'innovation technologique avec une croissance commerciale soutenue. Il assure le rôle de Président d'IMEON ENERGY tout en conservant un rôle de directeur technique afin d'opérer au mieux les axes de développement et d'amélioration du produit.</p>
	<p>Frédéric Orlach DG Adjoint (Externe)</p>	<p>Arrivé il y a un an aux cotés de Christophe pour soutenir le développement d'IMEON ENERGY, Frédéric Orlach assure la coordination et l'efficacité des activités opérationnelles et financières de l'entreprise. Son parcours entrepreneurial orienté sur la distribution et le développement d'activités sur des marchés internationaux permet à Frédéric d'apporter une expertise précieuse dans la</p>

		gestion des opérations au quotidien, garantissant le bon fonctionnement des processus internes.
	Antoine Mathieu, Directeur Commercial	Depuis dix ans chez IMEON ENERGY, il apporte une vision stratégique et une expertise pointue dans la gestion des ventes. Antoine Mathieu occupe des fonctions commerciales depuis plus de 15 ans dans le domaine des énergies renouvelables et du solaire photovoltaïque. Il a travaillé successivement pour des sociétés d'installation puis des grossistes en matériel solaire. Son parcours varié, notamment deux ans en tant que directeur commercial chez IMEX CGI dans le domaine des énergies renouvelables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, lui confère une compréhension approfondie du marché. Sa capacité à élaborer des stratégies de vente efficaces est un atout majeur pour IMEON ENERGY dans son expansion mondiale.
	Romain Le Forestier Directeur de la Recherche et Développement	Responsable de la Recherche et du Développement chez IMEON ENERGY depuis huit ans. Romain Le Forestier possède une vaste expérience dans le développement de logiciels embarqués électroniques, avec une expertise particulière en ARM (processeur). Il a débuté son parcours de formation par un bac STI électronique, puis un DUT GE2I avant de continuer sur une licence informatique et un master logiciels et systèmes embarqués. Sa contribution essentielle dans le domaine de la programmation renforce les capacités de l'entreprise à innover dans le secteur de l'énergie solaire. Ses connaissances poussées autant dans l'informatique que l'électronique permettent à Romain Le Forestier de comprendre l'intégralité des systèmes et fonctionnements.
	Yan Zhang Directrice de la Chaîne d'approvisionnement	Yan Zhang, responsable de la Chaîne d'Approvisionnement depuis onze ans chez IMEON ENERGY, joue un rôle crucial dans la gestion et la coordination des fournisseurs et sous-traitants. Fort de son expérience diversifiée dans la qualité en tant que responsable d'un cabinet d'audit Qualité (ISO9001) puis en achats industriels et en chaîne d'approvisionnement mondiale, dont quatre ans chez IMEX CGI en tant que responsable des achats pour les énergies renouvelables, Yan possède une connaissance approfondie de l'industrie électronique. Son expertise en achats industriels et en qualité renforce la capacité d'IMEON ENERGY à maintenir des normes élevées de qualité et de fiabilité dans ses produits.

Figure 53 : Présentation de l'équipe dirigeante

Cette équipe diversifiée et hautement compétente constitue le socle de l'expertise d'IMEON ENERGY, permettant à l'entreprise de poursuivre son leadership dans le domaine des solutions d'énergie solaire et de stockage.

10. ORGANIGRAMME DU GROUPE

Néant.

11. INVESTISSEMENTS

11.1. Principaux investissements réalisés à la date du Document d'Information

La Société n'a procédé à aucun investissement significatif depuis le 1^{er} janvier 2024 en dehors de ses investissements commerciaux et en R&D.

11.2. Investissements en cours ou prévus, et méthodes de financement

Il n'existe aucun investissement significatif en cours de réalisation ou pour lequel un engagement ferme a été pris par la Société.

12. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Les informations suivantes sont à consulter avec l'ensemble du Document d'Information et notamment les comptes annuels de la Société établis pour les besoins du Document d'Information au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (9 mois) et les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 (12 mois) présentés à la section 20.1 du Document d'Information ayant fait l'objet d'une revue par le Commissaire aux comptes de la Société, la société EVOLUCIE. A noter que les données au 31 mars 2023 présentées ci-dessous sont extraites des comptes retraités. En effet, comme expliqué dans les annexes aux comptes sociaux présentées en section 20.2 du Document d'Information, la Société a identifié postérieurement à l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 par l'assemblée générale du 29 septembre 2023, des ajustements relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023.

Dans ce contexte, la société présente dans le présent document d'information un jeu de « comptes individuels retraités » pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 décembre 2023, établi spécifiquement pour les besoins du document d'information, dans lequel les erreurs identifiées sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été corrigées sur l'exercice concerné (31 mars 2023).

Par ailleurs, les erreurs identifiées au titre des comptes historiques du 31 mars 2023 ont été corrigées dans les comptes statutaires (légaux) du 31 décembre 2023 sur la période au cours de laquelle ces erreurs ont été constatées (31 mars 2023), conformément aux règles et principes comptables français. Les impacts liés aux corrections d'erreur identifiées sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été comptabilisés en résultat exceptionnel dans les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le détail des retraitements effectués dans les présents comptes individuels retraités par rapport aux comptes légaux sont présentés en annexes aux comptes sociaux présentées en section 20.2 du Document d'Information.

12.1. Activité

IMEON ENERGY est un leader du marché des onduleurs pour les applications d'autoconsommation solaire avec stockage à travers une gamme de solution hybrides pour des applications : résidentielles, industrielles et commerciales.

IMEON ENERGY a développé la technologie la plus intelligente et la plus efficace sur le marché. Basée sur une architecture innovante contrôlée en temps réel par une Intelligence Artificielle, l'utilisation de la technologie Imeon permet de multiplier en moyenne par deux la durée de vie des batteries, d'augmenter le rendement des systèmes avec stockage, de baisser le prix du kWh électrique généré par une installation solaire photovoltaïque, dans le but de permettre aux utilisateurs de bénéficier d'une technologie responsable et de limiter les impacts sur notre environnement.

A travers un projet de « centrale électrique virtuelle », IMEON ENERGY a pour ambition de devenir un acteur incontournable de la « Smart City ».

Le modèle financier de IMEON ENERGY génère un chiffre d'affaires provenant de la vente des produits de sa gamme à ses clients distributeurs et installateurs. IMEON ENERGY ne fait pas de vente en direct auprès des utilisateurs BtoC.

12.2. Indicateurs suivis par le Management

Afin de mieux comprendre les fluctuations du marché de IMEON ENERGY et établir des prévisions d'activités pertinentes, Le management mène une veille économique et boursière. Cela permet de suivre les tendances volumes écoulés sur le marché par zone géographique, l'évolution de la réglementation à court terme, le niveau des stocks chez les distributeurs, l'évolution du marché des installateurs et enfin l'impact et l'évolution du chiffre d'affaires de ses comparables boursiers.

Le management de la Société suit les indicateurs suivants de manière régulière :

- Evolution du chiffre d'affaires ;
- Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique ;

- Répartition du chiffre d'affaires par type d'utilisateur final (résidentiel / industrie et commerce) ;
- Evolution du résultat d'exploitation et de la marge ;
- Evolution des nouvelles installations connectées ; et
- Suivi de la satisfaction clients et SAV.

12.3. Principaux facteurs ayant une incidence sur le résultat de la Société

Les principaux facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société sont décrits au chapitre 3 du Document d'Information.

En particulier, la Société considère que les principaux facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les résultats et les objectifs sont les suivants :

- Le prix de l'énergie sur le réseau ;
- Les marchés sur lesquels opère la Société ;
- La réglementation sur les différentes zones géographiques ;
- La capacité des distributeurs/installateurs à absorber l'évolution de la demande ;
- Le basculement en cours du marché vers les installations avec stockage ;
- La performance de l'ERP.

12.3.1. Commentaires relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2023 (9 mois) et 31 mars 2023 (12 mois)

Les données de résultat présentées dans les tableaux ci-dessous sont extraites des comptes clos le 31 décembre 2023 et 31 mars 2023.

Les informations suivantes sont à lire conjointement à celles figurant à la section 20.1 du Document d'Information.

Compte de Résultat (k€)	12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Chiffre d'Affaires	2775	3719
Production immobilisée	345	402
Autres produits	66	117
Achats consommés	-1 760	-2 346
AACE (total)	-315	-404
Ressources Humaines	-660	-694
Impôts et taxes	-23	-39
Autres charges	-3	-25
Dotations aux amortissements et provisions	-67	-76
Résultat d'Exploitation	358	653
Résultat Financier	-91	-88
Résultat Courant	267	565
Résultat Exceptionnel	34	-11
IS	119	104
Résultat Net	420	659

Exercice clos au 31 mars 2023 (comptes retraités)

La Société a connu une forte croissance (+47% vs exercice clos au 31 mars 2022) qui s'explique par plusieurs leviers :

- Forte hausse des prix de l'énergie ;
- Demande de plus en plus forte les systèmes avec stockage chez les utilisateurs particuliers ; et
- Demande des utilisateurs BtoB.

L'effectif moyen de la Société était de 16 personnes. Grâce à un ERP efficient, la Société a absorbé la hausse de la demande sans avoir à augmenter ses effectifs.

Exercice clos au 31 décembre 2023 (focus sur le ralentissement exceptionnel du marché)

Durant les années 2022 et 2023, le marché Européen avait été dopé par une demande exceptionnellement forte de matériel pour la production sur installations solaires (Panneaux, batteries, onduleurs) du fait des risques liés à l'approvisionnement électrique qui avait provoqué une explosion des prix de l'énergie (guerre en Ukraine, tensions en Afrique ...). Cette situation a très vite engendré une rupture de stocks importantes sur le marché UE.

Suite à ces événements, les fabricants de matériels ont massivement investi pour augmenter leurs capacités de production (exemple : leaders mondiaux Longi et Trina). Suite à ces investissements, ces acteurs ont inondé le marché en baissant les prix, au point de pousser les distributeurs à surstocker environ 3-6 mois de stock en avance sur la période T3 et T4 2023. Ce contexte a mis le marché dans une situation ponctuelle où l'offre a été supérieure à la demande.

A la fin de l'année 2023, une évolution majeure de la réglementation aux USA (mesures protectionnistes) a poussé les fabricants à rediriger leurs stocks vers le marché UE, venant accentuer cette situation de surstockage chez les acteurs de la distribution. Suite à ces événements, le marché a connu un ralentissement des ventes sur une période d'un semestre environ, amenant les fabricants à réduire les productions, le temps d'écouler les stocks cumulés.

Il convient de noter que la demande continue d'augmenter sur cette même période (cf. section achat).

L'effectif moyen de la Société était de 17 personnes durant cet exercice.

12.3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (9 mois), à 2,8 millions d'euros contre 3,7 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2023 (12 mois). L'évolution du chiffre d'affaires suit les tendances du marché sur T4 2023 et T1 2024. (Cf. focus sur le marché)

Répartition du chiffre d'affaires par France/Export

Répartition Chiffre d'affaires (k€)	12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Chiffre d'Affaires	2775	3719
France	64%	49%
Export	36%	51%

Répartition du chiffre d'affaires par type d'utilisateurs finaux

Répartition Chiffre d'affaires (k€)	12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Chiffre d'Affaires	2775	3719
Résidentiel	85%	92%
Industrie et Commerce	15%	8%

12.3.3. Charges d'exploitation

Les achats consommés

Achats Consommés (k€)	12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Achats Consommés	1760	2346

Les achats consommés correspondent aux achats de composants et autres éléments nécessaires à la fabrication des produits.

Ces derniers représentent 63.4% du chiffre d'affaires en décembre 2023 (vs 63% en mars 2023). Cette capacité des équipes à stabiliser son coût de fabrication repose sur l'expérience de cette dernière, ainsi qu'à l'efficacité du module de l'ERP dédié aux achats et à la fabrication

Les autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (en k€)	31/12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Achats d'études et prestation	1	
Achats fournitures	8	7
Location immobilière et charges locatives	34	36
Logiciels	1	
Assurances	13	14
Honoraires	99	84
Contrôles Qualité	1	2
Publicité et marketing	9	29
Transport et stockage	64	113
Voyages et déplacements	32	42
Téléphonie/ Hébergement / Poste	17	18
Services Bancaires et frais	21	6
Frais divers	14	1
Total	315	354

Les achats consommés sont maîtrisés et se sont élevés à 0,3 million d'euros au cours des 9 mois de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Les achats consommés ont représenté 11,2% du chiffre d'affaires, soit une hausse de 1,6% par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2023 (9,6% du chiffre d'affaires).

Ils sont principalement constitués d'honoraires de conseils, charges locatives, transport et stockage, frais de déplacements, de publicité et de communication.

Les charges de personnel

Les charges de personnel réalisées au cours des deux derniers exercices se ventilent comme suit :

Charges de personnel (En K€)	12/31/2023	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Salaires et traitements	505	538
Charges sociales	155	156
Charges de personnel	660	694

Les charges de personnel se sont élevées à 0,66 million d’euros au 31 décembre 2023, soit 23,5% du chiffre d’affaires (vs 19% au 31 mars 2023). Les effectifs n’ont que très peu évolué durant ces deux exercices, s’expliquant par la capacité de la Société à générer plus de chiffres d’affaires et maintenir son avance en R&D avec une équipe stable et réduite.

Evolution de la masse salariale : la hausse de la masse salariale s’explique principalement par :

- Le passage de deux salariés du statut alternant à cadre en CDI au sein de l’équipe commerciale à partir d’avril 2023 ;
- Le versement de primes aux équipes liés aux performances, la loyauté des salariés
- L’augmentation habituelle accordée aux salariés (environ 2-3% par an) ; et
- La réduction des aides accordées par l’état dans le cadre de recrutements.

12.3.4. Résultat d’exploitation

Le résultat d’exploitation représente 12,9% du chiffre d’affaires au 31 décembre 2023.

Résultat d'exploitation (en k€)	12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Chiffre d'Affaires	2775	3719
Production immobilisée	345	402
Achats consommés	-1,760	-2,346
Autres Charges -principalement effets change	-3	-25
Marge brute	1,357	1,750
Autres produits	66	117
AACE (total)	-315	-404
Ressources Humaines	-660	-694
Impôts et taxes	-23	-39
Excédent Brut d'Exploitation	425	730
Dotations aux amortissements et provisions	-67	-76
Résultat d'Exploitation	358	654

La production immobilisée correspond à des projets R&D développés au sein de la Société (12,4% du chiffre d’affaires au 31 décembre 2023). La Société maintien le rythme de ses investissements pour maintenir son avance technologique.

Malgré de fortes fluctuations sur le marché des composants, la Société a maintenu le niveau de marge brute à plus de 47% du chiffre d’affaires, s’expliquant par la capacité des équipes à sourcer les marchandises dans les meilleurs conditions (anticipation des besoins) en s’appuyant sur le module dédié aux achats et fabrications dans l’ERP.

L’évolution du résultat d’exploitation résulte de l’impact de la masse salariale (cf. point sur les charges de personnel).

12.3.5. Résultat financier

Résultat financier (k€)	12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Produits financiers de participation		
Produit des autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges		-
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	-	-
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
Intérêts et charges assimilées	91	88
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	91	88
RÉSULTAT FINANCIER	-91	-88

Le résultat financier présente une perte de 91k€ au 31 décembre 2023, soit 3,2% du chiffre d'affaires.

12.3.6. Résultat exceptionnel

Résultat Exceptionnel (k€)	12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	34	27
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	34	27
Pénalités, amendes fiscales		1
Paiement douane		37
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	34	-11

Le résultat exceptionnel présente un gain de 34k€ au 31 décembre 2023.

12.3.7. Impôts sur les sociétés

Impôt courant

Le montant de l'impôt exigible au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est nul compte-tenu des pertes fiscales accumulées.

Crédit d'impôt Recherche / Crédit d'impôt Innovation

Le Crédit d'impôt Recherche et le Crédit d'impôt Innovation s'élève au 31 décembre 2023 à la somme de 118k€ et feront l'objet d'une demande de remboursement en 2024.

Le Crédit d'impôt Recherche et le Crédit d'impôt Innovation s'élèvent au 31 mars 2023 à la somme de 104k€ et ont fait l'objet d'un remboursement en début 2024.

Accroissement / Allègement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allègement de la dette future d'impôt, le solde cumulé des déficits antérieurs reportables est de 584k€ au 31 mars 2023, et de 331k€ au 31 décembre 2023

12.3.8. Résultat net de la Société

Le résultat net de la Société s'élève à 0,36 million d'euros au 31 décembre 2023 (9 mois), contre 0,65 million d'euros au 31 mars 2023 (12 mois).

La marge nette part de la Société s'établit à 15% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2023.

12.4. Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société

12.4.1. Informations sur les capitaux propres et les liquidités

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)	Comptes annuels retraités 31/03/2023	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Correction d'erreurs	Résultat de la période	Comptes annuels retraités 31/12/2023
Capital souscrit-appelé-versé	500				500
Prime d'émission, de fusion, d'apport	301				301
Réserve légale		2			2
Autres réserves	76	34			111
Report à nouveau	-716	716	-93		-93
Résultat de l'exercice précédent	659	-752	93		
Subventions d'investissement					
Total avant résultat	821	-	-	0	821
Résultat de l'exercice en cours				420	420
Total après résultat	821	-	-	420	1241
Dividendes versés					-

Les capitaux propres s'élèvent à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2023 contre 0,8 million d'euros au 31 mars 2023, une hausse essentiellement liée aux résultats générés au cours de la période (0,4 million d'euros).

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Le montant de la trésorerie de la Société, au 31 décembre 2023, est de 0,1 million d'euros, contre 0,6 million d'euros au 31 mars 2023.

12.4.2. Information sur les sources de financement

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en K€)	Au 31/03/2023	Nouvel emprunt	Remboursement	Au 31/12/2023
Emprunts obligataires	649		216	433
Emprunts participatifs		200		200
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1,290		345	945
Emprunts et dettes financières diverses	121		20	102
Emprunts et dettes financières	2,061	200	581	1,680

En 2023, la Société a souscrit un nouvel emprunt pour un montant total de 0,2 million d'euros, à moyen terme (3 ans), en vue de financer ses dépenses de développement.

La Société a par ailleurs procédé, au cours de l'exercice 2023, au remboursement d'un montant de 581 k€ sur ces emprunts et dettes financières.

Les emprunts et dettes financières au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2,6 millions d'euros.

Les comptes courants d'associés et les intérêts courus (hors tableau) représente 0,9 million d'euros.

La ventilation de l'endettement de la Société par échéance est reproduite ci-après : l'endettement de la Société ne fait l'objet d'aucun covenant financier.

ECHÉANCES DES DETTES AU 31/12/2023 (en k€)	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires et participatifs	636	229	406	
Emprunt auprès des établissements de crédit	949	500	449	
Emprunts et dettes financières diverses	102	102		
TOTAL	1,686	831	856	-

12.5. Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 mars 2023 sont reproduits ci-après :

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (k€)	12/2023 (9 mois)	03/2023 (12 mois) - "Retraité"
Resultat net	420	659
Amortissements et provisions	67	76
Correction d'erreur	-93	93
Subventions d'investissement		
Capacité d'autofinancement	394	828
Variation de stocks	-623	737
Variation des créances d'exploitation	1192	-2
Variation des dettes d'exploitation	383	-49
Variation nette d'exploitation	-186	-784
Variation des créances hors exploitation		
Variation des dettes hors exploitation		
Variation nette hors exploitation		
Variation du besoin en fonds de roulement	-186	-784
Flux générés par l'activité	208	44
Acquisition d'immobilisations incorporelles	378	409
Acquisition d'immobilisations corporelles	2	69
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Réduction et cession d'immobilisations financières		
Flux nets de trésorerie liées aux opérations d'investissement	-380	-478
Emission d'emprunts	200	678
Remboursements d'emprunts	591	618
Dividendes		
Variation des comptes courants d'associés	29	15
Flux nets de trésorerie liées aux opérations de financement	-362	74
Variation de la trésorerie	-534	-360
Trésorerie d'ouverture	622	983
Trésorerie de clôture	88	622

12.5.1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Le flux de trésorerie provenant de l'activité a progressé de 44k€ à 208k€ d'euros au 31 décembre 2023 du fait de la progression de la CAF, ainsi qu'une variation de BFR principalement portée par les créances et dettes d'exploitation. Au 31 décembre 2023, la variation de BFR est de -186k€.

Au 31 décembre 2023, les créances clients représentent 1128k€ (vs 23k€ au 31 mars 2023). Cette hausse s'explique par des accords de délais de paiements accordés à certains clients.

Au 31 mars 2023, la variation de BFR est négative de -784k€. Cette variation s'explique par la hausse des stocks.

12.5.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Le montant de 0,38 million des opérations d'investissement se compose essentiellement de la capitalisation des frais de développement à hauteur de 0,34 million d'euros.

12.5.3. Flux de trésorerie lié aux opérations de financement

La consommation de trésorerie liée aux opérations de financement est de -362k€ au 31 décembre 2023 (vs +74k€ au 31 mars 2023). Elle correspond essentiellement à des remboursements d'emprunts de 591k€ au 31 décembre 2023 (vs 618k€ au 31 mars 2023) et à la souscription d'un nouvel emprunt de 200k€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 (vs 678k€ sur l'exercice clos au 31 mars 2023).

12.6. Restriction à l'utilisation des capitaux

A la date du Document d'Information, il n'existe pas de restriction à l'utilisation des capitaux de la Société.

12.7. Sources de financement nécessaires à l'avenir

La Société envisage de financer son développement, conformément à la stratégie décrite en section 5.3 du Document d'Information, au cours des années à venir :

- par l'intermédiaire du Placement Privé envisagé dans le cadre de l'éventuelle admission des actions de la Société aux négociations sur *Euronext Access+* Paris (voir section 22.1 du Document d'Information) ;
- par recours à ses fonds propres ;
- par recours à l'affacturage ; et
- par recours à des financements bancaires à long et moyen terme. Dans ce contexte, la Société a souscrit, depuis le 1^{er} avril 2023, un nouvel emprunt d'un montant total de 200k€ (voir section 12.5.3 du Document d'Information).

Le financement de l'exploitation court terme sera réalisé par l'exploitation courante de la Société.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

La Société fournit des objectifs financiers à moyen terme (se reporter en section 5.3.3 du Document d'Information).

14. TENDANCES

Les tendances sur le marché de la Société sont présentées à la section 5.4 du Document d'Information « Marchés principaux et environnement concurrentiel ».

Les objectifs de la Société sont présentés à la section 5.3.3 du Document d'Information « Objectifs sur différents horizons ».

15. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

15.1. Dirigeants et administrateurs

Jusqu'au 31 juillet 2024, la Société était une société par actions simplifiée dont le Président était la société Christophe GOASGUEN, Président directeur général actuel de la Société.

L'assemblée générale du 31 juillet 2024 a décidé de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et de nouvelles règles de gouvernance.

15.1.1. Direction Générale

La direction générale de la Société est assurée par un Président directeur général, Monsieur Christophe GOASGUEN, nommé par le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 31 juillet 2024, qui a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général.

Le Président directeur général a été nommé pour la durée de son mandat d'administrateur, soit trois (3) années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Le Président directeur général a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

15.1.2. Conseil d'administration

A la date d'inscription des actions de la Société aux négociations sur *Euronext Access+*, le conseil d'administration de la Société sera composé comme suit :

Nom, prénom, titre ou fonction au sein de la Société	Indépendant	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années	Date de début et de fin de mandat	Expérience et expertise apportés
Christophe GOASGUEN Administrateur et Président du conseil d'administration Directeur général	Non	Mandats en cours : IMEX CGI (Gérant) Mandats échus au cours des 5 dernières années : Néant.	Nommé administrateur par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 31 juillet 2024 pour la durée de son mandat d'administrateur	Expertise stratégique, opérationnelle et de gestion
Yan GOASGUEN Administratrice Responsable Achat et Logistique	Non	Néant.	Nommée administratrice par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.	Chaîne d'approvisionnement dans un contexte international Expertise multiculturelle et spécialement chinoise
Romain LE FORESTIER Administrateur Responsable R&D	Non	Néant.	Nommé administrateur par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.	Expertise technique

<p>Bruno JEGOU Administrateur</p>	<p>Non</p>	<p>Mandats en cours : Technideal (Président) Technideal Nantes (Président) SCI JECO (Gérant) H-TECH (Président)</p> <p>Mandats échus au cours des 5 dernières années : Néant.</p>	<p>Nommé administrateur par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.</p>	<p>Expertise commerciale et marché</p>
<p>François HUCHER Administrateur</p>	<p>Oui</p>	<p>Mandats en cours : H.F.I (Président) SERMETA Groupe ECM (Membre du Comité Stratégique) THEODO (Membre du Comité Stratégique) INTERSTIS (Administrateur)</p> <p>Mandats échus au cours des 5 dernières années : Néant.</p>	<p>Nommé administrateur par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.</p>	<p>Expertise sectorielle</p>
<p>Nadine COULM Administratrice</p>	<p>Oui</p>	<p>Mandats en cours : Biophytis (Administratrice) Verdemobil Biogaz – (Administratrice) Valeur&+ (Présidente)</p> <p>Mandats échus au cours des 5 dernières années : Néant</p> <p>Principales fonctions en dehors de la Société : Présidente de Valeur&+</p>	<p>Nommée administratrice par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.</p>	<p>Expertise financière et en matière de relations investisseurs</p>
<p>PLEIADE VENTURE Administrateur Représentée par Laurent VERNIER</p>	<p>Non</p>	<p>Mandats en cours : <u>En qualité de représentant permanent de PLEIADE VENTURE :</u> FEBUS OPTICS (membre du Conseil de surveillance) TESTWE (membre du Comité stratégique) VEKIA (membre du Comité de suivi) STEREOGRAPH (membre du Conseil d'administration) LUKCY CART (membre du Comité de suivi) RAMEN HOLDING (membre du Comité de suivi)</p> <p>Mandats échus au cours des 5 dernières années : <u>En qualité de représentant permanent de PLEIADE VENTURE</u> STELLA MARIS EQUITY (DSD) (member du <i>Board of Directors</i>)</p>	<p>Nommé administrateur par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.</p>	<p>Expertise financière et stratégique</p>

		<p>STREAMLANE (membre du Comité de suivi) CONZTANZ (membre du Conseil d'administration) TINQIN (membre du Comité stratégique) PER ANGUSTA (membre du Comité stratégique)</p> <p>Principales fonctions en dehors de la Société : Directeur Associé chez PLEIADE VENTURE</p>		
<p>OUEST CROISSANCE</p> <p>Administrateur</p> <p>Représentée par Franck CALLE</p>	Non	<p>Mandats en cours :</p> <p>OUEST CROISSANCE GESTION SA (Président du Directoire) OUEST CROISSANCE ASSOCIES SAS (Président)</p> <p>Mandats échus au cours des 5 dernières années : ARKEA CAPITAL GESTION (membre du directoire)</p> <p>Principales fonctions en dehors de la Société : Président du directoire de OUEST CROISSANCE GESTION SA</p>	Nommé administrateur par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.	Expertise financière et stratégique
<p>BREIZH INVEST PME</p> <p>Censeur</p> <p>Représentée par Pierre-Etienne PETOIN</p>	/	<p>Principales fonctions en dehors de la Société : Directeur exécutif chez BREIZH INVEST PME</p>	Nommé censeur par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.	Expertise financière et stratégique

L'ensemble des administrateurs élisent domicile, au titre de leurs mandats, au siège social de la Société.

A l'occasion de la recherche et de la sélection des candidats potentiels aux fonctions d'administrateur de la Société, il a été recherché, dans toute la mesure du possible, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil. La Société a activement recherché et a pu identifier des profils d'administrateurs de sexe féminin qui disposaient de diverses expertises. Parmi ces candidates potentielles, Mesdames Yan GOASGUEN et Nadine COULM ont été considérées comme des profils intéressants pour la Société et ces dernières ont accepté les fonctions d'administratrice.

A l'exception de Monsieur Christophe GOASGUEN et de Madame Yan GOASGUEN, époux, il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus.

Conformément au code Middlednext, les critères permettant de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

Analyse de la Société	Critères d'indépendance définis par le code Middlednext					Indépendant
	Ne pas avoir été, au cours des cinq	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières	Ne pas être actionnaire de référence de la Société	Ne pas avoir de relation de proximité	Ne pas avoir été, au cours des six dernières	

	dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	années, commissaire aux comptes de la Société	
Christophe GOASGUEN	x	✓	x	x	✓	Non
Yan GOASGUEN	x	✓	x	x	✓	Non
Romain LE FORESTIER	x	✓	✓	✓	✓	Non
Bruno JEGOU	✓	x	✓	✓	✓	Non
François HUCHER	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Nadine COULM	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Laurent VERNIER	✓	✓	x	✓	✓	Non
Franck CALLE	✓	✓	x	✓	✓	Non

Le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 31 juillet 2024 a ainsi considéré que parmi ses administrateurs, François HUCHER et Nadine COULM pouvaient être qualifiés de membres indépendants.

15.1.3. Biographies – Renseignements personnels



Christophe GOASGUEN, Président du conseil d'administration et directeur général

Se reporter en section 9.2 du Document d'Information.



Yan GOASGUEN, administratrice

Se reporter en section 9.2 du Document d'Information.



Romain LE FORESTIER, administrateur

Se reporter en section 9.2 du Document d'Information.



Bruno JEGOU, administrateur

Bruno JEGOU dispose d'une expérience de plus de 35 ans dans le domaine de la distribution électrique et la fabrication de produits assemblés. Après avoir dirigé avec succès deux centres de profit pendant 20 ans, il a fondé en 2017, Technideal, une entreprise de distribution dédiée aux professionnels de l'électricité. Dès 2008, Bruno a élargi ses activités vers les énergies renouvelables en proposant une gamme complète de coffrets de protection, devenant ainsi un leader français dans ce domaine en 2024. Précurseur en France en matière de stockage d'énergie solaire pour le marché résidentiel dès 2013, il aujourd'hui possède une expertise inégalée et une vision stratégique du potentiel du marché français. Toujours à l'écoute du marché, Bruno a récemment lancé une structure spécialisée dans la fabrication de shelters photovoltaïques, un marché également porteur de grandes perspectives de développement. Sa société indépendante, comptant 25 personnes pour un chiffre d'affaires de 19 millions d'euros, démontre son aptitude à anticiper les tendances des marchés futurs et à s'y adapter avec succès.



François HUCHER, administrateur

François HUCHER a une carrière riche, notamment en tant que Membre du Comité Exécutif du Groupe Capgemini, où il a été Directeur du Delivery (Organisation et suivi de la Production) de 2007 jusqu'à son départ en retraite fin 2014. Il a rejoint Capgemini en 1988, se spécialisant dans les services aux Banques et Assurances, avant de prendre la direction de ce domaine en France pendant 10 ans. Par la suite, il a été nommé à la Direction du Développement en charge de la négociation d'acquisitions de gros contrats pour le groupe, puis Directeur des Services Support du Groupe Capgemini en charge de l'Informatique, des Télécommunications, des Achats et du Knowledge.

Diplômé de l'École Centrale de Paris, de l'IAE et de l'Institut Français des Administrateurs, il a débuté sa carrière chez SEMA puis SESA, avant de rejoindre France Telecom et des institutions bancaires en tant que directeur de grands programmes. En retraite, il a fondé la société de conseil HFI, et a notamment assuré l'acquisition auprès de AREVA et l'intégration au sein de Capgemini de la société EURIWARE.

Chevalier de la Légion d'Honneur et ancien Membre associé du Conseil Général des Technologies de l'Information (CGTI), il est actuellement Conseiller Municipal de TRÉBEURDEN, Côtes d'Armor, et Administrateur ou Membre du Comité Stratégique de Sociétés telles que SERMETA, Groupe ECM, THEODO, et INTERSTIS.



Nadine COULM, administratrice

Nadine Coulm dispose d'une expérience de plus de 30 ans au sein de directions financières de sociétés cotées (Danone, Casino, Fnac Darty et Clariane) pour lesquelles elle a occupé principalement des responsabilités de Directrice du Financement et de Directrice de la Communication Financière et Relations Investisseurs. Elle est administratrice de Biophytis (société de biotechnologies cotée sur Euronext Growth et au Nasdaq) et de Verdemobil, société spécialisée dans la valorisation de gaz d'origine renouvelable. Elle est également très impliquée dans le financement de l'innovation : membre

du réseau Femmes Business Angels depuis septembre 2012 ; membre de plusieurs comités stratégiques ; associée et membre du Comité d'investissement de WinEquity, société de capital-risque investissant au capital de startups comptant au moins une femme dans l'équipe fondatrice.



Laurent VERNIER, représentant permanent de PLEIADE VENTURE, administrateur

Après un parcours de 10 ans dans le développement informatique (institut de recherche de l'EPFL, puis SSII SOLERI et éditeur de logiciel CSC), en qualité de développeur puis chef de projets, Laurent Vernier a entamé à 25 ans une carrière de financier dans le capital risque spécialisé dans l'innovation, en rejoignant SEEF Ventures en 2000 puis Pléiade Venture en 2010 où il est aujourd'hui Directeur Associé. Il est membre, en propre ou en qualité de représentant de Pléiade Venture, d'une douzaine de conseil de surveillance ou conseil d'administration de startups innovantes.



Franck CALLE, représentant permanent de OUEST CROISSANCE, administrateur

Franck Callé dispose d'une expérience de près de 15 ans à différents postes d'exploitation et de management dans l'accompagnement et le financement Corporate au sein de différents établissements bancaires (CIC, ARKEA). En 2010, il rejoint ARKEA Capital comme directeur associé puis membre du directoire et participe de nombreuses opérations de capital investissement dans le grand ouest de la France avant de prendre la direction générale de Ouest Croissance Gestion en 2022, une société de gestion de portefeuille appartenant au groupe Banque Populaire.



Pierre-Etienne PÉTOIN, représentant permanent de BREIZH INVEST PME, censeur

Pierre-Etienne Pétain intègre Breizh Invest PME en 2019, avant d'en prendre la direction exécutive en 2024. Société de Capital Risque affiliée à la Région Bretagne, Bpifrance Investissements, la Banque Populaire Grand Ouest, la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire et les caisses bretonnes du Crédit Agricole, le fonds d'investissement accompagne plus de 30 entreprises ou groupes de sociétés.

Diplômé de Toulouse Business School (TBS), majeure Banking and Corporate Finance, Pierre-Etienne Pétain possède près de 15 ans d'expérience dans le financement et l'accompagnement de sociétés en croissance et en développement, en tant qu'analyste, chargé d'affaires puis expert en financements structurés au sein du groupe Banque Populaire.

15.2. Déclarations relatives aux membres de la direction et aux membres du conseil d'administration

A la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du Document d'Information, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a fait l'objet d'incriminations de mises en cause ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;

- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

15.3. Comités

Le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 31 juillet 2024, a débattu sur la mise en place éventuelle de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middlenext auquel la Société se réfère de manière volontaire (se reporter à la section 15.4 ci-dessous). A l'issue de ce débat, le conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé et qu'en l'absence de tels comités, leurs missions seraient assurées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourrait au cours des prochains exercices envisager de se doter de comités spécialisés. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.

15.4. Gouvernance d'entreprise

15.4.1. Code de gouvernance

La Société a désigné le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlenext (accessible sur le site www.middlenext.com) comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'inscription de ses actions aux négociations sur *Euronext Access+*, dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

La Société a pour objectif de se conformer progressivement à l'ensemble des recommandations du code Middlenext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middlenext à la date du Document d'Information.

Recommandations du code Middlenext	Appliquée	Non appliquée	Sera appliquée
Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X		
R 4 : Information des membres du conseil	X		
R 5 : Formation des membres du conseil			X(1)
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X(2)		
R 7 : Mise en place de comités	X(3)		
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X(4)		
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil			X (5)
R 10 : Choix de chaque administrateur	X		
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil		X (6)	
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil			X(7)
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
Le pouvoir exécutif			
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise			X(8)

R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X(9)		
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X		
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R 19 : Indemnités de départ	X		
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R 22 : Revue des points de vigilance			X(10)

(1) R 5 : Lors de sa réunion en date du 31 juillet 2024, le Conseil d'administration s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un plan de formation triennal et a reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil les modalités de mise en place d'un tel plan de formation.

(2) R 6 : En l'absence de comité spécialisé, les membres du conseil d'administration seront amenés à échanger hors la présence des membres de la direction générale uniquement dans le cadre des débats et du vote relatifs à une délibération pour laquelle un des membres de la direction générale se trouverait en situation de conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel, direct ou indirect.

(3) R 7 : Il est précisé que lors de sa réunion en date du 31 juillet 2024, le conseil d'administration a décidé, compte tenu de la composition récente du conseil d'administration et de la taille de la Société, que la mise en place de comités spécialisés qui nécessitent davantage de mobilisation de la part des administrateurs et davantage de ressources financières ne semble pas opportune à ce stade. En l'absence de tels comités tel qu'un comité d'audit et un comité des rémunérations et nomination, leurs missions seraient assurées par le conseil d'administration. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.

(4) R 8 : Il est prévu que les missions du comité RSE seront assurées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a en effet décidé de ne pas instituer un tel comité en raison de sa taille.

(5) R 9 : Le règlement intérieur du conseil d'administration a été adopté lors de la réunion du conseil d'administration du 31 juillet 2024 et sa publication sur le site Internet est prévue à l'issue de l'introduction en bourse de la Société.

(6) R 11 : Cette recommandation est appliquée, à l'exception de l'échelonnement du renouvellement des mandats compte tenu de la récente constitution du conseil d'administration à la suite de la transformation de la Société en société anonyme le 31 juillet 2024. L'échelonnement des mandats des administrateurs se fera au fur et à mesure des modifications de la composition du conseil d'administration.

(7) R 13 : Cette évaluation des travaux du conseil sera effectuée lors de la réunion du conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 et il sera rendu compte de cette évaluation dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui sera établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

(8) R 15 : A la date du Document d'Information, le conseil d'administration n'a pas procédé à la vérification de la politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise. Un tel examen sera effectué lors de la réunion du conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 et il sera rendu compte de cette vérification dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui sera établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

(9) R 16 : Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16 du code Middlenext⁷, il est de 3,07 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de 3,24 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 pour Monsieur Christophe GOASGUEN. Pour le calcul de ce ratio, il est tenu compte de la rémunération due au titre des périodes concernées à Monsieur Christophe GOASGUEN.

(10) R 22 : Cette recommandation sera appliquée pour la première fois lors de la réunion du conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

15.4.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Parmi les membres du conseil d'administration et de la direction générale, Monsieur Christophe GOASGUEN et Madame Yan GOASGUEN sont actionnaires de la Société via la société SUNLEGACY dont ils détiennent respectivement 70% et 30% du capital social. Les sociétés PLEIADE VENTURE,

⁷ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de la période de référence au dénominateur.

OUEST CROISSANCE et BREIZH INVEST PME qui ont été nommées en qualité d'administratrices et censeur sont également actionnaires de la Société. Monsieur Romain LE FORESTIER détient quant à lui 77 BSPCE donnant droit à 38.500 actions de la Société (se reporter en section 18.1.4.1 du Document d'Information).

La société IMEX CGI dont Monsieur Christophe GOASGUEN est gérant et associé à hauteur de 51% du capital et droits de vote, a ponctuellement réalisé des prestations d'étude pour la Société et acheté des produits à la Société. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, ces prestations représentent pour la Société une facturation d'un montant total de 123.600 euros HT. Il n'y a pas eu de facturation entre la Société et la société IMEX CGI au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du Document d'Information de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant le conseil d'administration et les organes de direction.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur lors de sa réunion en date du 31 juillet 2024 dans lequel il est prévu que chaque membre du conseil d'administration se doit d'informer le conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts éventuelle ou avérée le concernant, et selon le cas devra soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante soit ne pas assister aux débats et au vote relatifs à la délibération pour laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêt.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du Document d'Information, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées en section 15.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale de la Société.

Le pacte actuellement en vigueur entre les actionnaires, à la date du Document d'Information, deviendra caduc de plein droit au jour de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur *Euronext Access+*. A l'exception des dispositions de ce pacte qui concernent la société SUNLEGACY et des engagements de conservation décrits en section 22.5 du Document d'Information, il n'existe, à la date du Document d'Information, aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession des titres de la Société qu'ils détiennent.

16. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

16.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Noms	Exercice clos le 31 mars 2023		Exercice clos le 31 décembre 2023 ⁽¹⁾	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Christophe GOASGUEN – Président directeur général depuis le 31 juillet 2024				
Rémunération fixe ⁽²⁾	65.000 €	65.000 €	48.750 €	48.750 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature	- €	- €	- €	- €
TOTAL	65.000 €	65.000 €	48.750 €	48.750 €

⁽¹⁾ Exercice de 9 mois.

⁽²⁾ Rémunération perçue par Monsieur Christophe GOASGUEN au titre de son contrat de travail pour ses fonctions de Directeur Technique de la Société. Il est précisé que ce contrat de travail a été suspendu à compter de la transformation de la Société en société anonyme. Pour l'avenir, Monsieur Christophe GOASGUEN sera rémunéré au titre de ses fonctions de Président directeur général de la Société.

Politique de rémunération des administrateurs

Concernant l'exercice en cours, il est précisé que l'Assemblée générale du 31 juillet 2024 a approuvé une enveloppe de rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration d'un montant de 75.000 € que le conseil d'administration pourra verser le cas échéant, à ses membres au titre de l'exercice 2024 selon la politique de rémunération décrite ci-après.

Le conseil d'administration respecte les recommandations du code Middlednext en définissant un mode de répartition de la rémunération des administrateurs prévue uniquement pour les indépendants, tenant compte des fonctions effectivement remplies par chacun des administrateurs indépendants et de leur assiduité.

Le montant global de la rémunération des administrateurs fixé par l'assemblée générale sera réparti comme suit :

- un montant forfaitaire par présence effective physique pourra être attribué à chaque administrateur indépendant ; et
- un montant forfaitaire par présence effective à une réunion du conseil par conférence téléphonique ou visioconférence pourra être attribué à chaque administrateur indépendant.

Les administrateurs pourront percevoir, sur justification, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de leur mission.

16.2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Néant.

17. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

17.1. Répartition du capital et des droits de vote

A la date du Document d'Information et à l'issue du Placement Privé, la répartition de l'actionnariat de la Société est la suivante :

	Capital		Capital intégralement dilué ⁽¹⁾	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital intégralement dilué
SUNLEGACY ⁽²⁾	1.166.692	54,91 %	1.166.692	50,36 %
PLEIADE VENTURE	383.440	18,04 %	383.440	16,55 %
OUEST CROISSANCE	335.896	15,81 %	335.896	14,50 %
BREIZH INVEST PME	119.631	5,63 %	119.631	5,16 %
TREMA	55.045	2,59 %	55.045	2,38 %
STIF	18.348	0,86 %	18.348	0,79 %
TY AVEL	45.871	2,16 %	45.871	1,98 %
Salariés ⁽³⁾	0	0 %	96.500	4,17 %
Porteurs OC WiSEED	0	0 %	95.164	4,11 %
TOTAL	2.124.923	100 %	2.316.587	100 %

⁽¹⁾ La dilution tient compte (i) des 96.500 actions à émettre sur exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise en vigueur au sein de la Société et (ii) de l'émission de 95.164 actions sur conversion des OC WiSEED en prenant pour hypothèse, pour déterminer la parité de conversion, le prix par action retenu dans le cadre du Placement Privé (se reporter en section 22.1 du Document d'Information).

⁽²⁾ Société détenue à hauteur de 70% par Monsieur Christophe GOASGUEN, Président directeur général et à hauteur de 30% par Madame Yan GOASGUEN, administratrice.

⁽³⁾ Bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise en vigueur au sein de la Société (se reporter en section 18.1.4.1 du Document d'Information).

17.2. Droits de vote double

Chaque action donne droit à un droit de vote. Sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur *Euronext Access+*, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur *Euronext Access+*, ne sera pas prise en compte.

17.3. Contrôle de la Société

A la date du Document d'Information, la société SUNLEGACY (détenue à hauteur de 70% par Monsieur Christophe GOASGUEN, Président directeur général, et à hauteur de 30% par Madame Yan GOASGUEN), détient 54,91 % du capital et des droits de vote de la Société et la contrôle donc au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, la nomination de deux administrateurs indépendants sur huit a été approuvée par l'assemblée générale de la Société.

17.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

17.5. Pacte d'actionnaires

Le pacte actuellement en vigueur entre les actionnaires, à la date du Document d'Information, deviendra caduc de plein droit au jour de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Access+.

18. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

18.1. Capital social

18.1.1. Montant du capital

A la date du Document d'Information, le capital social de la Société s'élève à 549.600 euros divisé en 1.832.000 actions ordinaires de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

18.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant.

18.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A la date du Document d'Information, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 31 juillet 2024 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209-2 du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Access+.

18.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

18.1.4.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

A la date du Document d'Information, il existe un plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE** ») dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

PLAN BSPCE	BSPCE-2020
Date d'assemblée	20 février 2020
Date de décision du Président	-
Nombre de BSPCE attribués	193
Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSPCE à la date du Document d'Information	96.500 ⁽¹⁾
dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	0
Point de départ d'exercice des BSPCE	Note 1
Date d'expiration	-
Prix de souscription d'une action	1,372 € ⁽¹⁾
Modalités d'exercice	A compter de l'émission, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié au moment de l'exercice
Nombre d'actions souscrites à la date du Document d'Information	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs	0
Nombre total de BSPCE restant en circulation à la date d'approbation du Document d'Information	193 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Lors de leur émission, chaque BSPCE donnait droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 686 euros. En raison de la division du nominal et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 31 juillet 2024, chaque BSPCE donne désormais droit à 500 actions de la Société pour un prix de souscription de 1,372 euro par action.

Les bénéficiaires des BSPCE se sont engagés à ne pas exercer leurs bons à compter de la date du Document d'Information et pendant une durée de 360 jours calendaires à compter de la date de première inscription des actions de la Société aux négociations sur *Euronext Access+* (se reporter en section 22.5 du Document d'Information).

18.1.4.2. Obligations convertibles WiSEED

A la date du Document d'Information, la Société a souscrit un emprunt obligataire convertible (ci-après les « **OC WiSEED** ») dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Date d'assemblée générale	1 ^{er} juin 2022
Nombre d'OC WiSEED émises	6.494
Montant nominal de l'emprunt obligataire	649.400 euros
Prix d'émission d'une OC WiSEED	100 €
Taux d'intérêt annuel	7,5%
Intérêts annuels	Les intérêts seront payables annuellement, au prorata de l'année en cours, sur une base de trois cent soixante-cinq (365) jours par période de douze (12) mois entiers et consécutifs.
Date d'échéance	1 ^{er} août 2025
Modalités de conversion	<p>La conversion des OC aura lieu en actions ordinaires, sur décision de la Masse des Obligataires, en cas de défaut de paiement non remédié pendant 15 jours ou suite à un cas d'exigibilité anticipée et à défaut de remboursement dans les 30 jours.</p> <p>En cas de conversion des OC, WiSEED créera un véhicule dédié (« WiCAP »), aux fins de regrouper l'ensemble des porteurs d'OC dans une même structure.</p> <p>Les OC WiSEED seront converties en application de la parité déterminée comme suit :</p> $P = (C/NV) / NOCA$ <p>Où :</p> <p>C est le montant de la créance obligataire (principal), majorée de 20% ;</p> <p>NOCA est le nombre d'OC détenues.</p> <p>NV est la valorisation par action de la Société, déterminée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la base de la dernière augmentation de capital d'au moins 100.000 euros si celle-ci a lieu depuis plus de 6 mois et moins de 2 ans avant la conversion, • en l'absence d'une telle augmentation de capital, d'un commun accord des parties ou, à défaut, par un expert.
Cas d'exigibilité anticipé	Usuel en pareille matière, notamment : défaut de paiement, survenance d'événement significatif, non-respect d'un engagement prévu au contrat d'émission, procédure collective, cession d'actifs substantiels, IPO ⁽¹⁾ , augmentation

	de capital d'un montant supérieur à 8M€ et changement de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Le remboursement anticipé des OC WiSEED sera fait à leur valeur faciale (principal et intérêts échus capitalisés).
Nombre d'actions souscrites à la date du présent Document d'Information par conversion des OC WiSEED	0
Nombre cumulé d'OC WiSEED remboursées à la date du présent Document d'Information	2.164
Nombre d'OC WiSEED restant en circulation à la date du présent Document d'Information	4.330

(1) Il est précisé que par décision en date du 31 mai 2024, la masse des porteurs d'OC WiSEED a renoncé à se prévaloir de l'exigibilité anticipée en cas de réalisation de l'introduction en bourse de la Société.

Les souscriptions des OC WiSEED sont réparties entre 756 souscripteurs.

18.1.5. Informations relatives au capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

18.1.6. Evolution du capital social

L'évolution du capital social depuis la création de la Société est la suivante :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport ou réserves	Valeur nominale par action	Capital social après opération
20 mars 2013	Création	2.500	2.500	2.500	-	1 €	2.500 €
19 février 2016	Augmentation de capital par apport en numéraire	1.164	3.664	1.164 €	797.340 €	1 €	3.664 €
30 décembre 2016	Augmentation de capital par incorporation partielle de la prime d'émission et par élévation de la valeur nominale de l'action	-	3.664	496.336 €	-	136,46 €*	500.000 €
31 juillet 2024	Augmentation de capital par incorporation partielle des autres réserves et par élévation de la valeur nominale de l'action	-	3.664	49.600 €	-	150 €*	549.600 €
31 juillet 2024	Division de la valeur nominale des actions par 500	1.828.336	1.832.000	-	-	0,30 €	549.600 €
Capital social à la date du Document d'Information		-	1.832.000	-	-	0,30 €	549.600 €

* La valeur nominale a été arrondie à 136,46 €.

18.1.7. Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 31 juillet 2024 sous condition suspensive de l'introduction en bourse sont synthétisées ci-dessous :

<i>Objet de la résolution</i>	<i>Durée</i>	<i>Plafonds</i>	<i>Modalités de détermination du prix</i>
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances, soit l'incorporation au capital de bénéficiers, réserves ou primes	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 365.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 365.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiers***	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs

			mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et 300.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des quatre résolutions précédentes.	26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre d'une des quatre résolutions qui précèdent).	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	38 mois	233.333 actions* et **** et *****	
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs	18 mois	233.333 bons* et **** et *****	BSPCE émis à titre gratuit. Le prix de souscription des actions sur exercice des BSPCE sera fixé par le conseil d'administration, étant précisé

<p>fois, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (salariés et dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés de la Société et membres du conseil d'administration)</p>			<p>que ce prix devra être au moins égal, si la Société a procédé dans les six mois précédant l'attribution du bon à une augmentation de capital par émission de titres conférant des droits équivalents à ceux résultant de l'exercice du bon, au prix d'émission des titres concernés alors fixé, diminué le cas échéant d'une décote dans l'éventualité où cela viendrait à être autorisé par la loi.</p> <p>A défaut de réalisation d'une telle augmentation de capital au cours des six mois précédant l'attribution des BSPCE, le prix de souscription des actions sous-jacentes sera fixé par le conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des trois derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSPCE par le conseil d'administration.</p>
<p>Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscriptions d'actions dits « BSA », avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs - consultants - équipe dirigeante de la Société)</p>	<p>18 mois</p>	<p>233.333 bons* et **** et *****</p>	<p>Le prix de souscription des BSA sera fixé par le conseil d'administration au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des trois derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le conseil d'administration.</p>

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 365.000 € de nominal.

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 20.000.000 € de nominal.

*** les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « *small ou mid caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans les secteurs des technologies ou de l'énergie, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans les secteurs des technologies ou de l'énergie, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

**** le nombre total d'actions gratuites, de BSPCE et de BSA à attribuer ou à émettre par le Conseil d'administration ne pourra excéder le plafond global de 233.333 bons ou actions.

***** le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 69.999,90 € de nominal.

18.2. Actes constitutifs et statuts

18.2.1. Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- Toute activité de négoce en gros et au détail, de distribution d'équipements professionnels et notamment dans le domaine de la production d'énergie renouvelable par l'énergie éolienne et par l'énergie solaire.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

18.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

Toutes les actions de la Société en circulation sont des actions de même catégorie auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations.

18.2.3. Dispositions statutaires ou autres qui auraient pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

19. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires

20. INFORMATIONS FINANCIERES

20.1. Comptes retraités pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2023

COMPTES INDIVIDUELS RETRAITES ETABLIS POUR LES BESOINS
DU DOCUMENT D'INFORMATION AU TITRE DES EXERCICES
CLOS LES 31 MARS 2023 ET 31 DECEMBRE 2023

Evolucie
Christine Mizau
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Notes	Comptes annuels retraités 31/12/2023	Comptes annuels retraités 31/03/2023
	Capital souscrit non appelé (1)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	6.1		
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires		279 923	340 794
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations incorporelles en cours		1 798 119	1 416 857
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles	6.1		
	Terrains			
	Constructions			
	Installations tech., matériel et outillages industriels			
	Autres immobilisations corporelles		6 424	2 300
	Immobilisations corporelles en cours		70 736	68 268
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières			
	Participations		15	15
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	6.3	24 425	24 425	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL II		2 179 642	1 852 659
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	6.4		
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production (biens et services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises		678 215	1 555 696
	Avances et acomptes versés sur commandes	6.5	210 782	311 001
	Créances			
	Clients	6.6	1 128 023	23 006
	Autres créances	6.7	317 564	131 609
	Capital souscrit - appelé non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	6.9	88 704	623 175	
Charges constatées d'avance	6.10	5 698	4 016	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	TOTAL III		2 428 986	2 648 503
Écarts de conversion actif				
	TOTAL GENERAL (I+ II +III)		4 608 628	4 501 162

BILAN PASSIF

PASSIF		Notes	Comptes annuels retraités 31/12/2022	Comptes annuels retraités 31/03/2023
	Capital (dont versé 500 000)	6.12	500 000	500 000
	Prime d'émission, de fusion, d'apport		301 004	301 004
	Écarts de réévaluation			
CAPITAUX PROPRES	Réserves			
	Réserve légale		2 174	366
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		17 679	76 302
	Report à nouveau			715 535
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		419 959	658 720
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	TOTAL I		1 240 816	820 857
AUTRES FONDUS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	TOTAL II		-	-
	Provisions pour risques	6.13	21 558	15 996
	Provisions pour charges			
	TOTAL III		21 558	15 996
DETTES	Dettes financières	6.14		
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires		635 639	665 635
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		949 068	1 290 573
	Concours bancaires courants		515	704
	Emprunts et dettes financières diverses		999 952	990 786
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		19 487	42 382
	Dettes d'exploitation			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.15	323 406	136 034
	Dettes fiscales et sociales	6.16	252 066	206 638
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes		165 473	1 690	
	Produits constatés d'avance	6.19	648	329 867
	TOTAL III		3 346 254	3 664 309
	Écarts de conversion passif			
	TOTAL GENERAL (I+ II +III)		4 608 628	4 501 162

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Notes	Comptes annuels retraqués 31/12/2023 Exercice de 9 mois	Comptes annuels retraqués 31/03/2023 Exercice de 12 mois
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		2 752 716	3 667 752
Production vendue (biens & serv.) dont export. : ...		22 240	50 931
Montant net du chiffre d'affaires	6.20	2 774 956	3 718 683
Production stockée			
Production immobilisée		345 092	401 708
Subventions d'exploitation	6.21	41 422	69 333
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges		8 651	1 048
Autres produits		15 430	57 167
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		3 185 551	4 237 939
Achats de marchandises		882 093	3 337 763
Variation de stocks		877 481	991 326
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	6.22	314 942	404 434
Impôts, taxes et versements assimilés		22 633	39 092
Salaires et traitements	6.23	504 978	538 038
Charges sociales		155 376	156 119
Dotations aux amortissements et dépréciations	6.27	61 535	69 747
Dotations aux provisions		5 562	6 354
Autres charges	6.28	2 912	24 699
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		2 827 512	3 584 920
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		358 039	653 019
Perte ou bénéfice transféré :			
Produits financiers de participation (3)			
Produit des autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			
Dotations amortissements, dépréciations, provisions			
Intérêts et charges assimilés (4)		91 483	87 932
Différences négatives de change			
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		91 483	87 932
RÉSULTAT FINANCIER	6.30	91 483	87 932
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		266 556	565 087
Produits exceptionnels		33 949	26 876
Charges exceptionnelles		-	37 675
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6.30	33 949	10 799
Participation des salariés aux résultats			
Impôt sur les bénéfices	6.31	119 454	104 432
TOTAL DES PRODUITS		3 219 500	4 264 815
TOTAL DES CHARGES		2 799 541	3 606 085
Bénéfice ou Perte		419 959	658 720
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	Comptes annuels retraîtes 31/12/2023	Comptes annuels retraîtes 31/03/2023
Resultat net	419 959	658 720
Amortissements et provisions	67 097	76 101
Correction d'erreur	- 92 972	92 971
Subventions d'investissement		
Capacité d'autofinancement	394 084	827 792
Variation de stocks	- 623 114	736 959
Variation des créances d'exploitation	1 192 435	- 1 574
Variation des dettes d'exploitation	383 428	- 48 841
Variation nette d'exploitation	- 185 893	- 784 226
Variation des créances hors exploitation		
Variation des dettes hors exploitation		
Variation nette hors exploitation	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	- 185 893	- 784 226
Flux générés par l'activité	208 191	43 566
Acquisition d'immobilisations incorporelles	377 662	408 865
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 468	68 833
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Réduction et cession d'immobilisations financières		
Flux nets de trésorerie liées aux opérations d'investissement	- 380 130	- 477 698
Emission d'emprunts	200 000	677 505
Remboursements d'emprunts	591 122	618 151
Dividendes		
Variation des comptes courants d'associés	28 779	14 690
Flux nets de trésorerie liées aux opérations de financement	- 362 343	74 044
Variation de la trésorerie	- 534 282	- 360 088
Trésorerie d'ouverture	622 471	982 559
Trésorerie de clôture	88 189	622 471
Dont comptes bancaires débiteurs		
dont comptes bancaires courants		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Comptes annuels retraîtes 31/03/2023	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Correction d'erreurs	Résultat de la période	Comptes annuels retraîtes 31/12/2023
Capital souscrit-appelé-verse	500 000				500 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	301 004				301 004
Réserve légale	366	1 608			2 174
Autres réserves	76 302	34 349			110 651
Report à nouveau	- 715 635	715 635	- 92 972		92 972
Résultat de l'exercice précédent	658 720	- 751 692	92 972		-
Subventions d'investissement					
Total avant résultat	820 857	-	-	-	820 857
Résultat de l'exercice en cours				419 959	419 959
Total après résultat	820 857	-	-	419 959	1 240 816
Dividendes versés					-

NOTES ANNEXES

Note 1- LA SOCIETE

IMEON ENERGY est une société spécialisée dans le développement et la fabrication de solutions innovantes pour l'autoconsommation et le stockage d'énergie solaire. Fondée en 2013 en France, IMEON ENERGY s'est rapidement positionnée comme un acteur majeur dans le secteur des énergies renouvelables.

L'entreprise propose une gamme de produits comprenant des onduleurs hybrides intelligents qui permettent aux utilisateurs de maximiser leur consommation d'électricité solaire en la stockant dans des batteries pour une utilisation ultérieure, notamment pendant les périodes de faible production solaire ou lors de coupures de courant.

IMEON ENERGY se distingue par sa technologie innovante qui intègre des fonctionnalités avancées telles que la gestion intelligente de l'énergie, le suivi en temps réel de la production et de la consommation d'électricité, ainsi que la connectivité avec des plateformes de gestion à distance. En plus de ses solutions résidentielles, IMEON ENERGY propose également des produits adaptés aux applications commerciales et industrielles, offrant ainsi une flexibilité et une polyvalence à ses clients. Grâce à son engagement en faveur de l'innovation et de la durabilité, IMEON ENERGY contribue activement à la transition vers une énergie plus propre et plus durable, tout en offrant des solutions efficaces et économiques pour répondre aux besoins énergétiques de ses clients.

Note 2 – BASES DE PREPARATION DES COMPTES INDIVIDUELS RETRAITES

La société IMEON ENERGY envisage une introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris au cours du second trimestre 2024 si les conditions de marché le permettent.

La société a identifié postérieurement à l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, par l'assemblée générale du 29 septembre 2023, des ajustements relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023. Dans ce contexte, la société présente ici un jeu de « comptes individuels retraités » pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2023, établi spécifiquement pour les besoins du document d'information, dans lequel les erreurs identifiées sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été corrigées sur l'exercice concerné (31 mars 2023).

Par ailleurs, les erreurs identifiées au titre des comptes historiques du 31 mars 2023 ont été corrigées dans les comptes statutaires (légaux) du 31 décembre 2023 sur la période au cours de laquelle ces erreurs ont été constatées (31 décembre 2023), conformément aux règles et principes comptables français. Les impacts liés aux corrections d'erreur identifiées sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été comptabilisés en résultat exceptionnel dans les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le présent jeu de comptes individuels retraités ne constitue pas en l'état, et ne vient pas remplacer les comptes légaux pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2023.

établis en application du plan comptable général, Il est précisé que les comptes légaux de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2023.

Les détails des retraitements effectués dans les présents comptes individuels retraités par rapport aux comptes légaux sont présentés en note 7.

Ces comptes individuels établis pour les besoins du document d'information, présentant un jeu de comptes unique au titre des exercices clos les 31 mars 2023 et 31 décembre 2023, ont été arrêtés par le Président. S'agissant des comptes établis pour les besoins spécifiques du document d'information, les événements survenus postérieurement aux dates respectives d'arrêtés des comptes légaux de chacun des exercices considérés ne sont pas reflétés dans les présents comptes individuels retraités, et en particulier ceux intervenus postérieurement à l'arrêté des comptes légaux du 31 mars 2023 (à l'exception des corrections d'erreur).

Note 3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 – Principes et conventions générales

Les Comptes individuels établis pour les besoins du document d'information ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 4 novembre 2016, n°2018-01 du 20 avril 2018, et n°2018-07 du 10 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les corrections résultant d'erreurs, d'omissions matérielles, d'interprétations erronées ou de l'adoption d'une méthode comptable non admise sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, l'incidence, après impôt, des corrections d'erreurs significatives est présentée sur une ligne séparée du compte de résultat, sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

Au sein du présent jeu de comptes individuels retraités, comme il s'agit d'états financiers établis spécifiquement pour les besoins du document d'information (confère note 2 – Base de préparation des comptes individuels retraités), les erreurs identifiées dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été corrigées directement dans l'exercice concerné.

Le détail des corrections d'erreurs et les impacts associés sont précisés en note 7.

3.2 – Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

3.3 – Principe de continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés dans le contexte suivant :

- Les résultats de la société sont impactés par les efforts déployés pour mener à bien sa stratégie de développement et ses investissements en recherche et développement. Sa structure organisationnelle lui permet de maintenir une rentabilité forte. Les dépenses liées à la conquête de nouveaux projets et à l'innovation pour accélérer de manière significative l'activité sont encourues, les revenus couvrent l'équilibre de l'exploitation et le fond de roulement ne permet pas à la société d'augmenter de manière significative ses ventes. Ainsi, les comptes individuels au 31 décembre 2023 font ressortir un bénéfice de 420 K€ et des capitaux propres de 1 241 K€.
- Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette de la Société s'élevait à 88 K€, l'endettement financier de la Société était de 2 585 K€ et la variation du besoin en fonds de roulement était de -186 k€ (cf. tableau de flux de trésorerie).
- La société prépare une introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris pour le second trimestre 2024 afin de permettre le financement du développement de ses activités. La Direction a estimé que la réalisation de cette hypothèse était hautement probable et, dans ce contexte, a établi les comptes en application du principe de la continuité d'exploitation.

3.4 - Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas,

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations concernent:

- L'évaluation des coûts de développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus,
- L'évaluation de la provision SAV.

3.5 - Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

NOTE 4 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

4.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1- Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- des frais de développement relatifs aux projets,
- des licences d'utilisation de logiciels,
- des brevets et certifications.

Coûts de développement:

Les coûts de développement sont immobilisés par contrepartie de la production immobilisée. Lorsque les critères d'activation sont remplis. Les critères d'activation des coûts de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques,
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif,
- Ces coûts de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces projets et sont calculés selon leur temps d'intervention.

Le démarrage de l'amortissement des coûts de développement s'effectue en pratique à compter de l'utilisation technique de l'immobilisation finalisée.

Les coûts de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « immobilisations en cours »,

La durée d'utilisation et d'amortissement des coûts de développement est estimée à 5 ans, à compter de la date de leur mise en service.

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la Valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'usage à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale ainsi que des évolutions technologiques.

4.1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations générales : Méthode linéaire sur 7 à 10 ans,
- Concessions et droits : Méthode linéaire sur 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : Méthode linéaire sur 3 ans,
- Mobilier: Méthode linéaire sur 5 ans,
- Brevets : Méthode linéaire sur 20 ans.

4.2 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres immobilisés et des dépôts et cautionnements.

Les titres immobilisés sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

4.3 - Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs n'ont pas donné lieu à dépréciation.

4.4 - Stocks

Les matières premières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les frais de stockage ont été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

4.5 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4.6 - Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises n'ont pas été convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture, car l'impact était non significatif.

4.7 - Trésorerie

Les disponibilités sont constituées par des liquidités immédiatement disponibles. Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros à la date des opérations bancaires.

Le solde au 31 12 2023 du compte en devises CIC USD s'élevait à 200 euros.

Les pertes et gains de change ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en résultat d'exploitation.

4.8 - Frais d'émission d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser les frais d'émission d'emprunt en charges de l'exercice.

4.9 - Mobilisation de créances

Il n'y a pas de mobilisation de créances.

4.10 - Capital social

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la note 6.12. de la présente annexe.

4.11 - Prime d'émission et frais d'augmentation de capital

La prime d'émission est constituée par l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions créées lors de l'augmentation du capital social du 30 décembre 2016.

4.12- Provisions passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources pour la société.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- La société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, où non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.
- La société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable où certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Provision pour service après ventes (SAV)

Une provision est constituée sur la base de l'observation du coût des interventions de maintenance des marchandises vendues sous garantie.

4.13 – Emprunt participatif

L'emprunt participatif OCTOBER est enregistré au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

4.14- Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire convertible en actions WISEED est enregistré au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

4.15 - Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale.

4.16 - Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société correspond à la vente de matériel électronique (onduleur hybride) permettant l'installation de solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables ainsi que la mise en place de systèmes intelligents de pilotage et de gestion des réseaux électriques.

- la vente de batterie (lithium) permettant l'installation de solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables.

4.17- Production immobilisée

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production (PCG, art.347-72) au compte 721 « production immobilisée ».

4.18 - Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels, distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4.19 - Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation (aides apprentis) sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation.

4.20 - Crédit d'impôt Recherche

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1 janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient de ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

4.21 - Crédit d'Impôt innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit d'impôt innovation (CII).

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'impôt Innovation est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

4.22 - Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Aucune provision n'a été enregistrée.

4.23 - information Sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisé au sein de la société. La société IMEON ENERGY a communiqué dans sa note «6.21 Chiffre d'affaires» son chiffre d'affaires décomposé par secteur d'activité, à savoir:

- Résidentiel
- Commercial & Industriel

4.24 – Ebitda

Le terme d'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes comptables françaises et ne peut pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres sociétés, il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Le terme « EBNTDA », en anglais, Earnings Before interest, Taxes, Dépréciation and amortization, désigne le résultat d'exploitation de la société avant que n'y soient soustraits les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations, et les dotations nettes des reprises aux dépréciations sur stocks et créances clients. Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

Note 5- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

5.1 - Evènements significatifs des périodes présentées

Au 31 mars 2023

La société a contracté un emprunt obligataire « WISEED » de 649 400 euros.

Au 31 décembre 2023

La société a changé sa date de clôture au 31 12 2023. En conséquence l'exercice arrêté au 31 12 2023 correspond à 9 mois d'exploitation, contre 12 mois en N-1.

La société IMEON ENERGY a déménagé en janvier 2024. Le nouveau siège social de la société est situé, 6 rue de KERBERNARD, 29200 BREST. La société IMEON ENERGY a signé un bail commercial avec la SCI AMBRIMMO à effet du 15 décembre 2023.

La société a contracté un emprunt participatif « OCTOBER » de 200 000 euros.

Par accord avec les partenaires bancaires en date du 11 avril 2023,

- les partenaires bancaires ont accepté un nouvel échelonnement des emprunts. Les banques concernées sont :
 - CMB, capital restant dû au 28/02/2023 186 408 €,
 - BPI, capital restant dû au 28/02/2023 337 500 €,
 - BPI, capital restant dû au 28/02/2023 200 000 €.

- Engagement des banques, hors prêts, faisant l'objet d'un rééchelonnement :
 - CIC PGE, capital restant dû au 05/03/2023 292 345 €,
 - CMB, capital restant dû au 05/03/2023 124 782 €,
 - SG, capital restant dû au 27/03/2023 158 715 €.

ci

5.2 - Evénements postérieurs à la clôture

Projet d'introduction en bourse. La société envisage un projet d'introduction sur le marché Euronext Growth à Paris au cours du second trimestre 2024 si les conditions de marché le permettent.

NOTE 6 - NOTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS ETABLIS POUR LES BESOINS DU DOCUMENT D'INFORMATION

6.1 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31 12 2023	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Diminutions		Valeur brute au fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice	
			Poste à poste	Cessions			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 125 556	381 263		18 346	2 488 473	2 488 473
Installations générales agencements aménagements divers		4 389	4 787		-	9 176	9 176
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 922				5 922	5 922
Immobilisations corporelles en cours		68 268	2 468			70 736	70 736
	TOTAL	78 579	7 255	-	-	85 834	85 834
Autres participations		15				15	15
Prêts, autres immobilisations financières		24 425				24 425	24 425
	TOTAL	24 440	-	-	-	24 440	24 440
	TOTAL	2 228 525	388 518	-	18 346	2 598 747	2 598 747

Les immobilisations incorporelles de 2 488 472 euros au 31 12 2023, se composent de :

- Immobilisations en cours 1 769 449 €,
- Concessions, droits, brevets et certifications 690 353 €,
- Brevets et certifications en cours 22 241 €,
- Refonte site internet 6 429 €.

6.2 - Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions reprise	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	367 904	60 872	18 346	410 430
Installations générales agencements aménagements divers		2 576	521		3 097
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 435	142		5 577
	TOTAL	8 011	663	-	8 674
	TOTAL GENERAL	275 915	61 525	18 346	419 184

VENTILLATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE		Amortissements recrus	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Remises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	60 872	-	-	-	-
Installations générales agencements aménagements divers		521	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		142	-	-	-	-
	TOTAL	663	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL	61 525	-	-	-	-

6.3 - Total immobilisations financières

Les autres prêts et immobilisations financières de 24 425 € se composent de dépôts et cautions versées principalement sur :

- prêt BPI pour 18 750 €,
- dépôt de garantie immobilier pour 4 900€.

6.4- Stocks

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

Nature des Stocks	31/12/2023 en €
Stocks PF	420 218
Stocks SF	65 352
Stocks Marchandises	172 509
Stocks Transit	20 136
TOTAL	678 215

Nature des Stocks	31/03/2023 en €
Marchandises	272 243
PF	746 026
Transit	537 429
TOTAL	1 555 698

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au cours de la période présentée.

6.5 - Avances et acomptes versés sur commandes

Les avances et acomptes versés passent de 311 001 € au 31 mars 2023 à 210 782 € au 31 décembre 2023.

6.6 - Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se détaillent par échéance de la manière suivante:

	31/12 2023 en €	31 03 2023 en €
Etat des créances clients	1 126 514	23 049
Créances clients	1 508	175
Clients douteux		
Factures à établir		
Provisions pour dépréciations		
Valeurs nettes	1 128 022	23 224
dont créances non échues	666 752	779
dont créances échues depuis 1 à 3 mois	460 840	22 046
dont créances échues depuis 3 à 6 mois	1 475	
dont créances échues depuis 6 à 12 mois		
dont créances échues depuis plus an an	- 1 044	399

Il n'y a pas de créances douteuses.

Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2023 et 31 mars 2023 sur les créances clients, hors douteux, en application de la note 4.5.

6.7 - Autres créances

Les autres créances passent de 160 778 euros au 31 mars 2023 à 317 564 euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le poste crédit impôt recherche est composé du CIR et du CII déclaré au titre de l'année civile 2023. Au 31 mars 2023, ce même poste est composé du CIR et du CII déclaré au titre de l'année civile 2022 et encaissé en janvier 2024.

Le poste divers produits à recevoir correspond au produit à recevoir concernant une procédure judiciaire qui s'est déroulée devant la cour d'appel de Rouen dans un litige, opposant IMEON ENERGY à l'administration des douanes suite à une erreur de celle-ci. L'erreur commise, a empêché la Cour d'appel de Rouen, de réformer un jugement du tribunal de commerce du Havre, qui avait condamné, à tort la société IMEON ENERGY, à payer une somme de 36 452 €. Le préjudice subi est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'avocat ayant commis l'erreur. Un produit à recevoir de 29 162 € a été comptabilisé au 31 décembre 2023.

6.8 - Echéances des créances

Par ailleurs, les échéances des créances se présentent ainsi :

Échéance des créances au 31 12 2023	Montant brut en	À 1 an au plus en	a plus d'un an en
	€	€	€
Autres immobilisations financières	24 425		24 425
Fournisseurs comptes rattachés	210 782	210 782	
Créances clients	1 126 514	1 126 514	
Clients factures à établir	1 508	1 508	
Fournisseurs	500	500	
Credit d'impôt recherche 2022	51 188	51 188	
Credit d'impôt recherche 2023	77 944	77 944	
Credit d'impôt innovation 2022	53 244	53 244	
Credit d'impôt innovation 2023	41 509	41 509	
Carry back	2 414	2 414	
Taxe sur la valeur ajoutée	49 102	49 102	
BPI mouvement en attente de régularisation	4 177	4 177	
Créditeurs débiteurs divers	2 694	2 694	
Imcx CGI	5 630	5 630	
Produits à recevoir	29 162	29 162	
Charges constatées d'avance	5 698	5 698	
TOTAL	1 686 491	1 662 066	24 425

Échéance des créances au 31 03 2023	Montant brut en		
	€	A 1 an au plus en €	a plus d'un an en €
Autres immobilisations financières	24 425		24 425
Fournisseurs comptes rattachés	311 001	311 001	
Créances clients	23 006	23 006	
Clients factures à établir	175	175	
Fournisseurs	169	169	
Credit d'impôt recherche 2022	51 188	51 188	
Credit d'impôt innovation 2022	53 244	53 244	
Carry back	2 414		2 414
Taxe sur la valeur ajoutée	5 063	5 063	
BPI mouvement en attente de régularisation	4 177	4 177	
Créditeurs débiteurs divers	2 694	2 694	
Produits à recevoir	12 485	12 485	
Charges constatées d'avance	4 016	4 016	
TOTAL	494 057	467 218	26 839

6.9 - Trésorerie nette

La trésorerie nette se présente de La manière suivante:

DISPONIBILITES	31/12 2023	31 03 2023
	en €	en €
Trésorerie	88 695	623 175
Concours bancaires	- 515	704
Trésorerie nette	88 180	622 471

6.10 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de la période présentée portent sur les charges d'exploitation.

6.11 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent ainsi :

PRODUITS A RECEVOIR	31/12 2023	31 03 2023
	en €	en €
Clients - Factures à établir	1 508	175
Fournisseurs - Avoirs non parvenus		
Organismes sociaux - Produits à recevoir		
État - Produits à recevoir		
Divers produits à recevoir	29 162	12 667
Produits à recevoir	30 670	12 842

6.12 - Capital social

Au 31 décembre 2023 et 31 mars 2023, le capital social s'élève à 500 000 € et se décompose en 3 664 actions d'une valeur nominale de 136.46 €, entièrement libérées.

La société a procédé, en juin 2022, à l'émission d'obligations convertibles en actions donnant accès au capital dont les principaux termes sont détaillés en [note 6.14].

Par ailleurs, en date du 20 février 2020, la société a procédé à l'attribution de BSPCE au bénéfice de certains salariés, dont les modalités d'émission sont les suivantes: Emission de 193 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise qui donneront le droit de souscrire 96.500 actions ordinaires de la Société avec un prix d'exercice du BSPCE de 1,372 euros.

6.13 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sur les exercices présentés se présentent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/03/2023 en euros	Dotations en €	Reprises en €	31/12/2023 en €
Provisions SAV	15 996	5 562		21 558
TOTAL	15 996	5 562	-	21 558

Les provisions pour risques et charges correspondent exclusivement à une provision pour SAV.

Dans le processus d'estimation de la provision pour le service après-vente, la société adopte une approche structurée pour évaluer les coûts potentiels associés à la maintenance et aux réparations de ses produits. Tout d'abord, grâce à un ERP, la société se penche sur les données historiques relatives aux coûts de service après-vente, telles que les réparations, les remplacements, les retours et les garanties, afin d'avoir une vision claire des dépenses passées dans ce domaine. Ensuite, elle analyse les types de problèmes les plus fréquemment rencontrés par ses clients, comme les défauts de fabrication ou les pannes électroniques, ce qui lui permet d'estimer les coûts moyens de réparation pour chaque type de problème.

La société utilise également des méthodes de prévision pour anticiper les demandes de service à venir, en se basant sur les tendances passées des ventes, les évolutions du marché et d'autres facteurs pertinents. De plus, elle évalue les coûts potentiels des garanties offertes avec ses produits, comme le remplacement des articles défectueux ou le remboursement des clients, afin d'intégrer ces dépenses dans ses estimations.

Dans le même temps, la société prend en compte les risques potentiels supplémentaires, tels que les changements technologiques ou les défauts inattendus, qui pourraient influencer les coûts de service après-vente. Enfin, en utilisant toutes ces données, elle calcule une provision appropriée pour le service après-vente, en estimant les coûts futurs attendus et en ajustant pour tenir compte des risques et des incertitudes.

Ce processus d'estimation de la provision pour le service après-vente permet à la société de planifier ses ressources financières de manière proactive, en garantissant qu'elle dispose des fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ses clients en matière de service après-vente.

6.14 - Emprunts et dettes financières

Au 31 décembre 2023, les emprunts et dettes financières évoluent ainsi :

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 31/03/2023	Nouvel emprunt en €	Remboursé en €	Au 31/12/2023 en €
Emprunts obligataires	649 400		216 467	432 933
Emprunts participatifs		200 000		200 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 290 360		344 969	945 391
Emprunts et dettes financières diverses*	121 200		19 614	101 586
TOTAL	2 060 960	200 000	581 050	1 679 910

* hors compte-courant d'associé

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 31/03/2022	Nouvel emprunt en €	Remboursé en €	Au 31/03/2023 en €
Emprunts obligataires	500 000	649 400	500 000	649 400
Emprunts participatifs		-		-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 393 639	-	103 279	1 290 360
Emprunts et dettes financières diverses*	124 119		2 919	121 200
TOTAL	2 017 758	649 400	606 198	2 060 960

* hors compte-courant d'associé

6.14 1 - Emprunt obligataire convertible

L'emprunt obligataire a été souscrit le 17 mai 2022 dans les conditions suivantes :

- Durée : 36 mois à compter de la date d'émission
- Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à la somme de 649 400 €. Chaque obligation convertible en action a été émise au prix de 100 €.
- Le taux d'intérêt versé est de 7.5% annuel.
- Remboursement annuel du capital et paiement des intérêts

6.14 2 - Emprunt participatif

L'emprunt participatif a été souscrit auprès d'OCTOBER IFP le 8 décembre 2023 dans les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans
- Montant minimal : 200 000 €
- Taux d'intérêt conventionnel de 7.80 %
- Remboursement en 60 échéances mensuelles (différé de remboursement du capital de 9 mois, seuls les intérêts sont payés mensuellement).

6.14 3- Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont pour objet le financement de l'innovation, le renforcement de la structure financière et le financement des besoins à court terme.

Le détail de chaque ligne existant au 31 décembre 2023 est le suivant:

Date souscription	Num Organisme prêteur	Durée	Capital(k) initial	Capital au 31/03 2023	K rest. bilan 1 an	K rest. bilan 1 à 5 ans	K rest. bilan +5 ans	Total K restant
31/0317	BPI	36 M	100 000	100 000	62 500	15 000		77 500
31/0317	BPI	36 M	160 000	100 000	62 500	15 000		77 500
05/0620	CIC	60 M	350 000	285 119	87 497	132 400		219 897
18/0620	CMB Brest Rive Droit	60 M	150 000	124 782	38 285	57 975		96 259
31/0316	BPI	99 M	375 000	337 500	112 500	137 500		270 000
10/0518	CREDIT MUTUEL DE BRE	60 M	400 000	184 244	82 848	0		82 848
09/0620	SG Brest	60 M	200 000	158 715	50 023	71 365		121 388
Total			1 675 000	1 290 360	490 153	419 239	0	913 392

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

6.15 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

ETAT DES DETTES FOURNISSEURS	31/12 2023 en €	31/03 2023 en €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	323 406	136 034
Avances et acomptes versés sur commandes	210 782	311 001
Valeurs nettes	112 624 -	174 967

6.16 – Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES	31/12 2023 en €	31/03 2023 en €
Dettes sociales	139 558	139 558
Dettes fiscales	112 508	67 080
TOTAL	252 066	206 638

6.17 - Echéances des dettes

Les échéances des dettes se présentent ainsi :

ECHÉANCES DES DETTES AU 31/12/2023	Montant brut en €	A 1 an au plus en €	de 1 à 5 ans en €	A plus de 5 ans en €
Autres emprunts obligataires et participatifs	635 639	229 219	406 420	
Emprunt auprès des établissements de crédit	949 068	499 829	449 239	
Emprunts et dettes financières diverses	101 586	101 586		
Groupes et associés	898 365	898 365		
Clients, avances et acomptes	19 487	19 487		
Fournisseurs et comptes rattachés	323 406	323 406		
Personnel et comptes rattachés	90 955	90 955		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 603	48 603		
Taxe sur la valeur ajoutée	105 964	105 964		
Autres impôts taxes et assimilés	6 545	6 545		
Autres dettes	165 473	165 473		
Produits constatés d'avance	648	648		
TOTAL	3 345 739	2 490 080	855 659	-

ECHÉANCES DES DETTES AU 31 03 2023	Montant brut en €	A 1 an au plus en €	de 1 à 5 ans en €	A plus de 5 ans en €
Autres emprunts obligataires et participatifs	665 635	665 635	-	
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 290 573	468 287	785 573	36 713
Emprunts et dettes financières diverses	121 200	121 200		
Groupes et associés	869 586	869 586		
Clients, avances et acomptes	42 382	42 382		
Fournisseurs et comptes rattachés	136 034	136 034		
Personnel et comptes rattachés	81 666	81 666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 301	41 301		
Taxe sur la valeur ajoutée	71 360	71 360		
Autres impôts taxes et assimilés	12 311	12 311		
Autres dettes	1 690	1 690		
Produits constatés d'avance	329 867	329 867		
TOTAL	3 663 605	2 841 319	785 573	36 713

6.18 – Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12 2023 en €	31/03 2023 en €
Produits constatés d'avance	648	329 867
TOTAL	648	329 867

Les produits constatés d'avance correspondent à des marchandises facturées à la date de clôture de l'exercice et livrées postérieurement.

6.19 - Charges à payer

Les charges à payer se décomposent ainsi :

CHARGES A PAYER	31/12 2023 en €	31 03 2023 en €
Intérêts sur emprunts	6 283	16 448
Fournisseurs - Charges à payer	79 017	7 895
Personnel - Congés à payer	42 798	44 735
Personnel - Autres charges à payer	-	-
Charges sociales à payer	14 819	16 277
Etat - Charges à payer		3 338
Clients, rabais remises ristournes à accorder	-	-
Charges à payer	143 017	88 693

6.20 - Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	31/12 2023	31 03 2023
	en €	en €
Production vendue de biens	2 752 715	3 667 752
Production vendue de services	22 240	50 931
Chiffre d'affaires net	2 774 955	3 718 683

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

C.A. PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE	31/12 2023	31 03 2023
	en €	en €
France	1 786 783	1 814 768
Export	988 172	1 903 915
Chiffre d'affaires net	2 774 955	3 718 683

6.21 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12 2023	31 03 2023
	en €	en €
Production immobilisée	345 092	401 708
Subventions d'exploitation	41 422	59 333
Reprises sur dép., provisions (et amortissements), transferts de charges	8 651	1 048
Autres produits	15 430	57 167
Total	410 595	519 256

Au 31 décembre 2023, la production immobilisée porte sur les projets suivants :

- Le projet B-Board Beta représente un montant de 14 789.02 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Industrie 2.0 représente un montant de 118 204.01 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON 5K représente un montant de 511 665.78 €, est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet VPP représente un montant de 105 063.92 €, est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet OS ONE Alpha représente un montant de 303 792.87 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Batterie IMEON représente un montant de 29 880.23 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.

- Le projet Chatbot représente un montant de 13 060.76 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Smartload représente un montant de 179 880.34 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Supercapa représente un montant de 7 216.73 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Maintenance prédictive représente un montant de 50 239.58 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON ESS représente un montant de 287 390.80 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Automation AQ représente un montant de 22 823.07 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Filtre Actif représente un montant de 161 996.72 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IA Batterie Management ALPHA représente un montant de 2 614.32 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON 5KLV représente un montant de 7 808.37 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Smart Support représente un montant de 13 474.16 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet VE Chargeur représente un montant de 6 397.29 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet ESS INDUS représente un montant de 1 693.10 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet MONITORING WEB représente un montant de 1 683.85 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet TOWER HV représente un montant de 509.78 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.

6.22 - Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante sur les exercices présentés :

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31/12 2023 en €	31 03 2023 en €
Achats d'études et prestations	1 123	1 440
Achats non stocks	7 730	6 816
Locations immobilières + charges locatives	31 230	34 985
Locations mobilières	245	4
FRESHWORKS Logiciel SAV	1 482	
Entretien s/ biens immobiliers	2 433	1 509
Primes d'assurances	12 612	13 869
Commissions	123	
Frais de formation	190	
Personnel extérieur à l'entreprise		9 282
Honoraires et frais d'actes	99 150	122 900
Contrôles qualité apave sgs	1 191	2 310
Publicité, publications, foirs, expositions	8 905	29 219
Primes stagiaires	11 199	
Transports	50 558	93 933
Frais de stockage	13 581	19 320
Frais de déplacement, missions, réceptions	33 692	41 668
Frais télécommunication	17 142	18 393
Services bancaires	21 298	7 398
Concours divers (cotisations.)	1 057	1 390
TOTAL	314 942	404 434

6.23 - Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL	31/12/2023 en €	31/03/2023 en €
Salaires et traitements	504 978	538 038
Charges sociales	155 376	156 119
TOTAL	660 354	694 157

Le taux des charges sociales passe de 29% au 31 03 2023 à 31% au 31 12 2023.

6.24 - Effectifs

L'évolution des effectifs est la suivante:

EFFECTIF MOYEN	31/12 2023 en €	31/03 2023 en €
Cadres	10	10
ETAM	7	6
TOTAL	17	16

6.25 - Rémunération des dirigeants

La rémunération brute du dirigeant au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élève à 48 750 €, contre 64 999 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

6.26 – Indicateur alternatif de performance

EBITDA	31/12/2023 en euros	31/03/2023 en euros
Résultat d'exploitation	358 039	653 019
Dotations aux amortissements sur immobilisations	61 535	69 747
Dotations nettes des reprises aux provisions sur l'actif circulant	5 562	6 354
EBITDA	425 136	729 120

6.27 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS PROVISION	31/12/2023 en euros	31/03/2023 en euros
Dotations aux amortissements sur immobilisations	61 535	69 747
Dotations aux provisions sur actif circulant	5 562	6 354
Dotations aux amortissements des charges à répartir		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
TOTAL	67 097	76 101

6.28 – Autres charges d'exploitation

Les autres charges se décomposent comme suit :

AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	31/12/2023 en euros	31/03/2023 en euros
Charges diverses de gestion courante	163	4 040
Autres charges	2 749	20 659
TOTAL	2 912	24 699

6.29 – Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	31/12 2023 en €	31/03 2023 en €
Produits financiers de participation		
Produit des autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges		-
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	-	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
Intérêts et charges assimilées	91 483	87 932
Différences négatives de change		-
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	91 483	87 932
RÉSULTAT FINANCIER	- 91 483	- 87 932

Les intérêts et charges assimilées comprennent :

- Les intérêts des emprunts,
- Les intérêts de rémunération des comptes courants,
- Les intérêts des opérations de financement.

6.30 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12 2023 en €	31/03 2023 en €
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	33 949	26 876
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 949	26 876
Pénalités, amendes fiscales		542
Paiement douane		37 133
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	37 675
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	33 949	- 10 799

6.31 – Impôts sur les bénéfices

6.31.1 – impôt courant

Le montant de l'impôt exigible au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est nul compte-tenu des déficits fiscaux accumulés.

6.31.2 - Crédit d'impôt Recherche / Crédit d'impôt Innovation

Le Crédit d'impôt Recherche et le Crédit d'impôt Innovation s'élève au 31 décembre 2023 à la somme de 117 691 euros et feront l'objet d'une demande de remboursement en 2024.

Le Crédit d'impôt Recherche et le Crédit d'impôt Innovation s'élèvent au 31 mars 2023 à la somme de 104 432 euros et ont fait l'objet d'un remboursement en début 2024.

Crédit d'impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés au poste Impôts sur les Sociétés dans le compte de Résultat.

6.313 - Accroissement / Allègement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allègement de la dette future d'impôt, le solde cumulé des déficits antérieurs reportables est de 584 863 € au 31 mars 2023 et de 330 701 € au 31 décembre 2023

6.32. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour la période présentée se détaillent ainsi :

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31/12 2023 en €	31/03 2023 en €
Evolucie	12 000	3 633
TOTAL	12 000	3 633

6.33 - Engagements hors bilan

6.33.1 Engagements donnés

Néant

6.33.2 Engagements reçus

BPI France renforcement trésorerie sur l'emprunt CMB dont le capital restant dû est de 96 259 €,

Garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt d'Amorçage à hauteur de 40% sur l'emprunt BPI de 375 K€,

Garantie au titre du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 40% sur l'emprunt BPI de 375 K€,

Contre garantie établissement financier/Nantissement fonds de commerce/artisanal sur emprunt CMB dont le capital restant dû est de 82 848 €.

6.34 - Entreprises liées

Néant

Note 7. CORRECTIONS D'ERREURS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société IMEON ENERGY a entrepris une revue des méthodes de comptabilisation qu'elle avait appliquée jusqu'au 31 mars 2023. Cette revue a conduit à l'identification d'erreurs dans les comptes légaux de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Ces corrections d'erreurs ont été comptabilisées dans les comptes légaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les corrections d'erreur concernent des anomalies sur le chiffre d'affaires : La césure d'exercice a été mal appréhendée : des produits ont été constatés d'avance pour 304 303 € (car livrés après le 31/03/2023) et en contrepartie sont sortis du stock par anticipation pour 254 367 €.

L'impact sur les comptes est le suivant :

- La marge sur ces affaires de 49 936 € est constatée sur l'exercice au 31 12 2023 et non pas au 31 03 2023.

La société a effectué une correction sur la classification d'un brevet comptabilisé en charges, l'a reclassé en immobilisation et l'a amorti sur 20 ans (durée de vie du brevet)

L'impact sur les comptes est le suivant :

- Inscription à l'actif du bilan du brevet pour 33 270 €
- Constatation des amortissements antérieurs au 31/03/2023 pour 9 394 €

La société a effectué une correction sur la classification de normes comptabilisées en charges, les a reclassé en immobilisations et les ont amorti sur 5 ans

L'impact sur les comptes est le suivant :

- Inscription à l'actif du bilan des normes pour 3 070 €
- Constatation des amortissements antérieurs au 31/03/2023 pour 2 049 €

La société a effectué une correction pour enregistrer une facture non parvenue au 31/03/2023 concernant des honoraires pour 38 750 €

La société a effectué une correction pour sortir du stock des panneaux solaires qui ont été comptabilisés en immobilisation pour 4 787 € et a amorti ces derniers sur 19 ans.

La société a comptabilisé un produit à recevoir concernant un litige avec les douanes pour 29 162 €. Ce produit à recevoir a été décalé sur l'exercice au 31 12 2023.

Les tableaux ci-après présentent le détail des retraitements (i) entre Les comptes légaux 31 mars 2023 approuvés par l'assemblée générale et les présents comptes individuels retraités et entre les comptes légaux 31 décembre 2023 et les présents comptes individuels retraités.

7.1. Impact des corrections d'erreurs sur le compte de résultat au 31 mars 2023

COMPTE DE RÉSULTAT (Affecté)	2022 2022 2022	2022 2022 2022	2022 2022 2022	2022 2022 2022	2022 2022 2022	2022 2022 2022	2022 2022 2022	2022 2022 2022	2022 2022 2022	2022 2022 2022
Chiffre d'affaires	4 022 088	394 023								3 728 065
Autres produits d'exploitation	466 325									892 87
Achats consommés	2 600 184									2 846 487
Autres charges externes	365 584									424 431
Impôts et taxes	30 000									30 000
Charges de personnel	684 157									684 157
Dotations aux amortissements et provisions	78 107									78 107
Autres charges externes	6 533									24 700
Produit d'exploitation	92 285	204 500								34 454
Charges et produits financiers	5 163									68 938
Résultat courant avant impôt	623 773	394 500								34 454
Charges et produits exceptionnels	6 533									255 267
Impôts sur les résultats	184 432		10 260	1 070	3 304	2 348			29 102	4 285
Résultat net comptable	332 808	394 500	10 260	1 070	3 304	2 348			29 102	254 429

7.2. Impact des corrections d'erreurs sur le compte de résultat au 31 décembre 2023

COMPTE DE RÉSULTAT (Affecté)	2023 2023 2023	2023 2023 2023	2023 2023 2023	2023 2023 2023	2023 2023 2023	2023 2023 2023	2023 2023 2023	2023 2023 2023	2023 2023 2023	2023 2023 2023
Chiffre d'affaires	2 774 556									2 774 556
Autres produits d'exploitation	410 595									410 595
Achats consommés	1 754 524									1 754 524
Autres charges externes	314 947									314 947
Impôts et taxes	22 633									22 633
Charges de personnel	660 354									660 354
Dotations aux amortissements et provisions	67 097									67 097
Autres charges externes	2 913									2 913
Résultat d'exploitation	258 029									258 029
Charges et produits financiers	91 483									91 483
Résultat courant avant impôt	766 546									266 546
Recharges et produits exceptionnels	92 971	304 363	33 250	1 070	9 394	2 049			38 730	29 162
Produits exceptionnels	33 550									33 550
Impôts sur les résultats	119 453									119 453
Résultat net comptable	719 514	304 363	33 250	1 070	9 394	2 049			38 730	29 162

7.3 – Impact des corrections d'erreurs sur le bilan au 31 mars 2023

ACTIF	Comptes annuels au 31/03/2023	Impact des erreurs	Impact des erreurs	Impact des erreurs	Impact des erreurs	Impact des erreurs	Impact des erreurs	Comptes annuels retravaillés 31/03/2023
Immobilisations incorporelles								
Concessions, brevets et droits similaires	315 918		24 876					340 794
Immobilisations incorporelles en cours	1 485 125			68 268				1 416 857
Immobilisations corporelles								
Autres immobilisations corporelles	2 300							2 300
Immobilisations corporelles en cours				68 268				68 268
Immobilisations financières								
Participations	15							15
Autres titres immobilisés	24 425							24 425
TOTAL II	1 827 783		24 876					1 852 659
Stocks et en-cours								
Marchandises	1 301 329					254 367		1 555 696
Avances et acomptes versés sur commandes	311 001							311 001
Créances								
Clients	23 224						218	23 006
Autres créances	160 778						29 169	131 609
Disponibilités	623 175							623 175
Charges constatées d'avance	4 016							4 016
TOTAL III	2 423 523					254 367	218	2 648 503
TOTAL GENERAL (I+ II +III)	4 251 306		24 876			254 367	218	4 501 162

PASSIF	Comptes annuels statutaires 31/03/2023	recassement acompte	PP adm judiciaire	PCA	Ajustement	Comptes annuels retraités 31/03/2023
Capital (dont versé 500 000)	500 000					500 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	301 004					301 004
Réserve légale	366					366
Autres réserves	76 302					76 302
Report à nouveau	- 715 535					- 715 535
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	751 692	-	-	-	92 972	658 720
TOTAL I	913 829	-	-	-	92 972	820 857
Provisions pour risques	15 996					15 996
TOTAL III	15 996	-	-	-	-	15 996
Autres emprunts obligataires	665 635					665 635
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré	1 290 573					1 290 573
Concours bancaires courants	704					704
Emprunts et dettes financières diverses	990 786					990 786
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 550	32 832				42 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 284		38 750			136 034
Dettes fiscales et sociales	206 638					206 638
Autres dettes	34 747	32 832			225	1 690
Produits constatés d'avance	25 564			304 303		329 867
TOTAL III	3 321 481	-	38 750	304 303	- 225	3 664 309
TOTAL GENERAL (I+ II + III)	4 251 306	-	38 750	304 303	92 747	4 501 162

20.2. Comptes audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023

20.2.1. Etats financiers

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 9		Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	690 353	410 430	279 923	315 918	35 995	11.39
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 796 119		1 796 119	1 485 125	312 994	21.08
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	15 098	8 674	6 424	2 300	4 124	179.28
	Immobilisations en cours	70 736		70 736		70 736	
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15		15	15			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	24 425		24 425	24 425			
Total II	2 596 747	419 104	2 179 642	1 827 783	351 859	19.25	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	678 215		678 215	1 301 329	623 114	47.98
	Avances et acomptes versés sur commandes	210 782		210 782	311 001	100 219	32.22
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 128 023		1 128 023	23 224	1 104 799	NB
	Autres créances	317 564		317 564	160 778	156 786	97.52
Capital souscrit - appelé, non versé							
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	88 704		88 704	623 175	534 471	85.77
	Charges constatées d'avance (3)	5 698		5 698	4 016	1 682	41.89
Total III	2 428 985		2 428 985	2 423 523	5 463	0.23	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 027 732	419 104	4 608 628	4 251 306	357 322	8.40

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

24 425

ANXCE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 9	31/03/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	301 004	301 004		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 174	366	1 808	493.41
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	110 651	76 302	34 349	45.02
	Report à nouveau		715 535	715 535	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	326 986	751 692	424 705	56.50
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 240 816	913 829	326 986	35.78	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	21 558	15 996	5 562	34.77
	Provisions pour charges				
	Total III	21 558	15 996	5 562	34.77
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	635 639	665 635	29 996	4.51
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	949 068	1 290 573	341 505	26.46
	Concours bancaires courants	515	704	189	26.89
	Emprunts et dettes financières diverses	999 952	990 786	9 165	0.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 487	9 550	9 937	104.05
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	323 406	97 284	226 122	232.44
	Dettes fiscales et sociales	252 066	206 638	45 428	21.98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	165 473	34 747	130 727	376.23	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	648	25 564	24 916	97.47
	Total IV	3 346 254	3 321 481	24 773	0.75
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 608 628	4 251 306	357 322	8.40	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 408 623 2 499 195

ANXCE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023			Exercice N-1 31/03/2023	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 783 400	969 315	2 752 715	3 972 055	1 219 339	30.70
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 382	18 858	22 240	50 931	28 691	56.33
Chiffre d'affaires NET	1 786 783	988 173	2 774 956	4 022 986	1 248 030	31.02
Production stockée						
Production immobilisée			345 092	401 708	56 617	14.09
Subventions d'exploitation			41 422	59 333	17 911	30.19
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 651	1 048	7 603	725.11
Autres produits			15 430	4 575	10 855	237.28
Total des Produits d'exploitation (I)			3 185 551	4 489 651	1 304 100	29.05
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			882 093	3 337 763	2 455 669	73.57
Variation de stock (marchandises)			877 481	736 959	1 614 440	219.07
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			314 942	365 684	50 742	13.88
Impôts, taxes et versements assimilés			22 633	39 092	16 459	42.10
Salaires et traitements			504 978	538 038	33 061	6.14
Charges sociales			155 376	156 119	743	0.48
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			61 535	69 747	8 212	11.77
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			5 562	6 354	792	12.46
Autres charges			2 913	6 531	3 619	55.40
Total des Charges d'exploitation (II)			2 827 513	3 782 369	954 857	25.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			358 038	707 281	349 244	49.38
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANXE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	9	31/03/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change				52 592	52 592	100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V				52 592	52 592	100,00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	91 483		87 932		3 550	4,04
Différences négatives de change				18 168	18 168	100,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	91 483		106 100		14 618	13,78
2. Résultat financier (V-VI)	91 483		53 508		37 974	70,97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	266 555		653 773		387 218	59,23
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	295 474		2 000		293 474	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	29 162		29 162			
Total VII	324 636		31 162		293 474	941,77
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	383 658		37 675		345 983	918,32
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	383 658		37 675		345 983	918,32
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	59 022		6 513		52 509	806,16
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	119 453		104 432		15 021	14,38
Total des produits (I+III+V+VII)	3 510 187		4 573 404		1 063 218	23,25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 183 200		3 821 713		638 523	16,71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	326 986		751 692		424 705	56,50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

AXCE

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 608 627.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 774 955.90 Euros et dégageant un bénéfice de 326 986.43 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a changé sa date de clôture au 31/12/2023. En conséquence, l'exercice arrêté au 31/12/2023 correspond à 9 mois d'exploitation contre 12 mois en N-1.

La société IMEON ENERGY a déménagé en janvier 2024. Le nouveau siège social de la société est situé, 6 rue de KERBERNARD, 29200 BREST. La société IMEON ENERGY a signé un bail commercial avec la SCI AMBRIMMO à effet du 15 décembre 2023.

La société a contracté un emprunt participatif " OCTOBER " de 200 000 euros.

Par accord avec les partenaires bancaires en date du 11 avril 2023, ces derniers ont accepté un nouvel échelonnement des emprunts. Les banques concernées sont :

- CMB, capital restant dû au 28/02/2023 186 408 €,
- BPI, capital restant dû au 28/02/2023 337 500 €,
- BPI, capital restant dû au 28/02/2023 200 000 €.

Engagement des banques, hors prêts, faisant l'objet d'un rééchelonnement :

- CIC PGE, capital restant dû au 05/03/2023 292 345 €,
- CMB, capital restant dû au 05/03/2023 124 782 €,
- SG, capital restant dû au 27/03/2023 158 715 €.

Correction d'erreurs sur l'exercice arrêté au 31/03/2023

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, la société IMEON ENERGY a entrepris une revue des méthodes de comptabilisation qu'elle avait appliquée jusqu'au 31 mars 2022. Cette revue a conduit à l'identification d'erreurs dans les comptes légaux de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Ces corrections d'erreurs ont été comptabilisées dans les comptes légaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les corrections d'erreur concernent des anomalies sur le chiffre d'affaires : La césure d'exercice a été mal appréhendée : des produits ont été constatés d'avance pour 304 303 € (car livrés après le 31/03/2023) et en contrepartie sont sortis du stock par anticipation pour 254 367 €.

ANCF

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

L'impact sur les comptes est le suivant :

- La marge sur cette affaire de 49 936 € est constatée sur l'exercice au 31 12 2023 et non pas au 31 03 2023.

La société a effectué une correction sur la classification d'un brevet comptabilisé en charges, l'a reclassé en immobilisation et l'a amorti sur 20 ans (durée de vie du brevet)

L'impact sur les comptes est le suivant :

- Inscription à l'actif du bilan du brevet pour 33 270 €
- Constatation des amortissements antérieurs au 31/03/2023 pour 9 394 €

La société a effectué une correction sur la classification de normes comptabilisées en charges, les a reclassés en immobilisations et les ont amorti sur 5 ans

L'impact sur les comptes est le suivant :

- Inscription à l'actif du bilan des normes pour 3 070 €
- Constatation des amortissements antérieurs au 31/03/2023 pour 2 049 €

La société a effectué une correction pour enregistrer une facture non parvenue au 31/03/2023 concernant les honoraires de l'administrateur judiciaire pour 38 750 €

La société a effectué une correction pour sortir du stock des panneaux solaires qui ont été comptabilisés en immobilisation pour 4 787 € et a amorti ces derniers sur 19 ans.

La société a comptabilisé un produit à recevoir concernant un litige avec les douanes pour 29 162 €. Ce produit à recevoir a été décalé sur l'exercice au 31 12 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Projet d'introduction en bourse. La société envisage un projet d'introduction sur le marché Euronext Growth à Paris au cours du second trimestre 2024 si les conditions de marché le permettent.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANXE

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Correction d'erreurs	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 2 157 504	36 320	383 729
Installations générales agencements aménagements divers	4 389		4 787
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 922		
Immobilisations corporelles en cours		70 736	
	TOTAL 10 311	70 736	4 787
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	24 425		
	TOTAL 24 440		
	TOTAL GENERAL 2 192 255	107 056	388 516

ANCE

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin
		Poste à poste	Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	70 736	18 346	2 488 472	2 488 472
Installations générales agencements aménagements divers			-	9 176	9 176
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			-	5 922	5 922
Immobilisations corporelles en cours			-	70 736	70 736
	TOTAL	-	-	85 834	85 834
Autres participations				15	15
Prêts, autres immobilisations financières				24 425	24 425
	TOTAL	-	-	24 440	24 440
	TOTAL GÉNÉRAL	70 736	18 346	2 598 746	2 598 746

Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Dotations en correction d'erreur	Dotations de l'exercice	Diminutions reprise	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	356 461	11 443	60 872	18 346
Installations générales agencements aménagements divers		2 578	-	521	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 435	-	142	
	TOTAL	8 011	-	663	-
	TOTAL GÉNÉRAL	364 472	11 443	61 535	18 346

	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	60 872	-	
Installations générales agencements aménagements divers		521	-	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		142	-	
	TOTAL	663	-	-
	TOTAL GÉNÉRAL	61 535	-	-

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	18 346	0	0	0	18 346
	TOTAL	18 346	0	0	18 346
	TOTAL GÉNÉRAL	18 346	0	0	18 346
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	0	0	

ANXE

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières		24 425	24 425	
Autres créances clients		1 128 023	1 128 023	
Impôts sur les bénéfices		226 299	226 299	
Taxe sur la valeur ajoutée		49 102	49 102	
Débiteurs divers		42 163	42 163	
Charges constatées d'avance		5 698	5 698	
TOTAL		1 475 709	1 475 709	

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires		635 639	229 219	406 420	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine		515	515		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine		949 068	499 829	449 239	
Emprunts et dettes financières divers		101 596	19 614	78 455	3 517
Fournisseurs et comptes rattachés		323 406	323 406		
Personnel et comptes rattachés		90 955	90 955		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		45 459	45 459		
Taxe sur la valeur ajoutée		105 964	105 964		
Autres impôts taxes et assimilés		9 689	9 689		
Groupe et associés		898 366	898 366		
Autres dettes		165 473	165 473		
Produits constatés d'avance		648	648		
TOTAL		3 326 767	2 389 136	934 114	3 517
Emprunts souscrits en cours d'exercice		200 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		581 050			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	136.4628	3 664			3 664

ANCF

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

- Le projet B-Board Beta représente un montant de 14 789.02 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Industrie 2.0 représente un montant de 118 204.01 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON 5K représente un montant de 511 665.78 €, est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet VPP représente un montant de 105 063.92 €, est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet OS ONE Alpha représente un montant de 303 792.87 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Batterie IMEON représente un montant de 29 880.23 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Chatbot représente un montant de 13 060.76 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Smartload représente un montant de 179 880.34 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Supercapa représente un montant de 7 216.73 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Maintenance prédictive représente un montant de 50 239.58 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON ESS représente un montant de 287 390.80 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Automation AQ représente un montant de 22 823.07 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Filtre Actif représente un montant de 161 996.72 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IA Batterie Management ALPHA représente un montant de 2 614.32 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON 5KLV représente un montant de 7 808.37 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Smart Support représente un montant de 13 474.16 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet VE Chargeur représente un montant de 6 397.29 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet ESS INDUS représente un montant de 1 693.10 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet MONITORING WEB représente un montant de 1 683.85 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet TOWER HV représente un montant de 509.78 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.

ANXE

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits	Linéaire	3 à 5 ans
Brevets	Linéaire	20 ans
Installations générales	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 508
Autres créances	29 162
Total	30 670

AXCF

20.2.2. Rapport du commissaire aux comptes



4 rue Poulizan
29217 Plougonvelin



Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social :
10, rue Amiral Romain Desfossés
29200 BREST

SIRET : 792 345 647

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023**

ci

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMEON ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 12 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société IMEON ENERGY à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes « corrections d'erreurs sur l'exercice arrêté au 31 mars 2023 », qui chiffre les corrections d'erreurs, qui ont été comptabilisées en résultat exceptionnel, sur l'exercice au 31 décembre 2023.

5

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Comme détaillé au paragraphe « Frais de recherche appliquée et de développement » de l'annexe des comptes, votre société a comptabilisé à l'actif des frais de développement dans le cadre d'un suivi individualisé des projets. Notre appréciation des montants portés à l'actif a notamment consisté à nous assurer que les montants en cause répondaient aux critères d'activation selon les règles et principes comptables applicables en France, et à obtenir de la part de la Direction la confirmation que les projets avaient une probabilité importante d'aboutir, avec une rentabilité commerciale prévisionnelle probable.
- Nous avons validé l'exhaustivité du chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'exercice par le rapprochement entre la comptabilité et la gestion commerciale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société IMEON ENERGY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à

la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 15 avril 2024,

Le commissaire aux comptes,

SAS EVOLUCIE
Christine INIZAN



20.3. Comptes audités de l'exercice clos le 31 mars 2023

20.3.1. Etats financiers

SAS IMEON ENERGY

10 Rue Amiral R. Desfossés

29200 BREST

COMPTES ANNUELS

Du 01/04/2022 au 31/03/2023



27 Rue Jean-Marie LE BRIS

29200 BREST

Tél : 02 30 96 09 96

SAS IMEON ENERGY
10 Rue Amiral R. Desfossés
29200 BREST

SOMMAIRE

	Pages
- Rapport de présentation	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Annexe	6 à 12
- Détail bilan	13 à 16
- Détail Compte de résultat	17 à 20
- Bilan synthétique	21
- Soldes intermédiaires de gestion	22
- Présentation graphique des SIC	23
- Tableau de financement	24 et 25
- Du résultat à la trésorerie	26
- Ratios	27

AXCE
27 Rue Jean-Marie Le Bris

29200 BREST
02 30 96 09 96

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS IMEON ENERGY
10 Rue Amiral R. Desfossés
29200 BREST

relatifs à l'exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	4 251 306.03 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	4 022 985.75 Euros
- Résultat net comptable,	751 691.69 Euros

Fait à BREST
Le 07/07/2023

Marc AYBER
Collaborateur

Mickaël PEDEN
Expert comptable

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (1)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	672 379	356 461	315 918	162 751	153 168	94.11
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles	1 485 125		1 485 125	1 230 284	254 840	20.71
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	10 311	8 011	2 300	2 357	57	2.42
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	15		15	15		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	24 425		24 425	24 425		
Total II	2 192 255	364 472	1 827 783	1 419 832	407 951	28.73
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 301 329		1 301 329	564 370	736 959	130.58
Avances et acomptes versés sur commandes	311 001		311 001	331 846	20 845	6.28
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	23 224		23 224	399	22 825	98
Autres créances	160 778		160 778	142 013	18 764	13.21
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	623 175		623 175	983 170	359 995	36.62
Charges constatées d'avance (3)	4 016		4 016	3 577	439	12.28
Total III	2 423 523		2 423 523	2 025 375	398 148	19.66
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 615 778	364 472	4 251 306	3 445 207	806 099	23.40

(1) Doit être actualisé

(2) Doit à terme d'un an

(3) Doit à plus d'un an

24 425

ANCI

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/03/2023	12	31/03/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000		500 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	301 004		301 004			
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	366		366			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	76 302		76 302			
	Report à nouveau	715 535		1 066 149		350 614	32,89
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	751 692		350 614		401 077	114,39
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	913 629		162 138		751 692	463,61	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	15 996		9 642		6 354	65,90
	Provisions pour charges						
	Total III	15 996		9 642		6 354	65,90
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires	665 635		500 000		165 635	33,13
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 290 573		1 393 898		103 326	7,41
	Concours bancaires courants	704		611		93	15,21
	Emprunts et dettes financières diverses	990 786		979 016		11 771	1,20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 550		127 494		117 944	92,51
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 284		66 000		31 284	47,40
	Dettes fiscales et sociales	206 638		206 236		402	0,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	34 747		173		34 574	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	25 564				25 564	
	Total IV	3 321 481		3 273 427		48 053	1,47
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 251 306		3 445 207		806 099	23,40
		2 499 195		2 047 480			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ANCI

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	2 112 817	1 859 238	3 972 055	2 488 758	1 483 297	59.60
Production vendue de biens						
Production vendue de services	6 254	44 677	50 931	37 620	13 311	35.36
Chiffre d'affaires NET	2 119 071	1 903 915	4 022 986	2 526 378	1 496 608	59.24
Production stockée						
Production immobilisée			401 708	336 169	65 539	19.50
Subventions d'exploitation			59 333	100 000	40 667	40.67
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 048	32 375	31 327	96.76
Autres produits			4 575	36	4 539	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			4 489 651	2 994 958	1 494 692	49.91
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 337 763	1 771 041	1 566 722	88.46
Variation de stock (marchandises)			736 959	53 407	683 552	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			365 684	279 128	86 556	31.01
Impôts, taxes et versements assimilés			39 092	27 021	12 071	44.67
Salaires et traitements			538 038	421 955	116 083	27.51
Charges sociales			156 119	139 406	16 713	11.99
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			69 747	71 260	1 512	2.12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			6 354		6 354	
Autres charges			6 531	9 651	3 119	32.32
Total des Charges d'exploitation (II)			3 782 368	2 666 055	1 116 314	41.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			707 281	328 903	378 378	115.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

ANCI

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2023	12	31/03/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	52 592		15 434		37 158	240,75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	52 592		15 434		37 158	240,75
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	87 932		64 050		23 882	37,29
Différences négatives de change	18 168		1 275		16 893	NB
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	106 100		65 325		40 775	62,42
2. Résultat financier (V-VI)	53 508		49 891		3 617	7,25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	653 773		279 012		374 761	134,32
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000				2 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	29 162				29 162	
Total VII	31 162				31 162	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37 675				37 675	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	37 675				37 675	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 513				6 513	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	104 432		71 602		32 830	45,85
Total des produits (I+III+V+VII)	4 573 404		3 010 392		1 563 012	51,92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 821 713		2 659 778		1 161 935	43,69
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	751 692		350 614		401 077	114,39

* V compris : Réserve de droit bail mobilier
Réserve de crédit bail immobilier
③ Dont produits concernant les entreprises liées
④ Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANCI

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 251 306.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 022 985.75 Euros et dégageant un bénéfice de 751 691.69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fort développement de l'activité commerciale

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANCI

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute débit d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 466 350		691 154
Installations générales agencements aménagements divers	4 389		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 357		565
TOTAL	9 746		565
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	24 425		
TOTAL	24 440		
TOTAL GENERAL	1 500 536		691 719

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 157 504	2 157 504
Installations générales agencements aménagements divers			4 389	4 389
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 922	5 922
TOTAL			10 311	10 311
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			24 425	24 425
TOTAL			24 440	24 440
TOTAL GENERAL			2 192 255	2 192 255

ANCI

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	287 335	69 126		356 461
Installations générales agencements aménagements divers	2 136	440		2 576
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 253	182		5 435
TOTAL	7 389	622		8 011
TOTAL GENERAL	294 724	69 747		364 472

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	69 126				
Instal.générales agenc.aménag.divers	440				
Matériel de bureau informatique mobilier	182				
TOTAL	622				
TOTAL GENERAL	69 747				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	9 642	6 354			15 996
TOTAL	9 642	6 354			15 996
TOTAL GENERAL	9 642	6 354			15 996
Dont dotations et reprises d'exploitation		6 354			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 425	24 425	
Autres créances clients	23 224	23 224	
Impôts sur les bénéfices	106 846	106 846	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 063	5 063	
Débiteurs divers	48 868	48 868	
Charges constatées d'avance	4 016	4 016	
TOTAL	212 443	212 443	

ANCI

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	665 635	665 635		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	717	717		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 290 560	468 274	785 573	36 713
Emprunts et dettes financières divers	121 200	121 200		
Fournisseurs et comptes rattachés	97 284	97 284		
Personnel et comptes rattachés	81 666	81 666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 301	41 301		
Taxe sur la valeur ajoutée	71 360	71 360		
Autres impôts taxes et assimilés	12 311	12 311		
Groupe et associés	869 586	869 586		
Autres dettes	34 747	34 747		
Produits constatés d'avance	25 564	25 564		
TOTAL	3 311 930	2 489 644	785 573	36 713
Emprunts souscrits en cours d'exercice	717 045			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	673 043			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Crés	Remboursés	En fin
Parts sociales	136.4628	3 664			3 664

ANCI

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

- Le projet Monitoring Web représente un montant de 214 423.47 € et a été clôturé au 01/10/2022 et est amorti depuis cette date sur une durée de 7 ans
- Le projet B-Board Beta représente un montant de 11 180.83 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Industrie 2.0 représente un montant de 110 432.34 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON 5K représente un montant de 380 078.70 €, est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet VPP représente un montant de 105 063.92 €, est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet OS ONE Alpha représente un montant de 299 633.87 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Batterie IMEON représente un montant de 28 880.68 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Chatbot représente un montant de 13 060.76 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Smartload représente un montant de 76 186.44 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Supercapa (pause en 2022/2023) représente un montant de 7 216.73 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Maintenance prédictive représente un montant de 50 239.58 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON ESS représente un montant de 213 546.81 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Automation AQ représente un montant de 5 816.54 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet Filtre Actif représente un montant de 85 256.28 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IA Batterie Management ALPHA (en pause en 2022/2023) représente un montant de 2 614.32 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet IMEON 5KLV (en pause en 2022/2023) représente un montant de 7 808.37 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet RETROFIT représente un montant de 712.53 € a été clôturé au 01/05/2022 et est amorti depuis cette date sur une durée de 5 ans.
- Le projet Smart Support (en pause en 2022/2023) représente un montant de 13 474.16 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet VE Chargeur représente un montant de 4 673.28 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.
- Le projet ESS INDUS représente un montant de 1 693.10 € est en cours de développement et n'est donc pas encore amorti.

ANCTE

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	175
Autres créances	41 829
Total	42 004

ANCI

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	16 235
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	917
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 895
Dettes fiscales et sociales	70 983
Autres dettes	1 690
Total	97 720

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		4 016
Total		4 016
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		25 564
Total		25 564

ANCI

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/03/2023	% bilan	31/03/2022	% bilan	31/03/2021	% bilan
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	315 918	7.43	162 751	4.72	218 605	8.57
20500000 Concessions et droit similaire	672 379	15.82	450 086	13.06	435 585	17.07
28050000 Auts concess, droit similaire	356 461	8.38	287 335	8.34	216 980	8.50
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 485 125	34.93	1 230 284	35.71	894 115	35.04
23200000 Immob incorporelle en cours	1 485 125	34.93	1 230 284	35.71	894 115	35.04
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 300	0.05	2 357	0.07	3 261	0.13
21810000 Install générales, agencements	4 389	0.10	4 389	0.13	4 389	0.17
21830000 Matériel bureau , informatique	4 530	0.11	3 965	0.12	3 965	0.16
21840000 Mobilier	1 392	0.03	1 392	0.04	1 392	0.05
28181000 Auts agencements	2 576	0.06	2 136	0.06	1 696	0.07
28183000 Auts mat de bureau et informa	4 043	0.10	3 861	0.11	3 397	0.13
28184000 Auts mobiliers	1 392	0.03	1 392	0.04	1 392	0.05
AUTRES PARTICIPATIONS	15		15		15	
26100000 Titres de participation	15	0.00	15	0.00	15	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 425	0.57	24 425	0.71	24 425	0.96
27500000 Dépôts et cautionnement versés	24 425	0.57	24 425	0.71	24 425	0.96
TOTAL II	1 827 783	42.99	1 419 832	41.21	1 140 422	44.69
MARCHANDISES	1 301 329	30.61	564 370	16.38	510 964	20.02
37000000 Stocks de marchandises	1 301 329	30.61	564 370	16.38	510 964	20.02
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	311 001	7.32	331 846	9.63	55 344	2.17
40910000 Fournisseurs avances, acompte	311 001	7.32	331 846	9.63	55 344	2.17
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	23 224	0.55	399	0.01	26 649	1.04
41100000 Clients	23 049	0.54	399	0.01	26 649	1.04
41810000 Clients factures à établir	175	0.00				
AUTRES CREANCES	160 778	3.78	142 013	4.12	161 731	6.34
40100000 Fournisseurs	169	0.00			2 806	0.11
40980000 Rabais, remises, ristournes à					579	0.02
42870100 Produits à recevoir			3 092	0.09	7 045	0.28
44400000 Etat impôts sur les bénéfices	106 846	2.51	74 016	2.15	59 464	2.33
44562000 T.v.a. sur immobilisations			855	0.02	1 872	0.07
44566000 T.v.a. à autre bien et service	3 648	0.09	4 334	0.13	5 768	0.23
44580000 Tva à régulariser	381	0.01	1 408	0.04	9 851	0.38
44583000 Remboursement taxe sur ca demandé					55 574	2.18
44586000 Tva sur factures non parvenues	1 034	0.02	1 377	0.04	1 844	0.07
46711000 Bpi mvts attente régularisatio	4 177	0.10	4 177	0.12	14 177	0.56
46720000 Creditiers débiteurs divers	2 694	0.06	2 694	0.08	2 694	0.11
46860000 Charges à payer			61	0.00	257	0.01
46870000 Produits à recevoir	41 829	0.98	50 000	1.45		
DISPONIBILITES	623 175	14.66	983 170	28.54	654 372	25.64
51200000 Societe generale	336 243	7.91	434 819	12.62	63 042	2.47
51270000 Credit mutuel de bretagne	19 647	0.46	18 404	0.53	4 060	0.16
51290000 C/c	266 090	6.26	369 298	10.72	81 576	3.20
51290100 C/c compte ord	1 185	0.03	160 648	4.66	2 363	0.09
51290200 C/c sequestre					503 055	19.71
51870000 Agios à annuler			1	0.00	275	0.01

ANCI

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/03/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/03/2022 12	% bilan	Exercice N-2 31/03/2021 12	% bilan
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 016	0,09	3 577	0,10	2 308	0,09
4800000 Charges constatées d'avance	4 016	0,09	3 577	0,10	2 306	0,09
TOTAL III	2 423 523	57,01	2 025 375	58,79	1 411 369	55,31
TOTAL GENERAL	4 251 306	100,00	3 445 207	100,00	2 551 790	100,00

ANCI

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/03/2023	% bilan	Exercice N-1 31/03/2022	% bilan	Exercice N-2 31/03/2021	% bilan
CAPITAL	500 000	11.76	500 000	14.51	500 000	19.59
10130000 Cap. souscrit appelé, versé	500 000	11.76	500 000	14.51	500 000	19.59
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	301 004	7.08	301 004	8.74	301 004	11.80
10410000 Primes d'émission	301 004	7.08	301 004	8.74	301 004	11.80
RESERVE LEGALE	366	0.01	366	0.01	366	0.01
10610000 Réserve légale	366	0.01	366	0.01	366	0.01
AUTRES RESERVES	76 302	1.79	76 302	2.21	76 302	2.99
10680000 Autres réserves	76 302	1.79	76 302	2.21	76 302	2.99
REPORT A NOUVEAU	715 535	16.83	1 066 149	30.95	1 088 813	42.67
11900000 Report à nouveau (solde débit)	715 535	16.83	1 066 149	30.95	1 088 813	42.67
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	751 692	17.68	350 614	10.18	22 664	0.89
TOTAL I	913 629	21.50	162 138	4.71	188 477	7.39
PROVISIONS POUR RISQUES	15 996	0.38	9 642	0.28	10 684	0.42
15120000 Prov garanties données clients	15 996	0.38	9 642	0.28	10 684	0.42
TOTAL III	15 996	0.38	9 642	0.28	10 684	0.42
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	665 635	15.66	500 000	14.51	527 750	20.68
16300000 Emprunt obligataire governeg			500 000	14.51	500 000	19.59
16310000 Emprunt obligataire wiseed	649 400	15.28				
16883000 Int.courus empr obligataires	16 235	0.38			27 750	1.09
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 290 573	30.36	1 393 898	40.46	1 421 898	55.72
16400301 Emprunt cmb n°301 - 400000 €	184 244	4.33	176 139	5.11	184 244	7.22
16400302 Emprunt cmb n°302 pgs 150 000€	124 782	2.94	150 000	4.35	150 000	5.88
16400988 Emprunt sg 988 - pgs 200 000 €	158 715	3.73	200 000	5.81	200 000	7.84
16402081 Emprunt cie 103 pgs 350 000 €	285 119	6.71	350 000	10.16	350 000	13.72
16410000 Emprunt bpi 29885 - 375000 €	337 500	7.94	337 500	9.80	337 500	13.23
16410145 Bpi 47145 - 100 000 €	100 000	2.35	90 000	2.61	100 000	3.92
16410146 Bpi 47146 - 100 000 €	100 000	2.35	90 000	2.61	100 000	3.92
16884000 Int.auprès des établ de crédit	213	0.01	259	0.01	155	0.01
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	704	0.02	611	0.02		
51860000 Agios courus	704	0.02	611	0.02		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	990 796	23.31	979 016	28.42	490 300	19.21
16813422 Bpi france mou export 83422	121 200	2.85	124 119	3.60	140 315	5.50
45120000 Pleiade ventur	156 309	3.68	156 309	4.54	156 309	6.13
45130000 Ouest croissance	136 918	3.22	136 918	3.97	136 918	5.37
45140000 Bretagne jeunes entreprises	48 773	1.15	48 773	1.42	48 773	1.91
45172000 Av c/c pleiade 228 503 € Lo.i	230 609	5.42	228 869	6.64		
45173000 Av c/c ouest c. 200 241 € Lo.i	202 082	4.75	200 558	5.82		
45174000 Av c/c bje 71 256 € Lo.i	71 913	1.69	71 370	2.07		
45182000 C/c pleiade v. - int a payer	10 708	0.25	5 576	0.16	3 735	0.15
45183000 C/c ouest crois. - int a payer	9 376	0.22	4 881	0.14	3 269	0.13
45184000 C/c bret jean ent- int a payer	2 855	0.07	1 307	0.04	738	0.03
45511000 C/c mr gousgen	4	0.00	334	0.01	242	0.01

ANCI

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/03/2023	% bilan	31/03/2022	% bilan	31/03/2021	% bilan
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	9 550	0.22	127 494	3.70	53 057	2.08
41910000 Clients avances et acomptes	9 550	0.22	127 494	3.70	53 057	2.08
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	97 294	2.29	66 000	1.92	92 556	3.63
40100000 Fournisseurs	68 454	1.61	11 598	0.34	28 284	1.11
40120000 Fournisseurs prestations svc	20 934	0.49	43 855	1.27	53 121	2.08
40810000 Fournisseurs factures non parv	7 895	0.19	10 547	0.31	11 152	0.44
DETTES FISCALES ET SOCIALES	206 638	4.86	206 236	5.99	143 869	5.64
42100000 Personnel rémunérations dues	36 931	0.87	36 824	1.07	22 970	0.90
42820000 Dettes prov. congés à payer	44 735	1.05	44 876	1.30	37 796	1.48
43100000 Sécurité sociale	18 586	0.44	39 366	1.14	49 933	1.96
43730000 Retraite novatis taibout	4 700	0.11	5 982	0.17	3 674	0.14
43731000 Ag2r	1 730	0.04	1 471	0.04	1 184	0.05
43745000 Allianz mutuelle			4 402	0.13	4 982	0.20
43820000 Chges sociales congés à payer	16 277	0.38	17 028	0.49	14 246	0.56
44210000 Prélèvement à la source	2 340	0.06	2 610	0.08	1 126	0.04
44551000 T.v.a. à décaisser	71 360	1.68	46 342	1.35		
44860000 Charges à payer	3 338	0.08	1 299	0.04	1 287	0.05
44862000 Prov taxe apprentissage	4 683	0.11	4 535	0.13	4 820	0.19
44863000 Prov formation continue	1 951	0.05	1 501	0.04	1 851	0.07
AUTRES DETTES	34 747	0.82	173	0.01	153	0.01
41100000 Clients	33 057	0.78				
46860000 Charges à payer	1 517	0.04				
46864000 Assurances sur prêts à payer	173	0.00	173	0.01	153	0.01
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	25 564	0.60				
48700000 Produits constatés d'avance	25 564	0.60				
TOTAL IV	3 321 481	78.13	3 273 427	95.01	2 729 583	106.97
TOTAL GENERAL	4 251 306	100.00	3 445 207	100.00	2 551 790	100.00

ANCI

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023	% CA	Exercice N-1 31/03/2022	% CA	Exercice N-2 31/03/2021	% CA
VENTES DE MARCHANDISES	3 972 055	98.73	2 488 758	98.51	1 303 325	97.99
70710000 Marchandises france	2 112 801	52.52	983 552	38.93	423 289	31.82
70710001 Ventes france exo tva	15	0.00	1 140	0.05		
70711000 Marchandises ue	1 136 117	28.24	1 376 715	54.49	614 531	46.20
70712000 Ventes de marchandises export	723 121	17.97	127 312	5.04	265 505	19.96
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	50 931	1.27	37 620	1.49	26 744	2.01
70850000 Ports, frais access, facturés	6 254	0.16	4 224	0.17	3 551	0.27
70851000 Port ue	17 496	0.43	26 986	1.07	11 212	0.84
70852000 Port export	27 181	0.68	6 410	0.25	11 981	0.90
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 022 986	100.00	2 526 378	100.00	1 330 068	100.00
PRODUCTION IMMOBILISEE	401 708	9.99	336 169	13.31	231 042	17.37
72100000 Immobilisations incorporelles	401 708	9.99	336 169	13.31	231 042	17.37
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	59 333	1.47	100 000	3.96		
74000000 Subventions d'exploitations	59 333	1.47	100 000	3.96		
REPRISES SUR AMORT, ET PROVISIONS, TRANSE. DE CHARGES	1 048	0.03	32 375	1.28	1 648	0.12
78152000 Reprise prov sur garantie cts			1 042	0.04		
79100000 Transf charges d'exploitation	1 048	0.03	31 333	1.24	1 648	0.12
AUTRES PRODUITS	4 575	0.11	36		12	
75800000 Prodt divers gestion courante	4 575	0.11	36	0.00	12	0.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 489 651	111.60	2 994 958	118.55	1 562 770	117.50
ACHATS DE MARCHANDISES	3 337 763	82.97	1 771 041	70.10	1 125 661	84.63
60700000 Achats de marchandises	21 732	0.54	45 304	1.79	23 557	1.77
60701000 Achat march intracommunautaire	4 281	0.11	1 186	0.05	27 472	2.07
60702000 Achats marchandises import	3 311 750	82.32	1 724 551	68.26	1 074 632	80.80
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	736 959	18.32	53 407	2.11	219 591	16.51
60370000 Variation stocks marchandise	736 959	18.32	53 407	2.11	219 591	16.51
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	365 684	9.09	279 128	11.05	212 312	15.96
60610000 Fournitures non stockables	3 349	0.08	3 784	0.15	3 371	0.25
60630000 Fournit entretien petit éqipt	2 756	0.07	3 511	0.14	1 400	0.11
60640000 Fournitures administratives	711	0.02	651	0.03	214	0.02
60980000 Rabais, remises et ristournes	184	0.00				
61110000 So-traitance repar. maintenance	1 440	0.04	1 046	0.04	5 570	0.42
61320000 Locations immobilières	29 810	0.74	34 193	1.35	31 490	2.37
61351000 Location logiciels	4	0.00	168	0.01	203	0.02
61400000 Charges locatives et coprop.	5 175	0.13	6 112	0.24	6 969	0.52
61520000 Entretien s/ biens immobiliers	1 509	0.04	1 659	0.07	959	0.07
61600000 Primes d'assurances	7 452	0.19	6 107	0.24	5 512	0.41
61636000 Assurance transport sur achat	1 871	0.05	1 031	0.04	319	0.02
61660000 Assurances/emprunt	4 546	0.11	3 208	0.13	1 943	0.15
61700000 Etudes et recherches			4 700	0.19	4 500	0.34
61850000 Frais de colloques, séminaire			633	0.03	870	0.07
62100000 Personnel extérieur à entrepr.	9 282	0.23				
62220000 Commissions et courtage sur ventes					255	0.02
62260000 Honoraires	11 232	0.28	10 008	0.40	9 915	0.75
62261000 Honoraires juridiques	9 861	0.25	18 272	0.72	14 600	1.10

ANCI

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/03/2023	%	31/03/2022	%	31/03/2021	%
	12	CA	12	CA	12	CA
62262000 Honoraires divers	63 232	1.57	23 056	0.91		
62270000 Frais d'actes et contentieux	8	0.00	42	0.00	91	0.01
62281000 Contrôles qualité apave sgs	2 310	0.06	2 675	0.11	1 208	0.09
62300000 Publicité, publications	5 953	0.15	16 891	0.67	1 646	0.12
62311000 Google-linkedin-facebook	23 266	0.58	12 208	0.48	3 430	0.26
62330000 Foires et expositions			533	0.02	575	0.04
62410000 Transports sur achats	48 055	1.19	42 363	1.68	41 199	3.10
62420000 Transports sur ventes	45 878	1.14	32 611	1.29	40 439	3.04
62480000 Frais de stockage	19 320	0.48	16 802	0.67	12 119	0.91
62510000 Voyages et déplacements	8 959	0.22	7 689	0.30	933	0.07
62511000 Déplacements à 10			2 658	0.11	201	0.02
62514000 Déplacements Ite	30 426	0.76	662	0.03	810	0.06
62570000 Réceptions	2 283	0.06	689	0.03	305	0.02
62600000 Frais postaux	818	0.02	608	0.02	1 497	0.11
62610000 Téléphone fixe linéaire	13 195	0.33	11 114	0.44	7 894	0.59
62611000 Téléphones mobiles	559	0.01	608	0.03	422	0.03
62612000 Phone service renvois appels	3 628	0.09	3 539	0.14	3 522	0.26
62613000 Vpn	70	0.00	25	0.00		
62620000 Hébergement internet	122	0.00	117	0.00	63	0.00
62700002 Services bancaires sg	3 103	0.08	2 252	0.09	1 648	0.12
62700003 Services bancaires omb	975	0.02	1 075	0.04	454	0.03
62700004 Services bancaires etc	1 643	0.04	2 577	0.10	1 679	0.13
62700005 Frais de gestion bpi			500	0.02	1 000	0.08
62720000 Comm et frais s'émiss emprunt					400	0.03
62770000 Frais change western union	20	0.00	5	0.00	60	0.00
62780000 Commission credit documentaire	620	0.02	610	0.02	1 361	0.10
62790000 Services bancaires comm usd	1 037	0.03	749	0.03	159	0.01
62810000 Concours divers (cotisations...)	1 390	0.03	1 307	0.05	1 107	0.08
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	39 092	0.97	27 021	1.07	9 010	0.68
63120000 Taxe d'apprentissage	3 242	0.08	2 447	0.10	2 004	0.15
63130000 Formation continue	3 536	0.09	1 979	0.08	1 640	0.12
63511000 C.e.t. (efe/evac)	6 022	0.15	4 355	0.17	4 633	0.35
63513000 Autres impôts locaux	179	0.00	174	0.01	147	0.01
63580000 Autres droits (dis douane...)	26 113	0.65	18 067	0.72	586	0.04
SALAIRES ET TRAITEMENTS	538 038	13.37	421 955	16.70	279 850	21.04
64110000 Salaires, appointements	518 388	12.89	402 298	15.92	287 644	21.63
64111000 Chomage partiel					34 999	2.63
64120000 Congés payés	141	0.00	7 080	0.28	13 006	0.98
64130000 Primes et gratifications	12 638	0.31	12 577	0.50	12 755	0.96
64140000 Indemnités et avantages divers					1 444	0.11
64143000 Indemnités et avantages divers	7 153	0.18				
CHARGES SOCIALES	156 119	3.98	139 406	5.52	94 325	7.09
64510000 Cotisations à l'urssaf	95 571	2.38	88 842	3.52	56 799	4.27
64520000 Cotisations aux mutuelles	2 957	0.07	2 504	0.10	2 367	0.18
64530000 Cotisation caisses de retraite	33 285	0.83	24 821	0.98	16 133	1.21
64535000 Cotisations prevoyance	6 019	0.15	5 268	0.21	4 230	0.32
64540000 Cotisations aux assedic	19 039	0.47	14 771	0.58	8 591	0.65
64580000 Cotisations autres organismes			150	0.01	150	0.01
64582000 Charges/congés à payer	752	0.02	2 782	0.11	6 054	0.46
64800000 Autres charges de personnel			268	0.01		

ANCI

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023	% CA	Exercice N-1 31/03/2022	% CA	Exercice N-2 31/03/2021	% CA
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	69 747	1.73	71 260	2.82	49 164	3.70
68110000 Dot.amort. immob incorporelles	69 126	1.72	70 356	2.78	47 637	3.58
68112000 Dot. amort. immob corporelles	622	0.02	904	0.04	1 527	0.11
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 354	0.16			2 055	0.15
68152000 Provision sav garantie client	6 354	0.16			2 055	0.15
AUTRES CHARGES	6 531	0.16	9 651	0.38	765	0.06
65100000 Redevance concessions, brevet	28	0.00	24	0.00	8	0.00
65110000 Redev. frais. maintien brevet	2 463	0.06	9 617	0.38	157	0.01
65120000 Frais dépôt marque imeon energ					236	0.02
65800000 Clge diverse gestion courante	4 040	0.10	10	0.00	365	0.03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 782 369	94.02	2 666 055	105.53	1 553 551	116.80
RESULTAT D'EXPLOITATION	707 291	17.58	328 903	13.02	9 219	0.69
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS					19 277	1.45
76150000 Régularisation mt c/c					19 277	1.45
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	52 592	1.31	15 434	0.61	6 032	0.45
76600000 Gains de change	52 592	1.31	15 434	0.61	6 032	0.45
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	52 592	1.31	15 434	0.61	25 309	1.90
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	87 932	2.19	64 050	2.54	52 644	3.96
66116000 Intérêt emprunt,dette assimilé	16 276	0.40	18 473	0.73	10 609	0.80
66116300 Intérêts emprunts obligataires	47 071	1.17	36 997	1.46	37 000	2.78
66150000 Intérêts des comptes courants	15 020	0.37	4 820	0.19	4 036	0.30
66160000 Intér. banc, et opérat. financem	9 565	0.24	3 729	0.15	999	0.08
66181000 Intérêt dettes commerciales			32	0.00		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	18 168	0.45	1 275	0.05	16 269	1.22
66600000 Pertes de change	18 168	0.45	1 275	0.05	16 269	1.22
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	106 100	2.64	65 325	2.59	68 913	5.18
RESULTAT FINANCIER	53 508	1.33	49 891	1.97	43 605	3.28
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	653 773	16.25	279 012	11.04	34 386	2.59
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 000	0.05				
77110000 Produits except.	2 000	0.05				
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	29 162	0.72				
79700000 Transf. charges exceptionnelles	29 162	0.72				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 162	0.77				
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION	37 675	0.94				
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	542	0.01				
67200000 Charges sur exercic antérieurs	37 133	0.92				

ANCI

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12	% CA	Exercice N-1 31/03/2022 12	% CA	Exercice N-2 31/03/2021 12	% CA
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 675	0.94				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 513	0.16				
IMPOIS SUR LES BENEFICES 69500000 Impôts sur les bénéfices	104 432	2.60	71 602	2.03	57 050	4.29
	104 432	2.60	71 602	2.03	57 050	4.29
TOTAL DES PRODUITS	4 573 404	113.88	3 010 392	119.16	1 568 078	119.40
TOTAL DES CHARGES	3 821 713	95.00	2 659 778	105.28	1 565 415	117.69
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	751 692	18.88	350 614	13.88	22 664	1.70

ANCI

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2023	12	31/03/2022	12	Euros	%
Immobilisations incorporelles	1 801 043	42.36	1 393 035	40.43	408 006	29.29
Immobilisations corporelles	2 300	0.05	2 357	0.07	57	2.42
Immobilisations financières	24 440	0.57	24 440	0.71		
ACTIF IMMOBILISE	1 827 783	42.99	1 419 832	41.21	407 951	28.73
Stocks et en cours	1 301 329	30.61	560 370	16.38	736 959	130.58
Créances clients et comptes rattachés	23 224	0.55	399	0.01	22 825	N5
Autres créances	471 778	11.10	473 859	13.75	2 081	0.44
Disponibilités	623 175	14.66	983 170	28.54	359 995	36.62
ACTIF CIRCULANT	2 419 507	56.91	2 021 798	58.68	397 709	19.67
Comptes de régularisation	4 016	0.09	3 577	0.10	439	12.28
TOTAL DE L'ACTIF	4 251 306	100.00	3 445 207	100.00	806 099	23.40

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2023	12	31/03/2022	12	Euros	%
Capital et réserves	162 138	3.81	188 477	5.47	350 614	186.03
Résultat (Bénéfice ou perte)	751 692	17.68	350 614	10.18	401 077	114.39
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	913 829	21.50	162 138	4.71	751 692	463.61
Provisions pour risques et charges	15 996	0.38	9 642	0.28	6 354	65.90
Emprunts et dettes assimilées	2 077 408	48.87	2 018 018	58.57	59 390	2.94
Groupe et associés	869 586	20.45	854 896	24.81	14 690	1.72
Concours bancaires courants	704	0.02	611	0.02	93	15.21
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	97 284	2.29	66 000	1.92	31 284	47.40
Autres dettes	250 935	5.90	333 903	9.69	82 968	24.85
DETTES	3 295 917	77.53	3 273 427	95.01	22 489	0.69
Comptes de régularisation	25 564	0.60			25 564	
TOTAL DU PASSIF	4 251 306	100.00	3 445 207	100.00	806 099	23.40

ANCI

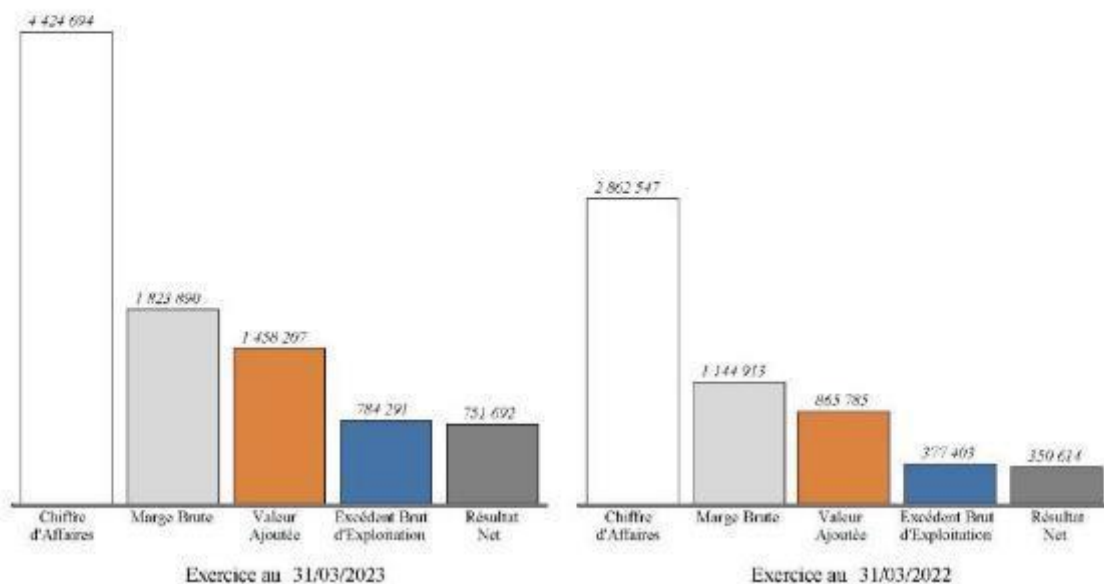
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2023	% CA	31/03/2022	% CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	4 424 694	100.00	2 962 547	100.00	1 562 147	54.57
+ Ventes de marchandises	3 972 055	100.00	2 488 758	100.00	1 483 297	59.60
- Coût d'achat des marchandises vendues	2 600 804	65.48	1 717 634	69.02	883 170	51.42
Marge commerciale	1 371 251	34.52	771 124	30.98	600 127	77.83
+ Production vendue	50 931	11.25	37 620	10.06	13 311	35.38
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée	401 708	88.75	336 169	89.94	65 539	19.50
Production de l'exercice	452 639	100.00	373 789	100.00	78 850	21.09
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	452 639	100.00	373 789	100.00	78 850	21.09
Marge brute globale	1 823 890	41.22	1 144 913	40.00	678 977	59.30
- Autres achats + charges externes	365 684	8.26	279 128	9.75	86 556	31.01
Valeur ajoutée	1 458 207	32.96	865 785	30.25	592 421	68.43
+ Subventions d'exploitation	59 333	1.34	100 000	3.49	40 667	40.67
- Impôts, taxes et versements assimilés	39 092	0.88	27 021	0.94	12 071	44.67
- Salaires du personnel	538 038	12.16	421 955	14.74	116 083	27.51
- Charges sociales du personnel	156 119	3.53	139 406	4.87	16 713	11.99
Excédent brut d'exploitation	784 291	17.73	377 403	13.18	406 888	107.81
+ Autres produits de gestion courante	4 575	0.10	36		4 539	NS
- Autres charges de gestion courante	6 531	0.15	9 651	0.34	3 119	32.32
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	1 048	0.02	32 375	1.13	31 327	96.76
- Dotations aux amortissements	69 747	1.58	71 260	2.49	1 512	2.12
- Dotations aux provisions	6 354	0.14			6 354	
Résultat d'exploitation	707 281	15.98	328 903	11.49	378 378	115.04
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	52 592	1.19	15 434	0.54	37 158	240.75
- Charges financières	106 100	2.40	65 325	2.28	40 775	62.42
Résultat courant	653 773	14.78	279 012	9.75	374 761	134.32
+ Produits exceptionnels	31 162	0.70			31 162	
- Charges exceptionnelles	37 675	0.85			37 675	
Résultat exceptionnel	6 513	0.15			6 513	
- Impôt sur les bénéfices	104 432	2.36	71 602	2.50	32 830	45.85
- Participation des salariés						
Résultat NET	751 692	16.99	350 614	12.25	401 077	114.39

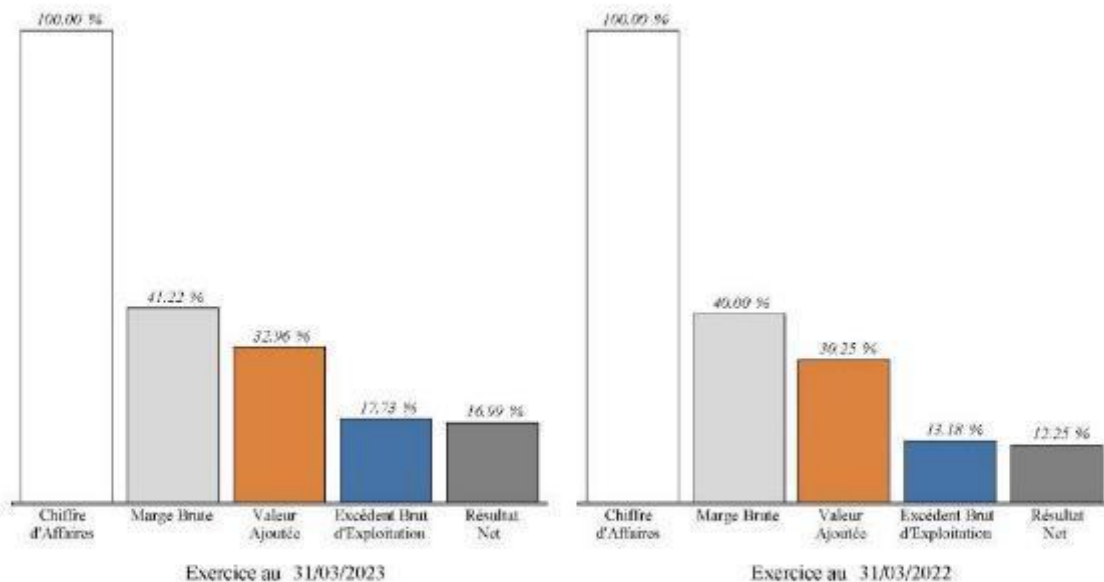
ANCI

PRESENTATION GRAPHIQUE DES S.I.G.

PRESENTATION EN Euros



PRESENTATION EN POURCENTAGE



ANCI

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/03/2023	Exercice N-1 31/03/2022
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	751 692	350 614
Dotations aux amortissements et provisions	76 101	71 260
Reprises sur amortissements et provisions		1 042
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	827 793	420 832
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	827 793	420 832
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés	14 690	504 911
Augmentation des dettes financières	677 505	20 832
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	1 519 988	946 575
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	461 463	350 670
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières	634 350	92 778
TOTAL DES EMPLOIS	1 095 813	443 448
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	424 175	503 127

ANCI

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1)		Variations (N-1) - (N-2)	
	31/03/2023	12	31/03/2022	12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS				
Stocks et en cours	736 959		53 407	
Clients et comptes rattachés	22 825		26 250	
Autres créances	2 081		256 763	
Comptes de régularisation	439		1 268	
VARIATION	758 143		285 208	
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE				
Fournisseurs et comptes rattachés	31 284		26 557	
Autres dettes	82 968		136 824	
Comptes de régularisation	25 564			
VARIATION	26 120		110 268	
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	784 263		174 941	
VARIATION TRESORERIE				
Disponibilités	359 995		328 798	
Concours bancaires courants	93		611	
VARIATION	360 088		328 187	
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	424 175		503 127	

ANCI

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 31/03/2023 12		Exercice N-1 31/03/2022 12	
RESULTAT NET COMPTABLE		751 692		350 614
± Non flux d'exploitation				
Dotations aux amortissements et provisions	76 101		71 260	
Reprises sur amortissements et provisions		76 101	1 042	70 218
Plus ou moins-values sur cession d'actif				
Subventions d'investissements virées au résultat				
= Capacité d'autofinancement		827 793		420 832
- Prélèvements				
= Autofinancement disponible		827 793		420 832
+ Variation du B.F.R.		784 263		174 941
- Trésorerie d'exploitation		43 530		245 891
+ Ressources				
Cessions d'immobilisations				
Augmentation des capitaux propres	14 690		504 911	
Augmentations des comptes courants d'associés	677 505	692 195	20 832	525 743
Augmentations des dettes financières				
Subventions reçues				
- Emplois				
Acquisitions d'immobilisations	461 463		350 670	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1 095 813		443 448
Réduction des capitaux propres				
Dividendes				
Remboursements des comptes courants d'associés				
Remboursements des dettes financières	634 350		92 778	
= Variation de trésorerie		360 088		328 187
+ Trésorerie initiale		982 559		654 372
TRESORERIE FINALE		622 471		982 559

ANCT

RATIOS

	31/03/2023	12 mois	31/03/2022	12 mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES				
Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice	1 301 329		564 370	
		180.13		118.29
Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues	2 600 804		1 717 634	
<i>Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.</i>				
CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS				
Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	23 224		399	
		1.04		0.05
Chiffre d'affaires TTC	4 537 792		2 793 935	
<i>Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédu pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.</i>				
CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS				
Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	97 284		66 000	
		9.32		10.54
Achats et charges externes TTC	3 758 866		2 254 029	
<i>Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.</i>				
RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME				
Créances à moins d'un an + Disponibilités	1 118 178		1 457 428	
		0.45		0.71
Dettes à moins d'un an	2 499 195		2 047 460	
<i>Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.</i>				
RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE				
Capitaux propres	913 829		162 138	
		0.27		0.05
Dettes	3 337 477		3 283 069	
<i>Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.</i>				

ANCI

20.3.2. Rapport du commissaire aux comptes



38 rue Jim Sévellec
29200 Brest



Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social :
10, rue Amiral Romain Desfossés
29200 BREST

SIRET : 792 345 647

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
relatif à l'exercice clos le 31 mars 2023**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMEON ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 03 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société IMEON ENERGY à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Comme détaillé au paragraphe « Frais de recherche appliquée et de développement » de l'annexe des comptes, votre société a comptabilisé à l'actif des frais de développement dans le cadre d'un suivi

individualisé des projets. Notre appréciation des montants portés à l'actif a notamment consisté à nous assurer que les montants en cause répondaient aux critères d'activation selon les règles et principes comptables applicables en France, et à obtenir de la part de la Direction la confirmation que les projets avaient une probabilité importante d'aboutir, avec une rentabilité commerciale prévisionnelle probable.

- Nous avons validé l'exhaustivité du chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'exercice par le rapprochement entre la comptabilité et la gestion commerciale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société IMEON ENERGY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 14 septembre 2023,

Le commissaire aux comptes,

SAS EVOLUCIE
Christine INIZAN



21. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

21.1. Conventions conclues avec des apparentés

La société IMEX CGI dont Monsieur Christophe GOASGUEN est gérant et associé à hauteur de 51% du capital et droits de vote, a ponctuellement réalisé des prestations d'étude pour la Société. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, ces prestations représentent pour la Société une facturation d'un montant total de 123.600 euros HT. Il n'y a pas eu de facturation entre la Société et la société IMEX CGI au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Yan GOASGUEN, administratrice de la Société, est liée à la Société par un contrat de travail conclu le 5 février 2016, au titre de ses fonctions de Responsable Achat et Logistique. Ce contrat prévoit notamment une rémunération fixe brute annuelle de 39.516 €.

Monsieur Romain LE FORESTIER, administrateur de la Société, est lié à la Société par un contrat de travail conclu le 1^{er} septembre 2017, au titre de ses fonctions de Responsable R&D. Ce contrat prévoit notamment une rémunération fixe annuelle de 37.593 €.

Monsieur Christophe GOASGUEN, Président Directeur général de la Société, était lié à la Société par un contrat de travail conclu le 10 février 2016, au titre de ses fonctions de Directeur Technique de la Société. Ce contrat de travail, qui prévoyait une rémunération brute annuelle de 65.000 euros, a été suspendu le 31 juillet 2024. Monsieur Christophe GOASGUEN a perçu au titre de ce contrat de travail, une rémunération brute d'un montant de 48.750 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il est précisé que ce contrat de travail a été suspendu à compter de la transformation de la Société en société anonyme. Pour l'avenir, Monsieur Christophe GOASGUEN sera rémunéré au titre de ses fonctions de Président directeur général de la Société.

Enfin, les sociétés PLEIADE VENTURE, OUEST CROISSANCE et BREIZH INVEST PME, actionnaires de la Société, détiennent chacune un compte-courant d'associé au sein de la Société. Au 31 décembre 2023, les comptes courants d'associés et les intérêts courus représentent 0,9 million d'euros. Les créances issues de ces avances en compte-courant seront remboursées par voie de compensation de créances dans le cadre du Placement Privé (se reporter en section 22.1 du Document d'Information).

21.2. Rapports du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 décembre 2023

21.2.1. Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023



4 rue Poulizan
29217 Plougonvelin



SIRET : 792 345 647

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Brest, le 15 avril 2024,

Le commissaire aux comptes,

SAS EVOLUCIE
Christine INIZAN



21.2.2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023



38 rue Jim Sévellec
29200 Brest



Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social :
10, rue Amiral Romain Desfossés
29200 BREST

SIRET : 792 345 647

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Brest, le 14 septembre 2023,

Le commissaire aux comptes,

**SAS EVOLUCIE
Christine INIZAN**



22. INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION

22.1. Modalités de l'opération

L'opération est réalisée dans le cadre d'une première admission aux négociations par voie de placement privé des actions de la Société.

Elle ne nécessite pas d'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers conformément aux dispositions des règles Euronext Access Paris publiées le 2 mai 2024.

Procédure d'inscription :	Première admission aux négociations par voie de placement privé le (« Placement Privé »)
Nombre de titres composant le capital avant le Placement Privé :	1.832.000
Nombre de titres émis dans le cadre du Placement Privé :	292.923
Dont nombre de titre émis par compensation de créances⁽¹⁾ :	154.494
Nombre de titres cédés à l'inscription⁽²⁾ :	83.308
Nombre de titres composant le capital à l'issue du Placement Privé :	2.124.923
Valeur nominale des actions :	0,30 euro
Prix d'admission des actions :	5,45 euros
Valorisation à l'inscription :	11.580.830,35 euros
Date d'admission des actions :	8 août 2024
Date de première cotation des actions :	9 août 2024
Code ISIN :	FR001400QW73
Code Mnémonique :	MLIME
Code LEI :	969500MIWWE0HEH66B08
Service Financier :	UPTEVIA
Listing Sponsor :	TP ICAP (Europe) SA

(1) Il est prévu l'émission d'un nombre total de 154.494 actions à souscrire par les sociétés PLEIADE VENTURE, OUEST CROISSANCE et BREIZH INVEST PME par voie de compensation avec leurs créances issues de leurs avances en compte courant, selon la répartition suivante :

Pleiade	70.607
Ouest Croissance	61.864
Breizh Invest	22.023

(2) Conformément aux termes d'un protocole d'accord entre la société SUNLEGACY et les sociétés PLEIADE VENTURE, OUEST CROISSANCE et BREIZH INVEST PME et dans le cadre de l'inscription aux négociations sur *Euronext Access+*, la société SUNLEGACY a cédé en parallèle du Placement Privé 83.308 actions au prix de 1 euro au profit des sociétés PLEIADE VENTURE, OUEST CROISSANCE et BREIZH INVEST PME selon la répartition suivante :

Pleiade	38.074
Ouest Croissance	33.358
Breizh Invest	11.876

22.2. Objectifs de l'opération

Le Placement Privé et l'inscription aux négociations sur *Euronext Access+* ont pour objet de permettre à la Société de se doter des moyens nécessaires pour accompagner son développement. Le produit net du Placement Privé sera affecté au développement organique de la Société, notamment la certification, le lancement et la promotion de sa nouvelle gamme NEO, l'élargissement de son offre vers de nouveaux marchés financiers (industriel et commercial), et la poursuite du financement de sa R&D.

22.3. Coordonnées du Listing Sponsor

TP ICAP (Europe) SA – 42 rue Washington, 75008 Paris

22.4. Coordonnées de l'établissement en charge du service des titres, du service financier et dépositaire

UPTEVIA (La Défense – Cœur Défense Tour A – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie).

22.5. Engagements d'abstention et de conservation de titres

Engagement d'abstention

La Société s'est engagée pendant une période expirant 180 jours calendaires à compter de la date de première inscription des actions de la Société aux négociations sur *Euronext Access+* à ne pas, sauf accord préalable écrit du Listing Sponsor, émettre, offrir, prêter, mettre en gage ou céder, directement ou indirectement (notamment sous la forme d'opérations sur produits dérivés ayant des actions pour sous-jacents), des actions de la Société, d'autres titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution de titres émis ou à émettre en représentation d'une quotité de capital ou l'attribution d'autres titres de capital de la Société, ou des instruments financiers liés aux actions de la Société, ni à effectuer toute opération ayant un effet économique similaire, ni à annoncer publiquement son intention de procéder à de telles opérations.

Engagements de conservation

La société SUNLEGACY représentant 54,91 % du capital social à la date du Document d'Information, et sociétés PLEIADE VENTURE, OUEST CROISSANCE et BREIZH INVEST PME, représentant ensemble 39,48 % du capital social à la date du Document d'Information, se sont engagés envers le Listing Sponsor à conserver l'intégralité des actions qu'elles détiendront au jour de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur *Euronext Access+*, pendant une durée de 360 jours calendaires à compter de la date de première inscription des actions de la Société aux négociations sur *Euronext Access+*. Ces engagements de conservation sont pris sous réserve de certaines exceptions habituelles telles que des cessions à un tiers préalablement autorisées par le Listing Sponsor qui devront s'accompagner de la reprise de l'engagement par le cessionnaire sur la durée restant à courir de l'engagement initial, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, le transfert à une entité contrôlée.

Engagements de non-exercice des titulaires de BSPCE

Les titulaires de BSPCE en circulation au sein de la Société se sont engagés envers le Listing Sponsor à ne pas exercer leurs BSPCE à compter de la date du Document d'Information et pendant une durée de 360 jours calendaires à compter de la date de première inscription des actions de la Société aux négociations sur *Euronext Access+*.

22.6. Note de valorisation

La méthode retenue est celle de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF), qui consiste à déterminer la valeur de IMEON ENERGY à partir de l'actualisation des flux de trésorerie qu'elle est susceptible de générer au cours d'un horizon explicite, 2024E-2033E dans le cas présent. Ces flux actualisés au taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, sont ensuite additionnés et augmentés de l'actualisation de la valeur terminale.

Le scénario de valorisation par les DCF repose entre autres sur les hypothèses suivantes :

- Un horizon de prévision débutant en 2024E et s'achevant en 2033E ;
- Une augmentation du chiffre d'affaires et un taux d'EBIT cible à long terme de 18% ;
- Un taux de croissance à l'infini de 2,5%, conservateur au regard du fort potentiel de croissance du marché qu'adresse la société (source : Estimations TP ICAP) ;
- Un bêta désendetté de 1,80, incluant un facteur de risque en cohérence avec la petite taille de la société (source : Estimations TP ICAP) ;
- Une dette financière nette de 2 500 k€ au 31/12/2023 ;
- Un taux sans risque de 3,00% (source : Estimations TP ICAP) ;
- Un rendement du marché action de 7,00% (source : Estimations TP ICAP) ;
- Un taux d'imposition sur les sociétés 25.00% ;
- Un coût de la dette nette avant impôts de 5.0% ;
- Un taux d'actualisation de 14,52%.

L'approche de valorisation par la méthode des DCF aboutit à une valeur des titres du Groupe de 22 800 k€ soit 12,45 €/action.

La valorisation des titres de la société retenue à 9 984 k€ soit 5.45€/action fait ressortir une décote de 56% dans le cadre de l'inscription des titres à la cotation sur *Euronext Access+*.

22.7. Incidence de l'opération sur la répartition du capital social et des droits de vote

Avant la réalisation du Placement Privé, la répartition de l'actionnariat de la Société était la suivante :

	Capital actuel		Capital intégralement dilué ⁽¹⁾	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital intégralement dilué
SUNLEGACY ⁽²⁾	1.250.000	68,23 %	1.250.000	61,77 %
PLEIADE VENTURE	266.000	14,52 %	266.000	13,15 %
OUEST CROISSANCE	233.000	12,72 %	233.000	11,51 %
BREIZH INVEST PME	83.000	4,53 %	83.000	4,10 %
Salariés ⁽³⁾	0	0 %	96.500	4,77 %
Porteurs OC WiSEED	0	0 %	95.164	4,70 %
TOTAL	1.832.000	100 %	2.023.664	100 %

⁽¹⁾ La dilution tient compte (i) des 96.500 actions à émettre sur exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise en vigueur au sein de la Société et (ii) de l'émission de 95.164 actions sur conversion des OC WiSEED en prenant pour hypothèse, pour déterminer la parité de conversion, le prix par action retenu dans le cadre du Placement Privé (se reporter en section 22.1 du Document d'Information).

⁽²⁾ Société détenue à hauteur de 70% par Monsieur Christophe GOASGUEN, Président directeur général et à hauteur de 30% par Madame Yan GOASGUEN, administratrice.

⁽³⁾ Bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise en vigueur au sein de la Société.

A la date du Document d'Information et à l'issue du Placement Privé, l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

	Capital		Capital intégralement dilué ⁽¹⁾	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital intégralement dilué
SUNLEGACY ⁽²⁾	1.166.692	54,91 %	1.166.692	50,36 %
PLEIADE VENTURE	383.440	18,04 %	383.440	16,55 %
OUEST CROISSANCE	335.896	15,81 %	335.896	14,50 %
BREIZH INVEST PME	119.631	5,63 %	119.631	5,16 %
TREMA	55.045	2,59 %	55.045	2,38 %
STIF	18.348	0,86 %	18.348	0,79 %
TY AVEL	45.871	2,16 %	45.871	1,98 %
Salariés ⁽³⁾	0	0 %	96.500	4,17 %
Porteurs OC WiSEED	0	0 %	95.164	4,11 %
TOTAL	2.124.923	100 %	2.316.587	100 %

⁽¹⁾ La dilution tient compte (i) des 96.500 actions à émettre sur exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise en vigueur au sein de la Société et (ii) de l'émission de 95.164 actions sur conversion des OC WiSEED en prenant pour hypothèse, pour déterminer la parité de conversion, le prix par action retenu dans le cadre du Placement Privé (se reporter en section 22.1 du Document d'Information).

⁽²⁾ Société détenue à hauteur de 70% par Monsieur Christophe GOASGUEN, Président directeur général et à hauteur de 30% par Madame Yan GOASGUEN, administratrice.

⁽³⁾ Bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise en vigueur au sein de la Société.